



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 11 juillet 2016

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Procédure d'urgence (dossier n° 2016-1395)	
- présentation du dossier et interventions	(p. 5)
- Vote de l'urgence	(p. 9)
Aménagement de voirie à Lyon 2° - Place de la République/rue Président Carnot (dossier n° 2016-1347)	
- Présentation et interventions	(p. 20)
- Annexe 1 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb	(p. 87)
Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en cœur d'agglomération (dossier n° 2016-1394)	
- Présentation et interventions	(p. 22)
- Annexe 2 - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Da Passano	(p. 89)
- Annexe 3 - Vote au scrutin public sur appel nominal	(p. 129)
- Résultats du scrutin	(p. 40)
Institut français de civilisation musulmane -IFCM- (dossier n° 2016-1383)	
- Présentation et interventions	(p. 63)
- Annexe 4 - Amendement présenté par l'exécutif et convention	(p. 138)
- Annexe 5 - Document projeté lors de la présentation par monsieur le Président Collomb	(p. 148)
Communication de monsieur le Vice-Président Claisse relative à la délégation de service public de chaud et froid urbains du centre de l'agglomération	(p. 81)
Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Situation de l'hôpital Henry Gabrielle	
- Présentation et interventions	(p. 85)
- Annexe 6	(p. 149)

Les textes des délibérations n° 2016-1340, 2016-1342 à 2016-1392, 2016-1394 et 2016-1395 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 12.

N° 2016-1395	Cité internationale de la gastronomie - Création d'un fonds de dotation - Approbation des statuts - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 5)
---------------------	--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1340	Lyon, Villeurbanne - Réalisation des travaux de mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation de la convention relative à la signalisation lumineuse tricolore - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -	(p. 14)
N° 2016-1341	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	retiré
N° 2016-1342	Caluire et Cuire, Rillieux la Pape - Anneau Bleu - Aménagement de la rive droite du canal de Miribel - Individualisation totale d'autorisation de programme -	(p. 81)

N° 2016-1343	<i>Givors - Aménagement des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
N° 2016-1344	<i>Vénissieux - Requalification de la rue de la Glunière - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2016-1345	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - tronçon C - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) -</i>	(p. 19)
N° 2016-1346	<i>Solaize - Requalification voiries du Centre (tranche n° 2) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
N° 2016-1347	<i>Lyon 2° - Place de la République / rue Président Carnot - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2016-1348	<i>Genay - Réaménagement du secteur du parking Rancé - Création d'un bassin de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 82)
N° 2016-1349	<i>Lyon 2° - Transfert de gestion des kiosques commerciaux édifiés en partie sud de la place Bellecour - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon -</i>	(p. 81)
N° 2016-1350	<i>Attribution d'une subvention au centre Percigônes pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 82)
N° 2016-1351	<i>Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 81)
N° 2016-1352	<i>Décines Charpieu, Meyzieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) -</i>	(p. 22)
N° 2016-1394	<i>Dardilly, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite - Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en coeur d'agglomération -</i>	(p. 22)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1353	<i>Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2016-2020 -</i>	(p. 37)
N° 2016-1354	<i>Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain - Délibération cadre - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif -</i>	(p. 37)
N° 2016-1355	<i>Très haut débit - Avenant n° 1 sur la modification du catalogue de service et mise à disposition des fourreaux -</i>	(p. 40)
N° 2016-1356	<i>Etude sur la création de richesses et la circulation de revenus dans la Métropole lyonnaise - Convention de partenariat avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 41)
N° 2016-1357	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezapole pour son programme d'actions et son programme d'investissements 2016 -</i>	(p. 82)
N° 2016-1358	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Programme d'actions 2016 -</i>	(p. 82)
N° 2016-1359	<i>Attribution d'une subvention à l'association Chambre de commerce France-Israël Rhône-Alpes (CCFI-RA) pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 44)
N° 2016-1360	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatives à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016 -</i>	(p. 45)
N° 2016-1361	<i>Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2016 -</i>	(p. 82)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1362	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Adoption du nouveau règlement intérieur - Engagement financier 2016 -</i>	(p. 76)
N° 2016-1363	<i>Modalités de calcul et de versement de la dotation globale de financement des SAVS/SAMSAH pour personnes adultes handicapées - Approbation de la convention avec le Département du Rhône -</i>	(p. 78)

N° 2016-1364	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2016 -</i>	(p. 79)
N° 2016-1365	<i>Saint Genis Laval - Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles -</i>	(p. 80)
N° 2016-1366	<i>Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Financement du dispositif de visites dites médiatisées -</i>	(p. 83)
N° 2016-1367	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans et sur le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant en difficulté ou en situation de handicap -</i>	(p. 80)
N° 2016-1368	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de 6 ans et sur le volet éducatif - Nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône 2016-2019 -</i>	(p. 80)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1369	<i>Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 50)
N° 2016-1370	<i>Actions de la Métropole de Lyon dans le domaine du sport -</i>	(p. 50)
N° 2016-1371	<i>Attributions de subventions aux comités ou associations sportifs dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2016 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1372	<i>Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires et de ces équipements - Approbation de la convention type -</i>	(p. 83)
N° 2016-1373	<i>Collèges publics et privés - Aides aux projets d'actions éducatives - Dispositif collèges au cinéma - Année scolaire 2016-2017 -</i>	(p. 84)
N° 2016-1374	<i>Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2016 -</i>	(p. 84)
N° 2016-1375	<i>Participations réciproques aux charges de fonctionnement des collèges accueillant des élèves résidant dans un département limitrophe - Année 2016 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1376	<i>Collèges privés - Subventions pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Année 2014-2015 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1377	<i>Rillieux la Pape, Saint Priest - Collèges publics - Subventions d'investissement pour mobiliers et matériels spécifiques - Année 2016 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1378	<i>Lyon 5° - Collège Jean Charcot - Classes à horaires aménagés musique - Dotation complémentaire pour le transport des élèves - Année 2015/2016 -</i>	(p. 83)
N° 2016-1379	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions - Année 2016 -</i>	(p. 58)
N° 2016-1380	<i>Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2016 -</i>	(p. 59)
N° 2016-1381	<i>Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé Musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDEM) Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2016 -</i>	(p. 84)
N° 2016-1382	<i>Musée des tissus-Musée des arts décoratifs - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Année 2016 -</i>	(p. 60)
N° 2016-1383	<i>Création de l'Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement -</i>	(p. 63)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1384	<i>Saint Fons - Quartier Carnot-Parmentier - Projet d'aménagement - Ouverture de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) -</i>	(p. 46)
---------------------	--	---------

N° 2016-1385	<i>Lyon 3° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 7 - Gare Part-Dieu - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 84)
N° 2016-1386	<i>Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2016-1387	<i>Rillieux la Pape - Opération Bottet-Verchères - Aménagement - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2016-1388	<i>Villeurbanne - ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpenne Wilson - Liquidation foncière - Frais de notaires relatifs aux rétrocessions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N° 2016-1389	<i>Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2016-1390	<i>Lyon 2° - Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2016-1391	<i>Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 85)
N° 2016-1392	<i>Lyon 2° - Confluence 2° phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Réseaux de chaleur urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2016-1393	<i>Mions - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC -</i>	retiré

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 11 juillet 2016 à 15 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 21 juin 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous allons commencer notre séance de Conseil métropolitain. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Personne n'est contre ? Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Picot (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Frih (pouvoir à M. Desbos), Laurent (pouvoir à M. Le Faou), MM. Llung (pouvoir à M. Bret), Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Rousseau (pouvoir à M. Pouzol), Berthilier (pouvoir à M. Devinaz), Calvel (pouvoir à M. Selles), Barge (pouvoir à M. Bernard), Germain (pouvoir à M. Curtelin), Hamelin (pouvoir à M. Charmot), Havard (pouvoir à M. Guillard), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mmes Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), MM. Moroge (pouvoir à M. Rantonnet), Odo (pouvoir à M. Cohen), Piegay (pouvoir à M. Pascal David), Mmes Pouzergue (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à M. Crimier), MM. Veron (pouvoir à M. Germain puis à M. Gouverneyre), Vial (pouvoir à M. Abadie).

Procédure d'urgence - Dossier n° 2016-1395

N° 2016-1395 - Cité internationale de la gastronomie - Création d'un fonds de dotation - Approbation des statuts - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier numéro 2016-1395 concernant la Cité internationale de la gastronomie, création d'un fonds de dotation, approbation des statuts, désignation d'un représentant du Conseil.

Mes chers collègues, je vous dois quelques mots d'explication pour vous dire pourquoi nous passons ce dossier en urgence. Avant d'en venir à ce propos, je voudrais rappeler quelques mots sur la rénovation du grand Hôtel-Dieu.

Comme vous le savez, en octobre 2010, l'Hôtel-Dieu a cessé d'être un hôpital. Donc l'Hôtel-Dieu faisait partie du grand plan de reconversion d'hôpitaux anciens, à la fois l'Antiquaille et Debrousse, puisque nous construisions un certain nombre d'hôpitaux modernes : l'hôpital mère-enfant, la rénovation de l'hôpital de la Croix-Rousse et la rénovation de l'hôpital Lyon-Sud.

En même temps, vous avez vu que, plus récemment, nous avons lancé de nouvelles opérations sur Edouard Herriot. Donc il convenait de reconvertir ces hôpitaux anciens. C'est ainsi qu'en 2010, nous avons lancé avec les Hospices civils de Lyon (HCL) un concours pour la rénovation de cet Hôtel-Dieu, qui a été remporté par une équipe constituée par Eiffage, Intercontinental et deux architectes : Didier Repellin et Albert Constantin.

Si nous avons choisi le groupe Eiffage, c'est en particulier parce qu'avec cette équipe, il y avait Didier Repellin qui, pour ma part -mais je crois que beaucoup d'entre vous partagent mon avis-, est sans doute l'un des meilleurs architectes en chef des monuments historiques. Aussi voulions-nous que ce beau bâtiment de Soufflot, qui est sans doute l'un des trésors d'architecture lyonnaise, puisse faire l'objet d'une très belle rénovation.

Donc nous avons choisi Eiffage. Les choses n'ont pas toujours été faciles puisque, évidemment, il ne suffit pas qu'un groupe soit choisi. Il faut qu'il puisse lancer les travaux. Et, comme vous l'avez vu, les travaux ont été lancés de manière relativement récente. Mais comme tous les grands projets, ils ont été l'objet, au cours des derniers mois, d'une accélération extrêmement importante.

Nous avons dû commencer par faire une phase de fouilles archéologiques en 2012-2013. Nous nous sommes aperçus alors que l'Hôtel-Dieu comportait un certain nombre de cimetières, à la fois des cimetières juifs, protestants, qui existaient ici. Donc les fouilles archéologiques ont été plus longues que nous ne l'avions prévu au départ. Mais nous avons réglé ces problèmes. Et, comme vous l'avez vu, aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'accélération de la rénovation.

Entre temps, au fur et à mesure que les travaux avançaient, l'on voyait qu'effectivement le groupe Eiffage n'était pas simplement dans une intention mais bien dans la réalisation ; le groupe Eiffage a pu trouver un investisseur qui, en l'occurrence, est le groupe Predica, qui est à la société d'assurances du Crédit Agricole national et donc qui a racheté l'Hôtel-Dieu. C'est lui, aujourd'hui, qui est en train de le commercialiser et donc qui est titulaire du bail emphytéotique que nous avons pour 99 ans.

Dans le programme de l'Hôtel-Dieu, nous avons à la fois 45 boutiques et moyennes surfaces, 9 restaurants et bars, un hôtel cinq étoiles Intercontinental de 143 chambres, des bureaux pour 13 000 mètres carrés, un centre de conventions pour 2 740 mètres carrés, 11 logements pour 837 mètres carrés, un parking privé de 134 places. La surface au sol est de 2,2 hectares. Et donc nous avons prévu une Cité de la gastronomie de 3 600 mètres carrés qui, pour nous, doit être le lieu de rayonnement de la gastronomie lyonnaise. Notre ville est capitale mondiale de la gastronomie.

Nous nous sommes battus de manière ardente pour avoir cette Cité de la gastronomie. Vous vous souvenez peut-être que, dans un temps, avait été désignée une Cité de la gastronomie mais que Lyon n'était pas cette cité, qu'ensuite, il y en a eu trois et qu'enfin, avec quelques combats assez ardents à l'époque, nous avons réussi à figurer dans ces quatre cités de la gastronomie. Aujourd'hui, sur ces quatre cités de la gastronomie, la Cité de la gastronomie lyonnaise est la plus avancée dans la mesure où elle devrait être livrée en 2018.

Le montage qui était prévu pour pouvoir réaliser cette Cité de la gastronomie était à hauteur de 19 M€ : 15 M€ pour la réhabilitation des bâtiments, de la coque de cette Cité de la gastronomie et 4 M€ pour la scénographie, pour les travaux d'aménagements. Sur ces 19 M€, nous avons prévu à l'époque le montage suivant :

- 2 M€ qui étaient donnés par la Ville,
- 2 M€ qui étaient donnés par la Métropole,
- 2 M€ qui étaient apportés par la Région,
- 2 M€ qui étaient apportés par Eiffage,
- et 11 M€ de mécénat.

Je m'arrête là pour le moment. Je vous montre effectivement ce que peuvent être les intentions de cette Cité de la gastronomie et je reprendrai mon exposé après.

(Projection d'une vidéo).

M. LE PRÉSIDENT : Je continue, mes chers collègues. Ce projet de Cité de la gastronomie date évidemment de quelques années. Depuis l'époque, nous avons été retenus pour faire partie des quatre villes qui seraient la vitrine française du savoir-faire français en matière de gastronomie.

Nous avons eu l'occasion de vous présenter le projet en commission générale, lors du dernier mandat, le 25 juin 2012. Nous avons évidemment inscrit cette Cité de la Gastronomie avec une ligne spécifique lors du vote

de la PPI, le 6 juillet 2015. Et nous avons eu, évidemment, lors du Conseil métropolitain du 21 septembre où nous votions à la fois l'avenant n° 2 de la Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour 1 M€ et les crédits Contrat de projet Etat-Région (CPER) de 1 M€, l'occasion non pas de vous présenter mais d'inscrire en tout cas ce projet à notre ordre du jour.

Il se trouve que depuis, les travaux de rénovation de l'Hôtel-Dieu ont beaucoup progressé. En même temps, il y a eu une grande mobilisation de l'ensemble des chefs de Lyon, de l'ensemble des artisans qui travaillent dans la gastronomie. Et une réunion tenue il y a environ deux mois ou deux mois et demi avait réuni à peu près 800 de ces chefs et de ces artisans à Mairie de Lyon pour promouvoir la Cité de la gastronomie. Restait à pouvoir la mettre en œuvre.

Comme je viens de vous le dire, le montage prévu était le fait qu'Eiffage, en dehors des 2 M€ de la Ville, des 2 M€ de la Métropole, des 2 M€ de la Région et des 2 M€ qu'ils investissaient eux-mêmes, puisse trouver 11 M€ de mécénat. Il se trouve que jusqu'à une période récente, si Eiffage est un bon constructeur, ils ne sont pas forcément les mieux placés pour trouver un certain nombre de partenaires.

Il y a deux mois, je voyais que les choses n'avançaient pas. En même temps, une clause avait été conclue entre Eiffage et Predica, la compagnie d'assurances du Crédit Agricole. Cette clause disait que si en décembre 2016, on n'avait pas un bouclage du financement de la Cité de la gastronomie, les 3 600 mètres carrés seraient achetés par Predica qui, à ce moment-là, en ferait ce qu'elle souhaiterait pouvoir en faire.

Donc, lorsque j'ai vu que les choses n'avançaient pas, j'ai décidé avec un certain nombre d'adjoints de pouvoir contacter l'ensemble des groupes qui travaillent dans l'alimentaire et d'essayer de trouver un certain nombre de partenaires en demandant aux uns et aux autres des sommes souvent comprises entre 1 M€ et 3 M€, ce que nous avons trouvé. Aujourd'hui, nous allons boucler en tout cas le plan de financement et trouver les 11 M€ de mécénat.

Le problème qui se pose à nous -et c'est pour cela que nous demandons l'urgence aujourd'hui- est que j'ai rencontré un certain nombre de présidents et de directeurs mais ces présidents et ces directeurs qui se sont engagés doivent évidemment informer leur Conseil d'administration pour obtenir un vote positif de leur Conseil d'administration. Or, la plupart de ces groupes ont leur Conseil d'administration début septembre et notre prochaine séance de Conseil métropolitain se situe à la fin septembre. Cela veut dire que si nous attendons la fin septembre pour voter le dossier d'aujourd'hui, à savoir la dotation d'un fonds qui serait alimenté par ces grands groupes, nous risquons d'avoir un certain nombre de difficultés.

Alors, pourquoi créer ce fonds ? Nous aurions pu faire verser les sommes que nous venons de trouver sur une fondation qu'a créée Eiffage. Il nous a semblé mieux pour la collectivité locale, pour la Métropole, que nous créons notre propre fonds de manière évidemment à être davantage maître de ce que nous ferons plus tard dans cette Cité de la gastronomie. Donc, aujourd'hui, nous vous proposons la création de ce fonds que nous redomicilierons provisoirement à la Chambre de métiers, de manière à pouvoir recueillir, à partir du mois de septembre, les fonds qui nous permettront de dire en décembre au groupe Predica : "Nous avons bouclé le dossier de la Cité de la gastronomie et nous pouvons aller de l'avant".

Nous devons prochainement essayer de penser la scénographie de cette Cité de la gastronomie. Vous avez tous vu, les uns et les autres, quelques images sans doute à la télévision, de la Cité du vin qui a été ouverte à Bordeaux. Vous avez vu quelles en étaient à la fois la beauté et l'attractivité. Donc il nous faut aujourd'hui aller le plus vite possible pour qu'en 2018, à l'ouverture de l'ensemble de l'Hôtel-Dieu, la Cité de la gastronomie puisse évidemment être prête et accueillir les premiers visiteurs. C'est pour cela que nous vous demandons l'urgence aujourd'hui.

Donc, sur la demande d'urgence, la Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, une belle présentation, une présentation appétissante tout à l'heure. Mais, malgré cela, nous considérons qu'il n'y a pas dans ce dossier une urgence telle qu'il faudrait l'examiner immédiatement.

Nous souhaitons, pour notre part, que la discussion soit renvoyée à une séance ultérieure, comme le prévoit l'article 5 du règlement intérieur. Cela permettrait au Conseil d'étudier avec sérieux le dossier qui a été évoqué en commission sans être inscrit à l'ordre du jour et sans document, le projet de délibération arrivant le 8 juillet. Nous pourrions ainsi mieux comprendre comment des engagements impossibles et inenvisageables hier deviennent possibles et nécessaires aujourd'hui.

Le GRAM votera contre l'urgence.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons découvert ce rapport en fin de commission développement économique mardi dernier. D'ailleurs, nous attendons encore la présentation faite lors de cette commission.

Cela fait six ans que les élus centristes parlent de l'idée de la création d'une Cité de la gastronomie. Cela fait quatre ans que le projet est dans les tuyaux. Nous sommes convaincus de l'intérêt de ce dossier mais nous sommes las de voir ce dossier toujours présenté en urgence. C'est un manque évident d'anticipation.

Concernant cette procédure d'urgence, les élus du groupe UDI et apparentés ont entendu vos explications, monsieur le Président. Elles ne nous convainquent qu'à moitié mais nous souhaitons aller de l'avant et voterons donc la création de ce fonds ainsi que le degré d'urgence de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai sur l'urgence et sur le fond du dossier -donc, ne vous inquiétez pas, je ne dépasserai pas les temps de parole cumulés de cinq minutes- pour indiquer que, si le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étonne effectivement que l'on nous soumette aujourd'hui en urgence alors même que, monsieur le Président, mesdames et messieurs les collègues, vous avez su nous montrer par le passé que lorsqu'il y a de grands projets, vous les menez concrètement et correctement avec l'ensemble du personnel administratif. Nous nous étonnons donc de ce caractère d'urgence maintenant.

Toutefois, il nous semble qu'il est de notre responsabilité d'élus Europe Ecologie-Les Verts de faire des propositions qui vont dans le sens d'un avenir possible et désirable pour le plus grand nombre. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous vous avons soumis une évolution du texte que nous avons tous sur table. Il est relatif en fait à la mise en visibilité, sur ce lieu de la future Cité internationale de la gastronomie, des producteurs de l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise, des pratiques agricoles éco-responsables de notre territoire. Peut-être même que cela inciterait nos collègues du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes à se poser la question, parce qu'il n'y a qu'à cette échelle-là que c'est possible, de l'autonomie alimentaire pour notre territoire.

C'est en ce sens que nous voterons l'urgence et que nous voterons le fonds de dotation, en ayant à l'esprit qu'il faut aussi éveiller les vocations de paysans, éveiller les vocations de jeunes accompagnants à la conversion en bio et à l'agro-écologie et surtout donner accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité, saine dans l'instant pour notre santé et saine dans le temps pour la survie du vivant.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain a beaucoup discuté sur cette proposition que vous faites de passer en urgence ce dossier et nous avons décidé de ne pas participer à ce vote.

En effet, lors du mandat précédent, nous avons voté contre le démantèlement de l'Hôtel-Dieu, démantèlement qui s'inscrivait dans des logiques de restriction de l'hôpital public et sa transformation au profit d'un investisseur privé. Certes, ce soir, vous nous avez donné de nombreuses informations mais ceci ne modifiera pas notre position de fond.

Nous ne participerons pas au vote sur l'urgence ni, si cette urgence était votée -ce dont je ne doute pas-, au vote sur la création de ce fonds de dotation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, avec ce dossier -et avant le fonds sur lequel nous interviendrons-, il s'agit de méthodes de travail qui nous mettent malheureusement dans la fébrilité, méthodes que nous critiquons. A la rentrée, il conviendra -et nous vous le demandons- de mettre en place des méthodes de travail sereines qui prennent les dossiers le plus en amont possible et évitent à la fois l'urgence et l'impression agaçante de précipitation. Avec ces remarques, nous avons une attitude favorable pour l'inscription à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Merci, monsieur le Président. Vous nous demandez aujourd'hui d'accepter, sans avoir pu en débattre en commission, une procédure de vote en urgence pour un dossier majeur de la Métropole : la création d'un fonds de dotation destiné au financement de la Cité de la gastronomie à Lyon.

Il y a plus de trois ans que ce projet est dans les cartons. Il aurait mérité un débat en commission au minimum, voire plus. Finalement, vous vous créez votre propre urgence et vous voulez l'imposer à notre assemblée. Ce n'est pas acceptable quand on parle d'un tel budget.

Or, voilà que vous nous le présentez "entre la poire et le fromage", en confondant vitesse et précipitation. De quoi avaler de travers ! Autant le dire clairement, la méthode nous semble totalement injustifiée pour un dossier de

cette importance. Décidément, ce projet de Cité de la gastronomie, mal ficelé dès le départ, dans lequel vous avez fait preuve de tant d'atermoiements et de tergiversations, est bien parti pour nous rester sur l'estomac !

Bref, vous nous annoncez laconiquement en début de commission qu'il y aura un dossier supplémentaire à l'ordre du jour, sans préciser lequel. Nous n'avons aucune note de synthèse relative et nous recevons la délibération sur le projet le jeudi soir avant le Conseil.

Nous avons du mal à comprendre ce qui justifie une telle urgence. A croire que vous avez trouvé des mécènes pressés -mais vous nous l'avez expliqué- de vouloir faire un chèque dès la semaine prochaine. Mais non ! Ce matin, en commission permanente, vous expliquez qu'Eiffage n'a pas été capable de trouver les mécènes et qu'il appartient à la Métropole de "récupérer le bébé". La Cité de la gastronomie n'est pas créée qu'on se passe déjà les plats ! Décidément, votre gouvernance laisse à désirer, monsieur le Président. Notre assemblée n'a pas à pâtir de votre désorganisation.

Quant à la nécessité de créer ce fonds avant les Conseils d'administration d'entreprises qui se tiennent en septembre -vous l'avez précisé-, expliquez-nous ce qui empêche un Conseil d'administration de délibérer sur le principe et le montant de la participation qui serait versé au futur fonds de dotation.

En tout état de cause, face à ce manque de justifications et d'informations, face à la méthode utilisée qui évince le débat en commission, nous ne pouvons vous suivre sur votre demande et nous voterons contre cette procédure d'urgence.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vais demander le vote de l'urgence :

- pour : M. Buffet (Les Républicains et apparentés) ; groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés (sauf M. Buffet qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Front national.

Adoptée, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRESIDENT : L'urgence est adoptée et nous pouvons débattre sur le fond. Je vais donner la parole à l'ensemble des groupes, s'ils veulent la prendre, sur le fond.

Le groupe Front National. Donc pas de demande de prise de temps de parole ? Bien.*

Le groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Compte tenu de ce que nous avons déjà dit et du vote précédent, nous ne participerons pas au vote sur le dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je tiens à préciser, après l'intervention qu'a faite madame Emeline Baume, que vous avez une note pour le rapporteur relative à ce projet déposée sur les pupitres :

Dans le paragraphe "**Contexte**" de l'exposé des motifs :

- lire : "Le tissu économique lié au domaine de la santé, mais aussi les grandes filières professionnelles, les métiers de bouche, l'agriculture, **dont les producteurs locaux préservant nos terroirs et paysages par des pratiques eco responsables**, sont des partenaires incontournables pour ce projet dont le programme et les modalités seront proposés au Conseil de la Métropole à l'automne 2016."

- au lieu de :

"Le tissu économique lié au domaine de la santé, mais aussi les grandes filières professionnelles, les métiers de bouche et l'agriculture, sont des partenaires incontournables pour ce projet dont le programme et les modalités seront proposés au Conseil de la Métropole à l'automne 2016."

Elle porte effectivement sur la volonté que nous avons de faire évidemment que cette Cité de la gastronomie soit -si je puis dire- le lieu de monstration des produits, non pas simplement de la Métropole de Lyon d'ailleurs mais de l'ensemble de notre territoire, pour que les produits locaux, pour que les produits bio en particulier puissent trouver place. Vous avez, parmi ceux qui sont aujourd'hui les inspirateurs du projet, des chefs comme Régis Marcon, vous avez l'Institut Paul Bocuse ; cela vous donne quelques garanties sur l'orientation qui sera donnée au projet.

Le groupe Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué BARGE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe PRG.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Nous n'avons pas demandé d'intervention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe UDI et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, si l'on ne comprend pas vraiment l'urgence de cette procédure, nous en mesurons bien toute l'utilité pour récolter les fonds privés absolument nécessaires au financement de ce très beau projet qu'est la Cité internationale de la gastronomie. Un outil qui va définitivement ancrer Lyon dans le paysage et dans le patrimoine mondial de la gastronomie.

Créer cette cité, c'est un projet formidable que nous défendons depuis la première heure. Nous le défendons même depuis le début. Avant vous puisque depuis 2011, avec d'autres élus et notamment votre ancien adjoint Jean-Michel Daclin mais aussi des professionnels et des Lyonnais, nous avons dû sans cesse remettre l'ouvrage sur la table pour que vous vous intéressiez enfin à ce projet.

D'ailleurs, je ne me priverai pas du plaisir gourmand de vous rappeler que c'est Marc Augoyard, élu UDI du sixième arrondissement, qui a été le tout premier à proposer l'Hôtel-Dieu comme un écrin idéal pour la Cité internationale de la gastronomie.

Là aussi, il a fallu que l'idée fasse son chemin. Mais nous y sommes aujourd'hui. Et le projet prend forme. Le lancement à l'Hôtel de ville, il y a quelques mois maintenant, a d'ailleurs été à la hauteur de l'ambition de ce projet et nous reconnaissons bien volontiers que Régis Marcon est un formidable chef de file étoilé.

Et maintenant, on avance. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. De la précipitation justement, comme l'a précédemment exprimé mon collègue Christophe Geourjon, il y en a trop ; à l'inverse des explications qui, elles, manquent passablement. Permettez-moi donc, monsieur le Président, de vous demander quelques éclaircissements.

D'abord, sur la notion de rénovation et d'acquisition du bâtiment destiné à cette Cité internationale de la gastronomie. Si je résume bien :

- au printemps 2012, l'Etat lance un appel à projets pour la création d'une Cité.

- en décembre 2014, Eiffage signe un bail à construction de 99 ans avec les Hospices civils, dont vous êtes Président, lesquels Hospices restent propriétaires de l'Hôtel-Dieu.

Nous vous avons demandé copie de ce bail mais vous n'avez jamais donné suite à cette demande. Et, selon nos informations, il semble que ce bail inclut la totalité des bâtiments, à l'exception du Musée de la médecine et de la chapelle. Si tel est le cas, la surface de la Cité internationale de la gastronomie étant plus importante que celle du Musée de la santé, que rachète-t-on à qui et pour quel montant ? Ce n'est pas très clair, même en reprenant l'ensemble des délibérations de nos collectivités. Et que comprennent les 15 M€ hors taxes annoncés : l'acquisition des bâtiments ? La rénovation des murs ? La scénographie ? Trois points d'interrogation. Tout cela reste très flou à la fois dans notre esprit et sur les textes que vous nous avez communiqués.

Alors, nous parlons d'investissement mais qu'en sera-t-il du fonctionnement ? Avez-vous estimé les besoins nécessaires pour répondre à l'ambition et à la qualité de notre future Cité internationale de la gastronomie ? Nous le voyons au musée des Confluences, au musée des Tissus et des Arts décoratifs : généralement, dans tous les équipements publics et parapublics à connotation culturelle, la maîtrise du budget de fonctionnement est une donnée essentielle de la viabilité de tout nouveau projet et nous voulons que celui-ci soit viable.

Et, puisque nous parlons budget, une dernière question, monsieur le Président : pouvez-vous nous dire ce qu'il en est des quelques investisseurs rencontrés lors de votre dernier voyage en Chine. A votre retour, vous affichiez un grand optimisme en annonçant -je vous cite- : "Je pense qu'il n'y a plus d'inquiétude à avoir pour boucler ce financement" ; c'était dans *Le Progrès* le 31 mai 2016. Nous avons besoin de savoir si les choses sont en voie de concrétisation depuis.

Vous l'aurez bien compris, nous voterons évidemment la création de ce fonds de dotation car il faut que la Cité voie le jour. Mais nous espérons de votre part des réponses précises à nos questions. François Mitterrand disait : "La clarté est la forme la plus difficile du courage". Il est rare que je cite notre ancien Président de la République mais là, je trouve qu'il parlait bien et que cette citation s'adapte tout à fait à ce dossier. Nous écouterons donc vos réponses avec la plus grande attention.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés, c'est fait. Donc le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, depuis toujours, Lyon incarne la tradition gastronomique française. Cette réputation, nous la devons à un patrimoine gastronomique riche, exceptionnel même, grâce à une grande diversité de terroirs mais aussi à la plus grande densité de restaurants en France avec plus de 3 000 établissements sur la Ville de Lyon, une diversité importante allant des traditionnels bouchons aux jeunes chefs inspirés et innovants.

93 chefs étoilés ont élu domicile chez nous. Des figures illustres telles que Paul Bocuse, qui a fêté ses cinquante années d'étoiles au guide Michelin. Et, signe qui ne trompe pas, ce même guide Michelin vient de publier une édition spécialement consacrée à Lyon et sa région.

L'excellence gastronomique lyonnaise est aujourd'hui un important moteur économique et touristique pour notre agglomération. C'est d'ailleurs l'un des premiers motifs de déplacement cités par les visiteurs lorsqu'ils se déplacent dans notre Métropole. Des emblèmes tels que les Halles de Lyon, visitées par plus d'un million de personnes, le Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA), qui est devenu le salon de l'hôtellerie-restauration sans équivalent dans le monde et qui permet effectivement de relayer cette identité gastronomique lyonnaise forte avec un rassemblement de chefs du monde entier, une mise à l'honneur de nos filiales artisanales, le plus prestigieux concours mondial avec le Bocuse d'Or, la Coupe du monde de la pâtisserie, la Coupe de France de la boulangerie. Tous ces grands événements attirent les lumières sur notre ville, avec plus de 200 000 visiteurs professionnels, 20 000 chefs, 1 000 journalistes.

C'est donc aujourd'hui un patrimoine exceptionnel que nous devons continuer à promouvoir et à valoriser pour faire rayonner notre Métropole. Et il fallait pour cela une vitrine ambitieuse de notre savoir-faire. Ce sera chose faite avec l'inauguration, fin 2018, de cette Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Un projet remarquable implanté au sein du même prestigieux bâtiment du grand Hôtel-Dieu, actuellement en cours de réhabilitation.

Cette Cité de la gastronomie deviendra un lieu incontournable dédié aux saveurs, au goût, aux arts et aux plaisirs de la table, avec des mots d'ordre comme la découverte, l'innovation, la transmission. Elle défendra l'identité et la force de notre gastronomie autour du repas gastronomique des Français -lui-même désormais inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité- tout en constituant pour nous et pour notre Métropole un projet de développement touristique, économique et commercial. Cette gastronomie vient d'ailleurs au quotidien dans notre ville, dans nos restaurants, sur nos marchés, dans nos halles et dans nos commerces de bouche, qui trouveront naturellement leur place au sein de l'Hôtel-Dieu dans le cadre des commerces.

La réhabilitation du chantier lui-même, un grand chantier de rénovation privé du monument historique en France, le seul grand Hôtel-Dieu, donnera vie à ce monument majeur de notre patrimoine que tous pourront se réapproprier et qui sera ouvert pour l'ensemble des Lyonnais et des Métropolitains. C'est aussi une vitrine du savoir-faire de nos artisans, avec des métiers d'art mis à l'honneur, une vitrine du savoir-faire de nos entreprises.

Ce chantier illustre également la politique d'insertion que nous avons voulue : dépasser le seul cadre de la commande publique pour infuser également dans l'ensemble des chantiers et des marchés privés.

Pour ce qui concerne cette Cité internationale de la gastronomie et cette délibération, sur les 15 M€ du projet, 9 M€ seront apportés par des entreprises privées. C'est nécessaire, c'est désormais même indispensable aujourd'hui, avec un contexte budgétaire contraint. Donc c'est l'objet même de cette délibération, avec la création de ce fonds de dotation que nous voterons des deux mains.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. Non ?

M. le Conseiller GENIN : Nous avons dit que nous ne participions pas au vote.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Pas d'intervention, sinon pour dire que nous en comprenons l'urgence et que nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, d'aucuns décrivent le dossier tel qu'il est mais nous allons revenir sur la procédure urgence : elle a été invoquée sur un dossier qui, pourtant, s'inscrit dans les ambitions légitimes portées par la Métropole sur le moyen et long terme.

Ce qui s'est passé en termes de méthode -je vous l'ai déjà dit- nous laisse plus que perplexes. La commission économie lundi dernier a été sollicitée en fin de séance, sans inscription à l'ordre du jour, sans délibération écrite, sans communication des statuts. Vous comprendrez, monsieur le Président, notre exaspération -c'est un mot que j'ai utilisé à plusieurs reprises- d'être confrontés à une telle situation qui ne nous convient pas comme méthode de travail, ceci pour assumer nos responsabilités.

Cette procédure d'urgence, que nous comprenons, se justifie par des clauses qui engagent notre collectivité, des échéances à tenir avant fin décembre prochain. Mais nous ne comprenons pas qu'un fonds de dotation de plusieurs millions d'euros, dont 2 M€ pour la Métropole, soit présenté seulement maintenant. Il est évident que les acteurs de ce dossier et les personnes compétentes n'œuvrent pas à sa création que depuis mercredi dernier, le 6 juillet. Nous avons toujours à cœur d'instruire objectivement les dossiers avant de nous prononcer. Or, nous n'avons eu communication d'une délibération écrite et du projet de statuts que vendredi après-midi 8 juillet.

Vous avez le sentiment, avec vos équipes, de travailler beaucoup. Et nous, de notre côté, ne voulons pas avoir le sentiment, avec de tels calendriers, de ne servir à rien.

Pour certains d'entre nous, nous venons du monde de l'entreprise et nous en connaissons les méthodes de gestion, les priorités et les calendriers. Nous pensons qu'effectivement, nous savons exprimer un avis sur ce plan. Il est dommage d'avoir des rendez-vous de travail, dont un ce jour, monsieur le Président, pour connaître le fond du dossier, que vous avez rappelé ensuite, alors que depuis quelques jours, voire quelques semaines, les services de la Métropole auraient pu nous délivrer toutes informations utiles.

Au vu des éléments apportés et de vos engagements, monsieur le Président, le groupe, en définitive, votera favorablement pour ce dossier -et je précise que, pour notre groupe, c'est important- sur ses bases actuelles.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, l'urgence ayant été acceptée par notre assemblée malgré notre opposition, nous voici donc contraints d'examiner votre proposition de création d'un fonds de dotation pour la Cité internationale de la gastronomie. Je dis "contraints" car l'utilisation de la procédure d'urgence -nous l'avons vu longuement- n'a pas permis à ce dossier d'être examiné en commission, ce que nous regrettons, de nombreuses zones floues restant à éclaircir.

A ce titre, vous nous donnez d'ailleurs raison quand, ce matin, en Commission permanente, vous avez jugé utile de briefer votre majorité sur ce dossier. Il est dommage que vous ayez réservé vos explications à une assemblée à la composition peu représentative de notre collectivité. Une fois encore, votre mode de gouvernance laisse à désirer.

Par la création d'un fonds de dotation, vous nous proposez aujourd'hui d'avoir recours à un véhicule juridique efficace et créé, il faut le rappeler, en 2008 par la loi de modernisation de l'économie que portait Christine Lagarde, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Régulièrement, dans cette enceinte, vous cherchez à justifier des choix contestables en nous expliquant que Marseille ou Bordeaux, bien que gérées par la droite, ne font pas mieux. Aujourd'hui, c'est moi -mais vous l'avez fait il y a quelques instants- qui vais prendre la Ville de Bordeaux en exemple. En effet, à Bordeaux, ce ne sont pas moins de 15 M€ qui ont été apportés par 80 entreprises mécènes au financement de la Cité du vin. A côté, vos 11 M€ paraissent, comme votre projet, bien modestes ! Bien modestes car aujourd'hui, avec 3 600 mètres carrés, la Cité de la gastronomie de Lyon sera loin, très loin, du projet qu'elle aurait pu, qu'elle aurait dû être.

Sans vouloir remuer quelques vieux souvenirs, il faut tout de même rappeler que si vous aviez en temps et en heure "mouillé la chemise" pour défendre ce dossier, il n'aurait pas pu échapper à la Ville de Lyon. Vous n'avez pas jugé utile de le faire, péchant certainement par excès d'assurance. En effet, qui en France aurait pu imaginer implanter la Cité de la gastronomie ailleurs qu'à Lyon ? Vous imaginiez cela impossible. Un Gouvernement socialiste l'a fait, cherchant comme toujours -on ne se refait pas- une synthèse impossible et ne désignant alors pas moins de quatre lauréats.

Vous nous aviez d'ailleurs, monsieur le Président, gratifiés alors d'une colère dont vous seul avez le secret. Le Président de la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires s'en souvient certainement, puisque vous l'aviez alors qualifié "d'abruti de première", lui promettant un retour à Paris par le premier TGV avec -je vous cite encore- "du goudron et des plumes".

Mais les choses étant ce qu'elles sont, il faudra s'en contenter, même si la délibération qui nous est soumise suscite nombre d'interrogations :

- interrogations, tout d'abord, sur les fondateurs : alors que le projet lyonnais se veut axé sur la thématique gastronomie et santé, il n'est pas indiqué la présence de représentants de ce secteur d'activité ; certains ont peut-être été approchés pour intégrer le Conseil d'administration. C'est une précision qui aurait pu nous être apportée en Commission ;

- interrogations, ensuite, sur le montage choisi : acte 1, vous signez en tant que Président des HCL un bail emphytéotique à construction avec Eiffage ; acte 2, ledit bail est transféré en juin 2015 à Predica, filiale du Crédit agricole, pour quelques 250 M€, si l'on en croit les chiffres sortis dans la presse ; acte 3, la Métropole rachète 3 600 mètres carrés -et non 3 900, comme l'indique le dossier de presse du grand Hôtel-Dieu- et les aménage, le tout non pour 15 M€ comme on pouvait le croire jusqu'à ce matin mais pour 19 M€ comme vous l'avez indiqué en Commission permanente. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? A ce titre, il eût été pour le moins intéressant que nous soit communiqué le projet de bail qui va demain lier la Métropole au Crédit Agricole ;

- interrogations, enfin, sur les engagements financiers : nous n'avons, à cette heure, aucune précision ni sur le budget d'achat, ni sur celui des travaux d'aménagement, ni sur le budget prévisionnel de fonctionnement.

Malgré tout cela -et comme je l'ai dit en préambule-, la création de ce fonds de dotation est une bonne chose et nous l'approuverons. Pour autant, il serait souhaitable -mais je crois que là-dessus, nous rejoignons l'avis de nombre de nos collègues- que, dans la perspective de délibérations ultérieures, vous nous apportiez un certain nombre d'éclaircissements sur le projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, sur tous les grands projets que nous avons pu réaliser, j'ai toujours entendu beaucoup de critiques : sur la méthode, sur l'autoritarisme... Je les ai toujours entendues avant, rarement après. Je me souviens par exemple que sur le Grand stade, qui aujourd'hui fait l'admiration de tous les téléspectateurs de l'Euro, il n'y avait pas de mots assez durs pour condamner ce que nous faisons. Je peux vous dire qu'il en ira de même de l'Hôtel-Dieu.

Alors, les choses sont assez simples comme montage. Et, monsieur Guillard, si vous connaissiez un tout petit peu la façon dont marche une Ville et dont se construisent les bâtiments, il faut faire la différence entre celui qui est promoteur et celui qui est investisseur. En général, il y a peu de promoteurs qui achètent pour leur compte particulier, c'est-à-dire qu'effectivement, ils prennent une opération, ils montent cette opération, c'est-à-dire qu'ils avancent les fonds; ils développent le projet et, une fois le projet développé, ils essaient de trouver un investisseur qui rachète. Tous les bâtiments que nous avons développés dans l'agglomération ont à peu près marché comme cela. Par exemple, pour la Tour Incity, qui vient d'être construite, il y avait un promoteur qui était Sogelym Dixence, puis il y a eu un investisseur devenu propriétaire qui est la Caisse d'épargne. Donc ce dont vous vous étonnez est le b.a.-ba de la façon dont fonctionnent les choses en matière d'immobilier.

Pour le reste, ce que nous avons réalisé -pour répondre à la question du groupe UDI-, ce qui effectivement avait été conclu entre le groupe Eiffage et le groupe Predica, c'est la transmission des 51 000 mètres carrés rénovés et le coût fondamental est celui de la rénovation, sauf les 3 600 mètres carrés de la Cité de la gastronomie.

Evidemment, si l'on prenait la Cité de la gastronomie telle qu'elle est, non rénovée, cela n'aurait pas ce coût. Le coût que nous vous indiquons est d'abord le coût de la rénovation. Parce que si vous allez voir -et vous pouvez demander à visiter- aujourd'hui ce qu'est effectivement l'endroit où va prendre forme la Cité de la gastronomie, vous verrez qu'il s'agit d'un bâtiment assez dégradé ; donc cela demande des travaux extrêmement importants.

Ensuite, il s'agira de retenir une scénographie et de la payer. Après, quand monsieur Guillard nous dit : "Oui, mais regardez à Bordeaux. C'était quelque chose de mieux". Ils ont obtenu 15 M€, vous me dites ? Oui, 15 M€, sauf que c'était sur un projet de 80 M€. Et le reste, entre les 80 M€ et les 15 M€, a été payé par les collectivités locales : à la fois la Métropole de Bordeaux, la Ville de Bordeaux et la Région. Nous, nous faisons ici environ 270 M€ de travaux et ce que devrait payer la Métropole de Lyon, c'est 2 M€. Vous voyez toute la différence entre une opération qui est aux quatre cinquièmes privée et une opération qui est aux deux tiers publique.

Voilà, nous essayons, parce que les moyens de la collectivité publique sont réduits, d'avoir le maximum d'effets levier. Et demain, quand les gens iront dans ce beau lieu de l'Hôtel-Dieu, ils ne se demanderont pas si c'est le public ou le privé qui a financé. Ils se diront tout simplement : "C'est magnifique".

Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;
- abstention : groupe Front national.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant au sein du conseil d'administration du fonds de dotation de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Je vous propose ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2016-1340 - déplacements et voirie - Lyon - Villeurbanne - Réalisation des travaux de mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation de la convention relative à la signalisation lumineuse tricolore - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1340. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce dossier concerne le C3 plus particulièrement, donc la réalisation des travaux de mise en double site propre entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey. Il s'agit d'une individualisation partielle d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, le démarrage des travaux du C3 nous confirme, s'il en était besoin, dans nos conclusions et questions sur ce dossier. Le SYTRAL, soutenu par la Ville et la Métropole de Lyon, a décidé d'engager de lourds travaux sur le cours Lafayette pour transformer cet axe majeur de notre agglomération en tuyau à bus.

Monsieur le Maire du sixième reviendra sur la position de son arrondissement sur les aspects techniques et financiers mais je voudrais revenir sur trois points particuliers.

Nous avons proposé de réaliser un projet urbanistique plus cohérent pour faire du cours Lafayette un véritable axe de centre-ville, apaisé, plus vert, plus agréable, en prenant de la hauteur et en repensant l'ensemble dans le cadre du projet Part-Dieu avec la rue de Bonnel, elle, largement dimensionnée. La mise en place des déviations pendant les travaux nous donne raison : malgré les travaux, la rue de Bonnel reste totalement sous-utilisée.

Le SYTRAL se réveille et nous dit maintenant que les propositions faites par la Ville de Lyon, en particulier pour les commerçants -car oui, monsieur le Président, il existe des commerçants en dehors des Halles-, sont certes intéressantes mais arrivent trop tardivement. J'espère vivement que vous saurez appuyer ces demandes de la Ville car passer en force pour ensuite venir dire que c'est intéressant mais un peu tardif, c'est un peu se moquer du monde.

Enfin -et c'est l'un des aspects de cette délibération-, comment va se gérer la priorité aux feux pour les deux sites propres qui se croisent ? Donc le site propre de Lafayette et le site propre de Garibaldi. C'est une question que nous portons depuis longtemps. Comment vont s'intégrer les vélos de Garibaldi sur Lafayette vers l'est ? Comme pour le projet, un seul prisme a été retenu, celui du SYTRAL et du tuyau à bus, nous en mesurons tous les jours les conséquences.

Nous voterons contre cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour Tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur la pertinence du double site propre entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal à Laurent Bonnefoy. Au-delà du seul aspect transport, la physionomie de cet axe va profondément changer, avec un aménagement qualitatif des voiries et un apaisement du trafic automobile en passant à une voie.

La nouvelle tour Incity ainsi que les espaces publics rénovés comme les Halles Paul Bocuse avec le nouveau parvis est Renée Richard seront davantage valorisés.

Cette opération s'inscrit, par ailleurs, dans le projet plus global qu'est celui du renouvellement du quartier Part-Dieu. Elle est aussi complémentaire du réaménagement de la rue Garibaldi qui entre dans sa deuxième phase et dont on se rend compte d'ailleurs de la pertinence de la réalisation, puisque la première tranche nous permet d'avoir désormais un espace apaisé pour les piétons, une mise à disposition d'un mobilier urbain que les Lyonnais se sont approprié, une piste cyclable confortable et de grandes terrasses qui remportent un franc succès.

De la même manière, l'attractivité commerciale du cours Lafayette s'en trouvera, à terme, renforcée. Mais cette problématique centrale du commerce reste au cœur de nos préoccupations, nous Métropolitains, mais également élus de la Ville de Lyon. C'est pourquoi, avec monsieur le Président, nous nous sommes rendus à la rencontre des commerçants avec les services du SYTRAL. Je tiens à saluer le travail partenarial fructueux qui a été mené avec la Présidente du SYTRAL, Annie Guillemot, pour améliorer le projet initial en tenant compte des inquiétudes exprimées par les commerçants et de leurs suggestions.

Sur un axe commercial dépendant des flux, une offre inadaptée en termes de livraison faisait peser le risque de mettre en difficulté certaines activités commerciales existantes ou à venir. Il a ainsi été acté d'intégrer deux nouvelles aires de livraison directement sur le cours Lafayette, qui s'ajouteront donc aux trois d'ores et déjà prévues sur l'axe ainsi qu'aux 14 aires de livraison transversales. Au total, 21 aires de livraison sur le secteur, comme nous le demandaient les commerçants. Dans le secteur des Halles Paul Bocuse, qui connaît la plus forte densité commerciale, l'aire de livraison existante sera étendue plus largement.

Une attention particulière a également été apportée à l'accompagnement des commerçants pendant la durée des travaux pour minimiser l'impact du chantier sur leurs activités : d'une part, en essayant autant que faire se peut d'adapter le chantier de manière évolutive, notamment quand il s'était agi d'accélérer sur le tourne-à-gauche ; d'autre part, avec la mise en place d'une campagne communication soutenue : un guide pratique destiné aux commerçants professionnels concernés par le chantier, l'implantation de totems afin de signaler le maintien de l'ouverture des commerces pendant les travaux, l'installation de 20 panneaux le long de l'itinéraire et la mise à disposition de panneaux fléchant l'accès aux commerces. A cela s'est ajoutée une campagne de communication dans les journaux gratuits, diffusés chaque semaine, sur un coût significatif, qui permet également de relayer l'information de l'ouverture des commerces.

Certes, l'impact d'un tel chantier, comme ce fut le cas pour l'ensemble des grands projets et des grandes réhabilitations, n'est pas anodin mais c'est le signe d'une Métropole qui se développe et qui se projette vers l'avenir au service de l'intérêt général, des Lyonnais, des commerçants et des riverains.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, chers collègues, la ligne C3 est à la fois l'une des lignes de trolleybus les plus longues de l'agglomération avec 12 kilomètres de linéaires et 34 stations desservies et l'une des plus importantes en termes de passagers transportés puisqu'elle assure jusqu'à 55 000 voyages par jour.

Axe stratégique entre l'est et l'ouest de la Métropole, elle fait le lien entre Vaulx en Velin et la gare Saint Paul en desservant Villeurbanne et le cœur de Lyon, en particulier une bonne partie du troisième arrondissement.

Depuis des années, cette ligne rencontre des difficultés : retards, fréquence irrégulière et, du coup, des temps de trajet fluctuants pour les usagers qui s'en plaignent. Ces difficultés sont particulièrement identifiées sur la portion entre Laurent Bonnevey et le pont Lafayette, là où les véhicules sont noyés dans la circulation automobile et parfois dans le stationnement sauvage. La ligne C3 ne dispose pas, en effet, d'un couloir réservé dans les deux sens. C'est pourquoi le SYTRAL a engagé ce projet ambitieux d'amélioration de la ligne sur ces 5,5 kilomètres de linéaire. Il s'agit de créer un double site propre, c'est-à-dire un couloir réservé.

Au-delà de cet aménagement, le projet du SYTRAL comprend également la mise en place d'une priorité aux feux, la recherche d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la création d'un itinéraire cyclable identifié dans les deux sens.

Améliorer les performances de la ligne de trolleybus, cela signifie en réalité, pour les futurs usagers, réduire le temps de parcours, garantir la régularité de la ligne, améliorer la fréquence pour atteindre dans un premier temps six minutes et, à terme, cinq minutes.

Au-delà de l'aménagement de la voirie, le projet du SYTRAL prévoit également un réaménagement de façade à façade. Au final, l'axe sera entièrement requalifié et dynamisé : nouveaux espaces urbains, éclairages publics, cheminements piétons améliorés, circulation automobile apaisée donc pollution limitée, places de livraison aménagées pour les commerces -on vient de le voir-, nombreux arbres plantés. Bref, un espace public soigné et apaisé pour améliorer la vie des habitants et des commerçants.

Après une grande enquête publique, le chantier a démarré et la fin des travaux est prévue pour 2019.

Je crois que c'est une solution qui permet de répondre efficacement aux objectifs que l'on s'est fixés. Bien sûr, nous sommes conscients des inconvénients pour les commerçants du cours Lafayette et des Halles. Bien sûr, nous sommes conscients que la suppression des places de stationnement peut poser problème. Mais ce n'est pas un "tuyau à bus" comme on vient de nous le dire mais une voie apaisée et transformée qui se prépare.

Les habitants, sur la petite portion qui est déjà transformée sur les différentes esquisses, commencent à me dire que cela va changer les choses dans le bon sens. Et comme pour les berges du Rhône ou encore Garibaldi, il y a des signes, comme par exemple les élus du sixième qui ne votent plus contre mais s'abstiennent désormais sur certains des dossiers qui concernent ce projet. Cela pourrait laisser penser que plus le temps passe, plus les avantages deviendront évidents malgré les inconvénients qui, eux, ne sont que temporaires. Et nous allons, à terme, renforcer le cours y compris pour les commerçants.

A l'heure où nous travaillons à l'amélioration de la qualité de l'air dans la Métropole lyonnaise -et vous savez notre engagement dans ce domaine-, il est plus que jamais important de renforcer les capacités et la qualité de nos transports en commun. Ces derniers contribuent, grâce au report modal qu'ils permettent, au bien-être en ville et à l'amélioration de la pollution.

Parce que nous pensons que l'amélioration attendue suite à ces travaux sera très nette et que la situation actuelle appelle une réaction rapide, les groupes Socialistes et républicains métropolitains et le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole voteront cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BLACHE : Monsieur le Président, chers collègues, l'objet de mon intervention n'est pas de revenir sur le sujet global de la ligne C3, nous avons déjà beaucoup disserté, les travaux ont débuté et il faut maintenant que leur réalisation se passe dans les meilleures conditions. A titre personnel et avec les élus de mon Conseil, nous avons beaucoup œuvré dans l'accompagnement humain de tous les interlocuteurs impactés par les travaux, y compris pour des interlocuteurs du troisième arrondissement.

D'un tempérament plutôt pragmatique, nous n'allons pas utiliser ce sujet pour faire de la politique mais plutôt pour chercher des arguments afin d'apaiser de nombreuses inquiétudes. Nous sommes bien conscients qu'il fallait faire quelque chose sur cet axe. Après, effectivement, entre le moment où on a décidé et le moment où cela a démarré, cela a été un peu pénible.

Le projet de délibération du Conseil d'aujourd'hui nous rappelle que cette ligne est inscrite au plan de déplacements urbains depuis 1997, soit dix ans avant le raccordement de la ligne 1 et de la ligne 51. Je vous précise de nouveau ces quelques éléments pour vous confirmer que nous étions tous d'accord pour une reconfiguration complète de la ligne C3.

Nous avons plusieurs fois eu l'occasion, à la fois au Conseil municipal de la Ville de Lyon et dans cet hémicycle, de préciser que nous n'étions pas favorables à ce projet. Compte tenu de l'évolution du territoire métropolitain depuis vingt ans, des nouveaux aménagements déjà planifiés -je parle du secteur Part-Dieu, par exemple, où il y

a de nombreux projets, de la rue Garibaldi qui est en cours d'achèvement, la réhabilitation des blanchisseries des HCL ; enfin, je passe tous les projets qui sont autour de cet axe et je parle du secteur de la Ville de Lyon mais pas des autres Communes- et des besoins futurs identifiés sur cette ligne, il était à mon avis urgent de réfléchir plus globalement.

Donc on peut aussi regretter que, sur la partie de trajet la concernant, la Ville de Lyon n'a pas bénéficié de budgets complémentaires pour l'aménagement autour de ces travaux alors que d'autres Communes ont pu obtenir des financements métropolitains sur ce sujet. En résumé, nous avons tous les impacts sur la Ville de Lyon, négatifs pour le moment, financiers, structurels, humains, logistiques et environnementaux, et pas la plus-value espérée.

J'espère que vous n'oublierez pas de revoir le sujet de la place de l'Europe notamment, puisque nous avons la base de vie qui s'installe. C'était de longues discussions. Nous avons fini par accepter pour faciliter ce chantier mais il faudra tout de même aussi penser à rénover cette place qui, pour le moment, est toujours un parking payant qui ressemble à un terrain vague.

Alors, bien sûr, le savoir-faire du SYTRAL et de la Métropole nous permettra de réaliser correctement cet aménagement et l'ensemble des intervenants fera tout son possible pour tenir les objectifs annoncés de ce projet. Mais, sur le fond, quand on décide d'un projet trop tard ou plus adapté aux nouveaux besoins, à son environnement ou tout simplement à son évolution future connue, alors on sera forcément en décalage. Les collectivités n'ont plus les moyens aujourd'hui de financer des projets court-termistes. Nous devons avoir une vision à vingt ans.

Monsieur le Président, vous qui êtes un philosophe averti, je vous propose cette citation de Gaston Berger, en cette veille de vacances, qui illustre bien la problématique en question : "Demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et il dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer".

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Guillemot. Je ne sais pas si Gaston Berger aurait été contre le C3, c'est un sujet d'interrogation philosophique.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Merci, monsieur le Président. Je ne sais pas pour la citation de monsieur Blache mais, en tout cas, je dirai que le SYTRAL s'est depuis longtemps réveillé et la Présidente du SYTRAL ne cesse de répéter que la pédagogie, c'est l'art de la répétition et que, sur le projet C3, il faut répéter encore et encore. Je pense qu'effectivement, il faut à la fois être humble devant beaucoup de travaux parce qu'on a évidemment le C3 mais on a aussi la Part-Dieu, on a aussi Garibaldi et, avec les déviations de réseaux, effectivement, il y a beaucoup de travaux.

Je voudrais tout de même rappeler aux uns et aux autres -parce que je pense que c'est important, surtout quand on pense réveiller l'assistance- que, le 11 décembre 2014, l'avant-projet de C3 a été adopté au SYTRAL -et je n'en étais pas Présidente, donc j'en parle en connaissance de cause- à l'unanimité moins une abstention, qu'a été également votée la mise à l'enquête publique par 25 voix et une abstention et -je le répète- que l'enquête publique a été agréée par le commissaire-enquêteur sans aucune réserve mais seulement avec deux recommandations que nous avons mises en œuvre. Donc c'est vrai que c'est un projet sur lequel nous n'avons pas eu de souci juridique ou procédural, ce qui est important à noter parce que pratiquement toutes les enquêtes publiques concluent aujourd'hui à un certain nombre de réserves qui sont à lever, et parfois difficiles à lever.

Je rappelle aussi -mais je crois que tous les interlocuteurs l'ont dit- que, dès ma prise de fonction, j'ai rencontré l'ensemble des Maires concernés : monsieur Blache, monsieur Philip, Jean-Paul Bret aussi. Avec Villeurbanne, c'est vrai que nous avons aussi mis un comité de pilotage parce que nous avons aussi le projet de T6, donc c'est important et, avec madame Bouzerda, effectivement, pour le projet des Halles, nous sommes allées sur le terrain pendant toute une matinée et je suis vraiment à la disposition, avec les équipes du SYTRAL, pour voir comment on peut tout mettre en œuvre pour que les choses se passent le mieux -mais c'est inhérent à tous les travaux-.

Je rappelle tout de même qu'on est sur une ligne de 12 kilomètres, je crois, qui assure 55 000 voyages par jour, qu'on est sur un investissement de 55 M€ et, comme l'a dit Thierry Philip, on ne se contente pas de refaire de la voirie puisque l'on fait de façade en façade et que l'on fait un ensemble d'espaces publics qui vont effectivement qualifier ; je répète aussi -parce que je l'ai entendu et comme la pédagogie, c'est l'art de la répétition- que l'on va replanter 300 arbres sur la partie sud du cours Lafayette.

Etant donné la mise en œuvre aujourd'hui d'un certain nombre de travaux qui sont opérationnels et qui effectivement se percutent, nous avons entrepris une phase importante de concertation et de dialogue avec l'ensemble des riverains, dont les commerçants. Et, aujourd'hui que les travaux sont lancés, il y a tout un travail d'information au quotidien à chaque nouvelle évolution du chantier.

Mais bien clairement, pour l'ensemble des chantiers -et je ne pense pas qu'il y ait un Maire dans la salle qui va me dire le contraire-, la première des choses, c'est la sécurité ; c'est la sécurité tant des usagers, que des gens

qui travaillent sur les chantiers -parce que cela aussi il faut le prendre en compte-, que bien sûr aussi des conducteurs des TCL.

Donc je peux vous assurer que les commerçants sont au cœur de nos préoccupations puisque nous venons de mettre en place, avec les services de la Ville de Lyon, une signalisation spécifique. De plus, le SYTRAL a délibéré sur la création d'une commission d'indemnisation amiable -comme nous l'avons déjà fait pour les autres lignes de tramway- qui n'est pas obligatoire mais que nous avons créée pour le C3. Une plaquette va être distribuée à l'ensemble des commerçants.

Vous pouvez être assurés que nous allons suivre avec beaucoup d'attention l'évolution des travaux. Je ne connais pas de "*best way in a best world*" et il est bien évident que, quand on fait des travaux aussi conséquents, on a de toute façon des suggestions particulières pour lesquelles il est parfois difficile de trouver des solutions mais, en tout cas, on trouvera à chaque fois des compromis acceptables.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme Vessiller qui s'est abstenue) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : Mme Vessiller (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER;

N° 2016-1344 - déplacements et voirie - Vénissieux - Requalification de la rue de la Glunière - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1344. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne Vénissieux et plus particulièrement la requalification de la rue de la Glunière. Avis favorable de la commission. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Monsieur le Président, c'est une délibération effectivement qui porte sur la requalification de la rue de la Glunière. Mais, au-delà de cette requalification, il me semble important que l'on revienne quelques instants -même si l'on a déjà passé à plusieurs reprises ce genre de délibération- sur les gens du voyage. Cette requalification de la rue de la Glunière doit effectivement desservir le projet d'habitat spécifique pour accueillir les gens du voyage sédentarisés qui résident sur la commune depuis plus de trente ans.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, un travail s'est engagé en collaboration avec, à l'époque, le Grand Lyon, qui aujourd'hui continue avec la Métropole, pour améliorer les conditions de logement de ces familles. La mise en œuvre d'une réponse adaptée aux besoins des gens du voyage passe bien sûr par une approche différente de la question qui doit prendre en compte, comme base même de la réflexion et de l'action, la diversité à habiter dans le droit commun.

L'objectif de cette opération est de reloger durablement 22 familles qui résidaient -comme je l'ai dit tout à l'heure- sur le site de la Glunière à Vénissieux. Ce dernier a été retenu par la Commune car il correspond à l'ensemble des critères nécessaires à la réalisation de cette opération : surface minimale, proximité des équipements publics, c'est-à-dire école élémentaire, collèges, lycées, mairie et bien sûr les commerces et, de plus, le foncier maîtrisé par les collectivités publiques.

Suite à la consultation d'opérateurs, Est Métropole habitat a été désigné. Le pilotage est fait conjointement par la Métropole et la Ville de Vénissieux. Ensuite, l'ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadje) a été missionnée par la Ville dès 2011 pour effectuer un accompagnement des habitants tout au long de l'opération. Ce travail d'accompagnement sera poursuivi après le relogement, afin de permettre une meilleure insertion sociale et bien sûr de favoriser la réussite de ce projet de vie.

Le nouveau schéma établi pour la période couvrant -je vous le rappelle- 2007 à 2017 a été élaboré conjointement par le Département et l'Etat, en collaboration avec le Grand Lyon (Métropole aujourd'hui) afin de poursuivre la construction de solutions concrètes et pérennes et d'élargir les axes travaillés. La révision du schéma a été effectuée dans une démarche partenariale, en concertation avec les collectivités territoriales concernées et les

associations représentant les gens du voyage. Au-delà de la poursuite du travail en faveur du stationnement et des aires d'accueil, une partie des gens du voyage tend à devenir plus sédentaire, ce qui nécessite une adaptation et une diversification des dispositifs proposés.

L'application de la loi Besson, via le schéma départemental, participe à l'effort national de la lutte contre les discriminations et spécifiquement contre celles dont sont victimes les gens du voyage en raison de préjugés et de clichés encore trop tenaces. Cette politique peut être liée au principe de valeur constitutionnelle de sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle favorise par ailleurs une meilleure intégration dans la société et la pleine réalisation du principe d'égalité du droit des citoyens français.

Le volet sédentarisation des gens du voyage est en effet apparu au travers du précédent bilan comme une question centrale sur laquelle le nouveau schéma doit absolument se pencher. En effet, cette question impacte notamment le fonctionnement de certaines aires d'accueil qui sont souvent occupées et donc indisponibles pour de véritables itinérants.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise, dans son annexe 1, les besoins d'habitat des familles sédentarisées en caravanes. Cet objectif a été repris dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2006-2010 et a été intégré dans le programme local de l'habitat. L'amélioration des conditions d'habitat ou le relogement de 200 ménages environ est prévu sur le territoire de la Métropole. Monsieur le Président, nous aimerions avoir -peut-être pas aujourd'hui effectivement mais dans un prochain Conseil- le bilan de la mise en œuvre de cette annexe 1 du schéma départemental sur le territoire de la Métropole.

Enfin, pour terminer, nous souhaiterions saluer tout de même le travail partenarial : les services de la Métropole et bien sûr les élus, Est Métropole habitat, l'ARTAG, la CAFAL, l'Etat, et la Ville de Vénissieux qui ont permis que ces opérations voient le jour.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1345 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - tronçon C - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1345. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GANDOLFI, rapporteur : Monsieur le Président, il y a eu un avis favorable de la commission pour la signature de cet avenant relatif aux travaux du cours Emile Zola.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Chers collègues, cette délibération est pour moi l'occasion de souligner la fin de la première étape du réaménagement d'ensemble du cours Emile Zola à Villeurbanne. Ce réaménagement, qui s'achève d'ailleurs avec quatre mois d'avance sur le calendrier -le fait mérite d'être souligné-, est en tous points une grande réussite.

C'est un projet à la fois emblématique, exemplaire, de reconquête d'un espace à dominante routière pour améliorer la qualité de vie et de ville. Il s'inscrit dans la lignée des politiques de la Métropole et de la Ville de Villeurbanne en faveur des modes doux, du développement durable, d'un urbanisme apaisé, pour une meilleure qualité de vie et de ville pour tous.

L'objectif -je le rappelle- était d'aller vers un meilleur partage de l'espace public entre les voitures, les cyclistes, et surtout les piétons, et cela tout en accordant une place beaucoup plus large à la végétation : arbres, arbustes ou encore massifs. De nouveaux espaces publics ont été également créés tout le long du cours Emile Zola, de cette partie qui est la première tranche de réaménagement, en particulier dans le quartier de Cusset avec le dégagement de deux nouvelles esplanades et d'une placette au pied d'un mur végétal que la Ville avait créées et installées il y a déjà quelques années.

Face au scepticisme initial de quelques-uns et au conservatisme de ceux qui arrivent difficilement à concevoir un meilleur partage de la voirie entre les différents modes de déplacements, la nouvelle ambiance urbaine qui se dessine nous conforte vraiment dans nos choix initiaux. Les retours très positifs des habitants, la concertation qui est engagée pour le second tronçon à réaliser côté ouest cette fois-ci, du côté de Lyon, entre la place Charles Hernu et la rue Hippolyte Kahn, nous montrent aujourd'hui que ces choix sont partagés et que ces grands principes d'aménagement sont parfaitement intégrés.

J'en profite pour remercier Pierre Abadie qui a été présent personnellement tout le long des phases de concertation à l'occasion de ce réaménagement et les services de la Communauté urbaine qui n'ont pas ménagé non plus leur engagement dans cette réalisation.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président délégué à la voirie, mes chers collègues, vous nous proposez cet après-midi de vous attribuer l'autorisation de signer l'avenant numéro 1 au marché de travaux de voirie et réseaux divers du réaménagement du cours Emile Zola, pour le tronçon C situé sur le quartier de Cusset.

Si cet avenant n'amène aucune discussion, il nous permet de vous interpeller, monsieur le Président, sur deux éléments induits par le réaménagement du cours Emile Zola.

Tout d'abord, un élément lié à la sécurité des circulations : si le temps des bouchons semble révolu sur cette partie du cours Emile Zola -ce qui a été loin d'être le cas lors des travaux, malgré ce qu'avait indiqué l'adjoint villeurbannais à la sécurité prévention voirie et déplacements urbains dans la presse en annonçant des temps de traversée du cours allant de huit à onze minutes-, il reste un point noir en termes de sécurité. Nous voulons parler ici de la sortie du boulevard Laurent Bonneval. Il est récurrent de voir une file ininterrompue de véhicules dans cette partie du boulevard Laurent Bonneval, véhicules à l'arrêt attendant patiemment que les feux de circulation laissent le flot de véhicules se déverser, tant sur la rue du 4 Août que sur la rue Bourchanin. Cette situation est extrêmement accidentogène et pénalise les bus TCL qui tentent malgré tout de s'extirper de leur voie réservée sur la bretelle de sortie. Quelles sont vos actions en cours ou à venir, monsieur le Vice-Président, pour améliorer cette situation ?

Le deuxième élément que nous souhaitons aussi aborder, monsieur le Président, tient à la présence importante de commerces de proximité sur ce tronçon. De nombreux commerçants se sont plaints de pertes importantes de visibilité et donc de chiffre d'affaires. Pour donner un exemple très symptomatique, nous souhaiterions parler des commerçants de la place Victor Balland. Alors que la circulation précédente permettait aux automobilistes, via la rue du 4 Août, de s'arrêter sur la place et aller ensuite à la boulangerie, chez le marchand de journaux, à la pharmacie et ensuite de reprendre le cours Emile Zola, ceci n'est plus possible, la place Victor Balland devenant un vrai cul-de-sac et ne se déversant plus sur le cours Emile Zola, vrai poumon de la circulation villeurbannaise. Ces commerçants souffrent ; certains ont déjà mis en vente leur commerce, ne pouvant plus joindre les deux bouts.

Monsieur le Président, vous venez de recevoir ces dernières semaines Manuel Valls et Emmanuel Macron, deux chantres du discours "J'aime l'entreprise". Je vous rassure, vous n'êtes pas le seul à aimer l'entreprise. Nous aussi, nous aimons l'entreprise, toutes les entreprises, de l'unipersonnelle à la multinationale, du commerçant de proximité à la société de nouvelles technologies. Monsieur le Président, prenez-vous l'engagement de mettre en place au plus vite pour ces commerçants une commission d'indemnisation afin de leur redonner du souffle et relancer la vie économique sur cette partie du cours Emile Zola ? Cet engagement, si vous le prenez, sera-t-il aussi étendu à tous les tronçons du cours Emile Zola une fois les travaux terminés ?

Le groupe Les Républicains et apparentés votera bien entendu pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention et de vos réponses.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GANDOLFI.

N° 2016-1347 - déplacements et voirie - Lyon 2 - Place de la République/rue Président Carnot - Aménagement de voirie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1347. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération prend en compte les travaux d'aménagement de la place de la République et de la rue du Président Carnot, pour évidemment favoriser et conforter l'évolution attendue des programmes commerciaux en pied d'immeuble sur la rue du Président Carnot qui va engendrer une intensification significative des cheminements sur la rive "est" de la place de la République. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, ces travaux annoncés comme imminents depuis octobre 2015, ceux-là mêmes qui ont chassé l'emblématique carrousel de la place de la République, vont enfin démarrer. "Enfin", dirons-nous, mais quand ? La délibération n'en dit rien, seulement qu'ils seront pris sur le budget 2017 mais aucun élément ne nous est donné sur le calendrier.

Malgré un projet somme toute assez modeste -dont d'ailleurs nous découvrons ce jour les images- l'enveloppe budgétaire se monte tout de même à plus de 800 000 € qui seront théoriquement pris sur le budget de votre plan Presqu'île, un plan Presqu'île dont nous attendons toujours de connaître la teneur.

A ma demande, nous avons engagé avec monsieur Le Faou le comité de suivi de ce plan Presqu'île et une première réunion avait eu lieu à l'hôtel de Ville de Lyon, évoquant succinctement ces travaux et ceux de la rue Victor Hugo notamment. Il nous avait annoncé que des équipes travaillaient sur différentes hypothèses et qu'il serait en mesure de nous présenter ces hypothèses au printemps. Nous sommes à l'été et n'avons toujours rien vu venir. Permettez-moi d'espérer que les décisions ne sont pas déjà prises. Quoi qu'il en soit, nous souhaiterions enfin être informés et consultés dans le respect du processus démocratique.

Aujourd'hui, nous votons une enveloppe de 800 000 € mais quid des 25,7 M€ restant sur l'enveloppe plan Presqu'île ? Comment vont-ils être ventilés sur les sites annoncés dans la PPI ? Je me rappelle que l'on parlait de la place des Terreaux, de la place de la Comédie, de la place Louis Pradel, du secteur République-Président Carnot-Grolée et bien sûr les 800 mètres de la rue Victor Hugo ; combien seront alloués à la plus importante et à la plus urgente des rénovations qui est celle de la rue Victor Hugo ? A six mois de la mi-mandat, nous n'avons toujours aucune réponse. Avouez qu'il y a de quoi s'inquiéter !

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, rapidement pour nous féliciter effectivement que ce projet de réaménagement, qui était une des opérations inscrites à la PPI adoptée en juillet 2015, puisse permettre à ce secteur structurant d'être redynamisé en gagnant de la visibilité -puisque c'était effectivement l'objet : "visibilité et aménagement des voiries"-, afin de permettre une redynamisation commerciale de ce quartier qui est en très bonne voie puisque de nombreux commerces sont annoncés en ouverture à la fin de l'année et dans tout le courant de l'année suivante. Nous nous en réjouissons. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci, monsieur le Président. Il y a maintenant douze ans que vous avez vendu le patrimoine immobilier du centre-ville de Lyon, le quartier Grolée, à un fonds de pension américain. Nous ne reviendrons pas sur le cuisant échec de votre gestion de ce dossier qui a permis d'enrichir des retraités américains au détriment des Lyonnais. Nous ne reviendrons pas non plus sur vos promesses d'alors de faire de ce lieu le carré d'or du commerce lyonnais alors qu'il n'est devenu qu'un quartier sans commerce. Nous ne reviendrons pas non plus sur les nombreuses et tristes péripéties des multiples propriétaires ou commercialisateurs de ce quartier. Nous ne reviendrons pas non plus sur les nombreuses annonces que vous avez faites depuis douze ans, promettant l'arrivée prochaine de telle ou telle enseigne qui, hélas, ne voyait jamais le jour. Nous ne reviendrons pas non plus sur votre volonté de déplacer en urgence début mars le carrousel installé place de la République depuis trente ans alors que les travaux d'aménagement ne sont délibérés qu'aujourd'hui. Non, monsieur le Président, nous ne reviendrons pas sur tous ces éléments dont nous avons déjà largement parlé et qui, malgré l'arrivée envisagée du Hard Rock café et de l'enseigne japonaise Uniqlo, signent l'un de vos plus cuisants échecs.

Alors, vous nous présentez aujourd'hui une délibération pour aménager la place de la République et la rue Carnot afin de redonner, après douze années, une nouvelle chance à ce quartier. Le contribuable métropolitain est donc aujourd'hui appelé au secours pour sauver un quartier de la torpeur dans laquelle vous l'avez plongé en tant que Maire de Lyon. Quel paradoxe ! Mais cet aménagement, même tardif, ne peut que nous réjouir. C'est donc en suivant la vieille sagesse lyonnaise, qui dit qu'il vaut mieux tard que jamais, que nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, je comprends bien que le Maire du deuxième arrondissement veut toujours aider la Mairie de Lyon et la Métropole à aller de l'avant mais il y a quelques fois où il pourrait nous aider davantage.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 87)

Vous voyez ici le plan d'aménagement de la place de la République mais ce qui est intéressant, c'est moins ce plan que l'image suivante qui va vous montrer ce que nous sommes en train de réaliser.

Que nous disaient les commerçants qui voulaient s'installer, les grands groupes dont monsieur Hamelin vient précisément de se réjouir de les voir installés à Lyon ? Ils nous disaient : "C'est assez sympathique votre rue Grolée, sauf que devant, vous avez mis un manège qui bouche totalement la vue sur la rue Grolée. Alors venir s'installer dans une rue sur laquelle il n'y a aucune visibilité, excusez-nous, monsieur le Maire, ce n'est pas terrible".

Donc c'est pour cela que nous avons demandé au carrousel d'aller dans d'autres lieux. Et, à ce moment-là, que de pétitions de la Mairie du deuxième arrondissement ! Dès que l'on bouge quelque chose dans le deuxième arrondissement, on doit le faire évidemment d'abord contre le Maire du deuxième arrondissement. La fan zone, place Bellecour, a été un fantastique succès : 450 000 personnes, des jeunes en majorité. Et que n'avions-nous pas fait ! Il aurait fallu envoyer la fan zone à Gerland, là où effectivement personne ne serait jamais venu. Parce que les gens, ils veulent aller dans le centre, là où se passe la vie, là où est la ville. Alors, moi, je propose que monsieur Broliquier puisse se retirer un tout petit peu à la campagne, ce sera évidemment une vie moins mouvementée.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N° 2016-1352 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Meyzieu - Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1352. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Avis favorable de la commission pour cette délibération qui concerne l'accessibilité au site du Montout avec l'interfaçage des systèmes de vidéoprotection. C'est une demande de subvention auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Donc avis favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Simple explication de vote. La position du GRAM sur le développement de la vidéosurveillance n'a pas changé. Nous nous prononcerons donc négativement sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Dans la suite de ce qui vient d'être dit, notre groupe votera contre, en conformité avec nos votes précédents sur le même sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2016-1394 - déplacements et voirie - Dardilly - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Ecully - Tassin la Demi Lune - Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en cœur d'agglomération - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1394. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il me revient de vous présenter cette délibération qui concerne le déclassement des autoroutes A6-A7, plus exactement notre demande de déclassement auprès de l'Etat. Nous allons passer un certain nombre de slides avec madame David, qui est à mes côtés.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 89).

Comme vous le voyez à l'écran, il y a trois parties dans cette présentation : je vais tout d'abord vous préciser le périmètre de déclassement demandé par la Métropole de Lyon suite au groupe de travail "Grandes Infrastructures" du 7 avril 2016, à la réunion organisée par le Préfet le 29 juin 2016 avec l'ensemble des Maires concernés et à une deuxième séance de groupe de travail "Grandes Infrastructures" qui s'est tenue à la Métropole le 5 juillet dernier. Je vous indiquerai ensuite quelles sont les modalités de ce déclassement, avant d'aborder les principales étapes de la requalification de l'axe A6-A7, une fois que nous aurons obtenu ce décret de déclassement.

S'agissant tout d'abord du périmètre, celui-ci concerne les autoroutes A6 et A7 entre Limonest et Dardilly à hauteur de l'échangeur de La Garde, et ce jusqu'à Pierre Bénite au nord de l'échangeur avec l'A450, c'est-à-dire un linéaire d'environ 16 kilomètres. Ce périmètre comprend donc Limonest et Dardilly, déjà citées, mais également Champagne au Mont d'Or, Ecully, Lyon, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite.

La délibération proposée aujourd'hui demande donc :

- tout d'abord, le déclassement de ces voiries et leur classement dans le domaine public métropolitain ;
- ensuite, l'établissement d'une convention d'exploitation avec l'Etat pour assurer la continuité de service public et disposer du temps pour définir ensemble les modalités techniques, juridiques, financières encadrant la reprise des voies concernées ;
- l'obtention de toutes les informations permettant d'estimer les moyens financiers et humains nécessaires à la prise en charge de ces voies déclassées (domanialité, exploitation, entretien, maintenance et transfert du pouvoir de police).
- enfin, la redéfinition du périmètre dérogatoire d'accès des poids lourds à l'axe A6-A7. En effet, aujourd'hui, un périmètre très large est autorisé en dehors des limites de notre Métropole.

En ce qui concerne les principales étapes de la requalification des autoroutes A6-A7, nous en distinguerons trois :

1° - La première étape concerne le mandat actuel, c'est-à-dire l'horizon 2020.

Nous allons la mettre en œuvre, si vous en êtes d'accord, sans impacter de manière significative la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) que nous avons adoptée ici même il y a un an.

Une fois que nous aurons obtenu le décret de déclassement et la convention d'exploitation définie puis mise en place, les premières mesures envisagées sur A6-A7 concerneraient l'interdiction du trafic de transit poids lourds sur cet axe. Je rappelle qu'aujourd'hui, sont seulement interdits les poids lourds supérieurs à 7,5 tonnes et ceci avec une liste de dérogations dépassant largement les limites de la Métropole.

Cette première phase permettra plusieurs actions :

- la création de voies dédiées aux transports en commun, ouvertes également aux taxis et à l'autopartage sur un linéaire que nous allons étudier plus précisément avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et les Communes concernées ;
- l'adaptation du jalonnement, avec la suppression des panneaux bleus autoroutiers ;
- la diminution de certaines vitesses et de la largeur des voies, permettant de reprendre les profils et de végétaliser l'axe A6-A7 ;
- nous pourrions aussi procéder aux premiers aménagements au droit du quai Perrache où le profil en travers est large (huit à neuf voies de circulation) ;
- enfin, l'adaptation des mobiliers : la suppression des glissières, la mise en place de luminaires, soit tout ce qui concourra à donner un caractère plus urbain à cette voie.

Vous voyez sur ce slide que le projet de requalification sera adapté à la configuration des lieux rencontrés. Ici, nous présentons huit sections avec leurs particularités. Il est clair que l'on n'interviendra pas de la même manière aux Deux Amants, aux abords du tunnel de Fourvière, au droit du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), au droit de Confluence, à Limonest ou à Pierre Bénite. Nous souhaitons, en effet, réaliser un travail de proximité en pleine concertation avec les différentes Communes.

2°- Deuxième étape : l'horizon 2020-2025.

Ce sera le temps de la réalisation du grand contournement autoroutier de Lyon, permettant ainsi d'aller plus loin dans les restrictions de circulation sur l'axe A6-A7. Ce sera également le temps de l'engagement de la réalisation de notre Anneau des Sciences. Cela permettra d'aller vers un boulevard urbain apaisé, avec un trafic qui s'approcherait de 80 000 véhicules par jour, sachant qu'il y en a aujourd'hui 115 000.

Parallèlement, un renforcement des transports en commun passera également par la réalisation de nouveaux parcs-relais, la poursuite du plan d'action pour les modes actifs et la réalisation d'aménagements complémentaires sur certaines voies métropolitaines. De nouveaux franchissements du Rhône seront aussi rendus possibles à cette phase, comme par exemple le pont des Girondins, entre le quartier des Girondins dans le septième arrondissement et le quartier de Confluence. Des bandes cyclables et de larges trottoirs pourront aussi voir le jour.

Le slide suivant présente une illustration de l'horizon 2025, avec le grand contournement autoroutier de Lyon et les deux options représentées ici : l'une à l'ouest et l'autre à l'est.

Si l'option "est" est aujourd'hui privilégiée par l'Etat et si elle se confirme compte tenu des études en cours -je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons délibéré le 21 septembre 2015 pour mener en commun avec l'Etat une étude à ce sujet-, l'itinéraire représenté ici est déjà réalisé aux deux tiers et se verrait alors complété d'une liaison entre l'A432 et l'A46.

Cette liaison pourrait se faire soit par ce que l'on nomme le "shunt" de Manissieux, soit par la réalisation d'un nouveau barreau A432 sud ainsi que par l'élargissement à deux fois trois voies de l'A46 sud, dont le gabarit a été prévu à l'origine pour rendre cet élargissement possible. Des études ont d'ores et déjà été confiées à Autoroutes du Sud de la France (ASF) à ce sujet, dans le cadre du plan de relance autoroutier. On observe que cet itinéraire dessert l'aéroport et la gare TGV de Saint-Exupéry, dont certains défendent, à juste titre, le nécessaire développement. Le SYTRAL aura aussi, à cet horizon, augmenté la capacité des réseaux de ses lignes de métro et de tramway, conformément aux engagements pris.

Dans le même temps, les études au nord-ouest pour mieux raccorder l'A89 à l'A46 seront réalisées, c'est-à-dire la liaison A89-A466 située bien au nord du barreau A89-A6 actuellement en construction par les Autoroutes Paris Rhin-Rhône (APRR). Il en sera de même pour les études au sud-ouest, afin de réaliser le projet de liaison A45-A46 sud. En effet, si l'A45 est mise en service telle qu'elle est prévue aujourd'hui et débouche sur l'A450, sans que cette liaison A45-A46 sud par l'A47 soit faite simultanément, toutes nos communes, notamment Pierre Bénite, en subiront directement les conséquences inacceptables. Quant aux usagers de l'A45, ils ne verraient pas leur temps de parcours s'améliorer contre toute attente, bien au contraire, puisqu'ils viendraient s'accumuler dans le bouchon biquotidien qui est déjà impressionnant sur l'A450, au niveau de l'échangeur avec l'A7.

3° - Troisième étape, à l'horizon du schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030.

A cette date, l'Anneau des Sciences sera terminé, ce qui permettra de disposer d'un boulevard urbain apaisé à 50 000 véhicules par jour sur l'axe A6-A7, le trafic local interne à l'agglomération entre l'est et l'ouest étant tout naturellement amené à utiliser l'Anneau des Sciences au sud ou le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) au nord.

Cette échéance permettra aussi d'apaiser le trafic sur l'ensemble des voiries de l'ouest lyonnais. Aujourd'hui, les voiries de l'ouest lyonnais sont très encombrées parce que lorsque les voiries importantes, les voiries de transit, sont elles-mêmes encombrées, les automobilistes vont prendre les voiries moins importantes et finissent par utiliser de toutes petites voiries à l'intérieur de nos communes. Tous les Maires de l'ouest lyonnais le savent et en sont conscients, avec bien sûr des protestations incessantes des riverains qui sont tout à fait justifiées, ces voiries n'étant pas faites pour supporter le trafic qu'elles accueillent malheureusement aujourd'hui.

A cet horizon, le désenclavement et la liaison des pôles de l'ouest entre eux et avec le reste de l'agglomération seront également effectifs et nous pourrions poursuivre la réflexion sur l'ensemble de l'armature routière de l'agglomération.

Sur le slide suivant, on voit bien l'Anneau des Sciences qui bouclera, à cette échéance, le périphérique lyonnais actuellement constitué par le boulevard Laurent Bonneval et le BPNL.

Je rappelle que l'Anneau des Sciences est une infrastructure nouvelle d'environ 15 kilomètres, enterrée à plus de 80 % et qui comportera sept portes. Ce sera également l'opportunité de création de nouveaux parcs-relais et de nouvelles lignes fortes de transports en commun.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, pour finir, quelques slides sur ce que pourrait être, à l'horizon 2030, ce que nous appelons aujourd'hui la liaison A6-A7 avec un profil que nous imaginons au niveau de la Confluence et du quai Perrache, avec de larges trottoirs, de la végétation, des pistes cyclables, des voies dédiées aux transports en commun et une reconquête des berges du Rhône en rive droite.

Mais ailleurs, il en sera de même : au niveau de La Mulatière, Oullins-La Saulaie, à Pierre-Bénite, au nord de l'échangeur avec l'A450, avec une nouvelle voie dédiée aux transports en commun, taxis, autopartage ainsi qu'une importante végétalisation. Et un petit tour dans le nord pour voir ce que sera le profil au niveau de Limonest et Dardilly !

Voilà, mes chers collègues, ce dossier particulièrement important, qui certes nous amène à l'horizon 2030 mais chacun sait bien ici que, pour arriver à ce but, pour arriver à déclasser l'axe A6-A7, il nous faudra bien tout ce temps, avec des phases qui vont se succéder et que, je pense, nous allons pouvoir gérer tous ensemble.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Da Passano. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Après de longues années de discussions et d'occasions manquées, nous voici donc au pied du mur ou au pied du tunnel de Fourvière. L'opportunité de franchir le pas et donc d'en finir avec l'autoroute traversant la ville et ses fameux bouchons comme sa pollution se présente par l'accord, semble-t-il, de tous les acteurs, dont l'Etat, enfin ! Votons donc avec plaisir la demande officielle de déclassement de l'A6-A7 de Limonest à Pierre Bénite.

La délibération qui nous est proposée montre bien qu'il ne s'agit pas seulement de la traversée du cœur de ville mais de l'ensemble du système de transports et de la réduction des nuisances pour les populations dans notre agglomération. Pour cela, une double nécessité : éloigner les trafics de transit de Fourvière, de Laurent Bonnevey et aussi de la rocade "est" et développer les transports collectifs multimodaux et modes doux avec leurs parkings-relais.

Le phasage proposé en trois étapes 2025-2030 contribue à la compréhension des objectifs et à leur mise en œuvre réelle. Reste à ne pas "se planter", soit par la défaillance d'un des acteurs ou par l'absence de moyens financiers suffisants ou encore par des choix trop partiels et limités ne répondant donc pas aux exigences ou, enfin, par l'insuffisance ou l'absence de concertation et de prise en compte des avis des populations concernées, de leurs associations et de leurs élus qui restent *in fine* la condition de la réussite.

Trois remarques :

- premièrement, la gouvernance de ces projets d'infrastructures et de mobilité est essentielle pour réussir dans la durée l'engagement de tous les acteurs. L'actualité nous le montre bien d'ailleurs avec l'A45 et l'A47 et les différentes positions prises unilatéralement par les différents acteurs. Tout cela montre que ce ne sera pas si simple ;

- deuxièmement, les problématiques du grand contournement à l'ouest : la proposition est toujours dans les cartons, à l'étude donc. A l'est, la proposition est faite d'une liaison courte par la jonction Satolas-A46 en rabattant les trafics de transit éloignés sur le sud-est de celle-ci, au cœur d'un habitat dense et de zones d'activité, y compris pour certaines classées Seveso. Pas sûr, mes chers collègues, que ce soit la bonne solution. Donc le très grand contournement devrait être aussi examiné par les études jusqu'au sud de Vienne et elles devraient ainsi nous éclairer sur les opportunités de celle-ci ;

- troisièmement, à propos du report des trafics de transit de l'A6-A7, un système de péage dissuasif entre Limonest et Pierre Bénite est envisagé. Il n'est pas un péage urbain, seuls les véhicules en transit seraient concernés ; dont acte. Mais peut-être que ce système devra aussi être opérationnel sur la rocade et sur Bonnevey car il ne s'agit pas de reporter les transits sur ces deux axes.

Enfin, la nouvelle situation envisagée du boulevard Laurent Bonnevey ne constitue-t-elle pas une opportunité -comme les travaux sur le Puisoz, d'ailleurs- pour commencer à traiter la question de la requalification de ce périphérique ? Car il ne faudrait pas donner à croire qu'il y aurait une agglomération à deux vitesses : avec le bel Anneau des Sciences et le boulevard urbain apaisé en centre et les nuisances en périphérie est, sur Bonnevey, sur la rocade, sur Manissieux.

Nous voyons donc, je crois, que nous devons encore travailler sur l'ensemble des enjeux, sur les conditions pour les atteindre.

Nous voterons bien entendu cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. En 1971, Louis Pradel, alors Maire de Lyon, initiait un nouveau tronçon autoroutier qui allait traverser la ville en son centre. Sa volonté, à l'époque, était d'adapter la ville à la voiture et d'en faire un nouveau Los Angeles, manière d'un temps aujourd'hui révolu d'envisager la vie et l'environnement urbain. Le résultat à présent s'inscrit en faux : un étalement urbain surdimensionné outre-Atlantique et une plaie aux nuisances multiples à Lyon. En effet, le tronçon s'est accompagné du tunnel de Fourvière qui accueille aujourd'hui quotidiennement près de 115 000 véhicules et du Centre d'échanges multimodal de Perrache dont on déplore les dysfonctionnements et la difficulté à s'insérer dans le paysage urbain de la Presqu'île.

L'urbanisme du XXI^{ème} siècle se construit autour des villes et des métropoles comme celle de Lyon. C'est ce que Jean Haëntjens appelle les "urbatopies", ces territoires où l'on mobilise les énergies et où l'on invente d'autres rapports économiques, politiques et sociaux. La demande de déclassement de l'axe A6-A7 procède de ce concept. Ainsi, les 44 000 véhicules qui empruntent cet axe et traversent l'agglomération sans s'y arrêter, et donc sans en profiter, emprunteront un autre parcours permettant aux riverains, aux locaux et aux touristes de s'approprier de nouveau les 16 kilomètres du parcours entre Limonest et Pierre Bénite.

On a souvent réduit, à tort, ce déclassement à la seule Ville de Lyon. C'est pourtant bien la Métropole qui en tirera des avantages : premièrement, avantages humains et sociaux puisque les territoires couverts alors par ces 16 kilomètres seront des lieux de vie plus agréables pour les habitants ; avantages écologiques et environnementaux avec la végétalisation notamment : pourront être nettement diminuées alors pollutions et nuisances sonores qui dégradent la qualité de vie d'un quartier parmi les plus denses des alentours. Pour cela, l'idée d'un péage urbain avec reconnaissance des plaques -dont vous avez souligné les contours, monsieur le Président- incitera les automobilistes à emprunter le contournement. Avantages en image, celle de la Métropole de Lyon étant en effet trop souvent assimilée à cette portion d'autoroute, une image qui, jusqu'ici, était nuisible à l'attractivité du territoire.

Il s'agit là, par ailleurs, d'une réussite politique. Les négociations avec le Secrétaire d'Etat chargé des transports, Alain Vidalies, ont permis d'obtenir un accord de l'Etat en mai dernier, que l'on espérait depuis longtemps. Elles prouvent que le dialogue est souvent payant. Il s'est inscrit ici dans l'intérêt général. C'est pourquoi nous espérons que l'ensemble des élus concernés poursuivront en ce sens et adopteront une attitude consensuelle pour que le projet avance car le projet de déclassement ne se limite pas à cette simple portion d'autoroute.

La question centrale, maintenant que le décret est en voie de signature, se pose sur les moyens de contournement. Lorsque l'on parle d'aménagements urbains -et encore plus de voies autoroutières-, la stratégie du NIMBY (Not In My BackYard) ne peut que biaiser les débats. La Métropole a été créée aussi pour que des projets ambitieux dans l'intérêt général puissent s'y développer.

Le contournement de l'ouest lyonnais sur une future liaison A45-A47-A7 ainsi que la liaison de l'A89 à l'A46 et à l'A42 sont, de notre point de vue, une nécessité, en attendant les études sur l'Anneau des Sciences bien entendu. Nous restons néanmoins opposés à la création de l'A45 qui, en dépit de doublons avec l'A47, sacrifiera des centaines d'hectares agricoles et ne permettra pas aux liaisons ferroviaires de prendre toute leur place.

Enfin, nous nous réjouissons que madame la Vice-Présidente Annie Guillemot ait récemment ouvert la voie à un travail sur les voies dédiées aux transports en commun. Les modes doux -dont vous avez fait une priorité, monsieur le Président - doivent être placés au centre du projet.

Le déclassement de l'A6-A7 engage la Métropole de Lyon dans une perspective innovante qui fait suite à d'autres projets urbains alliant les qualités suivantes : une prise en compte sanitaire pour le mieux-vivre des habitants, une meilleure fluidité de la circulation, un cadre ponctuellement végétalisé et a fortiori une sauvegarde de l'esthétisme du réseau routier et urbain, une manière de penser la ville autrement, de penser les transports autrement.

Nous voterons avec enthousiasme ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe se réjouit de ce rapport.

Enfin, les communes qui subissent la présence de cet axe autoroutier depuis des années n'auront plus à supporter un trafic intense, bruyant et si polluant ; elles n'auront plus, comme à La Mulatière, à subir du 1^{er} juin au 30 septembre un flot incessant de moteurs de voitures en transit, quasiment à l'arrêt, ronflant sous le bruit de leur climatisation ! Enfin, les quais de La Mulatière, de La Saulaie, de Confluence et de Perrache pourront être embellis et respirer à nouveau ! Enfin, les communes plus au nord pourront plus facilement recoudre leur territoire littéralement coupé en deux par cette frontière d'asphalte !

Nous vous remercions, monsieur le Président, d'avoir réussi, après tant de consultations de différents Ministres, à ce que ce déclassement soit enfin décidé.

Ce déclassement et, de fait, la prochaine transformation de cet itinéraire en route à grande circulation puis en boulevards urbains, entraîne bien évidemment la nécessité d'organiser les reports de trafic. Sur cette question, nous voulons souligner la démarche pragmatique adoptée : celle qui consiste à travailler dans une vision globale mais étape par étape, projet par projet, celle qui permet de passer de la discussion à l'action, au "faire".

Ce projet global vise à la fois à fluidifier le trafic interne en reportant le transit sur le grand contournement, à permettre, à terme, aux voitures de se glisser dans la file de camions pour prendre une sortie quand on est sur la rocade Est, à faciliter la mobilité à l'ouest grâce à la création, à l'horizon 2025-2030, de l'Anneau des Sciences en organisant de véritables portes d'agglomération avec des accès en transports en commun. Ainsi, il répond à la fois à l'enjeu de réguler le trafic et de développer les transports en commun mais aussi de limiter la pollution de l'air, un objectif réaffirmé dans le plan Oxygène que nous avons voté lors du dernier Conseil.

Ce projet participe également d'un développement de notre agglomération non plus en étoile mais en toile. Nous avons de la chance d'avoir de belles et agréables communes périphériques mais dont le développement est freiné par une mobilité de plus en plus contrainte. Une meilleure mobilité améliorera non seulement le confort des habitants de ces communes mais aussi leurs possibilités d'extension, raisonnées, pour un développement équilibré de l'agglomération.

Nous parlons donc bien, dans ce projet, à la fois de mobilité mais aussi de santé et développement du territoire. Nous le savons tous, le développement de notre territoire métropolitain ne s'envisage de manière pertinente qu'à une échelle plus large. Le contournement proposé s'inscrit pleinement dans cette dynamique territoriale. Il permettra non seulement d'absorber le trafic de transit reporté mais aussi un accès plus direct à l'aéroport et à la gare Saint-Exupéry par le sud comme depuis l'A47.

L'augmentation des flux et le trafic induit sur le nœud de connexions de Chasse-Givors sont un point complexe du projet et il est possible qu'il conduise à s'interroger sur l'opportunité d'une liaison depuis le grand contournement Est jusqu'au sud de Vienne. Une question qui, de notre point de vue, pourrait s'étudier dès à présent, compte tenu du temps long de la réflexion sur des projets de cette importance et des impacts des tracés envisagés.

Encore une fois, nous nous réjouissons de ce projet attendu et prometteur de déclassement de l'A6-A7 et nous voterons avec grand enthousiasme ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés .

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de notre assemblée aujourd'hui est un vote historique. En effet, de très nombreux habitants de la Métropole luttent depuis des dizaines d'années pour le déclassement de cette autoroute qui coupe notre Métropole en deux. Ces autoroutes sont source de pollution, de bruit et de nuisances, pour de très nombreux habitants de Lyon bien évidemment mais aussi pour les communes de part et d'autre du tunnel sous Fourvière.

Ce résultat qui est maintenant à portée de main. On le doit à votre investissement, monsieur le Président. On le doit aussi -et vous l'avez souligné à plusieurs reprises- à un engagement collectif de l'ensemble des Maires et des élus de la Métropole. Si le déclassement de l'axe A6-A7 entre Limonest et Pierre Bénite est imminent, il est tout aussi évident qu'il faudra du temps pour que les bénéfices de ce déclassement soient perceptibles pour chaque commune de la Métropole.

Renforcement de l'interdiction du trafic de poids lourds sous le tunnel de Fourvière, adaptation du jalonement, diminution de certaines vitesses et de la largeur des voies sont autant d'actions qui permettront de pacifier cette autoroute urbaine.

Les élus UDI sont favorables à la mise en place progressive, sur cet axe, de voies réservées pour les transports en commun et pour l'autopartage.

De même, nous approuvons le projet de péage de transit. Ce projet présente l'avantage, par rapport au péage urbain, de ne pas pénaliser les foyers les plus modestes de la Métropole. Par contre, nous sommes attachés à ce que ce péage de transit intègre à la fois l'axe A6-A7 mais aussi le boulevard Laurent Bonnevey et la rocade est afin de ne pas assister à un simple transfert de l'axe A6-A7 vers l'est de la Métropole. L'objectif du déclassement de l'A6-A7 est bien de repousser le trafic de transit en dehors de l'agglomération, sur un grand périphérique : à l'ouest, c'est le fameux contournement ouest de Lyon (COL) ou à l'est, au niveau de l'A432 prolongée, c'est-à-dire au-delà de l'aéroport Saint-Exupéry.

Nous notons aussi avec satisfaction que vous indiquez une réalisation de l'Anneau des Sciences au plus tard en 2030. Les élus UDI sont des défenseurs de la première heure de ce projet. Nous pensons qu'il est indispensable pour le développement de l'ouest lyonnais ainsi que pour les déplacements intra-métropole. Dans une première phase, nous risquons de voir le déplacement d'une partie du transit vers d'autres communes de la Métropole, en particulier à l'est. Les élus UDI souhaitent que soit anticipé dès maintenant ce risque afin de limiter au maximum ce report. Il est essentiel pour nous que la Métropole mette en œuvre une solidarité pour compenser ces éventuels effets négatifs par des investissements ou des aménagements adaptés.

Sur les 115 000 véhicules qui circulent quotidiennement sur l'axe A6-A7, seulement 15 000 sont en transit. En d'autres mots, 100 000 véhicules font des déplacements intra-métropole, en particulier un trajet domicile-travail quotidiennement. Aussi, le grand contournement de l'agglomération ne sera pas la solution miraculeuse. Ce qu'il faut, c'est réduire le nombre de véhicules.

Pour cela, vous évoquez plusieurs axes de travail que nous soutenons : une intermodalité forte et intégrée, le développement de parcs-relais de grande capacité.

A cela, nous souhaitons ajouter deux propositions que les élus UDI ont déjà eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises :

- premièrement, la création d'un Réseau express métropolitain (REM). Ce RER à la lyonnaise doit être porté en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un réseau qui permettrait de développer un service métropolitain de qualité, autour de lignes fortes structurantes à l'échelle du bassin de vie lyonnais. Ce sont ces lignes fortes identifiées qui devraient bénéficier prioritairement des investissements et qui devraient définir des fuseaux en termes d'urbanisme et de droits à construire dans le prochain plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) ;

- deuxièmement, nous sommes très attachés à l'optimisation de l'usage de nos infrastructures plutôt qu'à la multiplication de ces mêmes infrastructures. Nous voulons une politique réellement volontariste en faveur du covoiturage. Aujourd'hui, lors des déplacements domicile-travail, l'immense majorité des conducteurs sont seuls dans leur véhicule. Passer, par exemple, à trois personnes dans une voiture représenterait des milliers de voitures en moins sur nos infrastructures autoroutières. Le covoiturage est pour l'UDI un transport collectif individuel. Pour augmenter significativement le nombre de passagers, il convient de mettre des mesures incitatives fortes, ce que la Métropole, à ce jour, n'a pas encore fait. Sur ce sujet comme d'autres, il convient donc de passer de la communication à l'action.

Monsieur le Président, les élus UDI voteront cette demande de déclassement. Nous vous demandons que, très rapidement, vous proposiez un projet global d'aménagement ainsi qu'un plan de financement. En effet, en l'état actuel, ce dossier-clé pour la Métropole n'est pas prévu dans la PPI. Il convient de faire évoluer ce point.

Monsieur le Président, ce déclassement, loin d'être une fin, est un point de départ pour repenser les déplacements, la mobilité dans notre Métropole et améliorer ainsi la qualité de vie de nos concitoyens.

Je laisse maintenant la parole à Yves-Marie Uhlrich.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, lors du Conseil métropolitain du 21 mars dernier, je vous faisais part de mes attentes pour Ecully : une véritable requalification en, boulevard urbain.

Lors de notre séance du 30 mars dernier, vous interveniez sur ce point -je vous cite- : "Je ne suis pas l'Houdini de l'autoroute A6-A7 et donc il n'y a pas de coup de baguette magique... Mais par contre un travail va s'entreprendre dans une coopération avec les élus de cette assemblée. Et c'est comme cela que nous progresserons tous ensemble" -fin de citation-.

Si, à l'époque, je vous ai cru, aujourd'hui, j'ai quelques doutes. Et ces doutes, monsieur le Président, sont légitimes lorsque deux Maires de Communes voisines, membres de votre exécutif, nuancent vos propos dans un quotidien local -je les cite- : "Que ce soit acté, c'est positif, cela va faire bouger. Mais il ne faut pas attendre ces changements pour demain" -fin de citation-. Pour enterrer un projet, on ne ferait pas mieux.

Mais ce n'est pas tout : lors de la réunion que vous avez organisée à la Métropole mardi dernier, j'ai entendu plusieurs fois qu'il ne faut pas penser à son intérêt particulier -sous-entendu l'intérêt de chaque Commune concernée- mais à l'intérêt métropolitain.

C'est quoi, monsieur le Président, l'intérêt métropolitain ? C'est le Parc du Vallon sur le neuvième arrondissement de Lyon et une station de désenfumage qui détruit des centaines de mètres carrés d'espaces boisés classés à Ecully ? C'est Euronews et le siège de la Région qui quittent respectivement Ecully et Charbonnières les Bains pour partir à Confluence ? C'est l'EM Lyon qui quitterait Ecully pour Gerland ? Je viens d'ailleurs d'apprendre par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes que vous relanceriez cette option en faisant discrètement pression sur la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) ? C'est la Clinique du Grand Large qui va quitter Décines Charpieu pour se regrouper avec celle du Tonkin chez votre ami, le Maire de Villeurbanne et priver ainsi des dizaines de milliers d'habitants de l'est lyonnais d'une structure de soins et d'urgence de proximité ?

Si nous poursuivons cette logique, l'intérêt métropolitain ne serait-il pas d'aménager de manière très qualitative la berge droite du Rhône à Confluence et de mettre un panneau de limitation à 70 kilomètres/heure, tout en plantant quelques arbres au droit de Champagne au Mont d'Or, Ecully, La Mulatière et Pierre Bénite et de reporter la circulation de transit sur les communes de l'est lyonnais ?

Pour vous croire, monsieur le Président, donnez-moi -donnez-nous- des éléments concrets et précis. Rassurez-nous face aux propos inquiétants de vos Vice-Présidents en charge de ce dossier. Dites-nous que les habitants de la Métropole seront tous logés à la même enseigne. Dites-nous, par exemple, que les 6 000 habitants métropolitains d'Ecully, soit un tiers de la population, qui habitent dans une bande de 300 mètres de part et d'autre de l'autoroute et qui subissent 24 heures sur 24 le bruit des voitures et des camions et respirent des particules fines, dites-nous que ces habitants seront traités de la même façon que les habitants métropolitains de Confluence.

Pour moi, monsieur le Président, l'intérêt métropolitain, c'est le Président de la Métropole de Lyon qui porte la même attention aussi bien au Maire de Lyon qu'aux autres Maires concernés par ce déclassement.

Pour cette délibération, je vais vous accorder ma confiance et voter positivement mais (*rires dans la salle*)... -avant de rigoler, mes chers collègues, écoutez-moi jusqu'au bout ! Vous verrez, ce sera beaucoup plus malin !...sous réserve que vous apportiez à ma Commune et aux autres Communes concernées des aménagements semblables. En quelque sorte, un intérêt métropolitain identique pour tous les habitants de la Métropole résidant à proximité de ce futur boulevard urbain, qu'ils habitent à Lyon Confluence, plus au nord ou plus au sud.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons cette demande de déclassement des portions d'autoroute entre Limonest et Pierre Bénite. Nous le disions déjà aussi le 21 mars : mettre fin à un aménagement nocif et même toxique pour la santé des riverains ne peut qu'emporter notre agrément.

Ce déclassement et surtout le début de requalification auront des incidences financières et nous souhaitons des engagements financiers d'ailleurs dès ce mandat.

Mais ce déclassement ne serait une opportunité historique que s'il s'inscrit dans le mouvement européen des Villes et Métropoles qui ont pris en main la lutte contre la pollution, contre l'envahissement de l'espace public par la circulation automobile. Ce sont plus de 200 Villes qui se sont engagées dans des plans de restriction de la circulation des véhicules à moteur thermique, dans des plans de reconquête de la ville, de ses rues, de ses places.

Nous souscrivons aussi au projet de péage dit "de transit", les dispositifs actuels incitant à traverser la Métropole et son cœur plutôt qu'à les contourner. Mais diminuer voire supprimer en le déportant le transit nord-sud, 44 000 véhicules par jour en moyenne soit 12 % des 360 000 circulants, ne peut suffire. C'est le trafic global intra-métropole qu'il faut réduire et pour lequel un plan à cinq, dix et quinze ans doit être élaboré en lien direct avec le plan Oxygène. Car c'est bien d'un enjeu de santé publique dont il s'agit, doublé d'un enjeu d'équité sociale. En effet, les populations les plus exposées à la pollution sonore et atmosphérique, celles qui vivent aux abords des grands axes routiers, sont aussi les moins favorisées socialement. Ce sont celles aussi qui utilisent le moins de véhicules individuels alors que ce sont les cadres supérieurs qui utilisent le plus voitures et deux-roues motorisés pour des trajets dans Lyon intra-muros.

On ne peut se satisfaire de déporter la circulation en d'autres passages de la Métropole qui souffrent déjà d'une circulation dense. Nous comprenons bien l'insatisfaction et les questionnements exprimés par les Maires de plusieurs des villes concernées. Car à regarder le scénario à 2030 avec l'hypothétique Anneau des Sciences, le boulevard Laurent Bonnevey conserverait un trafic moyen journalier de près de 150 000 véhicules, c'est-à-dire plus que les 140 000 actuels ; idem pour l'A46 nord qui supporterait encore plus de 45 000 véhicules ; pas mieux pour la rocade "est" qui des 90 000 véhicules actuels passerait à 96 000 véhicules par jour. L'objectif doit bien être de soulager l'est et non pas de l'empêcher d'encore plus de trafic.

Alors, c'est à un vrai challenge qu'il faut s'atteler : apaiser la circulation, modérer les vitesses, mieux se déplacer et de manière différente en favorisant la ville des courtes distances, c'est possible, souhaitable et -nous le pensons- bien plus réaliste que l'Anneau des Sciences.

Nous avons des atouts certains pour cela. Les résultats de l'enquête ménages déplacements, les réflexions déjà menées autour du plan des déplacements urbains nous y encouragent. La tendance générale est à la démotorisation : 30 % des ménages de la Métropole n'ont pas de voiture et n'aspirent pas en avoir. Et si la population augmente, le nombre de déplacements stagne, avec une baisse des déplacements en voiture ; et ce au profit des transports en commun et des modes actifs. Si la tendance est plus marquée sur Lyon-Villeurbanne, elle est nette sur l'ensemble de la Métropole.

Il nous faut donc accompagner cette tendance, l'encourager avec des mesures générales et spécifiques et non aller dans le sens inverse en rêvant encore d'infrastructures routières dévoreuses d'espace et d'argent public, s'opposant sans vergogne aux engagements de la COP 21. Laissons cela à monsieur Wauquiez et à son A45. Mais imaginez qu'il mette les sommes prévues pour son autoroute dans l'amélioration du réseau ferré régional, dans l'intermodalité avec les réseaux locaux de transports.

Parmi nos atouts majeurs, nous avons l'un des meilleurs réseaux de transports en commun d'Europe. Nous le confortons en soutenant les investissements du SYTRAL. Fixons lui aussi cet objectif : une circulation apaisée en 2030, sans infrastructure routière supplémentaire mais avec une offre de transports en commun augmentée autant qu'affinée, des voies dédiées sur tous les axes principaux, favorisant les rabattements vers les lignes fortes, irriguant l'ensemble de la Métropole. Imaginez encore que nous mettions pour cela ne serait-ce que la moitié de la somme que requerrait l'Anneau des Sciences !

Mais pour cela, il faut inverser les priorités, rompre avec certaines habitudes héritées du siècle passé.

Pour conclure, nous vous soumettons, chers collègues, quelques propositions favorisant cette transition vers une Métropole plus douce, plus attractive, avec moins de bruit, moins de pollution :

- apaiser les vitesses sur l'ensemble des axes à 70 kilomètres/heure, sur le boulevard Laurent Bonnevey en particulier, avec là aussi une voie dédiée aux transports en commun, aux taxis et au covoiturage ;

- rassurer et encourager piétons et cyclistes en incitant chacune de nos communes à devenir des villes 30 : rouler à 30 kilomètres/heure plutôt qu'à 50 divise déjà le bruit par deux et le nombre d'accidents mortels par neuf ;

- améliorer le parc automobile : en effet, les véhicules datant d'avant 1997 ne représentent que 2 % du parc mais concourent à 5 % de la pollution. L'arrêt de leur circulation permettrait d'atteindre déjà un tiers de l'objectif fixé par le plan Oxygène. Nous proposons qu'en contrepartie de la vente ou de la destruction de ces véhicules, nous offrions à leurs propriétaires, en plus de la prime de l'Etat, une prime équivalente à tout ou partie d'un abonnement annuel TCL ainsi qu'un abonnement annuel à Vélo'v ou à l'un des systèmes d'autopartage ;

- aider les artisans et professionnels des très petites entreprises nous semble indispensable. Bien souvent, leurs véhicules utilitaires légers, leurs fourgonnettes, outils indispensables de leur activité, roulent au diesel. Nous proposons là encore que la Métropole double la prime de l'Etat pour aider au remplacement de ces véhicules par d'autres roulant au gaz naturel, à l'électricité ou des moyens peu émetteurs de CO2.

En résumé, généraliser les voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage, aux modes actifs, faire de l'autosolisme une exception et non pas la règle, inciter à l'abandon des plus polluants des véhicules, généraliser les zones 30, favoriser l'intermodalité, les modes actifs, l'activité physique.

C'est bien là le challenge pour 2030 ! Santé publique et qualité de vie sont autrement plus mobilisatrices pour nos concitoyens que kilomètres de goudron et tonnes d'échangeurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, le déclassement de la portion des autoroutes A6-A7 dans la traversée de l'agglomération lyonnaise est évidemment une occasion historique pour notre Métropole. L'accord de principe que vous avez obtenu auprès du Secrétaire d'Etat aux transports début mai, monsieur le Président, était attendu depuis longtemps. Aujourd'hui, nous avons enfin la possibilité de prendre notre destin en main.

En effet, cette autoroute forme, depuis plus de quarante ans, une plaie dans le tissu urbain qui partage le cœur même de notre ville en deux. Sa congestion paralyse chaque jour les entrées de notre Métropole et occasionne autant de nuisances sonores que de pollution pour tous les riverains de nos territoires. En donnant une image dégradée des entrées sud et nord de notre agglomération, elle est aussi un frein à son développement.

Ainsi, par exemple, le contraste est particulièrement saisissant pour le quartier de Confluence. Nous avons, d'un côté, un secteur en pleine mutation avec des réalisations remarquables, à l'image du musée des Confluences et son architecture avant-gardiste et, de l'autre, à proximité immédiate, la présence de cette autoroute urbaine, vestige d'une époque où la place de la voiture était centrale dans l'esprit des aménageurs et qui ne répond plus aux enjeux de mobilité d'une grande Métropole du XXI^{ème} siècle.

Evidemment, le déclassement de l'autoroute A6-A7 ne constitue pas la fin de l'histoire mais bien son commencement et son succès est conditionné par le respect d'une chronologie respectant les attentes quotidiennes de nos concitoyens, c'est-à-dire des trajets rapidement et confortablement effectués.

En effet, est-il raisonnable de prévoir des aménagements à l'horizon 2025-2030 sans avoir préalablement réduit drastiquement la circulation sous le tunnel de Fourvière ? Nous supposons que des études de circulation par tranches horaires existent mais, en tout état de cause, il semble difficile de faire circuler 80 000 véhicules par jour sur une voirie réduite à deux fois une voie, comme le prévoit notre préfet à l'horizon 2020. Sans attendre, il faut avancer sur les solutions à mettre en œuvre pour traiter de manière globale les flux de circulation à l'échelle de l'agglomération. C'est la condition de la réussite du projet du boulevard urbain et de son acceptation par les populations des territoires métropolitains impactés.

Dans des interviews données dans la presse et lors d'une récente réunion à la Préfecture, les Maires des Communes concernées ont fait part de leur grande inquiétude, notamment au moment où il leur est demandé de construire plus de logements afin de faire face à un accroissement de leur population et de développer des activités économiques.

Aujourd'hui, ce sont en effet 115 000 véhicules par jour qui empruntent l'A6-A7, dont seulement 15 000 en transit. Encore faut-il connaître les tranches horaires. Mais qu'en est-il de ces chiffres au moment des pointes du matin, du soir et des périodes de migrations de congés ? Autant dire que l'objectif de ramener à l'horizon 2020 ce chiffre à 80 000 véhicules par jour nous paraît très ambitieux.

Pour limiter le trafic sous le tunnel de Fourvière et éviter un important report sur les autres Communes de la Métropole, plusieurs leviers sont à actionner :

- éloigner de l'agglomération l'intégralité du trafic de transit -pour information, 44 000 véhicules par jour entre le nord et le sud de l'agglomération, dont 25 000 sur la seule rocade, déjà en partie saturée-, notamment en exploitant mieux le potentiel de l'A432 aujourd'hui trop peu utilisée car mal connectée et surtout payante. Il est indispensable pour cela de ne pas faire déboucher la future A45 dans l'agglomération mais bien de la connecter plus au sud, comme le prévoyait la Directive territoriale d'aménagement (DTA) de 2006 ;

- développer massivement les transports en commun. Certes, le plan de mandat du SYTRAL comporte déjà, jusqu'en 2020, des projets structurants comme le prolongement du métro B et tramway T1 mais, face à un tel projet, il semble déjà tout à fait insuffisant. Il convient donc d'intensifier encore les efforts dans la perspective de la transformation de l'A6-A7 afin de développer une offre attrayante de transports en commun sur l'ensemble du territoire, et tout particulièrement les entrées nord et ouest, seul moyen de limiter le recours à l'automobile.

Ces différentes mesures ont des temporalités différentes. Il est indispensable d'anticiper dès à présent les conséquences du déclassement et de créer, avant la réduction des capacités de trafic de la liaison urbaine A6-A7, une offre nouvelle, massive et attrayante de transports en commun, tant par trains, tramways, métro que par autobus, ainsi que la création de parcs-relais correspondants. Faute de cette indispensable symétrie, les conséquences inévitables en matière de report de trafic et donc d'acceptation par la population se révéleraient potentiellement désastreuses.

A tout cela s'ajoute la question de la politique des transports de la région, notamment pour le réseau ferré. Une coordination étroite nous semble indispensable, surtout en cette période où les marges de manœuvre financières sont de plus en plus contraintes.

Notre groupe votera bien entendu votre délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. Nous étions depuis longtemps contre la création d'une telle autoroute en ville. Nous ne pouvons donc aujourd'hui que nous réjouir de l'annonce de ce déclassement. Nous voterons donc bien évidemment cette délibération.

Mais nous souhaiterions et nous souhaitons aborder quelques points -je me contenterai d'en aborder quatre- parce que nous considérons que pour réussir, et donc être utile, ce déclassement doit s'inscrire dans une transformation des circulations générales dans l'agglomération.

Nous pensons d'ailleurs qu'il est urgent de relancer un plan de déplacements urbains encore plus ambitieux, à la hauteur de l'événement du déclassement de l'autoroute A6-A7, plan qui doit fixer les objectifs sur les flux automobiles de transit, sur les flux vers l'agglomération comme sur les flux internes et en tirer les conséquences dans une vision de l'agglomération à 2050. La réalisation possible de l'Anneau des Sciences et/ou du grand contournement "est" ne fait, en réalité, que repousser les problèmes routiers et de flux routiers un peu plus loin.

Nous pensons également que le déclassement ne peut se faire ni au détriment de l'accès à l'agglomération depuis l'ouest ni, bien entendu, au détriment du cadre de vie des habitants de l'est lyonnais qui cumulent déjà largement de nombreuses difficultés liées au développement de l'agglomération.

Troisième point que nous souhaitons aborder, c'est considérer que la seule réalisation d'un barreau bouclant le contournement est largement insuffisante puisque ce bouclage A46-A432 transformerait le nœud de Givors du secteur givordin en un nouveau bouchon lyonnais, sans oublier, sur ce même secteur, l'arrivée de l'A45 et ses 27 000 véhicules supplémentaires par jour.

Enfin, quatrième point, nous pensons que les aménagements consécutifs à ce déclassement représentent bien évidemment des sommes très importantes non prévues aujourd'hui au regard de la PPI connue. Des études de cadrage situant ces aménagements dans un cadre budgétaire, encadrant notamment l'Anneau des Sciences et donc la requalification de Bonneville, sont indispensables, requalification de Bonneville dont nous pensons qu'elle doit rester une priorité absolue, de même que la qualité de l'agrafe urbaine du PUISOZ.

Nous pensons qu'il est nécessaire, en effet, que l'équilibre des investissements de la Métropole entre le cœur de l'agglomération, l'ouest de l'agglomération et l'est lyonnais soit réaffirmé, la Métropole ne pouvant pas se transformer au détriment de sa première couronne.

Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain votera donc pour ce déclassement des autoroutes A6-A7.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'ensemble des élus qui se sont exprimés depuis l'annonce du Secrétaire d'Etat, Alain Vidalies, le groupe La Métropole autrement salue le déclassement des autoroutes A6-A7. C'est une décision historique. Elle vient gommer l'erreur d'un ancien Maire,

Louis Pradel, de faire passer l'autoroute au cœur de la cité. Certes, l'époque était différente : c'était l'ère du tout automobile, une époque où la ville s'adaptait à la voiture et non l'inverse. Comme plusieurs groupes viennent de le rappeler, cette période est aujourd'hui révolue.

Nous saluons donc cette décision car elle comporte des effets très positifs pour l'attractivité et le développement de notre agglomération. Ainsi, elle devrait désengorger des voies saturées qui dénaturent aujourd'hui le cœur de la Métropole. Elle va permettre de requalifier les entrées sud et nord de cette agglomération, d'améliorer les déplacements en modes doux et, plus globalement, d'apaiser la circulation sur des axes aujourd'hui très embouteillés. Enfin, cette décision devrait avoir des effets réels sur une réduction de la pollution dans les secteurs concernés.

Nous saluons donc cette décision qui, néanmoins, amène son lot d'interrogations.

En convainquant l'Etat, monsieur le Président, vous avez fait du point d'arrivée, le déclassement A6-A7, le point de départ. Pour autant, le chemin entre les deux est toujours aussi long. C'est ainsi un horizon 2030 qui est prévu pour une baisse concrète du trafic de 50 000 véhicules par jour sur le futur boulevard urbain. Si le déclassement de l'autoroute peut intervenir d'ici la fin de l'année, ce n'est pas tout à fait demain que l'autoroute et ses nuisances auront disparu.

Si le chemin est long, c'est bien parce qu'en matière de déplacements, notre agglomération est à la limite de la congestion. L'ensemble des axes est tellement saturé que même un report minime du trafic d'un axe vers un autre peut l'engorger entièrement. Il est donc naturel qu'une telle décision suscite des questions, que nous partageons pour certaines.

Toutefois, il me paraît utile de distinguer les questions de fond des effets de manche, comme la création de l'association Grand Est Métropole. En effet, si tout le monde, retranché depuis son territoire, monte son association pour s'opposer, on perd un peu le sens de l'intérêt général et de la Métropole. Il existe, à mon sens, suffisamment d'instances aujourd'hui pour se faire entendre sans créer une association qui, au demeurant, bien que n'ayant officiellement aucune étiquette, ne laisse guère de doute sur sa couleur politique. Il en serait autrement si les Maires des Villes de Villeurbanne, de Vaulx en Velin et de Bron -qui ne sont peut-être pas les villes les plus étendues à l'est mais parmi les plus peuplées- avaient été préalablement consultés.

Cela étant dit, je rejoins certaines questions de fond soulevées. C'est pourquoi notre groupe sera attentif aux réponses apportées par la Métropole aux questions qui restent encore en suspens. J'en relèverai deux principales cet après-midi : celle du report du trafic de transit sur l'est de l'agglomération et celle du trafic pendulaire qui vient de l'ouest.

L'une des conséquences du déclassement A6-A7 est donc le détournement du trafic interrégional, notamment de poids lourds, sur le périphérique Laurent Bonnevey ou la rocade "est". Pour ces axes, un report de près de 15 000 véhicules par jour est difficilement envisageable tant ils sont déjà saturés. Sans parler des effets nocifs d'une pollution atmosphérique accrue dans des territoires qui comptent parmi les plus fragilisés de notre agglomération ; à titre d'exemple, une étude récente menée sur les quartiers des Buers et de Saint Jean à Villeurbanne montrait l'exposition plus importante de ses habitants à la pollution atmosphérique et au bruit.

C'est pourquoi la Métropole doit apporter des garanties pour préserver la santé des habitants vivant le long du périphérique, en réfléchissant aux mesures nécessaires. Je pense aux murs antibruit, à l'enfouissement d'une partie du périphérique, à la réduction ou à la modulation de la vitesse sur le périphérique en fonction du trafic.

Pour autant, je ne doute pas que le déclassement soit un levier pour accélérer le projet de grand contournement routier de l'agglomération. A ce titre, nous serons à l'écoute des résultats des études lancées par l'Etat et la Métropole sur le prolongement sud de l'A432 et sur une version renouvelée d'un contournement par l'ouest. Car, certes, l'autre enjeu est bien de s'assurer que le trafic de transit se reporte, dans un premier temps, sur l'A432. Aujourd'hui, ce trajet alternatif représente un surcoût cumulé de 15 € par trajet pour un poids lourd de plus de 40 tonnes, sans prendre en compte le temps supplémentaire de conduite ; le calcul est donc vite fait pour un entrepreneur de transports. C'est pourquoi la réussite du report du trafic de transit doit s'appuyer sur un ensemble de mesures concordantes, à la fois incitatives et dissuasives.

Parmi les mesures incitatives, il est possible d'améliorer l'attractivité de l'A432 en développant des aires d'autoroute avec des services nouveaux pour les entreprises, comme la sécurisation des parkings, à l'instar de ceux de la Commune de Communay, avec la mise en place de services, de lieux de vie pour les chauffeurs. Pour l'Etat également, de telles aires pourraient servir de lieux de stockage de poids lourds en cas de crise routière.

Concernant les mesures dissuasives, des arrêtés anti-poids lourds ont été évoqués mais leur efficacité ne peut être mesurée qu'à la capacité à les faire respecter ; on le voit bien aujourd'hui sous le tunnel de Fourvière, ce n'est pas forcément évident. Je rappelle également que des études ont été lancées concernant un péage de transit sur lequel, monsieur le Président, vous avez donné quelques pistes à la presse vendredi dernier.

L'autre question est celle du maintien d'un trafic pendulaire venant de l'ouest lyonnais car, même en retranchant un report total du trafic de transit par l'absorption estimée d'un boulevard urbain, il reste un différentiel de 50 000 véhicules par jour ; il faut bien le répartir. Le calendrier des actions qui court jusqu'en 2030 illustre bien

que nous sommes dans un processus engagé pour de longues années et qui se joue à plusieurs niveaux. En attendant l'Anneau des Sciences, cette solution devra donc s'appuyer sur une optimisation du réseau actuel des transports en commun ou des transports ferroviaires, sur un accroissement des mobilités plurielles comme le covoiturage mais aussi, pourquoi pas, sur une évolution du temps de travail au sein des entreprises pour rationaliser des déplacements.

Car les déplacements sont plus que des moyens de transport, ils façonnent nos villes et nos vies. Nos façons de nous déplacer organisent nos loisirs, nos occupations, nos lieux de travail, nos habitations, notre rapport à l'espace ; bref, elles dessinent notre mode de vie. Les déplacements sont donc un vecteur de développement urbain et, à ce titre, ils doivent être pris en compte dans les réflexions en cours sur la révision du PLU-H.

Aujourd'hui comme avant, les transports favorisent l'évolution et l'intégration des territoires, des évolutions qui peuvent être anticipées comme le développement d'un tramway dans un centre urbain ou non régulées comme l'étalement urbain des franges de l'agglomération lyonnaise en Isère et dans la plaine du Bugey.

En conclusion, notre groupe salue à nouveau cette décision. Nous voterons bien évidemment cette délibération qui vient réparer une erreur historique. Pour autant, nous restons vigilants à ce que vouloir réparer une erreur n'en crée pas de nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre collègue Da Passano vient de nous présenter de manière très claire les différentes étapes de ce déclassement et le groupe Synergies-Avenir ne peut qu'approuver ce projet de déclassement (*rumeurs dans la salle*).

On a entendu beaucoup de discours. Simplement, je voudrais d'abord, monsieur le Président, vous remercier pour votre action. Ce n'est pas la peine de faire de grands discours. Il y a des gens qui agissent et d'autres qui parlent beaucoup. Et moi, je considère qu'il était important que cette action se fasse. C'est facile de dire mais ce n'était pas si évident d'obtenir ce déclassement.

Je veux dire que les Maires du nord-ouest étaient tout à fait d'accord, ont suivi avec attention ce projet et ont apporté tout leur soutien à ce déclassement. Certes, rien n'est parfait. Il y aura encore beaucoup à faire. Il faudra être patient, en particulier pour voir les effets de ce déclassement, dans la mesure où différents dispositifs devront être mis en place. J'en veux pour preuve tout ce que nos Communes subissent aujourd'hui, que ce soit Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest et Lissieu.

On peut aujourd'hui se féliciter de cette décision. Cependant, nous aurons à veiller à ce que différents dispositifs soient mis en place, à savoir le grand contournement "est", qui implique encore de gros investissements dont il faudra que l'Etat et les collectivités assurent le financement ; et ce n'est pas gagné. Sans oublier non plus une réflexion à long terme sur le grand contournement jusqu'au-delà de Vienne.

D'autres questions se posent : comment faire appliquer la réglementation au niveau des poids lourds ? On constate aujourd'hui la difficulté pour faire en sorte que les poids lourds ne prennent pas Fourvière. Or, ce matin, quand je suis descendu pour arriver jusqu'à Lyon, le bouchon remontait jusqu'à Dardilly. Donc il y aura beaucoup à faire.

Ensuite, une question qui n'a pas été évoquée et que je voudrais aborder : c'est le problème de la pénétrante de l'A89-A6, avec ce problème de la signalétique en direction de l'A466 relayant l'A46. Même si le principe des études pour un tracé plus au nord de la liaison A89-A6 a été acté, aujourd'hui, cette pénétrante va faire que beaucoup de véhicules vont aller jusqu'au tunnel de Fourvière. Donc est-ce qu'il n'y a pas là une contradiction par rapport au déclassement demandé ? Et là, véritablement, il y aura un gros travail au niveau de la signalétique.

Je voudrais aussi rappeler les objectifs que nous poursuivons pour avoir une voirie bien plus apaisée. Pour cela, je pense qu'il faut que l'on travaille sur un plan de déplacements et de transports collectifs au niveau de Techlid. D'ailleurs, tous les Maires du secteur en sont d'accord. Et il serait opportun, dès maintenant, de créer un groupe de travail sur ces problématiques au sein de la Métropole et du SYTRAL.

Je n'oublierai pas non plus les déplacements au niveau du réseau ferré. On ne peut pas parler de ce déclassement sans parler des problèmes de transports réseau ferré et, en particulier, de la ligne Saint Paul/Lozanne, en concertation avec la Région. Dans ce secteur, Nous sommes laissés pour compte. Sans oublier bien sûr les parkings-relais : là encore, que ce soit au niveau des entrées ou des diffuseurs d'autoroute, il est indispensable que nous ayons des parkings-relais. J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui, sur Dardilly, nous avons des hectares susceptibles d'accueillir des parkings-relais sur l'ancienne gare de Limonest et d'ores et déjà, avec ma collègue de Dardilly, nous avons travaillé au niveau du PLU-H sur un zonage plus adéquat, justement pour faire en sorte que, dès maintenant, les études soient lancées pour ces parkings-relais.

Par conséquent, réfléchir à une voie dédiée aux transports en commun nous paraît indispensable. Je rappelle aussi qu'il est nécessaire de mettre en place une signalétique adaptée pour que les flux nationaux et internationaux empruntent l'A46, puis l'A432.

Je ferai aussi une allusion au problème de l'A45. Vouloir aujourd'hui faire sur l'agglomération une pénétrante, je dirai entre guillemets "sans issue" ne peut que poser des problèmes et il faut véritablement réfléchir à une voie plus au sud.

Bref, monsieur le Président, je ne serai pas trop long mais simplement je formule un vœu : celui de pouvoir être présent en 2030 pour voir la réalisation de ces projets. *(Rires dans la salle)*.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, on va essayer de faire cela, monsieur Vincent !

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, Lyon, notre ville, notre agglomération, est célèbre pour son positionnement géographique bien sûr, entre nord et sud de l'Europe. C'est là un atout historique qui en a rapidement fait un carrefour de communication majeur et surtout un carrefour routier important pour notre pays et pour l'Europe entière.

Notre agglomération est au centre d'une étoile autoroutière, à la croisée des axes reliant Paris, la Méditerranée et l'Italie, d'une part, l'Allemagne et l'Espagne, d'autre part, mais desservant aussi les Alpes, le Massif central comme les nombreuses cités régionales, et ce ne sont pas moins de huit autoroutes qui la desservent, dont une qui la traverse du nord au sud : l'autoroute A6-A7.

Si cette situation est un facteur de développement économique, de rayonnement, de tourisme, elle a apporté et apporte toujours d'importants désagréments : un trafic routier important, congestionné à chaque période de vacances d'été comme d'hiver, des bouchons de Dardilly jusqu'à Perrache tous les jours, des échangeurs saturés, un tunnel routier surfréquenté -le fameux tunnel de Fourvière, symbole des journées classées noires et des chassés-croisés de l'été- mais surtout des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et une pollution importante, trop importante pour notre agglomération. L'autoroute A6-A7 qui traverse notre ville, qui traverse notre Métropole, est une balafre qui la défigure et qui constitue un véritable scandale urbanistique et écologique : l'une des autoroutes les plus fréquentées de France qui passe en plein cœur de sa deuxième plus grande agglomération.

Aujourd'hui, après plusieurs mois d'échanges et suite à l'accord du Secrétaire d'Etat aux transports, nous avons la possibilité de déclasser cette autoroute. C'est là une opportunité historique qu'il nous faut saisir pour mettre fin à cette aberration, dont nous subissons les méfaits depuis quarante-cinq ans, depuis le 8 décembre 1971 exactement, date de l'ouverture du tunnel sous Fourvière.

Ce déclassement est la première pierre d'un réaménagement urbain majeur mais il est clair que la totalité du trafic de cet axe ne va pas s'évaporer du jour au lendemain. C'est pourquoi il faut prévoir -et c'est là notre première urgence- son report partiel sur d'autres axes de communication. Notre agglomération n'en manque pas mais ils sont soit mal raccordés, soit mal utilisés et il faut trouver les moyens d'inciter à leur usage.

C'est ainsi que plusieurs chantiers vont être lancés en parallèle :

- le chantier du déclassement de l'autoroute -nous en avons parlé-, de l'échangeur de La Garde à Limonest-Dardilly jusqu'à Pierre Bénite, par tronçons successifs. Il s'agira là de modifier la signalétique, diminuer les vitesses, aménager, végétaliser, créer des voies réservées aux transports en commun, aux taxis et à l'autopartage. Et, pour cela, il s'agira aussi d'interdire le trafic de transit des poids lourds sur cet axe.

- concernant le trafic pendulaire, il conviendra d'améliorer la desserte en transports en commun et de multiplier les parkings-relais aux portes de l'agglomération.

- enfin, à l'horizon 2025, est prévue la réalisation du grand contournement de Lyon, qu'il faudra boucler à l'est -si c'est l'option retenue par l'Etat- et concrétiser à l'ouest avec le lancement du projet de l'Anneau des Sciences. Car pour parvenir à réguler le trafic tout en maintenant une desserte équilibrée de notre agglomération, la question doit en effet se traiter dans son ensemble. Ainsi, il faudra traiter la question du raccordement des autoroutes entrantes, et notamment celle du barreau nord A89-A6 manquant, ou encore celle de l'arrivée de l'A45 dans la Métropole, inacceptable en l'état. C'est pourquoi il faut lancer sans délai les études correspondantes.

Bien sûr, ce projet global réclame, tout d'abord, l'accord de tous pour se lancer dans ce challenge mais je crois que nous sommes tous ici persuadés -et de nombreux groupes l'ont dit- de la chance historique qui s'offre à nous et de l'urgence à agir, au regard notamment des derniers classements de notre agglomération en termes de qualité de l'air et aussi l'accord de chacun sur les modalités de mise en œuvre. Pour parvenir à un équilibre global, il y aura nécessairement des nuisances temporaires ; c'est là le propre de tout projet d'envergure. Nous pouvons continuer à ne rien faire pendant encore des décennies mais ce serait bien sûr une erreur fondamentale. La chance que nous avons aujourd'hui est historique et nos concitoyens le savent.

Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour gérer au mieux la période de transition qui débute jusqu'à l'achèvement du projet ; ceci d'autant mieux que nous travaillerons en bonne coordination avec toutes les

Communes concernées, parce que notre objectif final est commun : viser une Métropole attractive, mobile et agréable à vivre pour tous.

Ce projet nécessitera bien sûr un effort financier de notre collectivité. Il convient que nous puissions en débattre sereinement, lorsque les équipes auront davantage avancé dans les études en cours.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire au sujet de ce beau projet. Saisissons-nous de cette opportunité et mettons-nous au travail. Le défi est grand mais il y a urgence à agir. Le travail ne fait que commencer. Il sera réalisé par phases avec des transitions jalonnées. Il sera aussi réalisé à la lumière des erreurs du passé qu'il nous faut gommer progressivement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne prendrai pas de précautions oratoires : le projet de délibération qui nous est proposé est mauvais en l'état actuel des choses.

Entendons-nous bien : le déclassement des autoroutes A6 et A7 dans les secteurs urbains de la Métropole et de la ville de Lyon, nous y sommes tous favorables ; je ne pense pas qu'un seul membre de notre assemblée puisse s'y opposer sur le principe.

Comme cela a été rappelé à de nombreuses reprises et fort justement, la traversée du cœur de la Métropole par une infrastructure autoroutière ne correspond plus, et ce depuis longtemps, aux enjeux de déplacements contemporains. Mais il y a un monde entre le principe et son application. Et c'est là que le bât blesse !

Très concrètement, en commission déplacements et voirie le 30 juin dernier, vous nous avez présenté un dossier faisant apparaître notamment les principales étapes de la requalification des autoroutes A6 et A7 déclassées. De premières mesures seraient mises en œuvre entre 2017 et 2020 : interdiction du trafic de transit des poids lourds, diminution des vitesses et de la largeur des voies, premiers aménagements au droit du quai Perrache, adaptation des mobiliers avec suppression des glissières, etc.

De fait, ces mesures aboutiraient, à très brèves échéances, à un report du trafic de transit actuel autre part. Cet "autre part" est clairement identifié : à court terme, un itinéraire de contournement passant par les structures routières et autoroutières existantes de l'est lyonnais, à savoir l'A432, suivie par l'A43 jusqu'au nœud de Manissieux, bien connu pour sa saturation régulière, puis l'A46 sud, également saturée.

Ceci étant dit, on nous explique que les seuls dispositifs mis en place à l'horizon 2020 seraient une dissuasion pour les poids lourds d'emprunter la rocade "est" par des contrôles divers pour les orienter sur le parcours cité précédemment : des indicateurs de fluidité, des marquages au sol ; en clair, strictement aucune mesure sérieuse pour adapter des voies déjà saturées à ce flux nouveau de circulation.

Alors qu'après 2020, on continuera les travaux d'aménagement du "boulevard urbain apaisé" -selon les termes employés-, on va faire des études pour aménager le nœud de Manissieux, on va étudier l'élargissement de l'A46 sud, on va étudier l'aménagement du nœud de Ternay.

Et que dire de l'ouest lyonnais qui est le grand oublié -volontairement- ? Vous indiquez que vous voulez envoyer le report du trafic de l'est comme si le secteur ouest ne serait pas impacté. Monsieur le Président, allez-vous éduquer vous-même chaque conducteur de la Métropole et enregistrer un message vocal à destination des GPS des autres conducteurs ? Un peu de sérieux sur des sujets aussi importants ! Evidemment que l'ouest va subir de plein fouet ce report de trafic. Il faut assumer les conséquences de nos choix. Et quelles sont vos solutions ?

Vous parlez à nouveau de l'Anneau des Sciences mais vous n'apportez aucune garantie sur sa réalisation. Pire, vous repoussez sa réalisation après 2030, autant dire -sans vous vexer- à vos successeurs ! Vous reparlez d'un grand contournement ouest alors que celui-ci est un serpent de mer qui, jusqu'à présent, vous servait d'alibi pour ne rien faire.

Les transports en commun dans l'ouest souffrent d'un véritable déficit et l'on nous présente des extensions de lignes déjà existantes. Vous évoquez aussi des études du SYTRAL, sans que l'on puisse dire sur quoi elles se basent puisque vous ne connaissez pas encore les incidences de la décision de déclassement.

Donc, sur la Commune dont vous êtes Maire, on apaise, mais pour les autres Communes, on réfléchit, on étudie, on traite par de petits aménagements accessoires dans l'attente, à l'horizon 2030, d'apaiser la circulation ailleurs.

Autre difficulté, et non des moindres, posée par ce projet de délibération, le défaut de dialogue et de concertation, notamment avec les collectivités voisines de la nôtre et fortement impactées par nos décisions. Je citerai, par exemple, la Communauté de Communes de l'est lyonnais ou la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon. Leurs Présidents ont largement fait part de leur étonnement, sinon de leur profond agacement, de ne pas avoir

été associés a minima à une réflexion, puis une décision dont les répercussions les concernent au plus haut chef. Un sujet d'une telle importance et d'une telle nécessité demande à être mené avec une concertation la plus large possible. Et là, je pense à nos voisins en direction de l'Ain et de l'Isère. Ne nous comportons-nous pas comme le grand qui dicte ses volontés aux petits ? La Métropole n'est pas autosuffisante. Qu'elle ne devienne pas, en plus, suffisante !

Si l'on doit, finalement, apprécier ce projet de délibération, je dirai :

1° - Cela fait des décennies que l'on connaît le problème de la traversée de Lyon par l'A6 et l'A7. Et alors que l'on avait loisir de préparer les transferts de flux par un plan sérieux, concerté, organisé et planifié, on décide de faire les choses à l'envers : déclasser dès maintenant l'A6 et l'A7 et gérer plus tard la mise en œuvre des infrastructures nécessaires pour accompagner ce déclassement.

2° - On veut à tout prix préparer un boulevard urbain apaisé et que le maximum soit fait à Lyon pour 2020. Si j'étais mauvaise langue, je m'interrogerais sur ce qui est prévu pendant cette année 2020.

3° - Aucun dispositif sérieux d'accompagnement ne sera mis en œuvre en matière de contournement avant 2025. Et l'on utilisera, de fait, le réseau existant quasi tel quel, avec toutes les difficultés qu'il rencontre déjà.

Nous avons là un vrai débat, de vrais enjeux qui dépassent le cadre politique, partisan et dogmatique. Il n'est pas trop tard pour repartir ensemble sur de bonnes bases. Nous vous demandons de reporter cette délibération et, parallèlement, d'organiser sans attendre une concertation réelle qui puisse aboutir à un phasage cohérent des différentes étapes de mise en œuvre du plan de contournement de l'agglomération, en concertation étroite avec nos voisins, qui intègre des engagements de réalisation et donc des financements inscrits et non pas fantasmés.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, monsieur Havard demandait la parole.

M. le Conseiller HAVARD : Monsieur le Président, simplement, il y a eu une explication de vote avant votre réponse. Nous avons déjà eu l'occasion, élus lyonnais au niveau de la Ville de Lyon, de voter pour le principe de cette demande de déclassement des autoroutes A6-A7. Donc nous le ferons. J'avais exprimé à Lyon les réserves qui viennent d'être exprimées par Gilles Gascon et par d'autres collègues dans l'assemblée. On le voit bien, c'est une question de mesures d'accompagnement du déclassement des autoroutes A6-A7. Mais, par cohérence de nos votes dans les différentes collectivités, nous voterons pour ce déclassement avec d'autres élus du groupe.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, je dois dire que je suis extrêmement surpris par les déclarations de monsieur Gascon. Nous avons voulu procéder sur ce point en consultant largement tous les groupes et nous avons organisé plusieurs réunions où tous les groupes ont pu largement s'exprimer. C'est la première fois que je vois l'un des groupes voter contre le principe du déclassement A6-A7.

Monsieur Gascon, je pense que vous vous exprimez au nom du groupe Les Républicains. Cela signifie-t-il que si demain, au niveau national, il y avait une autre majorité, elle reviendrait sur le déclassement de l'A6-A7 ? Si telle est votre opinion, il faut le dire aujourd'hui de manière à ce que les électeurs de notre Métropole, de notre agglomération, puissent demain prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Vous nous dites : "Vous allez mettre un certain nombre d'aménagements". Excusez-moi, ce n'est pas moi qui bâtis une nouvelle autoroute. Et jusqu'à présent, je n'ai rien dit, monsieur Gascon, parce que je respecte le choix des uns et des autres.

Mais si effectivement vous deviez détruire une décision qui fait qu'une erreur historique, jugée comme telle par tous les habitants de notre Métropole, soit remise en cause, alors là, effectivement, je m'élèverai contre une politique qui est nuisible à l'ensemble de l'agglomération.

Nous avons voté un plan pour l'air dans l'agglomération lors de notre dernier Conseil et j'ai demandé de manière expresse que l'on superpose les densités et la qualité de l'air. Et l'on s'aperçoit effectivement qu'il y a un air pollué là où l'agglomération est la plus dense. Alors que l'on nous dise, là où il existe quelques habitants, que cela nuit à ces habitants-là, peut-être ! Et encore, nous essaierons de faire en sorte que les choses soient faites de manière correcte. Mais tous ceux qui habitent auprès de l'A6-A7, auprès du boulevard Laurent Bonneval, auprès de la rocade "est", excusez-moi, ceux-là, ils ont le droit effectivement à ce qu'il y ait un contournement qui passe le plus loin possible de l'agglomération. Et nous expliquer qu'au-delà de l'aéroport de Saint-Exupéry, c'est beaucoup trop près de l'agglomération et que c'était infaisable, excusez-moi, si c'est là votre position, je m'élèverai contre cette position.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je suis étonné de votre interprétation car ce n'a pas été les propos de notre collègue. Alors, je sais qu'électoralement parlant, cela vous dérangerait ! Pas de pot, ce n'est pas le cas ! Non, parce que c'est un petit peu facile ! Sur ce genre de sujet, vous savez, il est très facile d'être

caricatural et il est très facile d'essayer de monter les uns contre les autres, d'autant qu'il va y avoir d'autres rapports aujourd'hui qui peuvent être également dans ce cas.

Je pense que, simplement, il faut regarder les choses objectivement et, notamment, dans les propos tenus par monsieur Gascon, ont été évoqués le financement : pas un mot sur le financement. Et donc, pour résoudre un problème qui existe aujourd'hui et qui n'est contesté par personne, monsieur Gascon a bien indiqué au préalable que nous étions favorables à ce déclassement A6-A7 et derrière, ont été évoquées un certain nombre de conséquences. Et c'est sur l'analyse des conséquences que le groupe va s'abstenir, hormis les collègues lyonnais qui, par cohérence, voteront différemment.

Monsieur le Président, je dirai simplement -et dans les bons rapports républicains qui peuvent exister au sein de cette instance- : n'interprétez pas des choses qui ne sont pas le cas. Nous sommes favorables au déclassement A6-A7. Les éléments qui ont été évoqués concernent l'accompagnement de ce déclassement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Président du groupe, à un moment donné, il faut savoir ce que l'on veut. Est-ce que l'on demande à l'état le déclassement d'A6-A7 ou bien est-ce qu'on ne le demande pas ?

M. le Conseiller COCHET : Mais oui.

M. LE PRÉSIDENT : Le vote d'aujourd'hui ne porte pas sur le financement, il ne porte pas sur des mesures futures, il porte sur la demande faite à l'Etat. On est pour ou on est contre. Vous êtes pour ou vous êtes contre ?

M. le Conseiller COCHET : Nous l'avons déjà dit, monsieur le Président. Nous nous sommes déjà engagés favorablement.

M. LE PRÉSIDENT : Et moi, je vais demander un vote nominal de manière à ce que chacun puisse s'exprimer sur cette question.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : On votera pour le déclassement ou contre le déclassement ou, si l'on veut, on s'abstient.

(En application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin public à la demande du sixième des membres présents. Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants et indiquant le sens de leur vote, est reproduit au procès-verbal. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil de la Métropole est prépondérante).

Sur proposition de monsieur le Président de la Métropole, le scrutin public est accepté par 59 élus présents sur un total de 141 élus présents :

- groupe Socialistes et républicains métropolitains.....	26
- groupe Les Républicains et apparentés	33

(Plus d'un sixième des membres présents demande le vote au scrutin public auquel il doit donc être procédé).

M. LE PRÉSIDENT : Madame Michonneau va procéder à l'appel nominal pour ce vote. Je vous demande de bien vouloir donner aux uns et aux autres les pouvoirs qui ont été distribués.

(Il est procédé au vote sur appel nominal -VOIR annexe 3 page 129).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, chers collègues, pour ces votes. Nous allons passer au dossier suivant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2016-1353 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2016-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2016-1354 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain - Délibération cadre - Délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1353 et 2016-1354. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, quelques mots sur ces deux délibérations qui ont trait à l'hébergement hôtelier, aux hôtels et à l'hébergement touristique.

Simplement pour dire que ce schéma est un outil d'accompagnement à la prise de décisions des Maires et de la Métropole ; un outil -je rappelle- non obligatoire et consultatif pour mieux anticiper, mieux orienter, mieux accompagner le développement touristique.

On a élaboré ce schéma à partir d'un diagnostic en partenariat avec les professionnels de l'hôtellerie, avec la Chambre de commerce, avec l'Office du tourisme et bien évidemment avec les Maires lors des Conférences territoriales. Ce diagnostic montre un développement marqué de l'hébergement : + 14 %. Il montre aussi un développement important de l'hébergement alternatif. D'ailleurs, sur ce dernier point, un sujet important car source d'inquiétudes des hôteliers, nous renforçons notre capacité à identifier et à contrôler les meublés de tourisme, le faire d'abord à l'échelle des villes, et en particulier de la Ville de Lyon. Mais il nous faut sans doute une législation nationale plus poussée pour renforcer le contrôle et les sanctions. Le SDHT est là pour mieux maîtriser l'offre, pour garantir la qualité et la montée en gamme de l'hôtellerie sur notre territoire.

J'ajouterai rapidement qu'à ce jour, la plupart des projets qui se développent sur la Métropole sont pris en compte avec ce schéma.

Je rajouterai aussi à cette délibération -puisque nous avons regroupé les deux délibérations- le dossier numéro 2016-1354 qui accompagne les hôteliers indépendants pour se moderniser par une aide directe de la Métropole.

Avis favorable pour ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. D'abord, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, vous nous proposez avec ce rapport, dans le cadre du schéma de développement de l'hébergement touristique 2016-2020 que nous venons d'approuver, la refonte du dispositif d'aide à l'hôtellerie indépendante.

C'est un dispositif d'accompagnement financier qui est, à nos yeux, indispensable pour permettre la modernisation de ces établissements en mettant l'accent sur la compétitivité et la qualité de l'offre. En effet, les plates-formes numériques issues de l'économie collaborative ne sont pas soumises aux mêmes normes et à la même fiscalité que les entreprises qu'elles concurrencent, notamment dans le secteur de l'hôtellerie. Ce n'est pas équitable et la question est de savoir comment organiser le développement de cette nouvelle économie tout en permettant aux entreprises traditionnelles de s'adapter. Oui, un accompagnement de cette nouvelle économie est indispensable pour rétablir une équité entre les acteurs économiques.

Le 29 juin dernier, les Parlementaires se sont mis d'accord sur une obligation d'enregistrement en mairie pour pouvoir louer sur ces sites. C'est une avancée notable et elle devrait notamment aider à identifier les locataires afin de faciliter le prélèvement de la taxe de séjour.

Par ma voix, durant le Conseil métropolitain du 21 septembre 2015, le groupe UDI vous avait déjà interpellé sur cette problématique. A l'époque, vous nous aviez répondu que des discussions étaient en cours entre la Métropole et ces plates-formes collaboratives. Puis plus rien jusqu'au 15 juin dernier, où nous avons appris qu'à partir du 1^{er} août 2016, Airbnb s'engageait à collecter la taxe de séjour à Lyon. Alors, c'est un premier pas encourageant.

Cependant, Airbnb refuse toujours de communiquer aux collectivités le fichier recensant les redevables de cette taxe de séjour. Aujourd'hui, Airbnb fait un chèque global sans permettre à la Métropole de connaître individuellement les foyers soumis à la taxe de séjour. C'est un manque de transparence et cela ne permet pas un contrôle efficace.

Le groupe UDI regrette que cette décision ne soit applicable qu'à partir du 1^{er} août 2016, c'est-à-dire après l'Euro, lorsque l'on sait qu'en seulement trois mois, l'an dernier, cette plate-forme collaborative a collecté et reversé 1,2 M€ de taxe à la Ville de Paris. Je vous laisse imaginer le manque à gagner pour la Métropole de Lyon avec ses 8 500 chambres meublées recensées sur la plate-forme, face aux 14 000 chambres d'hôtels dits "traditionnels" que compte la Métropole, dans notre agglomération.

De plus, des questions demeurent. Qu'en est-il des autres nombreuses plates-formes, notamment Aritel-HomeAway ? Y a-t-il un accord ? Y a-t-il des négociations ? Le dialogue est-il engagé ? L'action volontaire d'Airbnb est à saluer mais il est nécessaire que la Métropole de Lyon prenne à bras-le-corps cette question pour que les autres plates-formes aillent dans le même sens.

Soyons très volontaristes à ce sujet. N'attendons pas que les plates-formes viennent à nous. En période de disette des deniers publics, toutes les taxes doivent être récoltées et il n'est pas équitable que ces sites soient exonérés de taxe de séjour alors qu'elle est destinée à améliorer l'offre touristique et qu'il est tout à fait normal que ces plates-formes contribuent à l'effort financier du secteur comme les établissements traditionnels.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, comme toujours, la définition d'orientations part d'un très bon sentiment. Elle s'appuie sur un diagnostic d'un cabinet réputé ; c'est le cas effectivement avec le cabinet Deloitte-In Extenso. Les orientations du nouveau schéma s'appuient aussi bien sûr sur les points faibles du précédent schéma. Nous avons pu prendre connaissance des orientations du nouveau schéma dans sa définition. Bien sûr, elles visent comme toujours à corriger les faiblesses actuelles et à offrir une offre plus adaptée. C'est le schéma traditionnel.

Nous voulions simplement attirer l'attention sur le fait que les orientations qui sont définies -et j'entendais le Vice-Président dire que c'était des orientations volontaristes- ne soient finalement pas un carcan mais un référentiel. Nous savons qu'ensemble, si nous n'apportons pas des réponses aux évolutions des territoires, si nous ne sommes pas attentifs et pragmatiques, ces grands schémas sont souvent vite un carcan et cela est très pernicieux. Nous, groupe Synergies, voulions simplement dire qu'il faut être pragmatique, encore plus innovant et plus proche des réalités. Il nous faut être attentifs à ne pas être dans des carcans de schéma.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, si nous partageons le diagnostic posé par ce schéma de développement de l'hébergement touristique, il n'en va pas de même concernant les orientations fixées et leur future traduction dans le PLU-H. Alors que, parmi les critères objectifs pour définir les localisations préférentielles, vous citez de nombreuses centralités urbaines et polarités économiques de l'est lyonnais, il ressort que la future concentration hôtelière se fera sur Lyon et à sa proximité.

Le zonage envisagé, qui a été brièvement présenté lors des rencontres CTM-PLU-H, même si -vous l'indiquez- "il pourra faire l'objet d'échanges particuliers afin de parvenir à une organisation territoriale concertée", nous interpelle fortement. Il méconnaît certaines réalités économiques et ignore, dans certaines communes, totalement les implantations actuelles qui constituent pourtant de fortes polarités existantes. Malgré la présence d'Eurexpo, de deux aéroports, d'une gare TGV, de nombreuses zones d'activités et de parcs technologiques, vous vous obstinez à systématiquement privilégier Lyon, la ville centre.

Je nuancerai toutefois mon propos : quand il s'agit de diminuer la circulation routière au centre-ville de Lyon sans prévoir immédiatement d'autres solutions et sans concertation, où croyez-vous que ce flux va se retrouver ? Dans l'est lyonnais, bien évidemment. Quand on regarde les taux d'implantation les plus importants en logements sociaux, où croyez-vous les trouver ? Encore une fois, dans l'est lyonnais principalement. Mais, quand il s'agit de développement hôtelier, là, on nous l'interdit.

Pour revenir à la présente délibération, nous voyons un paradoxe entre votre constat "d'émiettement de l'offre, particulièrement visible à l'est de l'agglomération" et le fait que, dans le futur, n'y soient autorisés que des hébergements de moins de 40 chambres. Je crois, au contraire, à la complémentarité autour d'éléments forts qui, je le répète, sont existants mais qui, demain, n'auront même plus la possibilité de s'agrandir. En plus de nous restreindre la capacité hôtelière, vous freinez le développement du parc existant. C'est à se demander si vous nous aimez ! C'est faire bien peu de cas du sérieux des acteurs de ce secteur économique que de laisser à penser que leur implantation n'est pas mûrement réfléchie et que leurs études préalables méconnaissent les dynamiques des territoires. En ce sens, il nous paraît que certains aspects du développement économique de l'est lyonnais ont été pour le moins sous-évalués ou mal analysés.

Tout centraliser à Lyon n'est plus possible. Le déséquilibre territorial devient insoutenable. Monsieur Collomb, je vous le dis, lorsque vous êtes ici, dans cette assemblée, vous êtes le Président de la Métropole, vous n'êtes pas le Maire de Lyon ! Respectez les territoires ! Respectez la Métropole ! Le développement harmonieux de notre territoire ne passe donc pas par l'hyperconcentration hôtelière qui ressort de vos orientations. Derrière les mots de cette délibération se cachent des réalités qui, demain, seront opposables aux porteurs de projets. Et nous sommes d'ores et déjà opposés à la traduction réglementaire que vous avez initiée. Il vous faudra donc revoir votre copie pour tenir compte de ces réalités.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Quant à la délibération numéro 2016-1354, nous nous y opposons également par principe puisqu'il s'agit d'une délégation à la Commission permanente dans laquelle l'opposition n'est pas représentée.

Merci.

M. le Conseiller délégué BERNARD : Vous connaissez les taux d'occupation à l'est, dans la périphérie lyonnaise ?

M. le Conseiller FROMAIN : Oui, pourquoi ?

M. le Conseiller délégué BERNARD : Vous les connaissez bien ?

M. le Conseiller FROMAIN : Allez-y, pourquoi ?

M. le Conseiller délégué BERNARD : Non mais vous plaisantez quand vous parlez comme cela ! Moi, je vous invite à regarder l'observatoire économique de l'hôtellerie? Vous serez surpris des résultats.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Kimelfeld, quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, juste quelques mots très rapides pour rebondir sur ce que disait notre collègue de l'UDI, pour lui dire que, bien évidemment, il faut être très volontariste en matière de contrôles. Je le disais tout à l'heure -mais c'était peut-être assez inaudible dans le brouhaha du départ à l'extérieur de cette salle-, il est important, parce que c'est une source d'inquiétudes pour les hôteliers, de renforcer notre capacité à identifier et à contrôler les meublés de tourisme. Le faire effectivement à l'échelle des villes et en particulier -vous m'en excuserez, monsieur l'adjoint de Saint Priest- de la Ville de Lyon parce qu'il y a une concentration d'un certain nombre de meublés touristiques sur la Ville de Lyon.

Je disais aussi qu'il nous faut sans doute, pour lever l'anonymat, d'Airbnb notamment, une législation plus poussée qui nous permette de renforcer les contrôles, qui nous permette éventuellement de renforcer des sanctions et qui nous permette aussi de repenser, au-delà de la taxe de séjour, la fiscalité sur ces produits-là.

Quant à l'intervention de monsieur l'adjoint de Saint Priest, je ne sais pas s'il faisait la critique au Maire de Lyon de ne pas être clair entre Président de la Métropole et Maire de Lyon, j'ai entendu et j'ai vu le vote du Maire de Saint Priest sur le déclassement de l'A6-A7 et je vous retourne la politesse, je vous retourne la question et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : A ce propos, je vais donner les résultats du vote.

Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en cœur d'agglomération

(Dossier n° 2016-1394)

Résultats du scrutin

M. LE PRESIDENT : Le résultat des votes est le suivant :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
TOTAUX	138	6	17	0

- nombre de votants	161
- à déduire (<i>abstentions</i>).....	17
- nombre de suffrages exprimés	144
- Majorité	138

M. LE PRESIDENT : Donc notre demande de déclassement a été adoptée.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix les deux dossiers.

Adoptés, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1355 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Très haut débit - Avenant n° 1 sur la modification du catalogue de service et mise à disposition des fourreaux - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1355. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole est engagée, avec votre soutien et pour répondre à l'attente que de nombreux Maires ont formulée, dans une stratégie d'aménagement numérique du territoire métropolitain, en partie constituée par le déploiement en fibre optique d'un réseau d'initiative publique à destination des zones d'activités, des sites économiques et des sites publics.

Il vous est proposé d'adopter un avenant au contrat avec le délégataire Covage pour bénéficier des conditions du marché qui évoluent chaque année, à savoir d'ajuster les tarifs à la baisse pour permettre des offres plus compétitives. Cet avenant prévoit également la mise à disposition en affermage d'ouvrages hérités du Département au 1^{er} janvier 2015 -qui ne pouvait donc pas être prévue dans le cahier des charges initial- et un accès à des fourreaux disponibles sur le territoire.

Avis positif de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cet avenant est utile pour la réussite d'un projet de réseau d'initiative publique (RIP) en délégation de service public DSP qui montre la pertinence de l'intervention publique sur un secteur théoriquement totalement privatisé. C'est toujours amusant de voir les promoteurs du tout-marché constater que le marché peut-être incapable d'assurer l'égalité de développement d'une infrastructure, je dis "peut-être", je devrais dire "est en général incapable".

Comme je l'avais évoqué lors de la création de la DSP, il y a effectivement dans le territoire des fibres, des fourreaux, des infrastructures posés par les opérateurs, la Métropole, le SYTRAL mais aussi par les Communes et Syndicats intercommunaux. Ces équipements sont potentiellement pertinents pour conforter le RIP et en alléger le coût d'investissement. Cette délibération le met en œuvre pour ce qui concerne des infrastructures de la Métropole et du Département.

Mais, pour les autres collectivités, les contacts existants restent flous et, pour l'instant, les offres commerciales de Covage ne semblent pas pertinentes. J'avais souligné, lors du lancement de cette DSP, que le contrat ne proposait pas de lecture tarifaire claire et lisible pour tous et cela se confirme. La délibération semble indiquer que les tarifs étaient effectivement peu concurrentiels et qu'il faut en adapter certains mais les collectivités qui discutent avec Covage se débrouillent seules dans leurs relations.

C'est pourquoi nous demandons de mettre en place un accompagnement par la Métropole aux discussions avec les collectivités ou EPCI qui le souhaitent pour favoriser la cohérence globale d'un RIP public qui doit être la réponse mutualisée généralisée dans la Métropole pour l'accès à l'ensemble des équipements publics. Cet accompagnement doit permettre d'avoir des conditions homogènes de prise en compte par le délégataire des réseaux existants qui lui seraient transmis et, en retour, de vérifier la pertinence de ces offres commerciales aux collectivités.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1356 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Etude sur la création de richesses et la circulation de revenus dans la Métropole Lyonnaise - Convention de partenariat avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1356. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission sur la convention de partenariat avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes pour une étude sur la création de richesses et la circulation de revenus dans la Métropole, qui va nous permettre sans doute de renforcer notre analyse et de l'objectiver sur l'action de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon et l'INSEE souhaitent étoffer notre diagnostic de territoire par -je cite- : "la connaissance des flux monétaires, la richesse dégagée, les masses salariales versées, le revenu disponible des ménages, les ressources fiscales des collectivités territoriales".

Au fil de nos séances et des interventions qui les rythment, chacune et chacun d'entre nous mesure bien la nécessité de toujours mieux connaître la réalité de notre agglomération, de ce qui se réalise, d'autant que le flot contradictoire des annonces médiatiques du genre -je cite- "Chômage : la baisse se confirme" et, un mois après, "Le chômage repart à la hausse" peut quelque peu dérouter.

C'est pourquoi il est indispensable de se garder de toute analyse trop linéaire et trop idyllique des statistiques et des données mises à notre disposition, comme sont préjudiciables les conclusions définitives et absolues. Il est primordial de chercher toujours à croiser et confronter les différentes données dans leurs méthodes, leurs démarches, leurs contradictions, afin de mesurer le sens du développement, les points de faiblesse, les reculs et, à partir de là, travailler et agir sur ces points d'obstacle pour les surmonter et avancer encore.

L'interprétation du document de l'Agence d'urbanisme, *Mutations et nouveaux moteurs de l'économie lyonnaise*, est une illustration de mon propos : si des tendances positives se dégagent pour notre agglomération, ce qui est exact, n'oublions pas que c'est toujours sur un fond de crise structurelle durable qui fragilise tout, y compris notre action. D'ailleurs, des freins et des obstacles au développement économique sont soulignés dans le document que je viens de citer : en page 9, par exemple, "La financiarisation des stratégies d'entreprises comporte des risques : horizons temporels courts, recherche de rentabilité, cession des activités moins rentables, réduction des coûts et de la masse salariale," etc. ; en page 11, "La transition numérique risque le renforcement des inégalités (fractures spatiales et sociales)" ; enfin, en page 122, "La métropolisation s'accompagne aussi de processus de segmentation et de ségrégation sociospatiale (poches de richesse, poches de pauvreté, généralisation de la précarité, intermittence du travail)".

L'étude de Laurent Davezies sur le retour aux territoires environnants d'une partie du revenu disponible brut produit par la Métropole mériterait d'ailleurs l'analyse, à partir de ces évolutions dans le temps, pour prendre en compte les développements différenciés des territoires ou poches de territoires, donc des inégalités.

Ainsi, avant de déclarer "La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique", il conviendrait de mieux s'interroger sur le contenu contradictoire de cette croissance réelle ou supposée. Cela nous permettrait de mieux cerner les "inégalités sociospatiales", d'en mieux comprendre les causes et donc de nous permettre de nous doter des leviers publics, y compris en innovant, pour agir efficacement. Par exemple, s'il est important de savoir ce que rapporte un territoire aux autres, cela ne constitue ni le tout ni la seule donnée car il en existe des atouts dans les territoires, y compris dans ceux qui semblent stagner ou décliner. Donc la question pertinente est de savoir comment mettre en place des complémentarités, des coopérations, des solidarités actives et positives et non de l'assistanat. Il serait utile d'ailleurs de voir publier l'étude de Laurent Davezies comme toute étude scientifique et nous pourrions la croiser avec une récente note de *France Stratégie* portant sur les dynamiques territoriales.

Si j'emprunte aux Bleus un élément de conclusion, c'est bien l'esprit de solidarité entre eux qui leur a permis ce parcours inattendu qui nous fit tant vibrer et non celui de la concurrence. Pour la Métropole, il doit en être de même. Nous avons d'ailleurs des outils déjà en place, comme les réflexions autour de la vallée du Gier, de la plaine Saint-Exupéry ou avec le plan PMI'e ou le plan de déploiement de la fibre optique pour le très haut débit partout -comme avec l'EPARI, comme l'un des leviers dans le Département du nouveau Rhône.

Donc c'est sur ces bases que notre collaboration avec l'INSEE, qui conservera son statut indépendant, permettra de répondre à nos attentes.

Nous voterons cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette étude sur la richesse dans la Métropole est nécessaire, monsieur le Président, tant les débats sont vifs sur vos déclarations à propos de Laurent Davezies, dont la présentation par le service de presse de la Métropole est aussi éclairante que l'étude elle-même.

Le titre du communiqué de presse de la Métropole est réjouissant : "La Métropole de Lyon, un moteur de solidarité interterritoriale" mais l'argument principal de l'étude, plus sobrement intitulée "La nouvelle question territoriale" est simple ; je la cite : "D'un côté, le processus de concentration métropolitaine de la production s'accélère, de l'autre, la dynamique de réduction des disparités de revenus entre les territoires est en train de s'inverser" ; comprenez qu'elle se réduisait historiquement en France et que ce n'est plus le cas. Je cite encore : "Depuis le milieu des années 2000, on assiste à la fois à une forte accélération des inégalités de PIB par habitant et à un ralentissement de la réduction des inégalités interrégionales de revenu par habitant". Mieux -je cite toujours- : "Une analyse des données sur le revenu déclaré des ménages entre les Départements suggère aussi que nous pourrions assister à un arrêt des mécanismes de réduction des inégalités de revenu entre nos territoires". Et la conclusion est glaçante : "Les inégalités de PIB comme de revenu qui s'aiguisent à nouveau aujourd'hui risquent de ne pas être, cette fois-ci, le stade initial difficile mais transitoire d'un développement économique bénéficiant au final à tous. Contrairement à ce qui s'est produit dans le passé, elle pourrait bien ne pas être un mauvais moment à passer".

Cette étude vous aidera donc bien difficilement, monsieur le Président, à convaincre des bienfaits de la Métropole dans la crise. D'autant que nous savons aussi, avec les études de la Fondation Abbé Pierre, des statistiques récentes sur l'évolution des revenus entre quartiers de la Métropole ou tout simplement par notre propre connaissance de terrain, que les inégalités à l'intérieur de la Métropole s'accroissent.

Il faudrait donc aussi s'intéresser à la pauvreté et au rôle que les pauvres jouent dans les échanges économiques, notamment par la précarité et la flexibilité de leur insertion dans le marché du travail. Le grand groupe Amazon pourrait-il proposer un service de livraison à domicile en une heure à Paris s'il n'y avait pas des milliers de jeunes capables d'accepter, en auto-entrepreneurs, de prendre tous les risques dans un travail sans droits et sans protection ? La population de cadres supérieurs est en forte progression dans la Métropole et, avec elle, le besoin d'emplois de service -on disait, au XIX^{ème} siècle, de domestiques- ; mais quel mode de vie des pauvres enfermés dans ces emplois individualisés, trop souvent sans protection ?

Donc oui, il faut étudier la réalité économique métropolitaine et la manière dont chacun voit les effets de redistribution est éclairante des choix politiques. Vous reprenez avec insistance ce constat que la Métropole contribue à 3 % du PIB et ne bénéficie que de 2 % du revenu, 8 milliards manquants, alors que le Nouveau Rhône consomme un milliard d'euros qu'il ne produit pas. Mais des milliers de non métropolitains viennent produire de la richesse dans la Métropole. Et la Belgique a aussi un écart important entre son PIB et le revenu disponible des Belges parce que beaucoup de non-résidents y travaillent. Faut-il en conclure que la Belgique serait plus solidaire ?

Les ouvriers savent depuis longtemps ce que Marx a mis en lumière : leur salaire n'est qu'une part de la valeur créée par leur travail et, le plus souvent, une petite part. De plus, la concurrence conduit les entreprises à jouer sur la valorisation des flux entre elles, afin d'orienter la valeur ajoutée au mieux possible où elle sera le moins fiscalisée. Les statistiques économiques ne peuvent voir ce jeu financier dont les multinationales sont spécialistes et qui font de sites productifs des vaches à lait pour un groupe tout en étant apparemment non rentables.

Les Grands Lyonnais paient en moyenne plus d'impôts que les Français. Quelle découverte ! La Révolution française a inventé l'impôt progressif, seul impôt républicain et juste. La vague libérale qui vous emporte, monsieur le Président, vous pousse peut-être à défendre la "flat tax", ce taux d'imposition unique, antidémocratique. Mais malgré la faible progressivité de l'impôt sur le revenu, de plus faible part de la fiscalité totale, nous savons que plus on est riche et moins on paie d'impôt total en proportion de ses revenus. C'est vrai d'ailleurs pour les entreprises aussi, les TPE honnêtes sont pénalisées quand de grands groupes négocient des rescrits fiscaux avec le Luxembourg, scandale de l'arrogance des richesses qui envoient les lanceurs d'alertes en justice.

De même, vous dites que ce que la Métropole gagne du côté des dotations, elle le perd du côté des salaires : 67 millions manquants. On pourrait, pour rire, en conclure qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires dans la Métropole. Mais nous vous confirmons que dans une sous-préfecture du centre de la France, où les seuls gros employeurs sont dorénavant l'Education nationale et la santé, la part de revenu des fonctionnaires est évidemment très importante.

Et, encore dans ce communiqué de presse, cette perle politique : 2,6 % de l'emploi du pays dans la Métropole et seulement 1,95 % des pensions de retraite. Je vous confirme, monsieur le Président, que le premier département d'installation des retraités est le Var, pas la Métropole et nous savons donc tous que les retraités ne consomment pas leurs droits à la retraite là où ils ont cotisé. Belle affaire ! Cela vous étonne donc que les actifs paient les pensions des retraités. Mais c'est le principe de la péréquation, il est vrai bien mis à mal par les Gouvernements successifs de droite et de gauche.

Ces remarques sont bien sûr tout sauf techniques, vous l'aurez compris. Car derrière cette mesure de l'effet redistributif auquel la Métropole contribue, il y a un très ancien débat politique revenu dans l'actualité avec la Ligue du Nord en Italie : "Ne payons pas pour le Mezzogiorno", ou avec la Catalogne qui en veut pour son argent, ou encore la Flandre qui se demande à quoi sert l'Etat belge. Contre tous ces discours qui rejettent une République une et indivisible, nous défendons la socialisation d'une part importante des revenus pour organiser leur redistribution territoriale et sociale. Certes, vous ne concluez pas comme l'extrême droite européenne qu'il faut faire cesser cette redistribution. Mais en la mettant en avant, vous ouvrez la boîte de Pandore de la concurrence libre et non faussée qui pousse chacun à se dire, tant la vie est dure : "D'abord pour moi et mes proches et on verra pour les autres".

Pour toutes ces raisons, nous demandons le pluralisme dans le comité de pilotage de cette étude, autant du côté des économistes -et nous avons des propositions à faire- que, pour apporter un autre point de vue sur les insuffisances de la redistribution, avec les associations de solidarité, le Secours Populaire, la Fondation Abbé Pierre, qui portent un point de vue non économiste sur les inégalités et qui interrogeraient utilement les statisticiens et enfin des syndicats, dont plusieurs cabinets d'experts seraient d'un grand apport pour étudier les mécanismes internes aux grandes entreprises d'évasion des richesses produites, sans parler d'évasion fiscale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Millet. Très intéressante déclaration. Je vous invite, lorsque Laurent Davezies reviendra dans l'agglomération, à pouvoir discuter avec lui. Vous verrez que sa position est un peu plus complexe que celle que vous avez présentée. Mais je vous connais bien.

M. le Conseiller MILLET : Certes, mais j'ai lu son étude.

M. LE PRESIDENT : La connaissance de Karl Marx m'a montré qu'au début, il parlait de paupérisation absolue. Déjà Engels parlait de paupérisation relative, c'est vous dire que tout évolue.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1359 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Chambre de commerce France-Israël Rhône-Alpes (CCFI-RA) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1359. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, un avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention à l'association Chambre de commerce France-Israël Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2016, notamment l'accompagnement des acteurs économiques de notre territoire vers Israël et inversement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un certain nombre d'interventions. D'abord, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons analysé avec intérêt cette délibération portant sur une subvention de 5 000 € à la Chambre de commerce France-Israël Rhône-Alpes.

Nous sommes évidemment pour toute aide et promotion des liens socio-économiques avec les acteurs de terrain qui peuvent favoriser la paix, l'entente entre les peuples et les communautés. Dans cette délibération, toutes les actions prévues sur la Métropole nous semblent opportunes.

Par contre, concernant les actions prévues en Israël, nous nous interrogeons sur la troisième mission "urbanisme et construction", partage d'expertises dans le logement et l'innovation de l'architecture urbaine. Nous voyons bien l'intérêt de ces réflexions à l'aune de celles menées dans notre Métropole, sur l'urbanisme durable notamment, dans les projets de réhabilitation ou de construction, comme le projet Part-Dieu par exemple.

Cependant, nous voudrions être sûrs que cette mission ne concerne en aucun cas les territoires occupés. Nous vous demandons donc d'être particulièrement vigilant sur ce point tout à fait nodal, sachant que les problématiques de paix -que tous nous souhaitons dans ce coin du monde, je pense- ne pourront se résoudre tant que l'occupation des territoires palestiniens continuera de se développer.

Rappelons que depuis 2001 près de 4 000 maisons palestiniennes ont été détruites, que le nombre de colons israéliens ne cesse de croître, induisant la confiscation de terres pour permettre la construction de logements et d'infrastructures routières. Il est loin le temps où Benyamin Netanyahu, en 2003, prononçait un veto sur 1 200 logements dans les colonies puisque fin 2015, Israël -d'après l'ONG La Paix Maintenant- prévoit 55 000 logements dans les colonies. La situation dans cette partie du monde n'est pas simple et n'oublions pas que le conflit entre Israël et la Palestine fragilise l'économie locale, met en péril les entreprises et paupérise les populations de tous les côtés.

Nous entendons donc que vous vous assuriez que cette mission sur l'urbanisme ne concerne que des habitations et portions de territoires strictement israéliennes au regard du droit international.

Nous voterons cette délibération en comptant sur votre vigilance.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois qu'on peut reprendre à notre compte, à celui de notre groupe, ce qui vient d'être dit par l'oratrice précédente. Je ne ferai que rajouter quelques mots.

Premièrement, que nous avons eu l'assurance qu'aucune des entreprises israéliennes citées ne travaille dans les territoires occupés et donc aucune ne met d'étiquette "made in Israël" sur ce qui devrait être étiqueté "made in Palestine". Par ailleurs, nous avons aussi noté l'activité assurée par la Métropole, avec entre autres Jéricho, dans différents domaines, y compris -ou surtout- culturel, et nous trouvons cela assez remarquable.

Nous avons aussi apprécié le soutien de la Métropole à Echanges Rhône-Alpes Palestine qui organise chaque année un festival du cinéma palestinien qui, lui aussi, est tout à fait remarquable.

Par ailleurs, notre groupe se réjouit de la cessation d'activités d'Echanges Rhône-Alpes Israël et le fait que ce soit la Chambre de commerce qui reprennent des activités réellement économiques et non pas ce que faisait Echanges Rhône-Alpes Israël, c'est-à-dire une activité d'officine uniquement pour une communauté.

Dans ce cadre-là, nous voterons ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Je ne vais rien rajouter puisque nous partageons globalement tout ce qui vient d'être dit par les deux groupes précédents, sauf notre conclusion : nous nous abstiendrons sur ce rapport, mais y compris pour toutes les raisons que mes deux collègues ont déjà dites. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas vu les raisons positives, monsieur Genin ?

M. le Conseiller GENIN : Si, si.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, cela fait déjà depuis 2004, soit douze ans, que Lyon a organisé la Conférence internationale des Maires pour la paix au Proche-Orient, une conférence qui instaurait des coopérations tripartites entre les Villes de Jéricho en Palestine et de Beer-Sheva en Israël et la Ville de Lyon.

En 2014, la coopération avec Jéricho a pris un tournant supplémentaire et la Métropole de Lyon a augmenté son action en matière de gouvernance locale. Il s'agit d'accompagner les élus de la Ville de Jéricho, à l'histoire plurimillénaire, dans le développement urbain, économique, et culturel, cela dans le contexte politique, économique et social difficile que l'on sait. Les échanges sont souvent le meilleur moyen, à Jéricho comme ailleurs, de faire tomber bien des murs entre les humains, même si la tâche reste immense.

Parallèlement à ces initiatives, nous assistons à une mobilisation des acteurs économiques et de la société civile en matière d'échanges entre notre région et cet endroit du monde. Travaillant en lien avec la Chambre des métiers et la Chambre régionale de commerce et d'industrie de notre ville, la CCFI-RA organise régulièrement la venue d'entreprises et d'acteurs publics de notre région, désireuse de découvrir le tissu économique israélien et de permettre à des chercheurs français et israélien, dans le domaine médical notamment, de venir à Lyon rencontrer leurs homologues.

Ces dernières années, concernant également le séminaire qui a été évoqué au sujet de l'aménagement et les startups de la mission de cette année de la CCFI-RA, un certain nombre de questions ont été abordées justement lors de la dernière visite concernant le mal-logement en Israël parce qu'effectivement, on peut poser la question des territoires disputés ou des territoires occupés mais il y a également un certain nombre de problématiques concernant le mal-logement dans les grandes villes israéliennes, amenant notamment le mouvement israélien pour un logement à prix décent.

Sur la question des villes intelligentes, cela a été également le deuxième volet des rencontres qui ont été effectuées par la CCFI-RA en mission en Israël. Il s'agissait de travailler avec le pays qui a le taux de startups par habitant le plus élevé au monde, avec plus d'entreprises israéliennes cotées au Nasdaq que d'entreprises de toute l'Union européenne réunie, avec un tissu d'entreprises innovantes de tout premier ordre où, au passage, l'intégration entre confessions est bien plus forte qu'ailleurs et devrait servir de modèle à d'autres secteurs de la société plus fermés.

Les opportunités sont vastes pour les acteurs de notre région en Israël comme en Palestine et la CCFI-RA y contribue grandement dans un contexte de tensions internationales tendues.

Notre groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu (sauf M. Passi qui a voté pour).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1360 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatives à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1360. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour des subventions à des associations dans le cadre de l'action internationale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1384 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint-Fons - Quartier Carnot-Parmentier - Projet d'aménagement - Ouverture de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1384. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour l'ouverture de la concertation pour une zone d'aménagement concerté à Saint Fons, quartier Carnot-Parmentier, dans le cadre de la politique de la ville.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, voici de nouveau une délibération sur le renouvellement urbain à Saint Fons, preuve qu'une bonne collaboration entre la Ville et la Métropole permet de faire avancer les choses.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer devant vous ce projet Carnot-Parmentier. C'est une opération d'urbanisme capitale, dans la mesure où elle touche un quartier très proche du centre-ville. Cette ZAC nous permettra véritablement d'étendre le centre-ville de Saint Fons en repensant bien sûr les équipements publics, en même temps que se reconfigurent la physionomie du quartier, sa desserte en transports en commun et l'offre de logements. Ce sera l'occasion de requalifier les espaces, d'améliorer le cadre de vie très urbain, de l'aérer. Et il faut noter combien l'habitat est dégradé dans ces rues : il s'agit de logements construits dans les années 50 et qui, pour la plupart, n'ont jamais vraiment été réhabilités.

Ce renouvellement sera donc l'occasion, certes, de démolitions-reconstructions -au premier rang desquelles la tour du 54, rue Carnot- mais aussi de nous pencher sur la qualité globale de l'habitat. Vous le savez, Saint Fons a connu un incendie dans un immeuble d'habitations il y a quelques semaines, heureusement sans faire de victimes. Je tiens ici publiquement à remercier les collègues qui nous ont apporté de l'aide pour l'hébergement des familles ainsi que les services métropolitains qui étaient à nos côtés car ce que cet incident a mis à jour, c'est la situation parfaitement inacceptable de certaines familles qui étaient logées -ou plutôt entassées- à cinq ou six, dont des enfants en bas âge ou des femmes enceintes, dans des logements de 15 mètres carrés loués à des prix prohibitifs et dans un état lamentable et dangereux.

Le renouvellement urbain doit donc aussi nous permettre de lutter contre l'insalubrité des logements et contre les pratiques révoltantes de certains marchands de biens : les marchands de sommeil. Je sais que les services métropolitains sont engagés sur ce sujet mais je crois que nous avons besoin d'une mobilisation, d'une prise de conscience de tous les acteurs.

Au sujet toujours du volet "habitat" de cette opération de renouvellement urbain, j'insiste sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les bailleurs. Les deux réunions publiques que nous avons organisées il y a un mois sur ce projet l'ont montré, en présence de Michel Le Faou et de Lyon Métropole Habitat. Les habitants sont mobilisés, curieux et inquiets. Il importe donc de veiller à ce que leurs demandes puissent être traitées rapidement et qu'ils aient un accompagnement véritablement personnalisé dans ce parcours parfois difficile du relogement.

Je souhaite aussi que le renouvellement urbain de Carnot-Parmentier et les opérations urgentes à l'intérieur de ce projet ne masquent pas tout le travail d'entretien du patrimoine de logements qui est nécessaire. En effet, le renouvellement urbain perdra tout son sens si on laisse des bâtiments ou d'autres pans entiers de la ville en déshérence. Il ne sera plus compris par les habitants qui n'y verront que de l'affichage ou du maquillage, ce qui n'est évidemment pas l'objectif. Un équilibre doit être trouvé et c'est bien ce à quoi nous travaillons avec les services métropolitains et les bailleurs.

Notre groupe votera ce rapport et nous attendons évidemment avec impatience, au-delà de cette concertation préalable, la prochaine création de la ZAC.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame le Maire. Moi, j'ai demandé aux services à ce que l'on soit le plus rapide possible parce que la meilleure façon de convaincre les habitants, c'est de voir que l'on passe à l'acte et que l'on n'est pas simplement dans des paroles.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2016-1386 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Reveyrand a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1386. Madame Reveyrand, vous avez la parole.

Mme la Conseillère REVEYRAND, rapporteur : Villeurbanne - Grandclément gare est une opération inscrite à la PPI 2015-2020 et le secteur est soumis à une forte pression foncière. Le projet de délibération qui vous est proposé permet des acquisitions afin de maîtriser des parcelles stratégiques. Il a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, nous voulons simplement profiter de cette délibération qui porte sur l'acquisition de trois parcelles afin d'optimiser le foncier métropolitain, pour compléter un propos tenu lors d'un récent Conseil dans le cadre d'une délibération concernant les opérations globalisées 2016.

Nous avons indiqué que prévoir des réserves foncières pour garantir le foncier nécessaire aux projets de demain suppose d'agir à deux niveaux : celui de l'urbanisme opérationnel mais également celui du long terme qui permet l'anticipation créatrice.

Nous avons ajouté qu'en la matière, il est utile de veiller et de prévoir l'accompagnement des secteurs concernés. La presque exacte superposition, ces dernières années, de la géographie des squats et autres occupations illicites avec celle de l'urbanisme opérationnel ou de long terme montre la nécessaire vigilance, une vigilance active qui doit être à l'origine d'affectations temporaires pour des usages relevant de l'intérêt général. Nous avons malheureusement trop souvent l'expérience du jeu de l'offre et de la demande avec, du côté de l'offre, des friches immobilières et foncières et, du côté de la demande, celle des sans-logis avec, en conséquence, une multiplication des occupations là où le vide l'autorise parce qu'il est une incitation.

A l'inverse, nous avons aussi l'expérience d'utilisation de la vacance à des fins sociales, en particulier comme ce que l'on pourrait appeler "une forme d'acompte sur relogement futur". Il n'y a pas plus utile qu'un espace dont la durée de vie est limitée pour des installations temporaires de transition. Cela se fait parfois mais certainement à une échelle insuffisante au regard des besoins, au contraire de ce qui se faisait de manière classique dans beaucoup d'opérations conduites par des aménageurs, et tout particulièrement la SERL -je pense à l'opération du Palais de justice, à Saxe-Paul Bert ou aux pentes de la Croix-Rousse.

Les outils de gestion et d'accompagnement existent. Il suffit simplement d'assurer une jonction entre les projets de demain et les réalités d'aujourd'hui par une bonne gestion des périodes intermédiaires, dont nous savons aussi qu'elles peuvent s'étirer dans la durée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Merci. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président délégué à l'urbanisme, mes chers collègues, vous nous proposez de voter au travers de ce rapport une autorisation partielle d'autorisation de programme pour le secteur Grandclément gare. Si nous ne pouvons que nous féliciter de voir ce quartier évoluer et se transformer, ce rapport nous permet de vous questionner sur le devenir du parc-relais TCL de la gare de Grandclément.

A compter d'octobre 2016, Les travaux de C3 vont impacter durablement la localisation du marché Grandclément, marché qui -je le rappelle- est le deuxième marché de Villeurbanne. Un accord aurait été trouvé pour que le marché des produits manufacturés occupe l'actuel parc-relais TCL durant la période des travaux.

Si cet accord nous semble tout à fait acceptable, qu'en sera-t-il dans le futur ? Ce parc-relais est important pour notre commune, pour les abonnés des TCL, et ce d'autant plus avec l'arrivée prochaine de la ligne A7 -ou T6 selon les visuels des projets-. Il permet au quartier de la place Grandclément de ne pas être complètement asphyxié par les véhicules mais permet aussi aux automobilistes de se garer et de prendre des moyens de transports en commun lourds. Bref, c'est un vrai équipement public vital pour le développement en toute harmonie de ce quartier.

Nous rappelons que, selon le PLU actuellement en vigueur, le quartier Grandclément est appelé à -je cite- "évoluer en polarité secondaire de la commune après le centre-ville des Gratte-Ciel, en cohérence avec le SDUC du Grand Lyon, s'inscrire comme grande zone d'activité dans les dynamiques de projets des territoires, devenir un pôle tertiaire dans la commune". Il est donc primordial que ce quartier voie tous les modes de transport être traités équitablement et que le développement des équipements multimodaux soit au centre de nos préoccupations.

Monsieur le Président, prendrez-vous cet après-midi l'engagement de pérenniser dans l'avenir l'existence de ce parc-relais ?

Le groupe Les Républicains et apparentés votera bien entendu pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse.

M. LE PRESIDENT : Merci, beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère REVEYRAND.

N° 2016-1387 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux-la-Pape - Opération Bottet-Verchères - Aménagement - Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1387. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, la délibération que nous soumettons à votre vote concerne l'opération Bottet-Verchères à Rillieux la Pape. C'est une opération qui est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, depuis onze ans que ce dossier a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), il arrive enfin dans une étape opérationnelle. Le temps a pu sembler long et heureusement que ces deux dernières années ont permis de tout débloquer et de démarrer les premiers chantiers, sinon nous doutons fort que l'ANRU aurait accepté de patienter indéfiniment. Je rappelle que c'est en 1997 que ce projet a été évoqué pour la première fois et, en 2014, nous étions encore bien loin de la phase opérationnelle. Nous sommes donc heureux de pouvoir poser la première pierre dans les prochains mois.

L'intérêt du Bottet -je le dis régulièrement dans cette enceinte- dépasse très largement le simple cadre d'une commune de 31 000 habitants. L'enjeu de la réussite de cette opération est métropolitain et le présent rapport -que notre groupe va évidemment voter- sous-entend son intérêt régional. La construction et la réussite de la Métropole passent en effet par une attractivité renforcée des territoires qui la composent, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de portes d'entrée.

Sur le plateau nord, Rillieux la Pape est la première commune de la Métropole croisée par les personnes qui empruntent l'une des autoroutes les plus fréquentées de France. Le rôle métropolitain de la commune sera évidemment renforcé avec l'aménagement, dans le futur, des 20 hectares de l'ancienne base militaire d'Ostérode située à 50 mètres de l'échangeur autoroutier et par les nombreuses arrivées d'entreprises qui s'installent déjà sur d'autres secteurs de la commune. Il était donc parfaitement normal -et nous vous remercions de partager ce constat- que la Métropole s'implique pour renforcer l'attractivité de la commune et contribuer à la création d'un centre-ville qui n'existait pas jusqu'alors.

Pour compléter ce rapport, je préciserai que ce centre-ville fait l'objet d'investissements municipaux et privés importants, qui complètent le programme de renouvellement urbain. La première pierre d'un cinéma de trois salles et de 600 places au total sera posée dans deux jours, le 13 juillet. Par ailleurs, 12 M€ sont investis dans un nouveau centre culturel et un pôle administratif regroupant les services au public est également programmé en plus des opérations citées dans cette délibération.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, l'ambition de la Commune de Rillieux la Pape -que, je crois, nous pouvons partager- est d'être la porte d'entrée nord de la Métropole. Les financements métropolitains et régionaux vont donc être particulièrement précieux pour la réussite globale de la création de ce centre-ville mais aussi pour la rénovation urbaine ambitieuse que nous avons engagée depuis deux ans, la synergie entre tous les acteurs étant indispensable pour que nous réussissions collectivement.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur le Maire de Rillieux. Vous pourrez dire à vos collègues de quelques autres Communes que le Président de la Métropole ne s'occupe pas que de Lyon.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2016-1388 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpenne Wilson - Liquidation foncière - Frais de notaires relatifs aux rétrocessions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Reveyrand a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1388. Madame Reveyrand, vous avez la parole.

Mme la Conseillère REVEYRAND, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à cette délibération qui propose tout simplement d'approuver des frais et honoraires de notaires dans le cadre de la liquidation des ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpenne Wilson.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez de voter au travers de ce rapport une autorisation de programme relative à la liquidation des ZAC Tonkin II, Tonkin III et Charpenne Wilson à Villeurbanne. Si cette individualisation d'autorisation de programme est toute légitime, elle me permet de vous interpeller, monsieur le Président, sur le montage de cette ZAC.

Le quartier du Tonkin est connu pour son architecture, sa proximité avec le poumon vert qu'est le parc de la Tête d'Or, sa clinique, sa proximité avec La Doua, mais aussi par son urbanisme d'un temps passé, peu pratique, peu lisible et permettant toutes les incivilités. Prenons l'exemple -si vous le permettez- du bureau de Poste de la dalle des Samourais : véritable service public, ce bureau de Poste périclité, non pas tant par la disparition du courrier mais par l'impossibilité qui est faite aux transporteurs de fonds de faire leur travail en toute sécurité et de réalimenter le distributeur de billets. Ce sont donc maintenant tous les commerçants qui souffrent car aucun distributeur de billets n'est présent sur cette dalle, le premier disponible étant sur la place Wilson, elle-même lieu de commerce de proximité.

Nos prédécesseurs voulaient, au travers de cet urbanisme de dalle, donner de la hauteur aux habitants. C'est au final, après plus de trente ans d'expérience, tout l'inverse qui apparaît. C'est ainsi un vrai sac de nœuds auquel les riverains de ce quartier sont confrontés.

Il est agréable de signer un pacte métropolitain, pacte incluant des appels à projets pour rendre plus lisible notre Métropole, ses compétences à ses habitants. Mais quand ceux-ci, que ce soit dans leur conseil syndical, auprès de leur bailleur social, dans leur conseil de quartier, se voient répondre à longueur de demandes de nettoyage de voiries, d'intervention de police municipale ou nationale : "Ah non, désolé, ce n'est pas de ma compétence mais c'est de la compétence de la Métropole." et que cette même Métropole répond : "Ah non, ce n'est pas de ma compétence mais c'est de la compétence de votre syndic, de votre bailleur." et que, in fine, personne n'intervient, que peuvent penser nos concitoyens ? Qu'ils sont en face du jeu de la patate chaude ? Que personne ne veut se saisir de leur problème, leur apporter une réponse ? Ceci n'est plus tenable.

Aussi, monsieur le Président, il est louable d'intégrer ces emprises foncières dans le domaine public métropolitain. Il est louable de rendre moins kafkaïenne cette situation. Mais que de temps perdu pour une ZAC Tonkin II dont la réalisation s'est étendue entre 1972 et 2008 ! Quelle image donnée à nos concitoyens de l'action politique !

Le groupe Les Républicains et apparentés votera bien entendu pour cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous m'excuserez mais, sur la ZAC du Tonkin, même moi, j'étais à peine né à cette époque.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère REVEYRAND.

N° 2016-1393 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Moins - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Je retire le dossier numéro 2016-1393 parce que nous considérons que nous n'avons pas donné assez d'explications à monsieur le Maire de Mions. Donc nous allons lui apporter des explications avant de représenter ce dossier.

(Retiré de l'ordre du jour.)

N° 2016-1369 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant à un vote pour élire un représentant au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements. Il s'agit du collège privé Pierre Termier. Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1369. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Nous avons un avis favorable, bien évidemment, pour cette délibération concernant la nomination, en remplacement de monsieur Pierre Bérat, démissionnaire du poste de suppléant pour le collège Pierre Termier.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements privés. Je vous propose la candidature de monsieur Patrick HUGUET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées.)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime.)

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1370 - éducation, culture, patrimoine et sport - Actions de la Métropole de Lyon dans le domaine du sport - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1370. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération traitant des actions de la Métropole de Lyon dans le domaine du sport et la commission a donné un avis favorable à ce dossier. Je précise que Jean-Jacques Sellès pourra intervenir à l'issue des interventions.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai d'abord une demande de temps de parole du groupe Lyon Métropole gauches solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Tout à fait, monsieur le Président. Chers collègues, nous voulons souligner l'impact fort de cette délibération sur les actions menées par la Métropole de Lyon dans le domaine du sport et en accord avec les principes retenus de favoriser la cohésion sociale, l'accès pour toutes et tous aux pratiques sportives.

Les deux approches proposées nous semblent tout à fait pertinentes :

- d'un côté, le soutien à tous types de clubs, qu'ils soient professionnels, de haut niveau ou de bassin de vie, est fondamental dans une logique gagnant-gagnant et d'équilibre entre les différents acteurs sportifs, et dans leur apport sociétal, et dans leur apport sur la compétition ;

- d'un autre côté, nul doute que le soutien à des projets transverses permettra de dynamiser et responsabiliser les acteurs sportifs sur des thématiques essentielles alliant sport et santé, éducation, handicap, insertion, etc. et bien évidemment axées sur la reconnaissance de la diversité, y compris l'égalité femmes-hommes et filles-garçons non citée dans la délibération.

Au-delà des nécessaires recherches d'optimisation de moyens et locaux sportifs, nous souhaitons alerter sur la nécessité de conserver une place pour les omnisports qui, dans leurs fondements mêmes, ont un axe fort de solidarité, de prise en compte de la diversité, non plus seulement entre les sportifs d'une même discipline mais aussi entre les disciplines sportives. Ces expériences ne peuvent être que riches d'enseignement pour nous et nous pourrions plus nous appuyer sur eux et aussi, du coup, les préserver.

Par ailleurs, nous souhaitons vivement que l'octroi des subventions soit assujéti à une étude du respect, par chaque club, des règles de sa fédération sportive. Il y a, certes, certaines des règles techniques qui peuvent être parfois difficiles à respecter mais il y a aussi des règles incontournables que je qualifierai de "non négociables" car incluant des assurances pour les adhérents, par exemple ; citons celle imposant "un nageur égale une licence FFN" pour les clubs affiliés à la Fédération française de natation.

Sauf exception, ces règles ne devraient pas être contournées car non seulement elles induisent l'impossibilité pour ces clubs d'avoir certaines subventions ou qualifications mais, plus encore, elles mettent en danger les adhérents, la plupart du temps sans qu'ils le sachent et qui, en cas d'accident, ne sont pas couverts. Une discussion avec les ligues ou comités régionaux permettrait d'y voir plus clair.

Nous voterons cette délibération en comptant sur votre vigilance sur ces aspects.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU: Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne peut évoquer l'action de la Métropole dans le domaine du sport sans rappeler, en premier lieu, celle des centaines d'associations qui participent à sa réussite.

Par exemple, le Football club Ménival rejoint tout à fait l'esprit de la délibération qui nous est présentée aujourd'hui. Cette petite structure associative du cinquième arrondissement de Lyon ne fait pas beaucoup de bruit et forme des jeunes au football bien entendu mais poursuit, en parallèle, des engagements de santé publique à travers les bienfaits du sport, d'éducation à travers le respect de l'arbitre et de ses coéquipiers et tout simplement de vivre ensemble. Voilà un bon exemple de ce qu'est le sport dans notre Métropole : une structure qui fait beaucoup avec -soyons réalistes- peu de moyens, une structure qui agit en toute transversalité. C'est cela qui fait la beauté du sport et celle de notre tissu associatif.

La Métropole de Lyon, depuis sa création, poursuit un travail intelligent, réfléchi, partenarial et cohérent pour le développement du sport en son sein. La proposition 21 du pacte de cohérence métropolitain sur le développement des coopérations en matière de sport portait déjà la volonté de partage des moyens pour obtenir une politique ambitieuse.

L'ambition de notre Métropole ne repose pas que sur un aspect quantitatif au travers des résultats sportifs et ce projet le démontre parfaitement, combiné aux dispositifs mis en place par le Gouvernement tels que le plan Citoyens du sport qui, à travers une démarche concertée avec les fédérations, les comités sportifs et les collectivités locales, se positionne pour la mixité sociale et le sport pour tous . à l'instar également du dispositif Ville Vie Vacances qui, cette fois encore, permettra à plusieurs centaines de milliers de jeunes résidant en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) de s'occuper à des loisirs éducatifs et très souvent sportifs.

Nous nous devons, en tant qu'élus métropolitains, de faire en sorte que l'approche transversale prônée aujourd'hui soit respectée. Nous le devons d'autant plus que la Métropole de Lyon a maintenant les compétences nécessaires pour mener à bien cette politique.

Les quelque 3,4 M€ dégagés en 2016, bien qu'en légère baisse, sont représentatifs de ces ambitions : aide aux clubs sportifs, aux sports scolaires, aux manifestations et une nouvelle ligne sur le financement d'appels à projets qui est, selon notre groupe, une avancée majeure et qui, je l'espère, sera une réussite et renouvelée par la suite. Ils sont, en effet, représentatifs des deux approches formulées dans la délibération : sectorielle car elle permet un lien étroit entre la Métropole et ses partenaires ; transversale car elle embrasse des thématiques aussi éloignées que complémentaires comme la santé, l'insertion, le handicap.

La Métropole de Lyon possède et développe un vivier impressionnant de structures, de clubs, de manifestations qui sont autant d'atouts pour continuer à faire de notre territoire l'un des plus performants en matière de pratiques sportives. Que nous pensions à l'Euro de football à Décines ou au Championnat départemental de judo dans le huitième arrondissement de Lyon, c'est bel et bien cette complémentarité qui fera notre force.

Allier le soutien aux sports amateurs, aux sports inclusifs, aux sports de haut niveau à travers les centres de formation de jeunes, nouer avec les clubs et des comités des liens forts et étroits, voilà une approche simple et donc puissante pour que le sport au sein de la Métropole soit omniprésent.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, notre intervention porte sur le rapport numéro 2016-1370 mais nos propos peuvent s'appliquer aussi au numéro 2016-1379. Nous avons écouté avec intérêt les explications de Guy Barral et Jean-Jacques Sellès lors de la commission éducation, culture, patrimoine et sport du 1^{er} juillet.

Il nous est proposé, dans le rapport numéro 2016-1370, d'approuver les orientations proposées pour les actions de la Métropole de Lyon en faveur du sport. Ces actions sont nombreuses, variées et adaptées aux nouvelles pratiques sportives, tant dans l'approche sectorielle que dans l'approche horizontale.

Malheureusement, ces actions sont trop nombreuses et, du coup, donnent une sensation de flou, comme s'il n'y avait pas d'objectif dans votre réflexion, comme si vous vouliez ne mécontenter personne en disant un peu "oui" à tout le monde, en reprenant un peu les travers des dotations cantonales. Faire de la politique, c'est faire des choix, se fixer des objectifs et mettre les moyens financiers pour les atteindre ; ces choix sont d'autant plus importants que le contexte budgétaire est actuellement difficile.

Tout d'abord, deux points :

- le sport professionnel : les sept clubs subventionnés devraient être retirés de ce rapport, les lignes budgétaires y afférentes devraient être rattachées aux affaires économiques, voire à la communication, voire à l'emploi. Nous sommes dans le monde du business et de l'image de marque, ce qui n'est pas condamnable mais qui n'est pas du domaine traité dans ce rapport ;

- d'autre part -et cela est valable aussi pour le rapport numéro 2016-1379-, il faut intégrer que l'échelon de proximité revient aux Communes et non pas à la Métropole. Votre Vice-Président, Guy Barral, nous expliquait que seuls les clubs et associations subventionnés par les Communes pourront être aidés par la Métropole. Non, il n'y a pas de rapport : les Communes travaillent la proximité et l'équilibre fonctionnel des clubs et la Métropole subventionne les actions qui rentrent dans les objectifs fixés, à condition que ces objectifs soient peu nombreux car nous retombons dans le saupoudrage.

Concernant les orientations visées par ce rapport dans l'approche verticale, le soutien aux clubs amateurs de haut niveau, nous y sommes très favorables. En effet, ces clubs non professionnels ont du mal à trouver des sponsors pour équilibrer leur budget car ils ne sont pas médiatisés.

Concernant les sports individuels, une solution est à imaginer pour ceux qui ne rentrent pas dans les critères du haut niveau aidé par le Conseil régional.

Le soutien aux clubs de bassins de vie, cela nous paraît en effet être le bon niveau. Ces clubs d'une certaine importance permettent de rémunérer correctement des éducateurs de qualité et de mutualiser les installations. La concurrence de clubs de même discipline et de communes voisines entraîne souvent la mort de petites associations à moyen terme.

Le soutien aux comités sportifs départementaux, nous n'en voyons pas l'utilité. L'Etat a délégué aux fédérations l'organisation du sport en France. Les fédérations organisent leur action via leurs comités. C'est donc un financement d'Etat qui doit venir équilibrer le compte des comités, sachant qu'ils sont alimentés aussi par les licences des adhérents.

Le soutien aux manifestations d'envergure, nous y sommes favorables encore dans ce domaine lorsque ces manifestations apportent, en plus, l'image à la Métropole. Cela pourrait être rattaché à la communication.

Concernant l'approche transversale, cinq items sont abordés : "sport, santé publique" ; "sport, éducation" ; "sport, handicap" ; "sport, emploi-insertion" ; "sport, vacances sportives". On pourrait aussi rajouter : "sport pour tous", "sport au féminin", "sport scolaire d'excellence". Tous ces sujets sont recevables mais nous n'avons pas les moyens de tous les soutenir. Alors, choisissons-en un, voire deux, et mettons les moyens nécessaires en face. Si nous soutenons le "sport, handicap", alors soutenons les clubs ayant une section handisport et donc la formation des éducateurs spécialisés aidant les Communes à avoir des installations qualitatives en handisport, donnons un statut aux sportifs de haut niveau en handisport, soutenons les manifestations dans ce domaine.

Toutes ces déclinaisons d'aides décrites dans votre approche verticale n'ont de sens et surtout d'efficacité que si elles s'appliquent à un voire deux thèmes. Sinon, il y a saupoudrage et non visibilité. A chaque collectivité son action : à la Commune la proximité, à la Métropole un ou deux thèmes ciblés, à la Région le sport de haut niveau.

Sur la Métropole, ce sont 2 000 clubs, 250 000 licenciés et 600 000 pratiquants libres. Ils attendent un message clair et ambitieux. Montpellier, "ville passion sport", a réussi ce pari. Pourquoi pas nous ?

Le groupe UDI votera ce rapport, malgré un fil directeur et une ambition un peu absents. D'un point de vue général, nous préférons les subventions de projets aux subventions de fonctionnement, souvent citées dans ce rapport, mais l'approche globale des aides à la pratique sportive est plutôt satisfaisante.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en mars dernier, les élus Europe Ecologie-Les Verts se sont abstenus concernant les subventions à accorder à des grands clubs professionnels et vous savez que, chaque fois qu'il est question de financer avec des fonds publics l'accessibilité à des infrastructures privées, nous serons contre. Même si nous pouvons entendre les arguments quant aux retombées sur l'image de la Métropole, ils ne nous conviennent pas.

Toutefois, aujourd'hui, il en sera autrement. En effet, pour Europe Ecologie-Les Verts, une politique sportive, ce n'est pas seulement répondre présent à de grandes manifestations sportives, c'est aussi permettre à nos concitoyens -qui ne seront jamais de grandes stars- de se sentir bien dans la cité avec leurs voisins, de se créer de nouveaux amis, d'apprendre à vivre en collectivité, et ce dans le respect des règles et de valeurs communes et acceptées. Nous sortons d'un Euro qui fut l'occasion de donner de beaux spectacles mais qui nous a aussi donné le triste spectacle de comportements très éloignés des vertus dont il est fait mention dans cette délibération.

Bien entendu, nous sommes en accord avec les propos de notre rapporteur sur les vertus du sport et nous voterons cette délibération pour cela. Mais nous devons aller beaucoup plus loin et sortir des logiques du "tout compétition" et ne pas laisser des clubs sportifs et les comités départementaux organiser seuls la pratique sportive sur notre territoire suivant leurs propres objectifs de croissance.

Pour Europe Ecologie-Les Verts, un véritable schéma métropolitain de pratiques sportives doit aussi servir une politique de santé publique qui passe par la qualité de l'air et la lutte contre la sédentarisation. Cela doit être un moyen de développement de la citoyenneté, de l'échange, de la découverte des autres cultures. Un schéma métropolitain du sport doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie, redonner confiance et le goût d'apprendre, être une aide à l'insertion, à la reconstruction de parcours professionnels, etc.

Il faut donc aller plus loin que cette délibération et revenir à l'essence même du sport, à savoir le jeu, la détente et le loisir.

Monsieur le Président, je me permettrai de citer quelques exemples pour illustrer ce qui pourrait être développé dans le cadre de notre politique métropolitaine : le 16 juin dernier se tenait dans le cinquième arrondissement, à la Sarra, un tournoi de foot très éloigné des matchs de l'Euro et leur florilège de stars. Y participaient des équipes mixtes composées de joueurs handicapés et de joueurs valides. Ce fut extraordinaire. Et là, on peut parler de valeurs de citoyenneté du sport. A Bron, au sein de l'UCPA, nous avons des équipes compétentes pour faire de l'équitation un vecteur de découverte de ses propres capacités face à un animal. A Chassieu, nous avons une école de golf que nous finançons et dont la pratique permet de s'adapter aux éléments naturels et météorologiques. Je suis sûr que d'autres exemples peuvent être trouvés au sein de la Métropole.

Un mot tout de même sur les grands clubs professionnels. Certes, ils forment de nombreux jeunes -comme cela était évoqué dans la délibération- mais ces jeunes-là ne jouent pas les matchs importants. Si l'on prend l'exemple du rugby, à quoi cela sert de former des jeunes si on leur préfère des joueurs de l'hémisphère sud ? Sur ce point, monsieur le Président, soyons plus directs sur cette question et sur les aides que l'on peut apporter à ces grands clubs.

Nous voterons donc favorablement cette délibération car elle comprend les bases nécessaires au développement d'un véritable projet de politique sportive pour la Métropole au service de ses habitants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, si nous partageons et voterons le rapport sur les orientations stratégiques de la politique sportive, il appelle néanmoins certaines questions et réflexions quant à sa mise en pratique car il nous semble avoir quelques vides ou manques qu'il conviendrait de compléter.

Le sport est un élément essentiel au bien-vivre, à la santé physique et psychique, à la cohésion sociale, à l'éducation. Il est reconnu par tous que le sport est un élément essentiel à la santé publique et un vecteur de valeurs humanistes essentielles au vivre ensemble et, au-delà, à l'ensemble de la société. Le sport est dépassement de soi, le sport est école de vie. "Donner, recevoir, partager, ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, sont de toutes les époques ; elles sont le sport" déclarait ainsi, en substance, Aimé Jacquet.

Mais ce même sport peut aussi véhiculer des contre-valeurs, le plus souvent issues d'inspirations venant du monde de la compétition professionnelle à haute attractivité médiatique. Les cas d'actes violents de voyous dans les stades et hors des stades ou d'esprit antisportif de certains joueurs donnent non seulement une mauvaise image de l'esprit sportif mais malheureusement en inspire d'autres dans les milieux du sport amateur. Les cas de violences ou d'incivilités sont trop courants lors d'événements sportifs amateurs populaires ; je pense particulièrement au foot, c'est nettement moins le cas dans d'autres sports.

Là où cela devient inquiétant, c'est lorsque ces actes tendent à se reproduire trop régulièrement dans des enceintes de compétitions hors caméra. Les éducateurs sportifs et l'encadrement, qui sont généralement des bénévoles, se trouvent désarmés face à cette violence gratuite et appellent à l'aide.

Le sport doit rester intrinsèquement un élément de valeur de paix et de fair-play. Or, ce point n'est pas abordé dans le rapport. On ne sait rien des actions en ce sens afin d'aider les associations sportives à lutter contre les contre-valeurs sportives : argent, violence, insultes, etc.

Le dopage est aussi un élément à prendre en compte lorsque la compétition est exacerbée au point d'en oublier les fondements sportifs. S'il est bien plus courant dans le sport professionnel, il nous semble primordial de protéger la santé de tous les sportifs de haut niveau qui sont les plus exposés. Il conviendrait donc que la Métropole impulse les actions en partenariat avec les clubs, les fédérations locales et les comités sportifs dans ce sens pour prémunir et protéger l'activité sportive des risques du dopage et de la tricherie.

La précarité dans le sport est aussi une réalité que beaucoup de professionnels vivent difficilement, tels que les entraîneurs. Ils sont les véritables professionnels et doivent souvent cumuler deux ou trois métiers afin de parvenir à boucler les fins de mois, au bureau la journée et le soir dans les salles de sport ou les stades. Ne pourrait-on pas créer des formations rémunérées à destination des entraîneurs des clubs de sport amateur, en partenariat avec les fédérations nationales et les comités sportifs, pour compenser ce qui existe dans d'autres professions ? Mais aussi aider mieux les petits clubs qui se mettent souvent dans l'illégalité en versant des rémunérations non déclarées par faute de moyens.

Le sport dans les entreprises, dans le milieu du travail est aussi un sujet qui n'est pas abordé dans ce rapport. Plusieurs études démontrent que les salariés heureux se trouvent souvent dans les entreprises où le sport est promu, valorisé et aidé. Nous pouvons faire mieux que d'éluider la question et proposer des aides sous différentes formes : accès aux équipements ou installation de salles de sport dans les entreprises mêmes, promotion et information, etc.

Dernier point, la coexistence des ligues départementales ou régionales maintenant -et oui, dans le milieu sportif, la réforme territoriale joue aussi à plein !- qui sont rattachées aux fédérations nationales des différents comités sportifs a parfois tendance à décoordonner les actions sportives entreprises par les uns au niveau local. Il faut veiller à leur complémentarité et éviter une concurrence qui n'a pas lieu d'être dans le sport amateur.

Nous nous étonnerons toujours de la préférence en termes de subventions versées aux sports professionnels par rapport aux sports amateurs qui génèrent pourtant bien plus de médailles aux Jeux Olympiques, donnant une bien meilleure image du sport français. N'est-ce pas là la vraie vitrine ? Alors que la loi Lamour est venue financer le sport professionnel, il faudrait rééquilibrer les subventions en tenant compte de l'intérêt général.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, à bien des égards, le sport est un fait social total. J'entends par là qu'il a des implications à tous les niveaux de la vie des individus, physiquement, naturellement mais aussi sanitaires à travers l'amélioration de la santé qu'il permet, éducatives à travers les valeurs et les règles qu'il enseigne et aussi politiques et culturelles ; on le voit bien à travers les expositions sur le football qui ont investi des lieux culturels aussi emblématiques que le musée Gadagne, la bibliothèque de la Part-Dieu ou Le Rize à Villeurbanne.

Le sport, c'est donc bien plus que du sport et c'est pourquoi l'ambition métropolitaine est justifiée et nécessaire.

Tout d'abord, il est légitime qu'une collectivité locale comme la nôtre se penche sur ce sujet, dans la mesure où ce sont elles qui financent à plus de 70 % le sport en France. De plus, la richesse et la diversité du territoire métropolitain en termes de lieux de pratiques, d'équipements, de clubs, de disciplines justifient pleinement l'intervention de la Métropole. Enfin, le sport rejoint à bien des égards des valeurs et des principes d'action de notre institution.

En effet, le sport est tout à la fois un vecteur de solidarité et de partage, d'intégration et de lien social, d'attractivité et de rayonnement. Sur ce point d'ailleurs, c'est l'une des raisons pour lesquelles je pense que le sport professionnel et le sport de masse se redoublent et se complètent plutôt qu'ils ne se concurrencent.

L'approche métropolitaine permet d'articuler le sport avec d'autres thématiques qui participent soit d'une meilleure qualité de vie pour tous, soit d'une plus grande solidarité. Par exemple, sur la thématique "sport, éducation" : il est probable que la prise de compétences de la Métropole sur les collèges débouchera sur une augmentation significative des sections sportives des collèges.

La pertinence de l'échelon métropolitain se justifie à un autre niveau. Ainsi, dans la partie dite verticale de l'action métropolitaine, la réflexion engagée sur les clubs amateurs de haut niveau et sur les clubs de bassins de vie est particulièrement pertinente. Ce regard porté sur les sports amateurs est bienvenu parce qu'il comble un angle mort pour les clubs, plus fragiles que l'on ne pense, qui évoluent à un haut niveau national mais avec une structure associative parfois insuffisante et dont les disciplines pratiquées n'attirent pas toujours les sponsors privés.

Toutefois, cette délibération n'évoque pas certains enjeux qui me semblent déterminants. J'en évoquerai trois.

Le premier, le plus visible, c'est le nerf de la guerre, autrement dit l'argent. Peut-être que ce n'est pas le lieu dans cette délibération mais le document n'évoque pas la question du soutien financier aux clubs sportifs. Heureusement, il n'est pas complètement absent de nos débats aujourd'hui puisque les subventions aux associations sportives sont intégrées à la question du soutien à la vie associative. De ce point de vue, pour notre groupe, l'objectif est bien de sortir des pratiques insatisfaisantes de l'ancien Conseil général en la matière.

Deuxième sujet, en lien avec le précédent, celui des équipements sportifs qui sont aujourd'hui, pour la plupart, propriété des Communes. En développant le soutien pertinent à des clubs de bassins plus larges que la Commune, la question d'une gestion unique des équipements sportifs par les Communes pourrait se poser, et ce d'autant plus en période de restrictions budgétaires. Le thème des équipements sportifs des collèges peut aussi se poser à travers des réflexions sur des aménagements susceptibles d'optimiser leur utilisation au-delà des seuls élèves.

Enfin, dernière remarque, qui concerne le positionnement de la Métropole dans la politique sportive en favorisant l'accompagnement et la mise en réseau entre les acteurs. Je comprends que la collectivité se situe en facilitatrice plutôt qu'en actrice à part entière. C'est, à mon sens, le bon niveau d'intervention dans un terrain de jeux déjà bien fourni avec les Communes, les clubs, les comités, les ligues mais aussi les offices des sports, municipaux ou pas ; sur ce point d'ailleurs, la délibération semble faire l'impasse sur cette réelle démocratie participative que constituent les offices des sports.

La Métropole gagnerait à établir des contacts avec des acteurs qui ont fait leurs preuves dans la gouvernance du sport au niveau local, dans la recherche d'innovations, dans la mise en réseau des clubs. Ces échanges pourraient aussi nourrir un diagnostic partagé, qui manque aujourd'hui, sur les pratiques sportives au niveau de l'agglomération. Une telle démarche est un réel enjeu de démocratisation de la pratique sportive, tant il est prouvé que la proximité avec un équipement sportif est un facteur déterminant.

Le groupe La Métropole autrement votera cette délibération pour les ambitions qu'elle affiche et les bénéfices dont la pratique sportive en tirera, sans oublier les points qui demeurent à approfondir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, notre propos portera sur la délibération numéro 2016-1370 et aussi numéro 2016-1379, comme cela a été indiqué par certains de nos collègues.

La diminution de la dotation des collectivités n'a pas qu'un impact sur la capacité à financer leurs propres fonctionnements et investissements. Elle affecte aussi les associations que les collectivités subventionnent. Dans un environnement économique déprimé, avec une crise du bénévolat et alors que, dans de nombreux sports, les adhérents sont à la fois plus nombreux et plus consuméristes, les associations sportives doivent aujourd'hui et souvent faire plus avec moins. Il revient donc aux dirigeants associatifs de réfléchir à de nouveaux modèles de financement et à mieux utiliser leurs moyens.

Mais les collectivités doivent, de leur côté, repenser les critères d'affectation de dotations, en baisse ou, au mieux, stables. C'est le cas de la Métropole de Lyon. Cette répartition ne peut reposer uniquement sur une visibilité nationale ou internationale, apanage des grands clubs professionnels, mais doit prendre en compte les critères tels que l'animation du territoire métropolitain, les actions transcommunales, les coopérations interclubs, la formation, les actions sociétales et l'innovation économique. Un soutien unique des grands clubs professionnels ne répond pas à ce besoin. Il ne revient pas aux collectivités de financer, au détriment des autres clubs, les salaires de professionnels déjà très bien rémunérés et dont la longévité locale n'est jamais garantie pour ceux évoluant au plus haut niveau.

Ne pas soutenir significativement les associations sportives développant les actions précitées et ayant un nombre de licenciés significatif risque, dans le contexte actuel, pour celles évoluant en Championnats de France et ayant développé en même temps leur secteur formation, de voir disparaître l'une ou l'autre de ces deux activités, voire même de mettre en péril les associations dans leur ensemble. Ceci risque d'assécher ainsi une partie de l'animation de nos Communes, source de lien social -et cela a été dit par nos collègues-, et mettre en péril les emplois que ces associations ont su développer -et c'est un aspect non négligeable-, y compris pour le temps périscolaire.

Alors, il est donc indispensable de répartir de façon équitable -car nous ne sommes pas toujours dans les situations idylliques présentées par certains de nos collègues ce soir- les subventions métropolitaines aux clubs sportifs, en contribuant au fonctionnement et au développement d'associations ne faisant pas partie du cercle restreint des grands clubs professionnels lyonnais, ceci à un niveau et à une durée suffisants pour permettre de planifier des actions à moyen terme dans ces mêmes associations.

Nous voterons cependant cette délibération ainsi que la numéro 2016-1379.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, épanouissement individuel, intégration sociale et professionnelle, activités scolaires, outil de santé publique, création d'emplois, vecteur de rayonnement international, notoriété du territoire et retombées économiques, voici une liste non exhaustive des vertus que l'on attribue généralement au développement du sport sur un territoire.

Pourtant, la pratique sportive peut revêtir des formes diverses : individuelle ou collective, en amateur, scolaire ou professionnelle, dans les quartiers ou dans le cadre de grands événements nationaux ou internationaux, dans la rue ou en bénéficiant d'infrastructures dédiées.

Et c'est bien l'enjeu de la délibération que nous examinons aujourd'hui. Quel lien peut-on établir entre ces pratiques, ces équipements, ces événements ? Comment articuler à la fois tous ces aspects du sport mais aussi comment réussir, dans le cadre de la création de la Métropole, avec nos nouvelles compétences, la mise en synergie de la politique sportive avec nos autres politiques ?

Ce qui nous est proposé aujourd'hui c'est d'aborder la question du sport sur le territoire métropolitain avec une vision globale. Le sport est une compétence partagée et nous n'avons pas vocation à nous substituer aux Communes mais bien à intervenir en appui, en cohérence avec l'action communale. Notre objectif est de maintenir et de développer un maillage de la pratique sportive sur tout le territoire, de la pratique amateur au niveau professionnel. Et l'enjeu -comme je l'ai dit- est de mettre en cohérence cette politique sportive avec nos autres politiques.

Nous rejoignons ici la raison même de la création de la Métropole de Lyon : avoir la possibilité d'articuler au sein de la même collectivité des compétences qui peuvent être complémentaires, avec le sport ici, comme les questions de santé publique, d'éducation, d'emploi et d'insertion ou encore d'attractivité internationale, pour créer de la cohérence et multiplier les leviers d'action.

L'idée n'est bien sûr pas de travailler seul mais de penser des partenariats avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire métropolitain, des services de l'Etat à la Région en passant par les Communes, l'Agence régionale de santé, l'Union nationale du sport scolaire mais aussi les acteurs de la santé ou de l'insertion et bien évidemment les associations.

Le travail d'élaboration de cette politique sportive métropolitaine a d'ailleurs donné lieu à un énorme travail de recensement et nous permet d'avoir ainsi une vision très fine du paysage sportif métropolitain. Car notre territoire bénéficie d'un tissu associatif dense, offrant un large spectre d'activités, avec près de 2 000 clubs, plus de 250 000 licenciés et près de 600 000 pratiquants libres, 7 clubs professionnels et de nombreux clubs amateurs de haut niveau.

La Métropole se doit de soutenir ces acteurs du sport, qu'il s'agisse des clubs sportifs amateurs de haut niveau ou des clubs dits "de bassins de vie", les comités sportifs départementaux, les manifestations sportives internationales, nationales ou d'envergure métropolitaine, mais aussi d'organiser la mise en réseau de ces acteurs. Les partenariats entre les grands clubs professionnels et les autres clubs doivent, par exemple, être développés.

Il nous faut également avoir une attention particulière pour le sport en milieu scolaire, notamment avec notre compétence collèges, renforcer le soutien aux sections sportives des collèges et les partenariats avec l'Union nationale du sport scolaire, visant à favoriser le développement de la pratique sportive auprès des jeunes.

Le texte que nous nous apprêtons à adopter est une délibération-cadre dont nous verrons les déclinaisons tout au long du mandat : poursuite du soutien aux clubs professionnels, accompagnement des comités départementaux et fédérations sportives, soutien et mise en réseau des associations sportives, soutien au sport scolaire mais aussi aux associations travaillant sur les questions de prévention, de santé publique ou encore de handicap, soutien aux manifestations. C'est bien un ensemble des mesures complémentaires que nous comptons mettre en place pour continuer à développer le sport dans notre Métropole, à travers cette première politique sportive métropolitaine.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport est un rapport de principe qui doit fonder les orientations stratégiques de la politique sportive de la Métropole. Or, on constate qu'il n'apporte aucune modification substantielle à la pratique antérieure. Tout au plus formalise-t-il l'unité des interventions suite à la fusion du Département et de la Communauté urbaine. Depuis la réunion du 8 octobre 2015 qui nous annonçait une réflexion devant mener à une grande délibération-cadre, on s'aperçoit qu'il n'y a rien de plus. On se demande dès lors pourquoi il a fallu attendre autant de temps pour sortir ce rapport.

D'une manière générale, monsieur le Président, on attend votre vision sur la politique sportive. Quelle est votre volonté ? Développer le sport de haut niveau par les clubs professionnels ou favoriser, à l'inverse, le sport pour tous ? Développer l'offre pour créer la demande et donc mener une politique d'équipement, aider de nombreux clubs ou, à l'inverse, intervenir sur peu de clubs pour les monter en excellence ?

Il n'y a, dans ce rapport, aucune ligne directrice claire sur l'aide aux clubs professionnels. Il n'y a aucun élément d'explication sur ceux que l'on aide et ce que l'on attend de ces clubs. Or, ces aides sont contraintes par le code du sport et le rapport mériterait d'être précisé sur ce point. Pour cela, il apparaît qu'un travail complémentaire est nécessaire concernant l'aide aux clubs de bassins de vie ; des critères sont indiqués, il convient de préciser si ces critères sont cumulatifs ou alternatifs. Bref, nous sommes là encore dans un flou entretenu.

De la même façon, pour les comités sportifs, une subvention est prévue pour les missions de développement de la pratique des clubs. Il serait tout de même intéressant, dans un souci évident de transparence, de définir comment celle-ci est calculée.

Concernant les manifestations sportives, ne sont concernées que les manifestations "d'envergure". Ce n'est pas là un terme très adapté à une politique de subvention ; il conviendrait plutôt de parler de manifestations "d'intérêt métropolitain" et définir quel est cet intérêt. Vous évacuez là toute définition de critères qui pourrait servir à décider ou non de l'aide à ces manifestations. On est bien là dans l'absence de critères et donc dans le fait de laisser à l'exécutif un choix purement politique. D'une manière générale, on s'étonne qu'il n'y ait aucun élément pour définir l'intérêt métropolitain dans cette approche sectorielle.

Quel est le niveau d'intervention de la collectivité ? On indique que la compétence sport est partagée entre plusieurs collectivités mais on est incapable de définir une règle claire. En fait, on fait du cas par cas, on n'est pas du tout sur la notion de critères incontestables comme cela nous a pourtant été plusieurs fois annoncé.

Quant à l'approche transversale, elle est là aussi minimaliste. Aucun élément de réflexion n'est apporté pour créer un effet de levier de la Métropole dans le développement du sport.

Le volet "sport, santé publique" ne fait qu'un constat pour nous dire que la Métropole a des compétences et qu'elle veut être un acteur important. Mais quel but se donne-t-on ? Avec quels moyens ? Il n'y a aucun élément d'analyse.

Pour le "sport, éducation", là non plus, aucune nouveauté, cela ne fait que reprendre l'existant dont on comprend qu'il est poursuivi. Pour autant, ce point aurait mérité une réflexion sur l'usage des équipements communaux, leur devenir, l'intervention en investissement de la Métropole dans leur construction ou leur rénovation, la mutualisation pour des économies d'échelle. Notre groupe a déjà demandé de travailler sur ces points. Ils sont encore une fois occultés par ce rapport. Et pourtant, les Communes sont en attente très forte sur ces questions.

Par ailleurs, on peut s'étonner que ce rapport ne comporte aucun lien avec le contrat de ville. Là, pourtant, il nous semble que ce serait vraiment de la transversalité. Lors du dernier comité de pilotage du contrat de ville métropolitain, il a été question de tout : d'insertion par l'emploi, de citoyenneté, de culture, de tout sauf de sport. Nous le regrettons vivement car, comme vous l'indiquez en préambule de ce rapport, le sport est un facteur de cohésion sociale.

Il est d'ailleurs noté que le sport véhicule des valeurs de solidarité et de partage. C'est vrai, solidarité et partage mais pas seulement : bien d'autres valeurs peuvent y être également associées comme le dépassement de soi, le goût de l'effort, le respect des règles et des adversaires, l'esprit d'équipe ; nous aurions aimé voir ces valeurs inscrites aux côtés des deux premières.

Pour finir, il est important de souligner -comme cela a déjà été fait- qu'il n'y a aucun élément financier. Si on peut comprendre qu'ils ne soient pas intégrés dans les orientations, ils sont pourtant nécessaires à la bonne compréhension du rapport afin de connaître les priorités décidées par l'exécutif. Où sont les enveloppes les plus importantes ? Clubs professionnels ou clubs locaux ? "Sport, santé" ou "sport, insertion" ? "Sport, handicap" ou "sport, éducation" ? Cela est un choix politique qui guide les orientations stratégiques.

Vous comprendrez bien que l'on ne peut voter un rapport qui se dit "d'orientations" alors qu'il ne comporte en réalité aucune orientation.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N° 2016-1374 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Attribution de subventions d'investissement - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1374. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne les collèges privés sous contrat d'association, avec une attribution de subventions d'investissement

pour l'année 2016. Je ferai simplement un petit rappel : nous avons 36 collèges privés sur notre territoire, qui accueillent tout de même un tiers des collégiens métropolitains, soit 21 000 élèves. Donc nous vous proposons d'attribuer des subventions d'investissement pour 1,5 M€ en faveur de 23 collèges. Ce sont des travaux qui bénéficient surtout à la sécurité, la mise aux normes, l'accessibilité du public à mobilité réduite. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, en fait, nous ne voterons pas différemment de ce que nous avons voté précédemment.

Si la loi Falloux impose une participation financière des collectivités au fonctionnement des collèges privés, en revanche, la loi n'oblige pas le soutien à l'investissement. Certes, elle le permet dans la limite d'un plafond. Nous considérons que la Métropole ne doit plus aider l'investissement dans les collèges privés car, sous couvert d'équité avec les collèges publics, nous pensons que c'est au contraire inéquitable. Car, de fait, les collèges privés disposent de recettes de scolarité apportées par les parents. Et on connaît bien aussi les stratégies d'évitement des collèges publics pour certains parents. La collectivité n'a pas à l'encourager par une aide financière supérieure à ce que la loi impose.

Nous proposons donc que la Métropole réoriente ses financements vers les collèges publics qui en ont le plus grand besoin.

Aussi, nous nous abstenons sur cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je la mets aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu (sauf Mmes Baume, Vessiller et M. Charles qui ont voté pour).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué Desbos.

N° 2016-1379 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1379. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour ce rapport qui a trait au soutien à la vie associative et pour lequel les élus ont une note déposée sur leur pupitre pour une correction de cette délibération :

Dans le 2° paragraphe du "**1 - Subventions aux projets d'envergure intercommunale**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Il est proposé aujourd'hui de soutenir **113** dossiers pour un montant total de **433 040 €**"

au lieu de :

"Il est proposé aujourd'hui de soutenir **114** dossiers pour un montant total de **438 640 €**" ;

Dans le paragraphe "Dossiers relevant du domaine de la solidarité" du "**1 - Subventions aux projets d'envergure intercommunale**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Au titre de la protection de l'enfance, il est proposé de soutenir **18** actions portant, notamment, sur l'aide à la parentalité, la médiation familiale. Le montant des aides s'élève à **152 550 €**"

au lieu de :

"Au titre de la protection de l'enfance, il est proposé de soutenir **19** actions portant, notamment, sur l'aide à la parentalité, la médiation familiale. Le montant des aides s'élève à **158 150 €**" ;

Dans le a) du 1° du dispositif, il convient de lire "**433 040 €**" au lieu de "**438 640 €**" ;

Dans le a) du 3° du dispositif, il convient de lire :

"a) - soit **433 040 €**..." au lieu de "a) - soit **438 640 €**",

- n° 0P39O3611A : **419 610 €** au lieu de "n° 0P39O3611A : **425 210 €**" ;

Dans le tableau "Annexe des bénéficiaires de subvention aux associations d'envergure intercommunale pour l'année 2016", page 1, il convient de supprimer la ligne suivante :

AMICALE LAIQUE DE MIONS	7 ALLEE DU CHATEAU 69780 MIONS FRANCE	Lutter contre l'oisiveté - Activités découvertes gratuites pendant les congés	5 600,00
--------------------------------	--	--	----------

Dans le tableau "Annexe des bénéficiaires de subvention aux associations d'envergure intercommunale pour l'année 2016", page 7, il convient de lire "**433 040 €**" au lieu de **438 640 €** pour le total des subventions versées.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération acte à nouveau le soutien de la Métropole à la vie associative et nous pouvons nous en féliciter. Il semble que le système d'attribution qui nous est présenté aujourd'hui reste encore transitoire et, au moins en partie, dans la continuité de ce que faisait auparavant le Conseil général. Il est donc difficile de s'exprimer sur le choix des associations retenues, d'autant plus que la délibération fait référence à une deuxième série de subventions dont nous aurions connaissance plus tard dans l'année.

Aussi, il nous semble important de passer au plus vite à la phase 2 où la Métropole devra définir, pour l'année 2017, une véritable politique d'attribution des subventions aux associations, en lien avec les politiques sectorielles et qui devra être lisible, transparente, en s'appuyant sur des critères clairement définis. C'est dans cet état d'esprit que le travail d'élaboration du futur schéma directeur métropolitain de la vie associative, lancé depuis le début de l'année 2007, nous a été présenté lors de notre échange avec madame la Conseillère déléguée en charge de la vie associative. Nous attendons donc les résultats de ces concertations et sommes disponibles pour continuer de travailler à son élaboration.

Pour notre groupe, nous devons aboutir à une politique d'attribution des subventions dans la plus grande clarté et éviter ainsi les questionnements qui persistent encore aujourd'hui. De véritables choix politiques dans l'attribution de ces subventions doivent être arbitrés en tenant compte des enjeux territoriaux. Pour ce faire, l'avis de la Commune est incontournable car c'est l'échelon situé au plus près des bénéficiaires. Ce sont aussi des accompagnements financiers, conjoints ou/et complémentaires, qui sont décidés et induisent forcément une meilleure coordination de l'action entre la Métropole et les Communes, ce qui contribuera à renforcer l'efficacité de nos interventions respectives.

Nous ne cesserons pas de le dire, nous pensons qu'il faut maintenir la proximité là où elle a un véritable sens. Cette question nous semble essentielle. En outre, cet échelon territorial pourrait assurer une sorte de pré-instruction avant que les dossiers soient soumis à la commission compétente à la Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2016-1380 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien aux établissements d'enseignement artistique - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1380. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération sur le montant des subventions de la Métropole pour les établissements d'enseignement artistique.

En 2016, nous proposons la poursuite des subventions de fonctionnement transférées par le Conseil général. Elles concernent 73 structures de statuts associatif et municipal réparties sur 48 communes, à l'exception du Conservatoire de Lyon et de l'École nationale de danse, musique et art dramatique de Villeurbanne pour lesquels nous avons statué le 1^{er} février 2016. Ces établissements touchent aujourd'hui plus de 23 000 élèves inscrits et près de 33 000 scolaires, sans compter les très jeunes, les seniors et les publics empêchés.

Conformément au cadrage budgétaire, le montant total de ces subventions s'établit à 2 454 478 €, en baisse de 6,5 %. Le soutien au fonctionnement se double d'un soutien à l'investissement de 200 000 €, adopté par le Conseil de la Métropole le 21 mars, visant à favoriser les achats mutualisés. L'appel à projets a été lancé en juin. Enfin, toujours pour rappel, l'intervention de la Métropole prévoit également une aide de 50 000 € aux réseaux territoriaux d'écoles.

En conclusion, je rappelle que la Métropole a la charge d'élaborer son propre schéma de développement des enseignements artistiques, s'agissant pour elle d'une compétence obligatoire.

Dès 2015, nous avons soumis un questionnaire aux structures soutenues puis réalisé des diagnostics par Conférence territoriale des Maires, avant de rencontrer chacune de ces Conférences en début d'année dans le cadre du pacte de cohérence métropolitain. La direction de la culture a ensuite rédigé un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre d'enseignement artistique et mis en place plusieurs groupes de travail sur les thématiques et les attentes que les Maires ont exprimées. Les réponses à l'appel à manifestations d'intérêt ont encore souligné l'attachement que nous portons tous aux établissements d'enseignement artistique, nécessaires à la vitalité culturelle des territoires et à l'épanouissement des habitants à tout âge.

Notre concertation va se poursuivre d'ici la fin d'année pour construire un schéma ambitieux, doté de critères lisibles afin de garantir la pérennité des activités, ouvert aux nouvelles pratiques depuis la formation jusqu'au numérique, enfin, un schéma qui encourage les coopérations et les mutualisations à l'image du fonds d'investissement 2016.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, en quelques mots, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces écoles de musique, aidées par le Département auparavant et aujourd'hui par la Métropole, sont aussi beaucoup financées par les Communes. Et c'est vrai que nous avons bien évidemment un effort particulier à faire pour les aider, pour faire en sorte que tous les enfants puissent jouer d'un instrument et pratiquer la musique de leur choix. Je rappelle aussi que certaines écoles ont un rayonnement, grâce à leurs projets pédagogiques, non seulement local et intercommunal, mais aussi national voire international.

Je rappelle que ces associations ou ces écoles de musique municipales jouent un rôle essentiel dans l'animation de nos Communes par l'organisation de concerts, la diffusion de spectacles. C'est ainsi que la politique culturelle mise en œuvre en partenariat avec les Communes et la Métropole permet donc à nos habitants de bénéficier de cette activité culturelle de proximité, tout en y associant aussi les projets pédagogiques de nos écoles primaires et maternelles. Grâce à ce soutien financier, cela permet d'assurer la pérennité de cet enseignement musical.

Madame la Vice-Présidente, vous avez abordé aussi l'aide financière au niveau des achats d'instruments de musique. Ceci étant, j'ai fait un petit calcul : si on réduit tous les ans de 6 % la subvention, certaines écoles de musique risquent d'être en difficulté. Je pense que là, il y a tout de même une réflexion à avoir parce que, même si on prend le contexte financier extrêmement difficile, je pense qu'on a aussi le devoir de maintenir ces structures qui ont un rôle capital, à la fois pour l'enseignement de nos jeunes et aussi pour assurer le lien social. Si, bien évidemment, on diminue de plus en plus les subventions de fonctionnement, cela veut dire aussi la diminution des professeurs, cela voudra dire que, si l'on n'a pas suffisamment d'argent pour fonctionner, on pourra encore moins investir, donc on ne pourra pas acheter beaucoup d'instruments de musique. Je me permets d'attirer votre attention. Je pense qu'il y a, à un moment, un minimum à assurer tout de même.

Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2016-1382 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des tissus-Musée des arts décoratifs - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1382. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant l'attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'année 2016, concernant une aide au musée des Tissus pour passer le cap de l'année 2016. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite dire tout d'abord combien nous sommes attachés à ce musée des Tissus et des Arts décoratifs et combien nous sommes satisfaits du vote de la subvention de ce jour afin de permettre au musée de fonctionner cette année encore.

Pour y être allée récemment, j'ai pu admirer deux expositions qui montrent le travail ancien et actuel de nos fabriques mais j'ai aussi découvert que les anciennes collections sont actuellement remises dans les réserves. Quelle tristesse et quel manque en cette période de tourisme accru !

Notre groupe considère que ce musée est de niveau mondial et national. L'Etat doit donc s'engager de façon massive comme il s'engage pour le Louvre et d'autres musées parisiens : le Centre Pompidou, Orsay et Branly. L'Etat a aussi investi ces dernières années pour le musée de la Porcelaine à Limoges ou le MuCEM à Marseille. Donc pourquoi pas pour le musée des Tissus à Lyon ?

Notre musée est déjà classé "Musée de France" depuis 2002. Il doit devenir musée national. Cela nous semble incontournable au vu de ce qu'il représente. Nous avons du mal à entendre qu'il n'en soit pas ainsi et l'équité territoriale et culturelle le prescrit. Le médiateur nommé par l'Etat, monsieur Leroy, préside d'ailleurs le Centre national des costumes de scène à Moulins et il reçoit, à ce titre, une subvention de l'Etat qui représente les trois quarts de ces subventions. Ce qui est possible à Moulins doit être possible à Lyon. Donc nous souhaitons que, dans l'association qui va être constituée, l'Etat se positionne comme chef de file des contributeurs et prenne toute sa place naturelle face à pareille collection muséale.

La Région, la Métropole et la Ville de Lyon doivent aussi contribuer annuellement à un moindre niveau, de même que la chambre de commerce et d'industrie au nom de l'héritage qu'elle ne peut totalement renier et au nom des fabricants-entrepreneurs qu'elle représente encore. Quant au mécénat, on peut noter avec regret qu'à ce jour, des mécènes du niveau de Rockefeller ou Guggenheim n'existent guère en France.

Nous souhaitons que l'on s'attache tout de même à essayer de lever des fonds pérennes de ce style et aussi à réaliser des opérations de rentabilisation des collections et de coopération renforcée avec nos autres établissements culturels. Par exemple, en ce moment, créer l'écho entre l'exposition sur les chaussures du musée des Confluences et le musée des Tissus.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Le musée des Tissus et des Arts décoratifs (MTAD) menacé de fermeture ! Un cri d'alarme s'éleva dès que tomba la nouvelle et que les difficultés financières de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) furent connues. L'émotion s'empara de nombreux Lyonnais amoureux du MTAD, labellisé Musée de France.

Comment, en effet, ne pas s'émouvoir de la disparition annoncée d'un temple du textile et des arts décoratifs ? Comment abandonner des collections aussi prestigieuses ? Les rappels historiques et culturels, dont il est fait mention dans cette délibération, n'ont pas manqué.

Il fallait sauver le soldat CCIL pour que ne sombre pas le navire MTAD. Evidemment, il convenait aussi d'avoir à l'esprit les circonstances de la menace qui pesait sur le musée et qui tenait à un mode de gestion à repenser. La Chambre de commerce et d'industrie, gestionnaire du musée, affichait un budget très contraint qui ne lui semblait plus conciliable avec le maintien du fonctionnement du lieu.

Emus, nous l'avons tous été. Cependant, il fallait bien entendre que les pouvoirs publics, les instances territoriales ne peuvent pas toujours jouer les chevaliers au panache blanc au pied levé, pour pallier une gouvernance défaillante. J'ai adressé un courrier à madame Fleur Pellerin, alors Ministre de la culture, courrier auquel m'a répondu madame Audrey Azoulay, l'actuelle Ministre, une réponse qui corrobore absolument le contenu de cette délibération.

Ainsi, après de nombreuses concertations et médiations, selon un budget prévisionnel estimé à 750 000 € par la CCIL, les montants attribués sont ainsi répartis : 250 000 € de l'Etat via la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), 250 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à quoi ce sont ajoutés 125 000 € votés au dernier Conseil municipal de la Ville de Lyon et il est ici proposé une attribution de 125 000 € par la Métropole de Lyon.

Un ensemble qui répartit justement la somme totale pour permettre au musée de poursuivre son fonctionnement sur l'année à venir. Les conventions multipartites qui y sont associées et les objectifs fixés doivent permettre un retour à une gouvernance responsable et novatrice. Des expositions temporaires pourront venir enrichir les expositions permanentes. C'est en effet le souhait des partenaires et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La politique muséale doit évoluer et les structures doivent s'inscrire dans une marche en avant pour permettre des approches différentes et renouveler des collections existantes. C'est la politique que conduisent la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon dans les musées dont elles sont gestionnaires. Il n'est que juste qu'elles soient de même garantes de l'innovation culturelle et de la gouvernance équilibrée et adaptée des structures dont elles sont partenaires et soutiens.

Alors que des boucliers se sont élevés pour soutenir la CCIL et exhorter les instances nationales et territoriales à sauver le musée, nous espérons que les mêmes sauront apprécier les efforts substantiels consentis pour l'année à venir.

Le groupe PRG se réjouit des mesures exceptionnelles engagées et de la sauvegarde de ce bijou de la production textile et artistique et accorde un vote très favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, cet engagement financier de 125 000 € décidé il y a quelques mois est évidemment une très bonne chose puisqu'il a pour vocation de contribuer au financement du musée jusqu'au 31 décembre de cette année 2016. Nous le voterons avec d'autant plus de plaisir que ce qui était au départ une bouée de sauvetage peut maintenant être considéré comme un investissement pour notre Métropole. Il est en effet le point de départ d'un soutien qui va nécessairement se prolonger dans le temps maintenant que l'Etat s'est engagé.

C'est en effet avec joie et soulagement que nous avons accueilli l'annonce du Ministère de la culture. La mobilisation locale, nationale et même internationale a permis aux collectivités d'abord, à l'Etat ensuite, de prendre enfin conscience de la valeur de notre patrimoine et de son impossible abandon. Grâce au travail remarquable du médiateur, monsieur Leroy, voilà enfin des perspectives qui réapparaissent pour le musée. Bien sûr, annoncer la création d'une association ne fait pas tout mais c'est la première fois, depuis bien longtemps, que les équipes du musée vont pouvoir travailler sur des perspectives de développement et non plus sur des plans pour survivre.

L'annonce du Ministère de la culture entérine enfin l'engagement de l'Etat, que nous appelions de nos vœux depuis le début car seul l'Etat peut jouer ce rôle moteur, entraînant dans son sillon les collectivités locales, la Chambre de commerce et bien sûr le privé (les professionnels du textile, les entreprises, les mécènes voire les particuliers).

L'Etat est donc dans son rôle, la Région aussi. A nous, Métropole ou Ville de Lyon, de jouer le nôtre. Qui va porter ce projet ? Cet outil de rayonnement international a naturellement plutôt vocation à être métropolitain. Est-ce aussi votre avis ? Je vous pose la question ce soir. Maintenant que l'Etat et les collectivités se sont engagés, alors les partenaires privés vont suivre et nous ferons tout pour les mobiliser, pourquoi pas aussi en lançant une campagne de financement participatif, une fois l'association créée et le projet défini.

Créer le modèle de gouvernance, définir le projet, mobiliser les budgets, lancer les travaux de rénovation, tout reste encore à faire. Mais une nouvelle page de l'histoire du musée va s'ouvrir. Il y a matière à proposer un magnifique projet entre culture et innovation pour promouvoir nos collections et nos savoir-faire français. Des liens doivent pouvoir être tissés entre patrimoine et développement industriel, entre savoir-faire des soyeux parant les plus grands monuments historiques du monde et innovation technologique en matière textile.

A ce titre, le projet de création d'une matériauthèque, porté par le syndicat professionnel Unitex en liant avec le musée, prend tout son sens. Il y a là une réelle opportunité de faire de Lyon et du musée des Tissus et des Arts décoratifs un lieu de témoignage, un espace de dialogue et d'échanges entre mémoire et innovation, qui continue de faire référence dans le monde.

À l'heure de la décentralisation, ancrer une telle référence en région est en soi un acte d'innovation et de reconnaissance forte du rôle et des savoir-faire des territoires.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GUIMET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur une subvention exceptionnelle de 125 000 € en faveur de la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole afin de lui permettre de faire fonctionner le musée des Tissus et des Arts décoratifs, dans l'attente d'une solution de gestion pérenne qui devra être trouvée d'ici 2017.

Le groupe Synergies-Avenir se félicite que l'Etat, la Région, la Ville de Lyon et la Métropole se mettent autour de la table pour trouver une solution et un financement de ce musée. Rappelons que ses collections sont le brillant reflet de l'activité lyonnaise du XIX^{ème} siècle. Je vous rappelle qu'à cette époque, la soie faisait vivre 60 % de notre population et une grande partie de la vallée du Rhône. Comme vous l'avez rappelé, ces collections sont uniques au monde.

Nous rajoutons qu'après le vote de cette subvention, il sera indispensable que la Chambre de commerce reste associée au redressement de ce musée. Mais faut-il encore savoir comment. C'est, pour nous, une condition de notre vote. A l'avenir, nous aurons donc les cinq partenaires que j'ai cités et tous devront être impliqués dans la gouvernance.

Par ailleurs, je trouve qu'il est indispensable d'y rajouter une forte représentation des 100 000 pétitionnaires. Ils sont une chance pour ce musée. On va dire simplement 10 € ou plus chacun et vous avez déjà trouvé 1 M€. Mais ce serait aussi une manière d'associer à la culture nos habitants et, pourquoi pas, quelques entreprises. Je vous

rappelle que, dans les musées anglo-saxons, les entreprises sont très largement parties prenantes. Or, outre le musée des Beaux-Arts, nous sommes toujours très frileux dans ce domaine, on reste entre soi. C'est une grave erreur.

Sans trop rallonger mon discours, je voudrais aussi qu'on en profite pour rendre ce musée -excusez-moi le terme- un peu moins poussiéreux, avec des scénographies vivantes et plus attractives, dans l'esprit de tous les musées contemporains.

Nous souhaitons donc que nous trouvions une solution souple pour y associer tout le monde. Un établissement de coopération culturelle (EPCC) peut paraître un peu lourd pour un petit musée dont le budget n'est que de 2,7 M€. Pourquoi ne pas regarder vers une simple association ?

Nous voterons donc cette subvention.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci, monsieur le Président. Lors de notre Conseil du 1^{er} février dernier, François-Noël Buffet vous avait interrogé concernant la position de la Métropole quant au devenir du musée des Tissus et des Arts décoratifs. Vous nous aviez alors expliqué qu'il était difficile pour la Métropole de prendre une charge financière supplémentaire.

Un peu plus de cinq mois sont passés et nous votons une subvention exceptionnelle de 125 000 €, la Ville de Lyon ayant fait de même ; la Région s'est engagée à hauteur de 250 000 € et l'Etat pour la même somme. Le musée des Tissus n'est bien sûr pas sauvé pour autant mais nous pouvons nous réjouir de ces soutiens qui vont permettre de ne pas fermer ce musée dans un premier temps et de trouver des solutions pérennes, la CCI ayant elle-même différé sa décision de retrait. Nous nous réjouissons, monsieur le Président, que vous soyez revenu sur votre première position.

Il va s'agir maintenant de former une association qui porte ce musée et créer un fonds de dotation, idée d'ailleurs portée par nos élus à la Ville de Lyon. Le Président d'Auvergne-Rhône-Alpes a réaffirmé que la Région est prête à financer de l'investissement dans cet équipement, aux côtés de l'Etat et de la Métropole de Lyon. Nous espérons vivement que la Métropole aura une place active dans ce projet et agira pour que perdure et évolue, sur notre territoire métropolitain, cette institution d'histoire et de patrimoine.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. L'enthousiasme de chacun fait plaisir à voir. Je n'aurai qu'un commentaire sur ce dossier : *Carpe diem* -Cueille le jour-. Nous verrons de quoi demain sera fait mais j'espère que personne, parmi les partenaires, ne pense que finalement celui qui devrait porter financièrement l'ensemble du dossier est la Métropole de Lyon.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué KEPENEKIAN.

N° 2016-1383 - éducation, culture, patrimoine et sport - Création de l'Institut français de civilisation musulmane (IFCM) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1383. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous vous présentons donc la délibération concernant la création de l'Institut français de civilisation musulmane (IFCM) qui se compose de trois documents : le projet de délibération tel qu'il était et qu'il vous avait été adressé, un amendement relatif au projet de délibération de ce même institut, l'attribution d'une subvention et, en pièce jointe, une convention de subvention ponctuelle entre la Métropole de Lyon et l'Institut français de civilisation musulmane.

(Amendement présenté par l'exécutif et convention - **VOIR** annexe 4 page 138).

M. LE PRESIDENT : Merci, chers collègues, quelques mots sur ce dossier. Comme vous le savez, ce dossier a déjà été présenté au Conseil municipal de Lyon et il a suscité un certain nombre de difficultés.

(Projection d'une photographie - **VOIR** annexe 5 page 148).

Les difficultés qu'il a suscitées étaient, pour certains, une opposition de type raciste et xénophobe. Si monsieur Boudot était présent parmi nous -mais je le lui redirai lors de la prochaine séance-, je pense qu'il n'est pas de bon ton, pour ne pas dire plus, de faire en sorte qu'à la sortie du Conseil municipal, un certain nombre de gens réunis au dernier moment puissent prendre à partie les élus et faire en sorte -si nous n'avions pas pu contrevenir à leurs tentatives- de lyncher peut-être un certain nombre d'élus. Je ne pense pas que ce soit de bonnes pratiques, au moment où le parti de monsieur Boudot veut quelquefois se donner une allure démocratique. Je ne pense pas que les vieilles méthodes soient la meilleure voie à emprunter. Mais finalement, cela le regarde.

Cependant, j'ai vu que la délibération que nous portions pouvait susciter un certain nombre d'interrogations et que ces interrogations pouvaient paraître légitimes.

La première interrogation portait sur la gouvernance de cet Institut français de civilisation musulmane (IFCM).

Aujourd'hui, l'association qui porte le projet, et en particulier son Président, Kamel Kabtane, est digne de notre confiance. Mais évidemment, une association est faite pour durer dans le temps. Donc qu'en sera-t-il demain ? Est-ce qu'il ne peut pas y avoir un certain nombre de glissements ? Est-ce que cette association ne peut pas, dans le temps, aller sur des positions d'un islamisme qui ne soit pas un islam à la française et qui dérive vers des positions fondamentalistes ?

Nous avons voulu répondre à cette question par le document que nous vous présentons (*VOIR annexe 4 page 138 w- Amendement présenté par l'exécutif et convention*), en proposant -après discussions à la fois avec l'association, avec le Ministère de l'intérieur, avec le Préfet de Région- la constitution d'un double collège dans l'association : un collège qui représente, d'un côté, les membres de cette association, qui pourrait être de onze membres et un autre collège qui représenterait les pouvoirs publics issus à la fois de la Ville de Lyon puisqu'elle finance, de la Métropole de Lyon puisqu'elle finance, des universitaires et d'un certain nombre de personnalités qui seraient cooptées par ces derniers partenaires. Il y aurait dans ces onze membres, trois membres pour la Métropole de Lyon, trois membres pour la Ville de Lyon, deux membres pour l'Université et trois membres cooptés par les membres précédents en fonction de leurs connaissances, effectivement, de l'islam et du monde musulman. Donc nous avons décidé de vous proposer de composer ainsi le conseil d'administration, le Président étant celui qui a lancé l'Institut français de civilisation musulmane, Kamel Kabtane.

Je rappelle à toutes celles et à tous ceux qui sont ici que c'est un projet qui a été lancé en 1983. Cela veut dire que c'est un projet assez ancien. Et, pour ceux qui portaient une interrogation sur sa proximité de la mosquée, c'est tout simplement parce que le terrain situé à côté de la mosquée avait été, dès cette époque, dédié par la Ville à la construction de cet Institut français de civilisation musulmane.

Ce conseil d'administration de 23 membres serait complété par un conseil d'orientation et de surveillance, qui aurait un droit de regard à la fois sur l'orientation et les programmes et en même temps sur les embauches de personnels. Il serait composé du conseil d'administration ainsi constitué et de représentants de l'Etat, les Ministères qui pourraient être ainsi représentés étant le Ministère de l'intérieur, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de la culture.

Donc nous répondons ainsi à l'interrogation de celles et ceux qui s'interrogent sur les glissements qui pourraient exister dans l'avenir en disant que les pouvoirs publics, représentés à la fois par l'Etat et par les collectivités locales, auraient évidemment la possibilité de garantir qu'il n'y ait aucune dérive sur cet Institut français de civilisation musulmane. Dans les statuts, l'association avait déjà mis qu'il y aurait des majorités qualifiées pour prendre un certain nombre de décisions. Ces majorités qualifiées amènent donc effectivement la nécessité d'avoir l'assentiment des collectivités locales et des pouvoirs publics. Ainsi, je pense que nous avons toutes garanties.

La deuxième question portait sur le financement de cet Institut français de civilisation musulmane.

Le coût de la construction avait été estimé au départ à 8 M€ mais, après le projet architectural fait par l'atelier Gautier Conquet -que vous connaissez puisqu'il a construit beaucoup de bâtiments dans l'ensemble de notre Métropole- et après les appels d'offres qui ont pu être faits, le coût de construction aujourd'hui se monte à 6,6 M€, avec des financements assurés qui pourraient être les suivants, si nous en décidons ainsi ce soir : l'Etat pour 1 M€, la Métropole de Lyon pour 1 M€, la Ville de Lyon pour 1 M€ ; ensuite, les ressources propres de l'association pour 2 M€, la participation d'entreprises lyonnaises pour 600 000 €. Donc, en financement extérieur, il n'y aurait plus que 1 M€, c'est-à-dire que même si, effectivement, il y a des financements venant de pays étrangers, c'est simplement pour un montant de 1 M€. Donc cela ne permet pas de prendre une position hégémonique au sein de la structure que nous vous proposons.

D'ailleurs, si ce nouveau montage pouvait débloquent...

(Des opposants au projet font irruption dans la tribune du public et perturbent le bon déroulement de la séance).

Voilà, ce sont les amis de monsieur Boudot ! Vous les faites sortir ! Vous faites évacuer ! Si vous pouvez faire évacuer ces messieurs qui nous ont montré effectivement quelles étaient leurs méthodes ! Nous allons attendre tranquillement la police qui va évacuer ces personnes.

Personne ne répond dans l'assemblée, je vous en prie ! Vous attendez la police qui va arriver. Il existe dans notre pays un ordre républicain que nous allons faire respecter.

(Les opposants au projet ayant fait irruption dans la tribune du public et perturbant le bon déroulement de la séance sont évacués).

Mes chers collègues, nous reprenons donc notre discussion.

Cette manifestation montre effectivement les moyens dont je parlais à l'instant mais ces moyens ne nous impressionnent pas et ne m'impressionnent nullement. Celles et ceux qui se disent identitaires connaissent assez mal l'identité de Lyon. Et, en particulier, puisque quelques fois certains d'entre eux se revendiquent du catholicisme, ils ne connaissent pas l'histoire de Lyon. Je rappelle que le premier évêque de Lyon, Saint Pothin, était d'Asie Mineure, que le deuxième, Saint Irénée, était de Smyrne et que Sainte Blandine était de la même région. C'est cela l'histoire de Lyon.

Je rappelle que l'histoire de Lyon est une histoire faite d'humanisme, qu'après s'être entretenus pendant quelques dizaines d'années entre protestants et entre catholiques, il y a eu une volonté de réconciliation et que, devant l'église Saint Georges, nous avons une personne, l'abbé Couturier, qui, à cette époque, a beaucoup œuvré pour le rapprochement entre protestants et catholiques, qu'ensuite, Albert Decourtray a beaucoup œuvré pour le rapprochement entre le monde catholique et la communauté juive et qu'aujourd'hui, le cardinal Barbarin fait en sorte qu'il puisse y avoir, entre les différentes communautés et religions de notre ville, une capacité à pouvoir être ensemble, à penser ensemble le fait d'être dans cette société avec nos différences mais avec une volonté de faire en sorte que chacun puisse vivre comme il l'entend, à condition qu'il respecte la volonté de vivre à sa façon des autres.

Mesdames et messieurs, c'est cela la laïcité ! Comme je pensais que certains invoqueraient peut-être -et cela en particulier- la laïcité, j'ai beaucoup relu la loi de 1905 de séparation entre l'Eglise et l'Etat. Celui qui porta cette loi, qui en était le rapporteur, Aristide Briand, disait : "Cette loi n'est pas une loi contre les religions mais une loi qui veut porter la liberté de toutes les religions, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'être libre penseur, la liberté d'appartenir à la franc-maçonnerie". C'est ainsi que fut portée la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat et c'est à partir de là que la laïcité, qui put être à une époque une laïcité de combat, devint une laïcité qui permettait à chacun de vivre sa foi, sa spiritualité, sa philosophie comme il l'entendait dans son pays.

Alors, je reprends le fil de mon exposé. Si les garanties que nous donnons, à la fois sur la gouvernance et le fait qu'il n'y aura aucune dérive et en même temps sur le financement pour montrer que nous resterons majoritaires, je pense que des collectivités qui avaient pu s'inquiéter -comme la Région ou comme le Conseil général- pourraient revenir dans le financement et ainsi nous n'aurions même pas à nous poser le problème de financement étranger.

Je pense que nous avons ici participé, pour ce qui concerne la Métropole, au financement du musée du Christianisme, que nous avons participé au financement de l'Espace Hillel sur la civilisation et la philosophie juive et que ce serait un très mauvais signal qu'aujourd'hui, la seule communauté pour laquelle nous ne voulions pas un centre culturel soit effectivement la communauté musulmane. Je pense que, d'une certaine façon, ce serait donner raison à celles et ceux qui veulent détruire le pacte républicain et donc qui commettent des actes de barbarie en pensant qu'ils vont entraîner avec eux toute la communauté musulmane de France, tous les Français musulmans de France. Nous, nous disons non à la haine ! Nous voulons construire ensemble une société dans laquelle chacun se respecte et c'est le sens que nous donnons à la délibération de ce soir.

(Applaudissements).

J'ai une demande de temps de parole d'abord du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, effectivement, les informations qui ont été apportées sur les délibérations sont essentielles, vous nous les avez rappelées ; elles clarifient des points importants et nous permettent de nous centrer sur les questions qui, elles, sont les plus importantes.

Le financement venu d'Etats partenaires est précisé, comme est précisé le contrôle afférent sous le pilotage de l'Etat. On pourrait noter entre parenthèses qu'à hauteur de 1 M€, ce financement extérieur correspond à ce qu'aurait pu être l'apport de la Région. En précisant le mode de gouvernance, nous savons maintenant que la Ville, la Métropole et l'Université ont une place structurelle dans l'Institut. C'est donc sur ces bases que nous pouvons regarder l'objet de cette délibération.

Les questions importantes que nous devons nous poser concernent en premier lieu la place d'une telle institution dans notre approche de la laïcité. Bien sûr, nous le savons -et ces débats vont certainement encore le montrer-, la laïcité, au-delà du cadre légal incontestable et sur lequel nous nous accordons tous, demeure un sujet de discussion.

"La laïcité est un principe de droit politique. Elle recouvre un idéal universaliste d'organisation de la cité". C'est ce qu'a écrit le professeur Henri Peña-Ruiz qui précise que "laïcité (laïos ou laïkos) fait référence à l'unité du peuple telle qu'elle se fonde sur la liberté de conscience, l'égalité de tous et la visée de l'intérêt général". On retrouve la même notation dans les commentaires du Dalloz à propos de la loi dont vous avez parlé : "La laïcité est un bien commun qui ne peut être confisqué par aucun groupe de quelque nature qu'il soit".

De cela, nous sommes convaincus et le projet qui nous est présenté se réclame des mêmes valeurs et s'inscrit dans le même cadre légal. L'Institut français de civilisation musulmane, comme l'Espace culturel du Christianisme à Lyon -vous l'avez rappelé- et l'Espace Hillel, n'est pas un lieu de culte. Sa structure juridique en atteste.

Le financement public est impossible pour les lieux de culte, c'est la loi mais c'est aussi une règle fondée sur la non-ingérence dans le fait religieux. Ici, nous sommes sous le régime de la loi de 1901 et les collectivités ont leur place. La Ville, la Métropole et l'Université participeront à la gestion et aux orientations de l'Institut, qui a pour objet une ouverture large au grand public, au-delà des sphères universitaires. Il y a donc une mission importante et précise pour les représentantes et les représentants des collectivités et de l'Université.

Le professeur Chérif Ferjani, dont les travaux sur l'islam, la laïcité et les droits de l'homme font référence, est convaincu, pour sa part, qu'il y a dans ce projet et dans son portage par la Grande Mosquée de Lyon et par des acteurs locaux un outil pour ne pas laisser l'islam et les musulmans livrés aux islamistes radicaux.

Un Institut similaire existe à Paris, avec le soutien de la Ville qui porte également cette préoccupation. L'Institut de Paris jouxte le lieu de culte. Ainsi coexistent une association loi 1905 et une loi 1901 ; cette dernière, qui bénéficie d'une aide au fonctionnement importante de la Ville de Paris, est devenue une instance de régulation par sa fonction et son ouverture. Bertrand Delanoë, à l'occasion de son inauguration, a posé la question ainsi : "Qu'est-ce que la laïcité ? C'est le respect de l'identité de chacun, c'est le respect de la conviction de chacun. La laïcité, ce n'est pas l'indifférence, c'est le rassemblement dans la communauté républicaine". Pourtant, l'Institut des cultures de l'islam de Paris a subi les mêmes critiques que celles que nous avons entendues et entendrons encore ici.

Ce sont des objectifs et un cahier des charges clair et précis qui vont donner à l'Institut de Lyon sa personnalité et sa couleur dans la cité et pour les citoyens de la Métropole. Cette inscription dans la cité est la seconde question essentielle. Sur cet aspect, le père Christian Delorme, qui voit dans l'Institut un lieu de référence culturelle et un moyen d'ouverture, évoque "la fierté du musulman ordinaire". Ce disant, il nous rappelle que c'est l'individu qui est porteur de droit et non la communauté. Lutter contre le communautarisme c'est faire entrer dans la cité l'histoire et la culture, éléments constructeurs de la civilisation parce qu'ils exigent efforts et dépassements, contre la barbarie qui n'est qu'instinct.

Le sentiment de rejet et d'exclusion d'une partie de nos concitoyens de confession musulmane provient de l'expérience sociale, pas du droit. Pour eux, l'Institut doit être une marque de revalorisation, comme ce doit être le cas d'autres actions de la Métropole. Nous avons eu l'occasion de le dire lors de délibérations sur la coopération décentralisée : il y a, dans les engagements de la Métropole, des occasions de dire "nous", "nous, citoyens de toutes origines" et, dans le même temps, de dire "moi", "moi, citoyen originaire d'ici ou d'ailleurs".

Pour conclure, je voudrais souligner encore l'importance du rôle de nos représentantes et représentants dans cet Institut français de civilisation musulmane. Ils devront, issus des différents groupes politiques ou personnalités qualifiées, veiller à ce que les initiatives prises par l'Institut permettent de faire valoir ce qui fait le patrimoine culturel et qui peut trouver place dans ce que l'on appelle, dans l'éducation classique, "les humanités". C'est ce que nous voulons et devons défendre pour l'avenir de ce projet.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué SELLES : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera cette subvention de 1 M€ et approuve l'amendement nécessaire, proposé ce jour, qui précise la gouvernance de ce nouvel Institut français de civilisation musulmane avec la création de deux conseils, avec la représentation légitime des partenaires institutionnels que nous sommes et avec la non-participation des pays donateurs extérieurs. La clarification est utile.

Notre groupe votera cette subvention car nous souhaitons avoir une pratique égale vis-à-vis de toutes les religions, sans aller pour autant contre la valeur fondamentale de laïcité à laquelle nous sommes attachés. Un institut culturel, et non cultuel, va donc être créé. Nous pensons qu'il y a intérêt à connaître les religions et les civilisations liées pour partie aux religions, dans ce qu'elles ont pu avoir de meilleur et de pire dans l'Histoire et dans ce qu'elles incarnent aujourd'hui, afin d'éviter ce pire.

L'Espace culturel du Christianisme à Lyon montre ainsi les affreux massacres des guerres de religion au XVI^{ème} siècle en France et à Lyon et l'intolérance des discours terrifiants qui conduisent aux massacres. Et il montre tout autant la magnificence du patrimoine chrétien, ou le silence des moines, ou la contribution sociale des religieuses et des religieux dans l'éducation et la santé des français.

Nous pensons utile de montrer, de même, les merveilles artistiques et l'esprit scientifique des civilisations musulmanes à travers les siècles et le monde, sans oublier les 9 000 femmes savantes recensées récemment qui ont joué un rôle historique dans la construction de la civilisation islamique du Moyen-Orient.

Mais nous pensons que cet Institut se doit aussi de s'engager dans les débats et les drames actuels qui secouent le monde et notre pays au nom d'un islam radical. Nous savons combien les musulmans de France, dans leur immense majorité, souffrent aujourd'hui de l'utilisation politique de l'islam, bafouant les valeurs de leur foi, créant un islam imaginaire attaché à des rites de plus en plus rigoristes voire inhumains, confondant la religion avec l'esprit de vengeance ou de domination. Nous souhaitons que l'Institut français musulman développe l'islam des Lumières, apporte sa pierre à la paix à laquelle presque tous les êtres humains aspirent et contribue ainsi à la fierté des populations qu'il représente.

Et, pour conclure, j'ajouterai ce que l'on entend trop rarement : il y a en France aujourd'hui des croyants de diverses religions mais aussi un grand nombre de personnes agnostiques ou athées. Les religions ne sont pas les seules garantes de l'éthique. On ne rassemble pas que sur les religions, d'abord parce qu'une grande partie de nos problèmes sociaux ne viennent pas de la religion mais des inégalités de diverses sortes et de sous-emploi massif, ensuite parce que toutes celles et tous ceux qui n'ont pas de religion mais qui ont des valeurs, une éthique, une spiritualité doivent être pris tout autant en considération dans les évolutions de notre société pour que les religions, quelles qu'elles soient, ne pèsent pas continuellement et lourdement sur leur vie et leurs libertés. C'est tous ensemble, dans le respect réciproque de tous et de toutes, croyants et non croyants, que nous pourrions vivre en paix.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, s'il est une question que cette délibération ne pose pas, c'est bien l'intérêt que celle-ci revêt en termes d'ouverture culturelle, philosophique et scientifique. Est-il aujourd'hui utile de préciser que le groupe Parti radical de gauche (PRG) ne peut qu'adhérer à toute démarche qui vise au rapprochement des peuples et à la coexistence des cultures ?

Cette ambition d'aborder l'islam sous le prisme des civilisations musulmanes dans leur pluralité est une logique qui se corrèle pleinement à la vision des Radicaux de gauche. En cela, l'amendement proposé contribue à clarifier les orientations stratégiques du projet tout en apportant un certain nombre de garanties, notamment sur la notion de gouvernance. Notre groupe y adhère et vous remercie, monsieur le Président, d'avoir vu l'opportunité d'apporter ces éléments, même tardivement.

Malgré tout, il demeure, à mon sens, quelques éléments qui ne devraient pas surprendre les membres de cette assemblée et j'ai bien entendu vos propos, monsieur le Président. Néanmoins, je regrette que le choix de la localisation et la proximité du lieu par rapport à la mosquée n'envoie pas un signal clairement positif en termes de séparation de la vocation culturelle du site et le projet culturel qui y est associé. Concernant l'origine du financement propre, dont on a désormais un état plus précis, je regrette que ces éléments soient portés à notre connaissance si tardivement, au moment même où nous devons nous prononcer.

Dans ce contexte, notre groupe fait le choix de s'accorder une liberté de vote, qui se décomposera donc en deux votes pour et, pour ma part, je m'abstiendrai.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, c'est par la connaissance que les hommes se construisent et apprennent à vivre ensemble ; l'ignorance conduit à la servitude et à la violence, alors que la connaissance mène à la paix et à la liberté.

Pour les membres de notre groupe, profondément attachés aux valeurs humanistes, la création d'un Institut français de civilisation musulmane revêt une importance toute particulière.

Dans la période troublée que nous connaissons où, au nom de la religion, certains viennent combattre les fondements de la République, où des mouvements de repli communautaire s'intensifient, où se confronte une revendication légitime des musulmans d'exercer leur religion au moment même où celle-ci est stigmatisée sous l'influence d'intégristes barbares qui se réjouissent des amalgames qu'ils provoquent, il devient réellement indispensable de favoriser la connaissance de chacun des cultes, des cultures, des civilisations, de faciliter la réflexion et de multiplier les échanges.

Il était donc grand temps que ce projet, dont l'idée date déjà de plus de trente ans, voie enfin le jour à Lyon, ville de tradition humaniste, de dialogues interreligieux, d'échanges et d'ouverture à l'autre -comme vous l'avez très précisément rappelé, monsieur le Président-.

Il ne s'agit pas, comme certains le disent ou le hurlent violemment, de promouvoir une religion, un culte, il s'agit de promouvoir, avec un véritable conseil scientifique, la connaissance d'une civilisation, la civilisation musulmane, son histoire, ses évolutions, ses expressions artistiques, ses diversités du point de vue théologique comme du point de vue géographique, sans oublier ce qu'elle a apporté au Monde sur le plan philosophique, de la transmission des savoirs scientifiques, des savoir-faire.

Le projet prévoit également de favoriser une meilleure connaissance des institutions de notre République, de travailler sur l'interaction entre laïcité et religion, et ce en lien avec nos Universités.

Promouvoir ce projet, c'est résister pour sans cesse réaffirmer des valeurs universelles de respect et de tolérance. Il s'agit d'offrir à tous un instrument de compréhension capable de combattre efficacement les peurs et les préjugés qui naissent de l'ignorance ; à tous et peut-être particulièrement à la très grande majorité des musulmans qui souffre profondément de l'instrumentalisation de sa religion par les intégristes, qui chaque jour à travers le monde tuent des innocents, tuent d'autres musulmans, meurtrissent les droits des femmes, l'accès à la culture, à l'éducation et aux libertés d'expression.

La meilleure arme pour combattre la barbarie et l'obscurantisme demeure l'accès à la connaissance et c'est tout l'objet de la création de ce lieu d'enseignement, de conférences, de regroupement d'ouvrages, d'études scientifiques des cultures islamiques dans toute leur diversité, qui va naturellement trouver sa place au cœur de notre ville. Il est de la responsabilité des politiques que nous sommes d'en faciliter la création mais aussi d'en assurer la pérennité, dans l'esprit de pensée d'aujourd'hui, dans un cadre laïque et républicain revendiqué.

C'est pourquoi nous regrettons profondément la décision de Laurent Wauquiez de retirer la participation de la Région. En effet, par ce geste, il a remis en cause la possibilité d'un financement public de ce projet. Il nous semble être effectivement indispensable que les collectivités puissent avoir une réelle et forte représentation au sein du fonctionnement de l'Institut à travers ces financements. Nous assurons ainsi le respect des fondements de notre République. De ce point de vue, les modalités de gouvernance précisées dans l'amendement sont des garanties rassurantes dans la perspective de l'évolution de l'Institut. Mon collègue Jean-Dominique Durand a rappelé, lors du dernier Conseil municipal de Lyon, les propos du philosophe Régis Debray qui estime "qu'évoquer la coexistence des religions et des cultures, c'est permettre d'ouvrir ces fatidiques boîtes noires, souvent causes d'hystérie, pour en regarder l'intérieur d'un peu plus près et calmement".

Vous l'aurez compris, c'est dans cet esprit, convaincus de l'utilité sociale d'un enseignement scientifique des civilisations et des religions pour permettre une vraie compréhension des altérités et l'acceptation des différences, que nous voterons ce rapport et souhaitons qu'à l'instar de l'Institut du monde arabe, le futur Institut français de civilisation musulmane de Lyon connaisse une grande et large fréquentation et un franc succès.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, dans la lignée de l'Institut du monde arabe à Paris, l'Institut français de civilisation musulmane veut permettre le développement et l'approfondissement à Lyon et en France de la compréhension et du rayonnement du monde arabe, de sa langue, de sa civilisation et de son histoire. C'est un projet ambitieux qui a pour principe l'ouverture vers l'autre, la compréhension de l'inconnu et le respect de chacun afin de mieux vivre ensemble. Ces valeurs humanistes, le groupe UDI et apparentés les défend avec conviction.

Cet Institut culturel souhaite également faire découvrir la religion musulmane au grand public. Il est vrai que la peur de l'islam en France est principalement due à une méconnaissance de la culture, de la langue et des coutumes musulmanes. Seule la diffusion de cette connaissance peut remédier au choc des ignorances et éviter tout amalgame entre l'islam et le fondamentalisme islamique.

Comme toutes les autres religions de France, l'islam doit pouvoir se pratiquer librement et sereinement. La République française permet, en effet, à chaque religion de s'exprimer en toute indépendance. En contrepartie, ces religions doivent se soumettre aux lois de la République et au principe primordial de laïcité.

Ce projet, d'un montant de 6,6 M€, bénéficierait d'un financement institutionnel de 3 M€ : 1 M€ de l'Etat, 1 M€ de la Métropole de Lyon et 1 M€ de la Ville de Lyon. Le reste du financement provenant pour 2 M€ de ressources propres de l'association et de 1,6 M€ de financements externes, entreprises et Etats partenaires. Les financements externes -dont certains pouvaient nous interroger- sont désormais placés sous le pilotage et le contrôle du Ministère de l'intérieur, avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations. Aujourd'hui donc, vous nous proposez de voter une subvention de 1 M€ pour la création de cet Institut.

Ce rapport appelle plusieurs remarques de notre part.

Premièrement, la construction de cet Institut a commencé : les pelleuses sont là, le chantier est entré en phase active. Nous réprouvons fermement que cette délibération arrive aussi tardivement.

Deuxièmement, nous estimons que vous avez géré ce dossier important et symbolique avec beaucoup de légèreté. En effet, ce dossier a déjà été soumis au vote de la Ville de Lyon lundi dernier. Les élus UDI avaient souligné que le projet présenté par le Maire de Lyon n'apportait pas de garanties sur le plan de la gouvernance, de l'indépendance et du respect de la laïcité. Dans l'urgence, vous avez depuis repris le projet de délibération pour préciser ces points. Le projet d'amendement que vous nous proposez va dans le bon sens. Mais reconnaissez, monsieur le Président, que ces différents épisodes sur un sujet si sensible dénotent un réel

manque de sérieux ou, à défaut, une négligence. Si vous avez fait évoluer la gouvernance, c'est sous la contrainte. C'est uniquement parce que vous vous êtes rendu compte que, sans cela, le dossier aujourd'hui ne serait pas approuvé par les élus métropolitains.

Nous notons que, comme nous vous l'avions demandé, les financeurs institutionnels seront représentés au conseil d'administration de l'IFCM. Le conseil d'orientation et de surveillance, réunissant les membres du conseil d'administration et des représentants de l'Etat, aura un droit de regard sur les orientations de la programmation et sur les embauches du personnel. Enfin, les représentants institutionnels constitueront la moitié des membres du Bureau. Pour les élus UDI, le Président de la Métropole, qui représente l'ensemble des habitants de la Métropole, doit être l'un des trois représentants de la Métropole au conseil d'administration de l'IFCM.

Un point nous pose encore question dans ce projet remanié / Le projet est porté par le Recteur de la Grande Mosquée de Lyon, monsieur Kamel Kabtane, ici présent. La reconnaissance du caractère culturel de l'établissement aurait dû imposer une distance nécessaire avec les autorités religieuses. Il y a là un enjeu de légitimité et de laïcité républicaine.

Dans la gestion de ce dossier, monsieur le Président, nous le redisons une fois encore, vous avez fait preuve de ce qui aurait pu s'appeler de la légèreté si le sujet n'était pas aussi important. Ce sujet est connu depuis vingt ans -depuis 1983, avez-vous dit tout à l'heure-. Vous le bradez en huit jours, après le démarrage des travaux, après le passage au Conseil municipal de Lyon. Vous rendez clivant un dossier qui, bien travaillé et bien expliqué, méritait vraiment mieux que les remarques acides au Conseil municipal.

Pour toutes ces raisons, les élus de notre groupe gardent leur liberté de vote sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui, la polémique que la droite et l'extrême droite ont construite sur ce sujet montre, à l'évidence, que certains ont un problème avec l'islam. En ce qui nous concerne, nous tenons tout autant à la liberté de penser, de choisir sa religion ou de ne pas en avoir qu'à l'unité de la République et à l'égalité des citoyens et donc à la neutralité de l'Etat et des collectivités locales. Nous voterons cette délibération, bien entendu.

La première raison en est simple : ce que nous faisons pour les uns, il faut le faire pour les autres. En d'autres mots, il faut que nos actes traduisent l'égalité de chaque citoyen, de chaque tradition ou religion, dès lors que ces traditions ou religions font allégeance à notre République et à ses lois. Il faut rappeler que nos collectivités locales financent régulièrement des travaux sur des églises catholiques ou des temples protestants, au titre de la politique du patrimoine et des monuments historiques -et c'est une bonne chose-. Elles ont également financé des travaux sur la grande synagogue du quai Tilsitt ou encore des actions du Centre culturel et social juif de Lyon, l'espace Hillel et enfin, l'Université catholique. Et nous pensons, là aussi, que c'est une bonne chose de rappeler la place à la fois des cultures juive et chrétienne dans l'histoire et le présent de notre pays. Alors, dans la même démarche, nous pensons qu'il est logique de participer au financement de l'Institut français de civilisation musulmane.

L'égalité des citoyens et l'égalité de chaque tradition doivent se traduire en actes. Longtemps, bien trop longtemps au cours de l'histoire, les apports de la civilisation musulmane à l'Occident ont été soit ignorés, soit simplement passés sous silence. Ainsi en fut-il à la Renaissance, avec la découverte de la perspective -pour ne citer que cet exemple- grâce aux découvertes sur l'optique du philosophe et mathématicien Alhazen au X^{ème} siècle à Bagdad et dont on connaît aujourd'hui les formidables incidences sur les arts, l'architecture et les formes de pensée occidentale.

Aussi, la création d'un Institut français de civilisation musulmane devrait nous réjouir parce qu'elle contribue au dialogue des cultures et des religions, dans le contexte troublé que nous connaissons de barbarie et par temps d'islamophobie qui ne font que dénaturer, par leur intolérance, les formidables richesses et apports de cette culture.

La Déclaration des droits de l'homme, aux fondements de la laïcité, consacre une égalité de traitement des cultes et cultures et le respect des religions. Une laïcité qui ne respecterait pas ces principes serait une laïcité bien étriquée. La loi NOTRe plus récemment, quant à elle, va plus loin et stipule que nous avons le devoir de protéger la diversité culturelle qui constitue notre patrimoine commun.

La deuxième raison de notre vote est le contenu du projet. Nous ne voterions pas un projet au nom de l'égalité si c'était un mauvais projet pour la République. Nous notons que le projet qui nous est présenté n'est ni communautariste ni prosélyte. La composition de son conseil d'administration nous semble être une garantie suffisante en ce sens.

Il ne suffit pas de dire que nous avons besoin d'un islam de la République pour contrer la propagande monstrueuse de Daesh, il faut le construire et cet Institut doit en être un outil. Nous faisons le pari que cet Institut, inscrit dans un réseau avec, entre autres, l'Espace culturel du Christianisme à Lyon ou l'espace Hillel, sera un

lieu utile pour la connaissance et le respect mutuel et donc pour le bien-être de notre société lyonnaise et française, que l'on soit croyant ou non.

Enfin, nous sommes plutôt rassurés par les garanties qui nous sont apportées quant au contrôle des dons venant d'Etats étrangers grâce aux amendements apportés dans ce rapport. Nous aurions souhaité la même exigence de contrôle -soit dit en passant- pour les centres culturels des autres obédiences que nous finançons. En effet, nous sommes nous aussi gênés par la contribution d'Etats étrangers, notamment celui de l'Arabie Saoudite. Le contrôle des contributions de ces Etats par le Ministère de l'intérieur, avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations, nous semble une précaution utile avec une vigilance dans la durée.

En conclusion, pour ces raisons, notre groupe, qui est profondément attaché à la liberté de croyance ou de non-croyance, à la laïcité et la neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, votera ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons aborder la création de l'Institut français de civilisation musulmane avec le recul nécessaire pour dépassionner les débats tant le projet proposé présente un intérêt évident pour notre Métropole. Rappelons que la réalisation à Lyon d'un lieu consacré à la civilisation musulmane est une idée ancienne mais que, faute de financements, aucune suite n'a pu être donnée au projet jusqu'à ce jour.

Pourtant, l'Institut français de civilisation musulmane porte un programme ambitieux. Il s'agit de mieux faire connaître les cultures de l'islam, telles qu'elles s'expriment de manières diverses à travers le monde, dans un espace de rencontres et d'échanges pluridisciplinaires et interculturels ouvert à tous les publics. En cette période troublée, marquée par la tentation du repli communautaire, il est important d'offrir à nos concitoyens, croyants ou non, un lieu permettant l'accès à une approche culturelle de l'islam et non pas seulement culturelle.

Alors que Paris, avec notamment l'Institut des cultures islamiques et l'emblématique Institut du monde arabe concentre l'essentiel de l'offre culturelle dans ce domaine, la Métropole de Lyon dispose là d'une véritable opportunité de proposer sur son territoire un établissement de référence qu'elle accompagnerait.

L'IFCM sera un outil d'autant plus intéressant qu'il s'appuiera, dans le cadre de partenariats, sur les autres établissements culturels de la Métropole -comme cela a été souligné-, avec l'Espace culturel du Christianisme à Lyon notamment, outre d'autres grands partenaires nationaux tels l'Institut du monde arabe et le musée du Louvre.

Certains aspects de ce projet font aujourd'hui débat et méritent d'être replacés dans leur contexte. Pour ce qui concerne le lieu d'implantation, d'aucuns suggèrent de construire l'IFCM à l'écart de la Grande Mosquée de Lyon, afin de bien différencier le lieu de culte de l'établissement culturel. Cela étant, il faut bien admettre que les terrains disponibles sont plutôt rares et que personne ne se précipite pour en proposer. Surtout, rappelons que le bail emphytéotique, accordé par la Ville de Lyon en 1984 pour la construction de la Grande Mosquée, subordonnait cette autorisation et obligeait le locataire, dans son article 5 -et je cite- "à construire un centre culturel polyvalent pour la communauté musulmane de l'agglomération lyonnaise et à commencer les travaux de ce centre dans un délai de deux ans". C'est bien, avec trente ans de retard, ce qui est proposé aujourd'hui.

Sur la question du financement, ce point semble désormais clarifié et encadré et le projet n'aurait bien évidemment besoin d'aucun financement extérieur si la Région et le Conseil départemental avaient maintenu leur engagement. En tout état de cause, le financement par des Etats tiers ne doit plus constituer un prétexte. N'oublions pas que la construction de l'Institut du monde arabe à Paris a été financée par la France et 22 pays, dont l'Algérie et l'Arabie Saoudite. Or, chacun s'accorde à saluer l'ouverture de cet Institut, la qualité de ses expositions, de son architecture, la richesse de ses expositions. Des garanties fortes viennent de nous être apportées sur la gouvernance de l'IFCM, à l'image de l'Institut du monde arabe présidé par Jack Lang : l'indépendance de cet Institut est la condition de sa légitimité et donc de sa réussite.

Notre groupe votera donc favorablement cette délibération ainsi que l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Monsieur le Président, nous sommes tout d'abord d'accord sur le projet d'un lieu culturel qui fasse connaître des cultures diverses et qui ont des liens étroits avec notre propre histoire. Le débat sur la place des religions dans la société, toutes les religions, et donc la laïcité a en effet besoin de connaissances historiques, philosophiques, sociologiques, culturelles sur les réalités et sur les diversités des religions.

Face à ceux qui, de tous côtés, tentent de faire vivre ce que certains appellent "le choc des civilisations" -et l'on en a vu quelques abrutis tout à l'heure-, face à tous ces intégristes, si minoritaires d'ailleurs dans la République, la connaissance des cultures et la rencontre sont parmi les meilleurs remparts pour le mieux-vivre ensemble et le respect.

Le projet -et nous voulons insister-, puisque majoritairement financé par les collectivités, devra porter sur la diversité des courants de l'islam -c'est ainsi qu'il est prévu-, soit sunnite, chiite, soufie, alaouite, salafiste, berbère -et j'en reste là-. Il devra également porter sur la diversité des cultures de l'islam parce qu'il n'y a pas une civilisation de l'islam mais des cultures nombreuses et variées et toutes devront être portées par cet Institut.

D'ailleurs, afin d'éviter toute interprétation bien ou mal venue, tout doute en tout cas, nous aurions préféré -et je ne parle pas du lieu- que soient bien différenciés le poste de Président du conseil d'administration de cet Institut et le poste de Recteur de la Grande Mosquée de Lyon. Sur la gouvernance, bien entendu que les collectivités et financeurs devront en être ; et nous apprécions les avancées -en tous les cas les annonces qui ont été faites- et l'amendement notamment, que vous nous avez présenté tout à l'heure et que nous allons bien entendu voter de la même manière que le vote sur le financement.

Sur le financement, nous avons aussi une certaine gêne -comme tous, je pense- sur le financement d'Etats étrangers aujourd'hui, comme sur d'autres dossiers. Tout cela nous interroge, même si l'on nous dit qu'il n'y aura aucune contrepartie liée à ces financements. Dont acte. Et, là aussi, sur les questions de gouvernance et ce qui apparaît dans l'amendement nous rassurent totalement.

Mais je voudrais tout de même ici dénoncer la véritable hypocrisie du Président de la Région qui aujourd'hui découvre soi-disant l'importance de ces financements étrangers, pour finalement "botter en touche et retirer ses billes", je dirai un acte politique important, en oubliant que son ami, hier Président de la République, était bien plus complice d'actes, avec notamment l'Arabie Saoudite, même si tout n'a pas cessé depuis. Mais effectivement, à cette époque, le Président de la Région -qui ne l'était pas, d'ailleurs- n'a rien dit, rien dénoncé. Nous pensons donc qu'il y a nécessité...

M. le Conseiller PETIT : Allez au bout, traduisez, on n'a pas compris !

M. le Conseiller GENIN : Vous m'avez très bien entendu, s'il y a besoin d'un traducteur... Ce que nous pensons, effectivement, après discussions dans le groupe -et tous les élus du groupe voteront sur ce dossier, sauf une élue qui s'abstiendra du fait de certains doutes non pas sur le fond mais sur la possibilité que cet Institut remplisse ce rôle-, c'est que nous voterons ce dossier parce que c'est une marque forte contre tout racisme et fascisme de tout poil mais c'est aussi je dirai même et surtout une marque de confiance dans la construction du vivre ensemble, tous ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais d'abord signifier notre soutien plein et entier à cette délibération, une délibération qui propose d'apporter une subvention d'investissement à la construction d'un bâtiment abritant l'Institut français de civilisation musulmane. Il s'agit d'un projet finalement modeste au regard de l'importance de notre Métropole mais dont la symbolique est forte et dont le sens et la signification le sont tout autant. Par notre engagement, par notre vote, nous allons permettre à une institution nouvelle de faire connaître l'histoire et les cultures de l'islam, nous allons permettre à tous d'en comprendre les origines et la diversité. Nous allons ainsi contribuer à créer un espace interculturel d'échanges et de rencontres.

Pour d'autres cultures, des équipements liés à la diffusion de la connaissance existent déjà ; vous les avez rappelés tout à l'heure, monsieur le Président. Ces équipements, ils racontent, ils transmettent, ils témoignent des différences et ressemblances. Ils contribuent à créer un chemin commun entre tous les habitants de notre agglomération, quelles que soient leurs origines et leurs croyances. Ces lieux comptent parce qu'en expliquant, ils apaisent. Aucune ignorance n'est utile.

Dans la période troublée que nous traversons, après la violence que nous avons connue, quand les intellectuels musulmans, les laïcs de culture musulmane ont du mal à se faire entendre face aux voix du radicalisme qui prennent toute la place médiatique, nous avons besoin d'un centre comme celui-ci. Nous avons besoin de mieux connaître la civilisation musulmane et son histoire car c'est sur le lit de l'ignorance qu'on enrôle des jeunes, filles et garçons, au nom d'un islam honteusement détourné par quelques fous de Dieu ; c'est sur le lit de l'ignorance que les théories les plus racoleuses se propagent par le web, avec peu de contradictions finalement ; c'est sur le lit de l'ignorance aussi que notre société éprouve tant de difficultés à concilier ses enfants : on n'intègre bien que si l'on connaît et ce que l'on respecte.

Il est fini le temps où, dans les écoles de France, on pensait pouvoir réunir les enfants au refrain de "nos ancêtres les Gaulois". Le faible résultat des politiques d'intégration doit nous amener à réfléchir. Il manque quelque chose à la République, non pas pour assimiler mais pour faire corps. Il manque quelque chose au principe d'égalité pour que chaque citoyenne, chaque citoyen de notre pays s'en sente bénéficiaire autant que le dépositaire. Ce qui manque et qui ressort systématiquement dans toutes les crises que nous traversons depuis trente ans, c'est l'ouverture plutôt que le repli, c'est la confiance plutôt que la méfiance, c'est l'échange plutôt que le silence.

A Villeurbanne, depuis 2008 au Rize, au centre mémoires et société, le public, les enfants apprennent que si leurs aïeux ont été ouvriers dans cette ville, tous n'étaient pas nés ici, beaucoup venaient d'ailleurs. Cette expérience, conduite avec le personnel municipal, avec des chercheurs, avec les écoles, avec les habitants qui

livrent leurs archives, ne règle pas tous les problèmes aujourd'hui évidemment mais constitue un repère utile. Un repère, c'est ce que sera l'Institut français de civilisation musulmane pour les femmes et les hommes issus de cette culture, plus largement pour nous toutes et tous qui avons besoin de savoir et de comprendre.

Quant à l'origine des financements, j'ai écouté et lu avec attention les arguments des uns et des autres. J'ai suivi en particulier les débats qui ont eu lieu au Conseil régional et j'y ai vu beaucoup de duplicité. Car si l'on veut réduire la part des fonds venant de l'étranger, il n'y a pas d'autre moyen que de financer plus cet équipement et de limiter ainsi la part privée à une portion plus congrue. En supprimant sa subvention, la Région fait justement ce qu'elle prétendait ne pas vouloir faire : elle a subordonné la réalisation de cet Institut à d'autres financeurs, en particulier à l'apport de capitaux étrangers. Cette attitude est aussi contre-productive qu'hypocrite.

Il y a près de vingt ans, un Maire de Lyon, qui s'appelait Michel Noir, a su s'engager pour permettre la construction de la Grande Mosquée. J'aurais personnellement aimé que son exemple en inspire quelques-uns aujourd'hui dans son propre camp. Dire cela n'empêche pas la vigilance qui revient à la force publique pour tout équipement auquel elle contribue. Vigilants, nous le serons bien davantage encore dans ce contexte de suspicion mais nous le serons aussi avec la clairvoyance qui accompagne tout projet ambitieux.

Mes chers collègues, il n'est pas finalement si fréquent, dans nos assemblées, d'être confronté à un vote aussi lourd de sens, de responsabilité morale et révélateur de la conception républicaine qui est la nôtre. J'espère que cela guidera chacun d'entre nous dans son vote.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est au nom de tout le groupe Synergies-Avenir que je prends la parole. Cela peut vous paraître une précision superflue mais elle a toute son importance pour une telle délibération.

Sur ce dossier de création de l'Institut français de civilisation musulmane, l'absence de débat et même d'informations élémentaires a fait défaut au départ, c'est une évidence. Nous avons dû solliciter, à plusieurs reprises, des éléments essentiels à la compréhension du dossier, éléments qui nous ont été transmis en urgence et qui ont appelé d'autres interrogations et des remarques. Dans cette urgence, des modifications et des amendements sont intervenus suite à plusieurs de nos observations et d'autres, preuve que ce dossier pouvait évoluer même dans des délais rapides.

L'Etat s'est engagé par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, celui de l'éducation nationale ainsi que celui de la culture. Monsieur le Président, en tant que Maire de Lyon, vous avez engagé votre ville. En tant que Président de la Métropole, vous avez fait de même. Mais vous deviez tenir compte des 59 Communes, alors qu'une telle décision de création d'un Institut français de civilisation musulmane a nécessairement des retentissements dans chacune des Communes de la Métropole.

Oui, bien sûr, il est évident que les amalgames et l'ignorance n'ont pas leur place dans ce débat. Oui, bien entendu, le contexte actuel nous oblige à la fois à la vigilance et à la responsabilité. Dans ce contexte, nous refusons clairement de nous laisser entraîner sur un terrain où d'aucuns souhaitent engager des querelles de toutes natures, notamment identitaires et refusant d'être assimilés à qui que ce soit et nous émettons pourtant des avis étudiés et pesés.

Le rapprochement et la compréhension des cultures sont une évidence. Nous le savons, les violences manifestes, les actes terroristes perpétrés au nom des dogmes détournés et leur corollaire lié à l'endoctrinement puisent leur sève dans les racines de l'ignorance et de l'obscurantisme. Nous sommes convaincus que l'ouverture de notre société, l'éducation, la connaissance et le respect des valeurs démocratiques sont les armes contre les extrémismes, les réflexes identitaires et les phénomènes de radicalisation. Cette lutte contre la radicalisation relève de la compétence de l'Etat, certes, mais c'est l'affaire de tous, y compris des communautés musulmanes, victimes elles-mêmes de ces détournements barbares. Il est donc important qu'elles soient impliquées, responsabilisées, partenaires autour de ces actions. Ce projet, en effet, répond à cela.

Notre responsabilité d'élus nous engage à deux niveaux. Sur notre responsabilité de gestionnaires, garants des deniers publics, il s'agit d'engager un financement métropolitain de 1 M€, alors que nous contraignons nos budgets et notamment nous diminuons les subventions. En face de ce million d'euros, nous devons pouvoir nous déterminer en toute impartialité sur le projet à financer et ses orientations. Et, en face de ce million d'euros, nous apprenons aussi que les travaux ont commencé ; on ne sait jamais tout !

Quant à l'objet même, son contenu présentait à nos yeux des zones de flou. C'est bien sûr sur ces imprécisions que nous avons travaillé et que j'ai pris contact, au nom du groupe, avec des personnes qualifiées et reconnues dans les communautés musulmanes. Nous ne doutons pas de la bonne foi des personnes engagées qui, comme monsieur le Recteur Kamel Kabtane, avec qui j'ai échangé en toute franchise, nous garantit une volonté de préserver le lien culturel. Mais quid de la pérennité de ces engagements dans le temps ? Comment sont-ils réellement traduits dans les actes fondateurs et les statuts de l'association ? Quels seront les pouvoirs réels du conseil d'administration appelé à présider et à décider de cet Institut ? Nous avons eu, entre temps, des réponses.

Vous le savez, notre groupe a étudié et instruit ce dossier avec une grande attention, avec les éléments dont il disposait et il s'est appuyé sur les contacts et, par des questionnements précis, il a contribué à initier et structurer l'amendement que vous nous présentez. Enfin, cela vient de plusieurs questionnements que nous nous sommes posés et, parmi ceux-ci -avec des réponses que nous avons aujourd'hui, pas toutes cependant- des questionnements concernaient la traçabilité des fonds, la gouvernance qui sera mise en place, la constitution du conseil d'administration. La présence des femmes sera-t-elle garantie ? Quelles garanties avons-nous pour éviter les dérives et les infléchissements du culturel vers le culturel ? Quelles conséquences et quelles obligations aura l'Institut vis-à-vis des investisseurs ? Quel rôle aura le comité scientifique et éthique ? Quel véritable programme pédagogique, dans quelles conditions d'exercice ?

Nous avons pris acte des modifications. Nous avons pris acte des réponses apportant des garanties, pas toutes mais un grand nombre.

Dans un conseil d'administration dont les statuts prévoient des majorités -que nous avons demandé qualifiées aux trois quarts pour certaines décisions majeures-, compte tenu des éléments apportés, monsieur le Président, une majorité favorable à ce projet s'est dessinée dans notre groupe. D'autres membres s'abstiendront, notamment au regard des montants financiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus de la Métropole, au nom des Socialistes et républicains métropolitains, je veux préciser les raisons de notre soutien au projet de construction d'un Institut français de civilisation musulmane dans notre agglomération et donc à une participation financière de la Métropole pour l'accompagner. Pour cela, je veux revenir sur trois points : l'origine du projet, la nature de ses financements et la raison de l'importance de notre soutien.

Concernant l'origine du projet tout d'abord, cet Institut existe depuis 2007. Il développe des actions conduites "hors les murs" pour faire connaître les cultures de l'islam, pour donner à comprendre ses origines, son histoire, ses apports dans notre société. Depuis 2007, l'Institut porte un projet de construction d'un bâtiment pouvant accueillir et recherche par conséquent des financements, puisque le coût de ce projet avoisine les 6,6 M€ désormais. Il s'agit donc d'un projet connu de tous depuis bientôt une décennie. La recherche de financements complexifie sa réalisation.

Certains diront que, depuis 2007, le contexte a changé et remettront ainsi en cause les financements pourtant promis. Oui, le contexte a changé et c'est justement parce que le contexte a changé qu'il faut poursuivre notre soutien et notre action. Oui, le contexte a changé, nous devons faire face à l'intégrisme islamiste, à la radicalisation et au terrorisme. Notre pays est meurtri et nos blessures sont profondes et encore à vif. Pour autant, nous devons faire face à ces fléaux en nous fixant deux lignes directrices cruciales : premièrement, refuser tout amalgame nauséabond à l'égard de nos concitoyens de culture, de confession ou d'origine musulmane ; deuxièmement, lutter contre les ressorts qui peuvent mener à l'intégrisme et au terrorisme.

Nous sommes élus pour agir, pas seulement pour subir et déplorer. Notre action doit se conduire dans le cadre du respect de l'intérêt général et d'une réflexion éclairée sur la situation de notre société.

Participer financièrement à la construction d'un Institut français de civilisation musulmane, c'est contribuer à la diffusion, à l'interconnaissance et à la reconnaissance d'une culture qui participe de la diversité et de la richesse de notre société. Je sais que nombre d'élus s'interrogent sur la diversité des financements de ce projet et c'est le deuxième point que je veux aborder.

Je comprends que la participation de pays étrangers à un projet français questionne. Qu'il faille rester vigilant, bien sûr, et nous le sommes. Le nouveau schéma de gouvernance proposé permettra de s'assurer de la nature des partenariats, de la programmation culturelle ainsi que des embauches de personnel au sein de l'Institut. La collecte des financements externes sera sous le pilotage et le contrôle du Ministère de l'intérieur avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, chers collègues, si l'on souhaite ne pas recourir à des fonds étrangers, alors aidons financièrement le porteur de projet et surtout aidons-le dans sa quête de financements que nous jugerions plus dignes. C'est là toute la différence avec l'exécutif régional. Il faut être cohérent. Chers collègues, soyons cohérents : si nous soutenons ce projet, participons en partie à son financement et aidons le porteur de projet à trouver des financements satisfaisants et équilibrés. C'est ainsi qu'aboutissent nombre de projets de notre agglomération. Le partenariat public-privé est primordial, tant pour la qualité des projets que pour le respect des engagements réciproques. Il doit donc exister aussi dans ce projet et nous le soutiendrons sincèrement.

Le dernier point sur lequel je souhaite insister est le suivant : il nous incombe, à nous élus, la responsabilité du sens de notre action mais aussi de l'expliquer sans démagogie ni raccourci, sans mensonge ni fausse excuse. Oui, nous soutenons ce projet prévu de longue date. Plus encore, nous restons convaincus qu'un Institut français de civilisation musulmane est aussi une réponse pour lutter contre l'obscurantisme et pour favoriser le vivre ensemble car, concrètement, les outils que la République française a utilisés par le passé avec efficacité contre l'obscurantisme ont toujours été les mêmes : la production et la transmission de connaissances.

Certains disent que le vivre ensemble est galvaudé ou dépassé. Pour nous, le vivre ensemble est notre première mission. Ce qui fait la force et la singularité de Lyon et de notre Métropole, c'est la diversité et la multiplicité de ses composantes et son aspiration à donner sens et corps au vivre ensemble. Bien évidemment, cela ne se décrète pas, cela ne va pas forcément de soi. Et c'est parce que nous agissons sur de nombreux champs ensemble et de façon transversale, que ce soit en favorisant la mixité, en agissant sur l'habitat, en luttant contre les inégalités sociales et territoriales mais aussi par la reconnaissance et la valorisation de la diversité sous toutes ses formes, c'est parce que nous agissons ainsi qu'il fait bon vivre dans notre Métropole.

Nous, élus Socialistes et républicains métropolitains, nous avons choisi la concorde plutôt que la division, le respect de l'altérité plutôt que la peur de ce qui est autre et la solidarité plutôt que le repli sur soi. Nous continuerons de défendre ces valeurs et le projet de l'IFCM, qui œuvre dans ce sens.

Cet Institut représentera pour notre Métropole, comme pour Paris et son Institut du monde arabe, un espace pour faire découvrir la civilisation musulmane et lui reconnaître ainsi sa juste place au sein de notre société. La concorde ne se décrète pas, elle se bâtit. Cet édifice et notre financement y contribueront.

Dans la droite ligne de l'humanisme lyonnais et dans le respect de chacun, de ses origines, de ses croyances comme de son absence de foi, il nous faut rester dans une voie d'équilibre et suivre la voie tracée par Aristide Briand et la loi de 1905.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. En préambule, monsieur le Président, je m'étonne que l'on puisse entrer aussi facilement dans cette enceinte qui doit être un lieu de débats sereins, d'autant que vous avez été vous-même victime de l'attitude de ces voyous qui n'ont rien à voir avec la République. Et, bien évidemment, cette situation, je l'espère, est la dernière. On a déjà eu des situations antérieures qui posent un vrai problème, et du public -et particulièrement aujourd'hui- et de l'ensemble des élus du Conseil de la Métropole.

En préalable, monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport sur la création de l'Institut français de civilisation musulmane porte à nos discussions pas seulement une demande de subvention, même si celle-ci est élevée, mais bien une réflexion sur notre vision de la République et de ses principes fondateurs.

Cette réflexion est tout aussi particulière à Lyon où, par l'histoire de la ville, les liens entre les religions et le pouvoir politique ont toujours été forts. Il est donc habituel de voir les autorités religieuses se tourner vers les collectivités et il n'est pas choquant que les représentants du culte musulman viennent partager leur projet avec les représentants de la Métropole. Nous ne pouvons que partager la position de Monseigneur Barbarin sur le besoin d'ouverture vers toutes les cultures religieuses mais cette position est l'expression d'une autorité religieuse qui ne doit pas interférer dans la gestion d'une collectivité publique.

La position de notre famille politique est claire depuis de nombreuses années. Nous souhaitons la constitution d'un islam "de" France qui intègre les valeurs de la République et non pas d'un islam "en" France qui soit sous influence étrangère. Un islam qui doit trouver aussi en France la protection pour exercer son culte dans la liberté et l'indépendance, conformément au principe de séparation des Eglises et de l'Etat.

Cette vision est partagée par la grande majorité des musulmans de France et particulièrement ici, à Lyon. Nous sommes nombreux sur ces bancs à partager des relations de confiance et même amicales avec le Recteur Kamel Kabtane dont l'intégrité dans les valeurs de la République et son engagement pour l'ouverture des cultures méritent d'être soulignés.

Mais la création d'un IFCM à Lyon dépasse largement les relations personnelles et, surtout, un tel institut a vocation à perdurer à ceux qui en sont aujourd'hui à l'origine. Nous devons penser aussi pour l'avenir le développement du fait religieux et des relations interculturelles.

La problématique de ce jour n'est pas non plus de trancher si le dialogue des cultures passe par des Instituts pour se développer ; cela est un choix relevant des associations. Elle est sur le principe de l'intervention publique et de ses modalités. Sur ces choix qui relèvent de notre responsabilité, nous avons, monsieur le Président, des doutes à exprimer sur deux points.

Tout d'abord, le financement de cet édifice culturel. C'est peu de dire que la délibération est succincte. Un montant total de 6,59 M€ sans aucune précision sur les grandes masses de dépenses ni même la date du chiffrage pour constater un budget à jour. La proposition de 1 M€ de soutien de la Métropole est énoncée sans aucun élément d'explication sur le calcul de cette somme. Comment s'est fait le tour de table entre les collectivités ? Pourquoi ce montant forfaitaire et pas un autre, plus ou moins élevé ?

Bien sûr, la question des fonds étrangers et des fonds propres interroge. Sur les fonds étrangers, aucun élément dans la délibération. Pourquoi ne pas inscrire dans la délibération ce qui a été indiqué en commission par le Conseiller délégué, que les fonds vont provenir de deux pays étrangers, à savoir l'Algérie et l'Arabie Saoudite ?

Quand, monsieur le Président, nous entendons certains élus de votre majorité faire le parallèle entre l'IFCM et le club de football du PSG dont des fonds proviennent de l'étranger, nous ne pouvons que nous interroger sur le respect de certains élus pour l'engagement qui est celui de la communauté musulmane à rendre accessible sa culture. Le problème n'est pas le principe d'un financement étranger mais bien de qui finance et avec quelles attentes.

Sur les financements, l'autre inconnu est le budget de fonctionnement de l'Institut. On peut lire un montant de 574 000 €, sans pouvoir le confirmer. D'où viennent les fonds de cette gestion ?

Cela amène à notre deuxième interrogation, qui concerne la différenciation entre le culturel et le cultuel. Evidemment que la France, par son principe de laïcité, fait l'objet d'une situation particulière en Europe et dans le monde. Mais c'est ainsi, la laïcité est un fondement de notre République, ce n'est ni le lieu ni le moment de tergiverser.

Ne soyons pas non plus hypocrites à laisser penser que les collectivités ne se sont jamais essayées à financer des opérations dont le cultuel et le culturel apparaissent liés. De même, aujourd'hui, nous parlons d'un centre culturel musulman et personne ne peut nier que le lien avec la religion musulmane, dans le contexte national et international actuel, interpelle différemment les représentants politiques.

La confusion entre le cultuel et le culturel est grandement entretenue par la situation géographique des sites. Oui, on sait que, dès l'origine, un emplacement était réservé pour une autre construction qui pouvait être ce centre culturel. Mais, depuis la construction de la mosquée, les choses ont évolué et une opportunité qui semblait pertinente à l'époque ne l'est plus aujourd'hui. Ce n'est pas un échec de le reconnaître, cela aurait été plutôt le signe d'une volonté claire de différencier l'aspect cultuel de l'Institut.

La confusion c'est aussi les activités qui seront choisies par la gouvernance de l'Institut. On a appris depuis peu qu'il y aurait une nouvelle structure de la gouvernance, un conseil d'administration, un conseil d'orientation et de surveillance et un comité scientifique, éléments qui n'existaient encore pas lundi dernier, lors du vote par le Conseil municipal de Lyon. On peut s'interroger sur la multiplication de ces instances qui étaient inconnues jusqu'alors et qui restent confuses dans leurs attributions respectives.

Nous n'avons décidément pas la même vision de l'organisation des cultes et des associations culturelles associées. Il ne s'agit pas, monsieur le Président, de soumettre une quelconque association aux desiderata de la Métropole et de la Ville de Lyon. C'est même plutôt le contraire que nous souhaitons, c'est-à-dire une relation de confiance que les associations gèrent en indépendance et que nous soyons certains du respect de la séparation du culturel et du cultuel.

Monsieur le Président, sur un sujet aussi fort, qui touche aux fondements même de la République, on espérait que vous engageriez un débat ouvert, transparent et apaisé. Vous auriez pu notamment évoquer ce dossier en Conférence des Présidents des groupes politiques pour connaître leurs interrogations et apporter des informations. Vous auriez même pu proposer aux représentants du projet de participer à une telle réunion pour qu'ils répondent eux-mêmes aux interrogations légitimes des élus. Quand le sujet vous intéresse, comme le déclassement des autoroutes A6-A7, vous savez organiser une réunion en trois jours et mobiliser tous les services concernés. Ici, rien !

Vous avez laissé monsieur Képénékian venir un peu penaud dans une réunion de commission et dire qu'il n'avait pas tous les tenants et aboutissants du dossier mais qu'il fallait bien quelqu'un pour le rapporter car vous vous étiez engagé à le faire, avec messieurs Queyranne et Mercier, vous êtes le seul qui reste à ce jour. Pire que tout, vous avez transmis vendredi soir, dans l'urgence, un amendement pour apporter des compléments à votre délibération si mal écrite. Comment comprendre une telle désinvolture dans un dossier si important pour des milliers de nos concitoyens ?

C'est bien simple, monsieur le Président, vous devez la transparence aux Grands Lyonnais. A la Ville de Lyon, pas de problème, vous avez usé de votre autorité sur les élus socialistes et le vote est passé même si, pour certains qui ont parlé sous couvert d'anonymat, la pastille fut parfois difficile à avaler. Mais à la Métropole, il faut vous assurer une majorité alors vous avez daigné écouter nos remarques. Vous auriez été bien inspiré de retirer ce dossier pour engager un vrai dialogue entre les représentants de toutes les sensibilités politiques de notre assemblée car nous n'acceptons pas cette méthode qui consiste à esquiver le débat démocratique.

Monsieur le Président, sur un sujet aussi prégnant de l'intime conviction de chacun, notre groupe ne peut que constater qu'il n'a aujourd'hui ni les informations nécessaires ni les garanties suffisantes sur ce dossier. Aussi, nous laisserons la liberté de vote au sein de notre groupe qui, majoritairement, s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, juste quelques mots de conclusion. Tout à l'heure, on disait que finalement, entre la présidence de l'Exécutif et les différents groupes de cette assemblée, il n'y a pas assez d'écoute sur ce dossier que je juge essentiel parce que, comme l'ont souligné beaucoup de membres de cette assemblée, il est symbolique de la façon dont nous concevons notre nation. Notre nation est -comme on le disait-

un plébiscite de tous les jours et il faut rassembler les uns et les autres. Et c'est ce que nous avons essayé de faire. Nous avons écouté, nous avons vu quels pouvaient être les points d'interrogation, quels pouvaient être les doutes et nous avons essayé de les lever pour que chacun puisse voter effectivement en son âme et conscience.

Je pense que ce que nous faisons ce soir est extrêmement important. Il peut y avoir des raisonnements hypocrites en disant : "Il ne faut pas de financements étrangers mais, en même temps, il ne faut de financement de personne, ni des collectivités locales ni de l'Etat et donc c'est à vous de faire en sorte que vous puissiez édifier ce genre d'institution", ce qui veut dire que cela ne se fera jamais.

Si effectivement le dossier est né en 1983 et qu'il ne voit le jour qu'aujourd'hui, c'est parce que les difficultés de financement étaient importantes. Combien de dossiers avons-nous passé ici non pas sur des institutions culturelles mais sur ces édifices culturels qui effectivement sont à la charge de l'Etat ou des collectivités locales par la loi de 1905 ? Je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas se cacher derrière son petit doigt, il faut dire ce que l'on pense franchement et, par son vote, le manifester clairement.

(Applaudissements).

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, M. Buffet, Mme Gardon-Chemain, M. Huguet et Mme de Lavernée (groupe Les Républicains et apparentés) ; groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir (sauf M. Bousson, Mme Cardona, MM. Guimet, Moretton, Pillon, Vergiat, Véron et Vial qui se sont abstenus) ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf Mme Pietka qui s'est abstenue) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Broliquier et Mme Croizier qui se sont abstenus) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) (sauf Mme Piantoni qui s'est abstenue) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires (sauf M. Calvel qui s'est abstenu) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, M. Buffet, Mme Gardon-Chemain, M. Huguet et Mme de Lavernée qui ont voté pour) ; M. Bousson, Mme Cardona, MM. Guimet, Moretton, Pillon, Vergiat, Véron et Vial (Synergies-Avenir) ; Mme Pietka (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; M. Broliquier et Mme Croizier (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; Mme Piantoni (Parti radical de gauche -PRG-) ; M. Calvel (Métropole et territoires).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN.

N° 2016-1362 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Adoption du nouveau règlement intérieur - Engagement financier 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Dercamp a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1362. Monsieur Dercamp, vous avez la parole.

M. le Conseiller DERCAMP, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport fait référence au Fonds de solidarité pour le logement. Il consiste en l'adoption du nouveau règlement intérieur et également à la présentation de l'engagement financier de la Métropole de Lyon pour 2016, avec une baisse de 0,78 %. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, simplement une explication de vote à titre personnel : compte tenu de mes engagements dans un certain nombre d'associations qui sont impliquées dans la délibération, je ne participerai pas au vote.

Dossier n° 2016-1383 - Vote de l'amendement

M. LE PRESIDENT : Merci. J'interromps la discussion. Bien évidemment, j'aurai dû mettre d'abord aux voix l'amendement. Donc je suppose que le vote qui a été fait est identique. Je le remets formellement aux voix : qui est pour l'amendement ? Qui est pour le dossier ainsi amendé ? Voilà, pour qu'il n'y ait pas ensuite de contestations d'ordre juridique. Le dossier est adopté (*VOIR résultats des votes ci-dessus*).

M. LE PRESIDENT : Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

Le Fonds de solidarité logement est un outil essentiel de solidarité qui trouve toute sa place dans le plan local d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et nous nous félicitons donc que, malgré les baisses des dotations de l'Etat et le moins 6 % du budget, les sommes consacrées à l'accès au logement soient maintenues et que celles au maintien dans le logement et au droit à l'énergie soient légèrement revalorisées. Les bailleurs sociaux ont accepté de faire un effort supplémentaire alors qu'on sait leurs difficultés financières. Cela mérite d'être souligné et il est dommage que les fournisseurs d'énergie ne se soient pas mis au diapason.

En même temps, l'enveloppe globale est en baisse de 42 000 € par rapport à 2015, essentiellement sur l'accompagnement social lié au logement et le fonds dédié à l'eau, sans que l'on mesure trop, au travers de cette délibération, si une compensation par d'autres dispositifs se met en place. On sait que malgré le principe d'interdiction des coupures d'eau prévues par la loi Brottes de 2013, celles-ci ont toujours lieu. Nous disons oui à la prise en compte de nouveaux publics (gens du voyage, propriétaires occupants), oui aussi à la réactualisation des plafonds, question sur laquelle nous souhaiterions que nous soient données des informations plus précises que celles qui figurent dans la délibération.

Mais les moyens, eux, ne sont pas élargis, nous le constatons. Le choix fait de maintenir les moyens sur l'accès et le maintien dans le logement témoigne de l'urgence sociale sur cette question et nous savons tous que le dispositif voté aujourd'hui, s'il est le bienvenu, n'est pas à la hauteur des besoins toujours en hausse car les pertes d'emploi, les bas salaires, l'insuffisance de logements sociaux, les loyers élevés sont un puits sans fond qui nourrissent les difficultés sociales, la précarité pour se loger qui est une exclusion essentielle, facteur d'autres exclusions.

Dans une ville populaire comme la nôtre, le travail social permet d'éviter 377 coupures d'électricité mais 361 ont lieu malgré tout car la crise du logement atteint une ampleur inégalée avec 3,8 millions de personnes en habitat précaire et 141 500 sans domicile fixe aujourd'hui. La courbe des loyers et celle des salaires suivent une trajectoire inversée. Autant la France est devenue un pays de bas salaires, autant les loyers, et notamment dans le privé, ont continué d'augmenter : + 52 % depuis 1998.

Là aussi, contrairement aux idées reçues, ce sont les pauvres qui subissent le plus cette hausse des dépenses de logement. Les Français du premier quintile, les plus pauvres, consacrent 23 % de leurs revenus à leurs dépenses de logement, alors que ceux du dernier quintile, les plus riches, consacrent simplement 11 % de leurs revenus à la dépense de logement.

Oui, monsieur le Président, le droit au logement digne n'est pas assuré dans la France aujourd'hui et il n'est pas non plus assuré dans notre grande Métropole. C'est une bataille acharnée qu'il faut mener dans la Métropole mais aussi au plan national.

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous nous battons, notamment à Vénissieux, pour maintenir notre taux d'offre de logement social, tout en soutenant la construction de logements sociaux dans les communes de l'agglomération qui ne respectent pas la loi et que notre Maire continue et continuera à prendre des arrêtés pour interdire les expulsions parce que les situations terribles vécues par les familles expulsées méritent d'être dénoncées à la hauteur du drame vécu et exigent des mesures d'urgence qui ne sont prises aujourd'hui ni par l'Etat ni par la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, afin de mieux répondre aux difficultés de logement rencontrées par les personnes les plus défavorisées, la Métropole de Lyon a souhaité réviser le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement, cet outil au service du droit au logement.

Si la loi de 1990 qui a institué les FSL visait déjà à garantir le droit au logement, son auteur rappelait qu'ils constituent un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Initialement copilotés et financés à parité par l'Etat et les Départements, les FSL sont, depuis 2005, sous la seule responsabilité administrative et financière des Départements et, depuis le 1^{er} janvier 2015, sous la responsabilité de la Métropole de Lyon.

L'accroissement des demandes d'aides, en lien avec le développement des situations de précarité et l'élargissement des missions en 2005, fait ainsi peser sur ce dispositif une responsabilité et des attentes de plus en plus grandes.

L'ensemble des dispositions présentées dans le rapport témoigne de la volonté de la Métropole de mieux cibler les ménages les plus en difficulté, d'élargir le bénéfice des aides aux populations qui en étaient exclues et de privilégier les aides directes aux ménages.

Monsieur le Président, je ne soulèverai ici que quelques éléments qui ont unanimement été reconnus en commission : le renforcement des actions de prévention, notamment en matière d'impayés de loyers mais aussi de coupures d'énergies ; la reconnaissance des gens du voyage qui deviennent aussi, et sous certaines conditions, une population éligible aux aides du FSL ; le réajustement des plafonds de ressources ; la mise en

place d'une politique de concertation et un maintien quasi à l'identique du budget global de cette politique de solidarité à hauteur de 5 431 000 €.

Pourtant, le FSL ne peut à lui seul être le garant de l'accès de tous à un logement. Il ne peut intervenir qu'en complémentarité des politiques d'aide au logement, qui doivent contribuer à développer et diversifier une offre accessible aux ménages à faibles ressources et à solvabiliser ceux-ci. C'est tout l'objet et l'enjeu du projet métropolitain des solidarités.

Là où le FSL devait avoir un effet levier pour résoudre une fois pour toutes des difficultés de logement, il est pour une grande part devenu un dernier rempart qui permet de maintenir à bout de bras des situations de précarité sociale.

Dans la période récente, à la fois poussés par des impératifs budgétaires et avec une volonté d'être plus efficace, certains Conseils généraux ont eu tendance à resserrer les critères. Or, ce n'est pas la position de la Métropole de Lyon qui, de par ses orientations stratégiques, a pris la mesure de la gravité des situations vécues et du coût de la solidarité.

Par ses adaptations, cette réforme s'inscrit dans l'objectif soutenu par notre groupe Socialistes et républicains métropolitains de faire de la Métropole de Lyon une Métropole solidaire et soucieuse des enjeux environnementaux. Et comme cela a été soulevé à de nombreuses reprises en commission, chacun pourra se féliciter des avancées présentées dans ce nouveau règlement.

Ce rapport mériterait plus que quelques minutes d'intervention mais je voudrais terminer mes propos en mettant en avant son caractère innovant. En effet, la stratégie métropolitaine en matière d'habitat et de logement a conduit à plusieurs niveaux d'engagement : tout d'abord, une revalorisation de la participation des bailleurs, qui passe de 2,3 € par logement à 3 €. Également, dans le cadre de l'intervention sur les copropriétés dégradées, la mise en place d'une expérimentation sur deux copropriétés en difficulté à Meyzieu et à Vénissieux. Le renouvellement des conventions avec les fournisseurs historiques d'énergie mais également l'ouverture des négociations avec de nouveaux fournisseurs. Enfin, il paraît essentiel de sécuriser les relations entre bailleurs et locataires. Aussi, l'intervention de la Métropole permettra également de financer des actions de gestion locative adaptée et d'intermédiation locative.

Satisfait du travail mené et réalisé dans le cadre de cette révision, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. André GACHET n'ayant pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DERCAMP.

N° 2016-1363 - développement solidaire et action sociale - Modalités de calcul et de versement de la dotation globale de financement des SAVS/SAMSAH pour personnes adultes handicapées - Approbation de la convention avec le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1363. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, les services d'accompagnement à la vie sociale et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés proposent une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical ou paramédical. Il arrive que les services implantés sur le territoire métropolitain accueillent des résidents ayant leur domicile de secours sur le département, et vice versa. Aussi, cette délibération, via une convention avec le Département, permet de fixer et sécuriser pour ces services les modalités de calcul et de versement des dotations globales de financement. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1364 - développement solidaire et action sociale - Modernisation et professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap - Attribution de subventions à Rhône développement initiative (RDI) et France Alzheimer Rhône pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1364. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Lors du précédent Conseil, nous avons adopté la convention qui lie la Métropole de Lyon avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Ce rapport vous propose la poursuite d'actions déployées en 2015 et dont le bilan est satisfaisant : l'une consiste à venir appuyer, via Rhône développement initiative, les services d'aide et d'accompagnement qui le souhaitent ; l'autre action vise à poursuivre le partenariat avec France Alzheimer Rhône pour l'accompagnement des aidants, via des entretiens individuels notamment. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, l'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées et en situation de handicap est un enjeu majeur de la société d'aujourd'hui. Notre groupe est favorable à cette délibération et à l'attribution de subventions aux associations Rhône développement initiative et France Alzheimer.

Le 28 décembre 2015, le Président de la République a promulgué une loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ayant pour objet -selon le Gouvernement- de répondre à une demande forte des Français d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques dans leur ensemble, alors qu'en 2060 un tiers des Français aura plus de 60 ans et que les plus de 85 ans seront près de 5 millions contre 1,4 million aujourd'hui.

Cette loi portait une magnifique ambition mais le texte final est quelque peu décevant par l'absence de moyens dévolus au financement des adaptations en matière de transports, d'urbanisme, de logement, pour prévenir, accompagner dignement les personnes et soutenir les aidants familiaux, pour réduire le reste à charge en EHPAD et rémunérer des soins de qualité. Bref, répondre au défi de bien vieillir, enjeu de civilisation.

Je voudrais insister sur la nécessité d'un effort supplémentaire en matière de solidarité nationale, avec l'intégration du risque lié à la perte d'autonomie, à la dépendance dans la branche Maladie de la Sécurité sociale pour le soustraire au système assurantiel. Le rôle joué par Rhône développement initiative et France Alzheimer est fondamental dans la prise en compte globale des problématiques de perte d'autonomie. Les élus que nous sommes ne peuvent que saluer leur action au bénéfice des plus fragiles et apporter le soutien de nos collectivités territoriales.

Mais, encore une fois, c'est l'Etat qui n'assume pas ses responsabilités. Aujourd'hui, 860 000 Français sont atteints de la maladie d'Alzheimer et, d'ici cinq ans, un Français de plus de 65 ans sur quatre sera touché. En 2012, le Président Hollande annonçait le lancement d'un nouveau plan Alzheimer étendu aux autres maladies neurodégénératives. Quatre ans plus tard, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Alors même que le plan Alzheimer 2008-2012 avait bénéficié d'une enveloppe de financement de 1,6 milliard d'euros sur cinq ans, le plan maladies neurodégénératives 2014-2019 a été revu à la baisse avec 470 M€ de budget sur cinq ans.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'association France Alzheimer et le partenariat étroit et fructueux que nous entretenons à Vénissieux, en lien avec notre CCAS et l'Office municipal des retraités. L'an dernier, autour de la Semaine bleue, une première conférence animée par le docteur Croisile sur la présentation de la maladie d'Alzheimer et ses évolutions a mis en exergue le besoin de soutien des familles.

La conférence de cet automne 2016 sera donc centrée sur l'aide aux aidants et animée par le Président de l'association France Alzheimer en la personne de son Président pour le Rhône, monsieur Bernard Rombeaut. Dans la suite de cette conférence aura lieu un groupe de parole, *Comment soutenir les aidants ?*, avec l'idée de déboucher sur la mise en place d'un groupe de travail et de soutien pérenne pour l'association sur la Commune.

La devise de France Alzheimer, "Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide", définit bien le périmètre des réponses à apporter collectivement. Sur le territoire vénissien, l'accueil de jour du foyer-logement Henri Raynaud et l'unité protégée de la Maison du Tulipier représentent une bouffée d'oxygène pour les aidants, qui sont bien souvent des aidantes d'ailleurs.

Aux deux EHPAD existants, la Solidage et la Maison du Tulipier, viendra bientôt s'ajouter un troisième dans le quartier du Puisoz et nous nous félicitons que la Métropole ait conforté cette demande de la Ville de Vénissieux. Il serait nécessaire que des places en Cantou soient prévues dans cette nouvelle structure. La multiplication des accueils de jour, des places en Cantou et des structures EHPAD est une nécessité sur tout le territoire.

Nous en profitons donc, monsieur le Président, pour vous demander des nouvelles de l'EHPAD Charial. Quelle pérennité et quel mode de gestion pour cet établissement d'accueil pour personnes âgées, l'un des rares établissements publics de l'agglomération ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2016-1365 - développement solidaire et action sociale - Saint-Genis-Laval - Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016-2018 entre la Métropole de Lyon et la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) des Basses Barolles - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1365. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération concerne l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile, et notamment la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 avec la SARL At'Home pour le financement du dispositif de mutualisation de la prestation de compensation du handicap des Basses Barolles. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, tout étant dit dans le titre sur la mutualisation, l'intervention est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOUT.

N° 2016-1367 - développement solidaire et action sociale - Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans et sur le volet éducatif - Soutien aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant en difficulté ou en situation de handicap - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2016-1368 - développement solidaire et action sociale - Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de 6 ans et sur le volet éducatif - Nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône 2016-2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1367 et 2016-1368. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, je me permettrai -si vous en êtes d'accord- de présenter les rapports numéros 2016-1367 et 2016-1368 en même temps. Ils concernent des soutiens aux associations, donc des demandes de subventions et de financements ainsi que la présentation du nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône ; à titre informatif, il sera présenté lors de la partie informative de la prochaine commission de développement solidaire et action sociale à la rentrée. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Je vous l'enverrai pour publication, mais vu l'heure tardive, nous allons la retirer, monsieur le Président.

(Le texte de cette intervention sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 11/07/16).

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

**Communication de monsieur le Vice-Président Claisse
relative à la délégation de service public de chaud et froid urbains du centre de l'agglomération**

M. LE PRESIDENT : Nous avons maintenant une communication de monsieur Gérard Claisse qui va être la plus courte possible mais tout de même suffisamment ample pour informer l'assemblée : information sur le candidat pressenti pour la DSP de chaud et de froid urbains du centre de l'agglomération. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE : Monsieur le Président, chers collègues, je vais condenser le propos. Je rappelle que le réseau de chaleur de Lyon, Villeurbanne, Bron est actuellement exploité dans le cadre d'une convention de gestion qui arrive à échéance au 31 décembre 2016, c'est-à-dire à peine dans six mois. Pour préparer cette échéance, notre assemblée a voté le principe d'une délégation de service public pour exploiter le futur réseau Centre Métropole qui concerne Lyon, Villeurbanne, Bron, Vaulx en Velin et Vénissieux.

Nous arrivons aujourd'hui pratiquement au terme de cette procédure de DSP. Il reste à finaliser la mise au point du contrat et, afin de procéder à cette mise au point du contrat, je vous informe que le candidat pressenti pour cette future délégation de service public est le groupe Dalkia. Son offre répond aux attentes de la collectivité ainsi qu'aux exigences techniques, financières et juridiques du cahier des charges. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de notre prochain Conseil de la Métropole, le 19 septembre, à la rentrée.

Voilà l'information que nous souhaitons vous communiquer sans attendre le 19 septembre prochain.

Merci beaucoup. Merci de votre attention.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2016-1341 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour l'action Jalonnement ViaRhôna - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2016-1342 - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Anneau Bleu - Aménagement de la rive droite du canal de Miribel - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1349 - Lyon 2° - Transfert de gestion des kiosques commerciaux édifiés en partie sud de la place Bellecour - Convention entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1351 - Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2016 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1342, 2016-1349 et 2016-1351. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N° 2016-1343 - Givors - Aménagement des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1346 - Solaize - Requalification voiries du Centre (tranche n° 2) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1348 - Genay - Réaménagement du secteur du parking Rancé - Création d'un bassin de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2016-1350 - Attribution d'une subvention au centre Percigônes pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1343, 2016-1346, 2016-1348 et 2016-1350. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2016-1357 - Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions et son programme d'investissements 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2016-1357. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2016-1358 - Attribution d'une subvention à la Fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2016-1358. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2016-1361 - Organisation du prix du jeune chercheur et chercheuse - Edition 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2016-1361. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2016-1366 - Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Financement du dispositif de visites dites médiatisées - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2016-1366. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Thomas RUDIGOZ, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil de surveillance de la Fondation AJD Maurice Gounon n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2016-1371 - Attributions de subventions aux comités ou associations sportifs dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2016-1371. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

N° 2016-1372 - Collèges publics - Mise à disposition des locaux scolaires et de ces équipements - Approbation de la convention type - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1375 - Participations réciproques aux charges de fonctionnement des collèges accueillant des élèves résidant dans un département limitrophe - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1376 - Collèges privés - Subventions pour le transport des élèves vers les sites d'éducation physique et sportive (EPS) - Année 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1377 - Rillieux la Pape - Saint Priest - Collèges publics - Subventions d'investissement pour mobiliers et matériels spécifiques - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

N° 2016-1378 - Lyon 5° - Collège Jean Charcot - Classes à horaires aménagés musique - Dotation complémentaire pour le transport des élèves - Année 2015/2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1372 et 2016-1375 à 2016-1378. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2016-1373 - Collèges publics et privés - Aides aux projets d'actions éducatives - Dispositif collèges au cinéma - Année scolaire 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur du dossier numéro 2016-1373. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2016-1381 - Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions au profit de la Confédération musicale de France Rhône Grand Lyon (CMFRGL), de l'Association des structures d'enseignement artistique du Rhône (ASEAR), de Léthé Musicale et du Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2016-1381.

Avis favorable de la commission.

Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB, en remplacement de Mme la Vice-Présidente PICOT, absente momentanément.

V - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2016-1385 - Lyon 3° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 7 - Gare Part-Dieu - Définition des modalités de mise à disposition du public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2016-1389 - Sathonay Camp - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1385 et 2016-1389. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2016-1390 - Lyon 2° - Confluence 1^{ère} phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2016-1392 - Lyon 2° - Confluence 2^{ème} phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Réseaux de chaleur urbain - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1390 et 2016-1392. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2016-1391 - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1391. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas de remarque, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

**Question orale du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain
relative à la situation de l'hôpital Henry Gabrielle**

M. LE PRESIDENT : Nous avons maintenant une question orale. Allez-y !

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire comme les collègues qui m'ont précédée, je vais faire très court, puisque vous avez eu le texte de la question (*VOIR annexe 6 page 149*).

Nous souhaitons attirer l'attention de notre assemblée sur la situation du centre de rééducation fonctionnelle Henry Gabrielle à Saint Genis Laval que vous connaissez tous, soit de réputation, soit pour y avoir visité des membres de votre famille, tout en rappelant que c'est un des trois ou quatre seuls centres de cette nature et de cette qualité qui existent en France.

Depuis 2012, on parle de réorganisation de cet établissement qui dépend des Hospices civils de Lyon, ce qui avait déjà alerté depuis 2012 le comité de défense qui s'était créé pour l'occasion, puisque l'on commençait, à Henry Gabrielle, à prendre des patients moins lourds au détriment bien sûr de la santé de toutes ces personnes-là.

Trois hypothèses avaient été faites : la réhabilitation, le transfert sur Lyon-sud, le transfert sur Desgenettes et c'est finalement cette dernière hypothèse qui semble avoir été adoptée.

Donc nous souhaitons le déplorer en disant que, malheureusement, ceci était dans la logique de réduction des dépenses de santé auxquelles nous ont habitués les Ministres de la santé, tous confondus, hélas !

A l'instar de ce qui s'est passé pour l'EHPAD Charial de Villefranche, nous souhaitons dire que le cas d'Henry Gabrielle était une démonstration malheureusement emblématique des effets pervers de cette logique qui consiste à considérer la logique budgétaire d'abord et la qualité des soins ensuite.

Nous souhaitons, monsieur le Président, en conclusion, vous demander la tenue d'assises ou tout au moins d'un débat sur cette question avec toutes les parties concernées, afin de réexaminer la situation de cet établissement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Deux mots sur ce dossier, malgré l'heure tardive. Contrairement à ce que vous pensez, le fait de transférer les malades, le centre de soins Henry Gabrielle sur Desgenettes n'est pas une réduction des dépenses de la part du Ministère de la santé. Il nous a fallu, en particulier avec la direction des Hospices civils, se battre beaucoup pour obtenir cela parce que c'est une dépense supplémentaire que nous allons engager.

Simplement, aujourd'hui, le centre Henry Gabrielle, pour ceux qui connaissent, était vétuste, c'est-à-dire qu'il aurait fallu démolir les bâtiments et les reconstruire et donc plutôt que de démolir les bâtiments et de les reconstruire -ce qui, pour le coup, aurait pu avoir un coût tout à fait pharaonique-, nous avons pensé qu'entre ce que faisait Desgenettes et ce que faisait évidemment Henry Gabrielle qui soigne des handicaps lourds, il valait mieux mutualiser et transférer effectivement Henry Gabrielle sur Desgenettes.

C'est en particulier aussi un peu plus central pour les familles des malades, qui quelquefois ont beaucoup de difficultés à aller à Henry Gabrielle et à Charial. Je vous en reparlerai prochainement, nous sommes en train de finaliser l'ensemble des dossiers.

Voilà, je crois que nous pouvons nous quitter sur cette bonne nouvelle pour vous. Merci beaucoup, chers collègues.

(La séance est levée à 22 heures 17).

Annexe 1 (1/2)

Aménagement de voirie à Lyon 2° - Place de la République/rue Président Carnot (dossier n° 2016-1347)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Président Collomb



Annexe 1 (2/2)



Annexe 2 (1/40)

Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en coeur d'agglomération (dossier n° 2016-1394)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Da Passano

Demande de déclassement des Autoroutes A6-A7 par la Métropole de Lyon



GRANDLYON
la métropole

La demande de déclassement des autoroutes A6-A7 par la Métropole de Lyon

- ⇨ Le périmètre de déclassement demandé par la Métropole de Lyon suite au GT « Grandes Infrastructures » du 7 avril 2016, et à la réunion « A6-A7 » qui s'est tenue en préfecture le 29 juin 2016.
- ⇨ Les modalités du déclassement
- ⇨ Les principales étapes de requalification des autoroutes A6-A7 déclassées

Annexe 2 (3/40)

La demande de déclassement des autoroutes A6-A7 par la Métropole de Lyon

Le périmètre demandé par la Métropole :

- Les portions des autoroutes A6 et A7 allant de Limonest/Dardilly à hauteur de l'échangeur de la Garde jusqu'à Pierre Bénite au Nord de l'échangeur avec l'A450
- Soit un linéaire de 16 km environ

Délibération proposée au Conseil métropolitain du 11 juillet 2016 sollicitant :

- Le déclassement et le classement dans le domaine public métropolitain
- Une convention d'exploitation avec l'Etat pour assurer la continuité de service public et disposer du temps pour définir ensemble les modalités techniques, juridiques et financières encadrant la reprise des voies concernées
- L'obtention de toutes les informations permettant d'estimer les moyens financiers et humains nécessaires à la prise en charge des voies déclassées (*domanialité, exploitation, entretien, maintenance et transfert du pouvoir de police*)
- La redéfinition du périmètre dérogatoire d'accès des poids lourds à l'axe A6-A7

→ Un décret de déclassement A6-A7 d'ici fin 2016

Annexe 2 (4/40)

Les principales étapes de la requalification des autoroutes A6-A7 déclassées



**→ 3 horizons de temps / 3 étapes majeures
pour la Métropole de Lyon**

Annexe 2 (5/40)

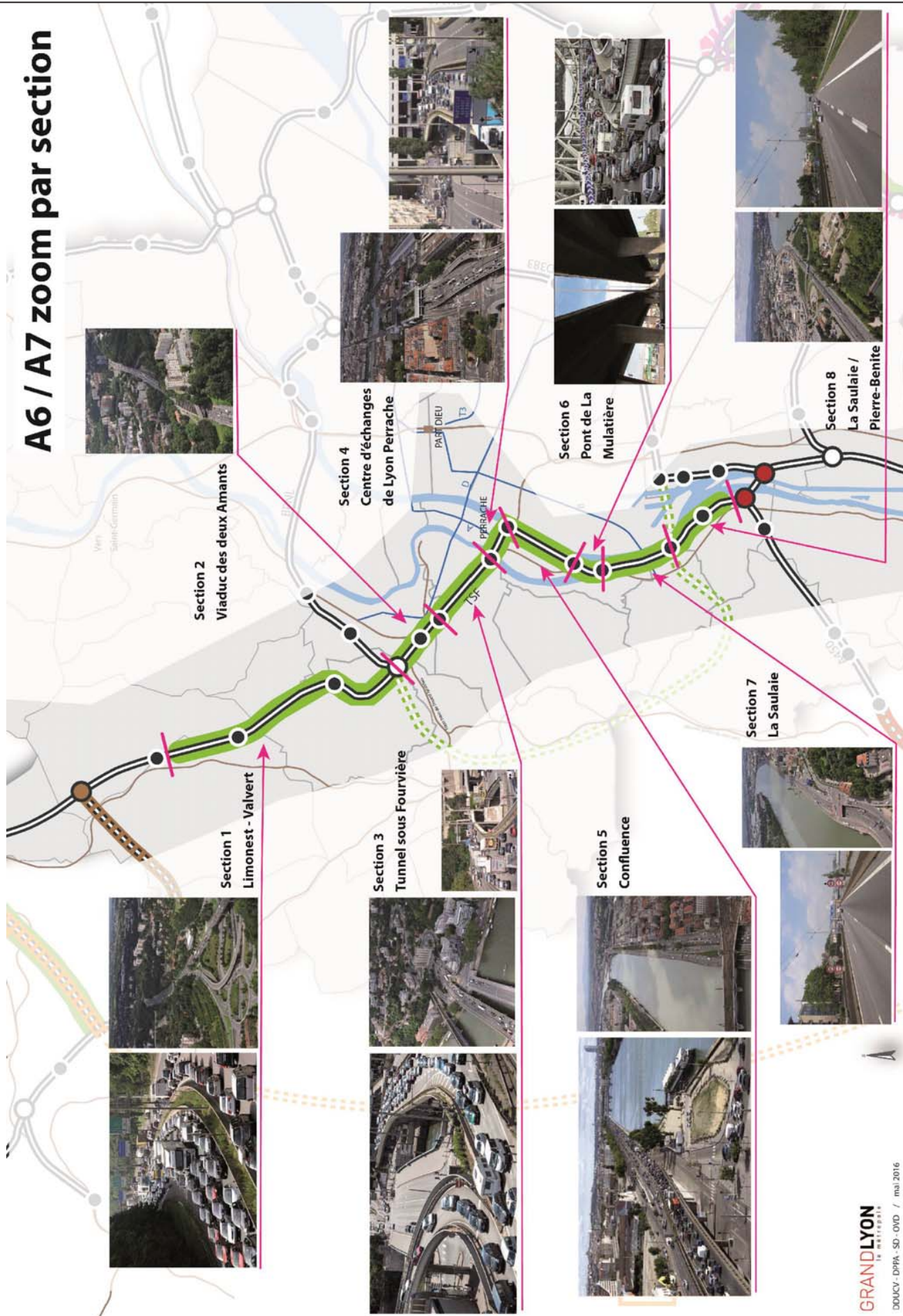
1- HORIZON 2017-2020

=> Les premières mesures envisagées sur A6-A7 :

- **Interdiction du trafic de transit poids lourds (PL)**
- Création de voies dédiées aux transports en commun, ouvertes également aux taxis et à l'autopartage, sur un linéaire à étudier plus précisément avec le Sytral et les communes concernées (Dardilly/Limonest-Perrache-Oullins/Pierre-Bénite)
- Adaptation du jalonement : suppression des panneaux bleus et mise en place d'un jalonement métropolitain
- Diminution de certaines vitesses et de la largeur des voies, permettant de reprendre les profils et de végétaliser l'axe A6-A7
- **Premiers aménagements au droit du quai Perrache** où le profil en travers est large (8 à 9 voies de circulation)
- Adaptation des mobiliers : suppression des glissières, mise en place de luminaires etc...

Annexe 2 (6/40)

A6 / A7 zoom par section



Annexe 2 (7/40)

2- HORIZON 2020-2025

Contexte :

- Réalisation du grand contournement
- Restriction du transit PL et VL sur les axes A6-A7, Bd L. Bonnevey et la Rocade Est
- Engagement de la réalisation de l'anneau des sciences

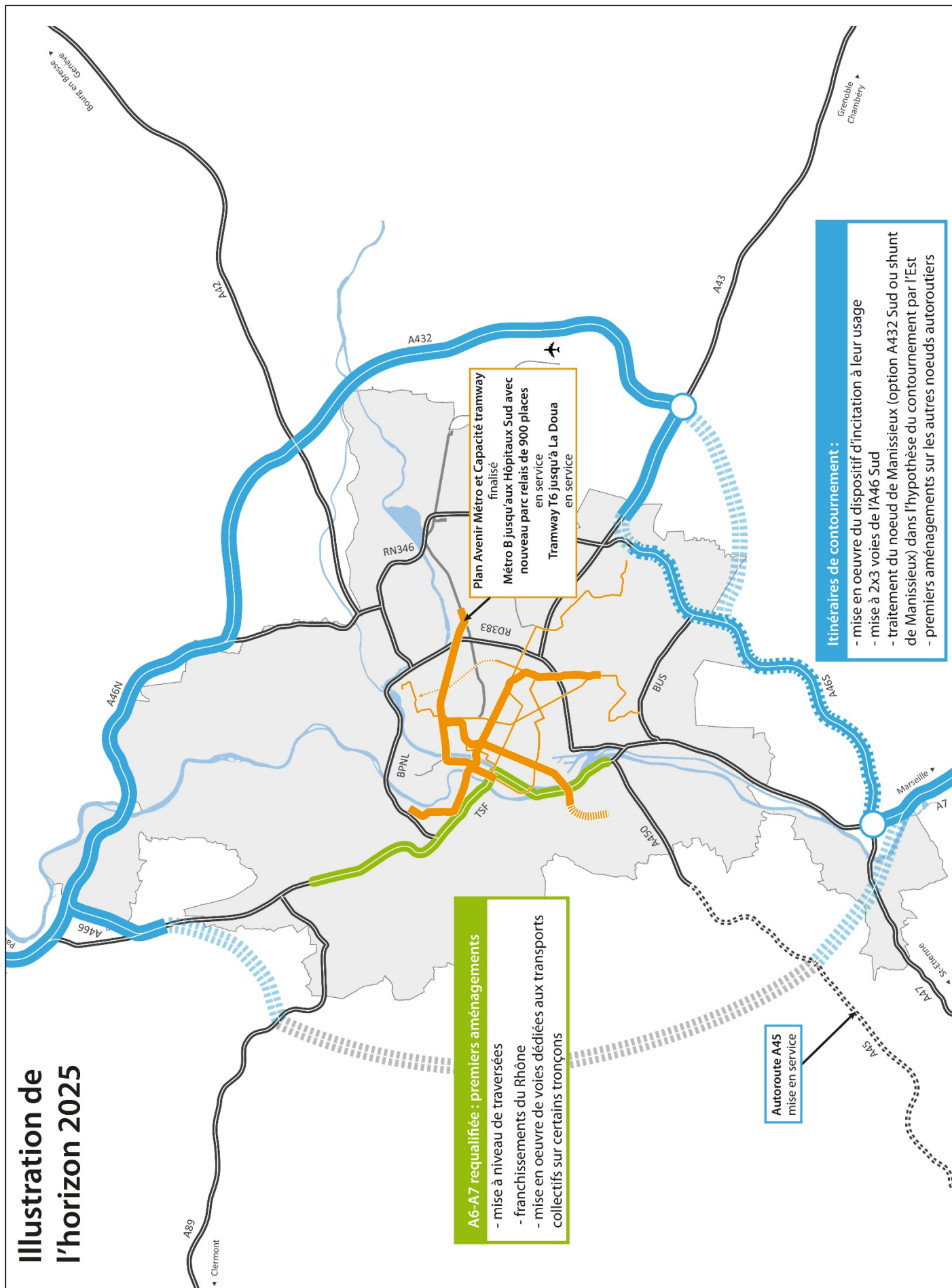
Objectifs :

- Préparer un boulevard urbain apaisé en engageant un changement substantiel dans le profil du trafic de l'axe A6 - A7
- Préserver les voiries métropolitaines des reports de trafic
- 70 à 80 000 véhicules / jour

Aménagements envisageables :

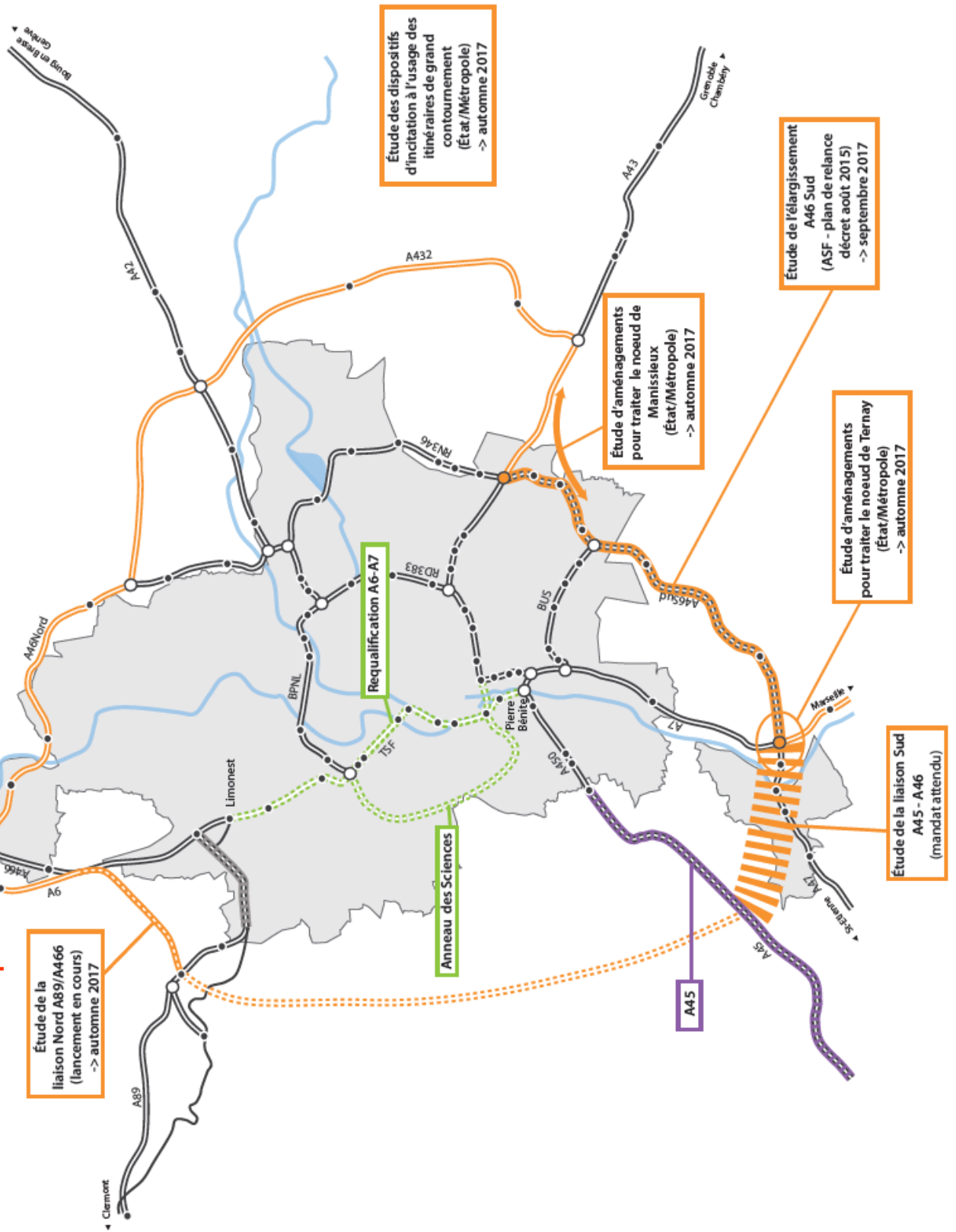
- 1 - Renforcement des transports en commun et des P+R, poursuite du plan d'action pour les modes actifs, aménagements complémentaires sur certaines voies métropolitaines, etc.
- 2 - Franchissement du Rhône
- 3 - Traversées à niveaux et carrefours à feux, bandes cyclables, larges trottoirs

Annexe 2 (8/40)



Annexe 2 (9/40)

Études d'infrastructures autoroutières par l'État ou ses concessionnaires concernant la Métropole



3- HORIZON SCOT 2030

Contexte :

- **Anneau des sciences réalisé**

Objectifs :

- Disposer d'un boulevard urbain apaisé à 50 000 v/ jour sur A6 A7
- Apaiser du trafic les voies de l'Ouest
- Désenclavement et liaison des pôles de l'ouest entre eux et avec l'agglomération
- Poursuivre la réflexion sur l'ensemble de l'armature routière de l'agglomération

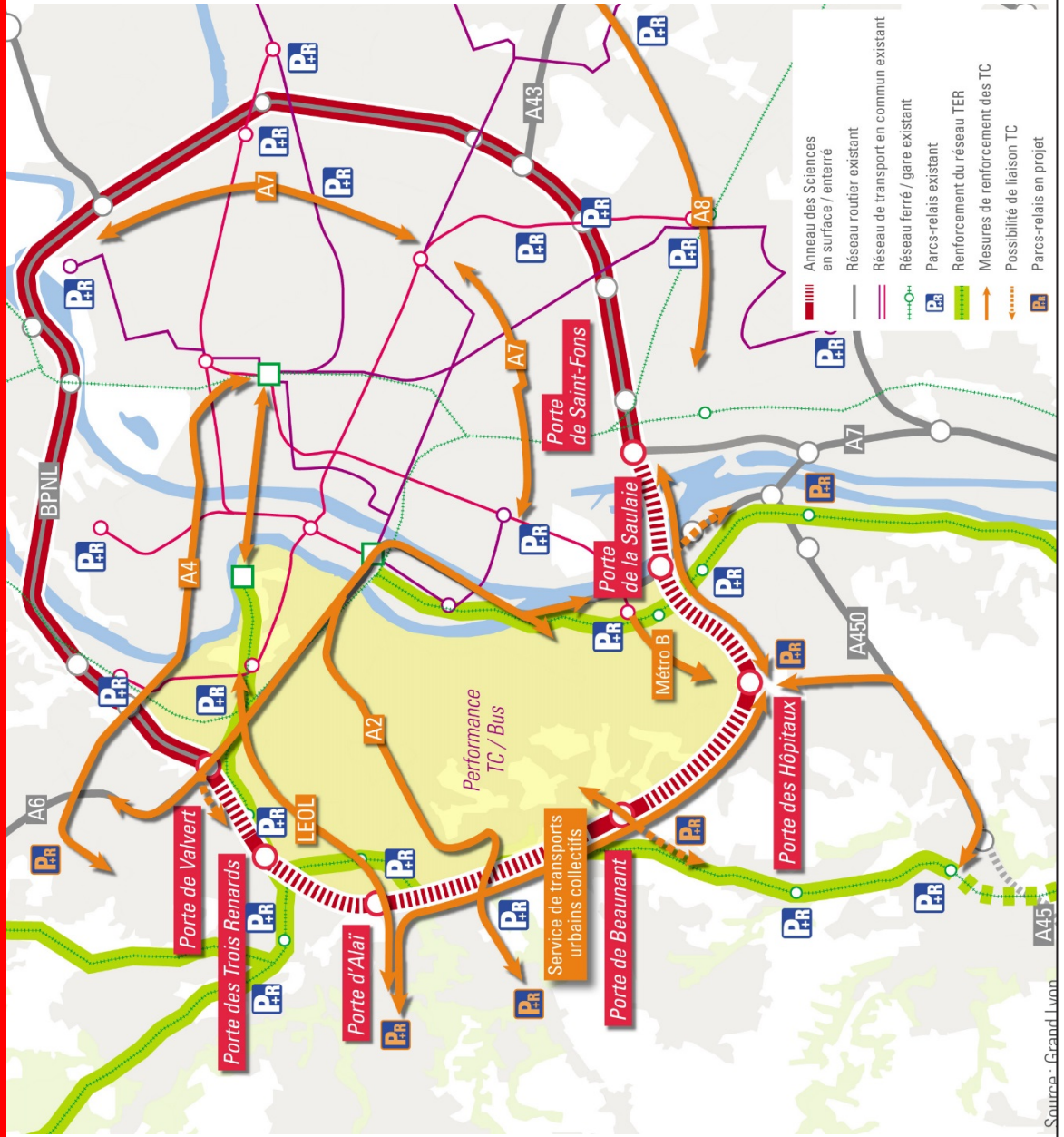
Annexe 2 (12/40)

HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé



- ▲ **Des aménagements facilitant la circulation** des bus sur le réseau routier de l'ouest pour des transports collectifs plus performants
- ▲ **Un réseau important de parcs-relais connectés**
- ▲ **Des mesures de développement du covoiturage**



Annexe 2 (13/40)

HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé



Profil au niveau de la confluence-quai Perrache

Annexe 2 (14/40)



HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé

Un levier d'opérations majeures de **requalification urbaine**

► La transformation A6-A7 en **boulevard urbain**



Annexe 2 (15/40)

HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé

Un levier d'opérations majeures de **requalification urbaine**

► La transformation A6-A7 en boulevard urbain : La Mulatière-Oullins La Saulaie-Pierre-Bénite



Annexe 2 (16/40)



HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé

Un levier d'opérations majeures de requalification urbaine

► La transformation A6-A7 : au droit de Pierre-Bénite



Annexe 2 (17/40)



HORIZON SCOT 2030

Un boulevard urbain apaisé

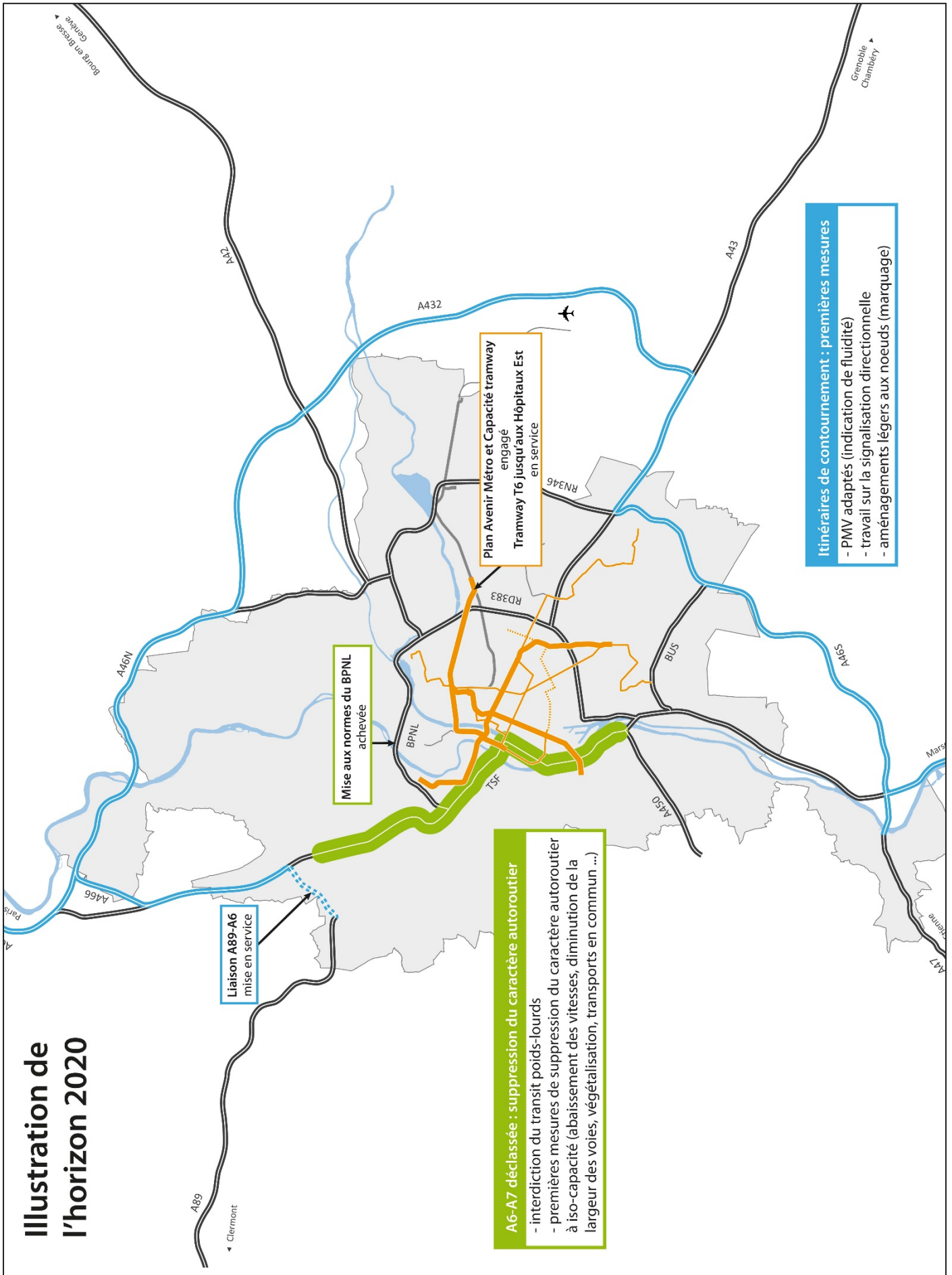
Un levier d'opérations majeures de requalification urbaine
► La transformation A6-A7 : au droit de Limonest-Dardilly



Annexe 2 (18/40)

ANNEXES

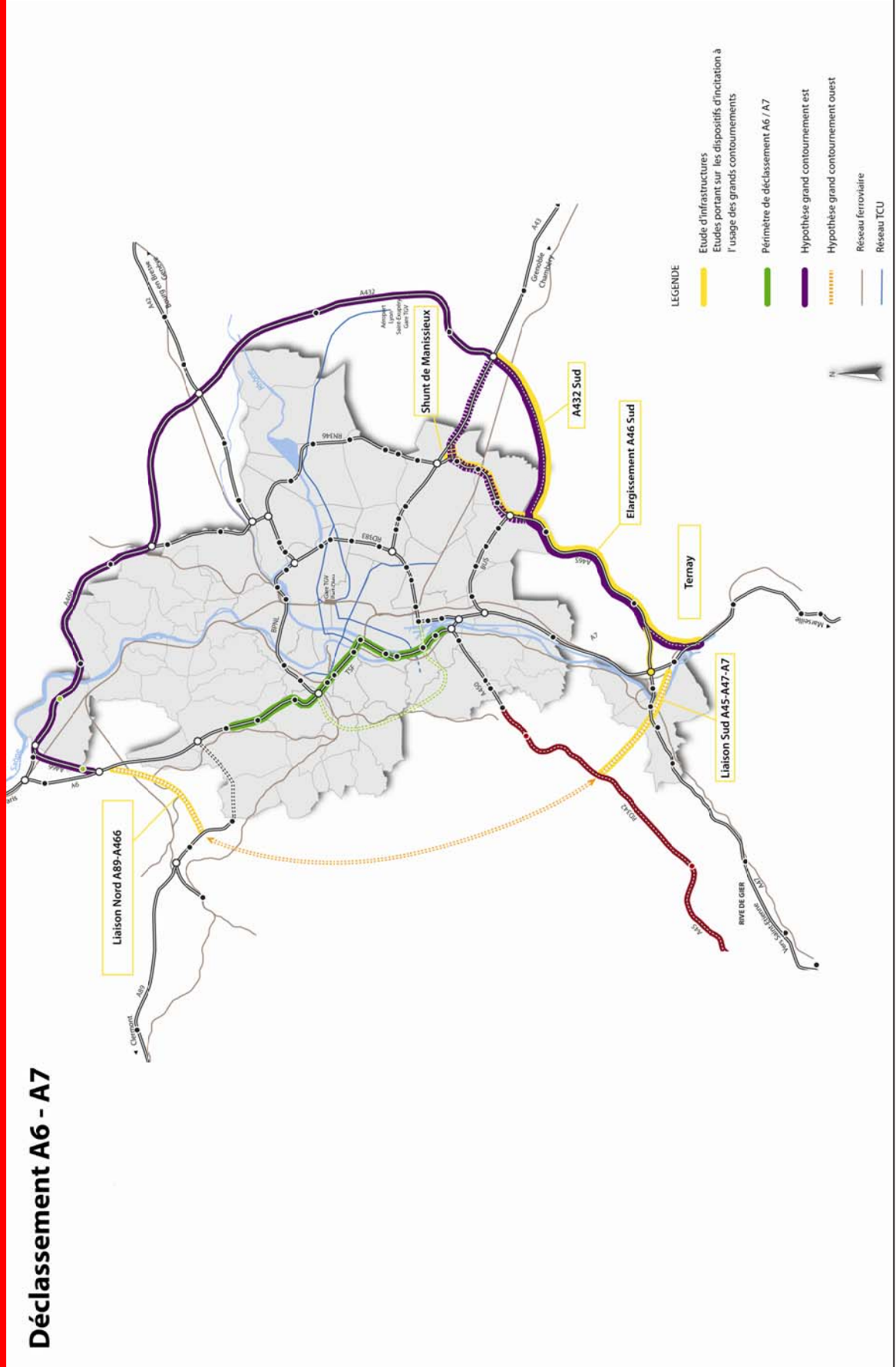
Annexe 2 (19/40)



Annexe 2 (20/40)

Le périmètre de déclassement A6-A7 demandé par la Métropole

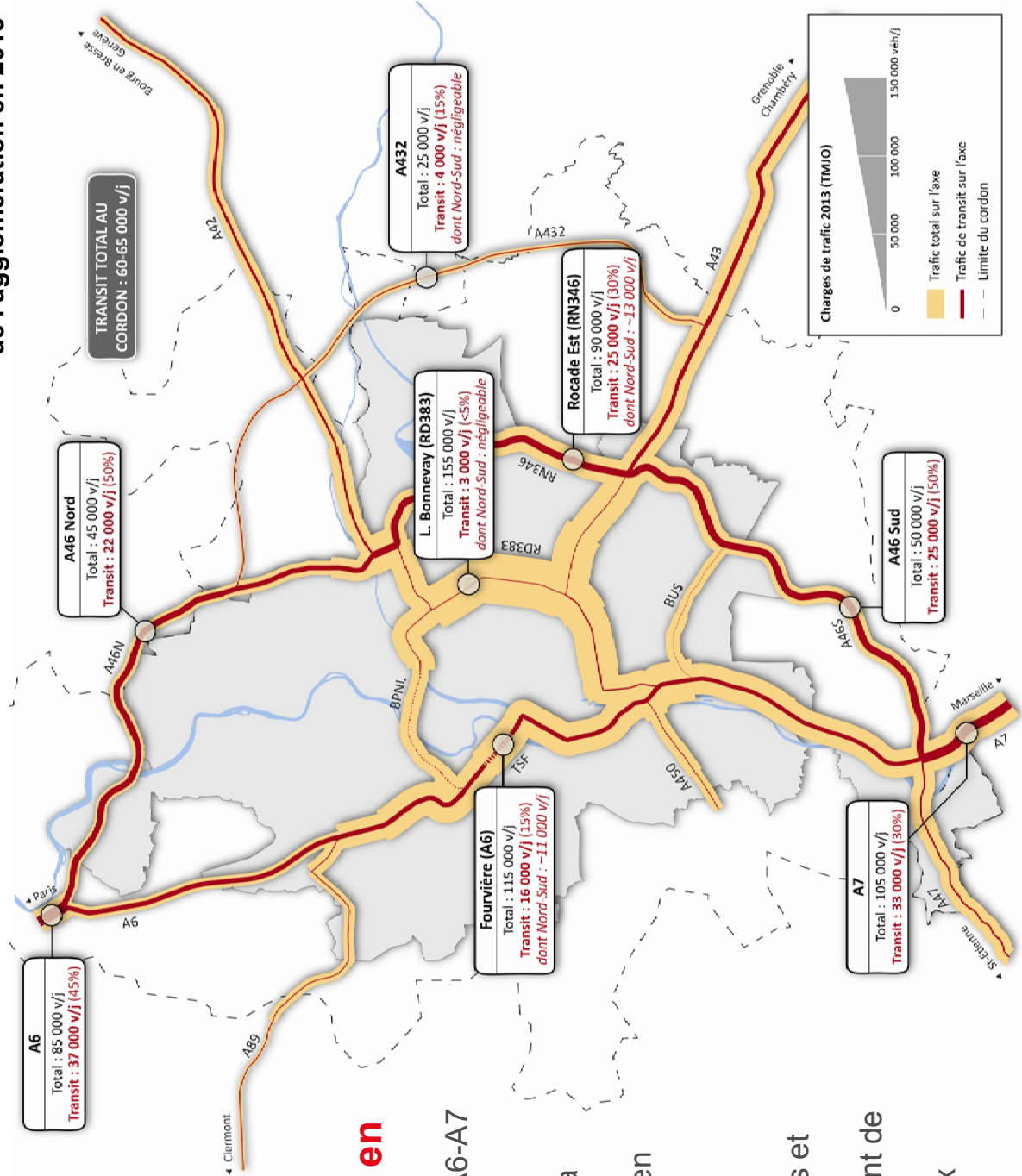
Déclassement A6 - A7



Annexe 2 (21/40)

Les enjeux du trafic de transit dans la Métropole de Lyon

Approche du trafic de transit sur les axes Nord-Sud de l'agglomération en 2013



Le transit quotidien en chiffres :

- 16 000 véhicules sur A6-A7
- 3 000 véhicules sur Bonnevey
- 25 000 véhicules sur la Rocade Est
- 44 000 véhicules/jour en cumulé

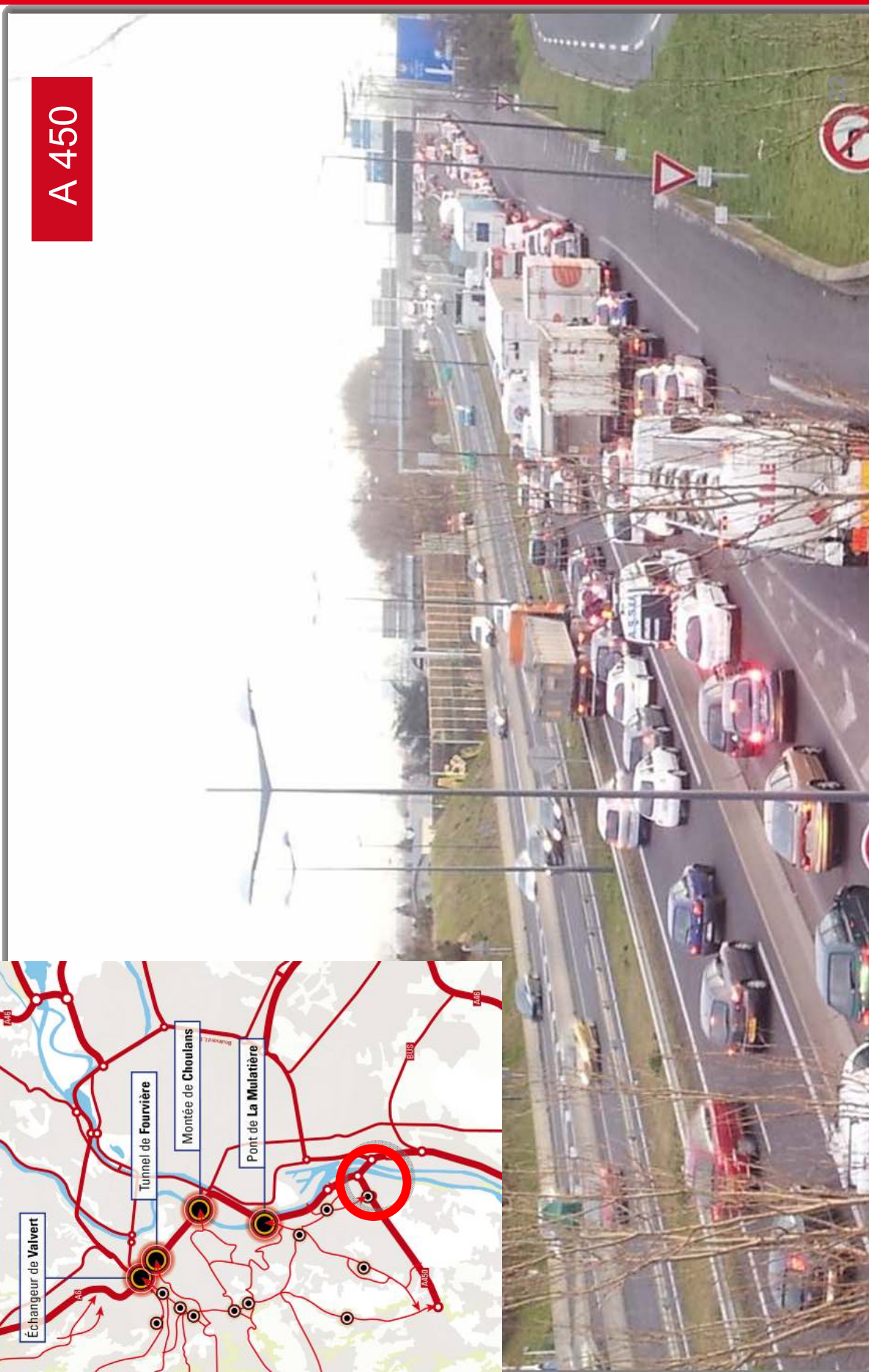
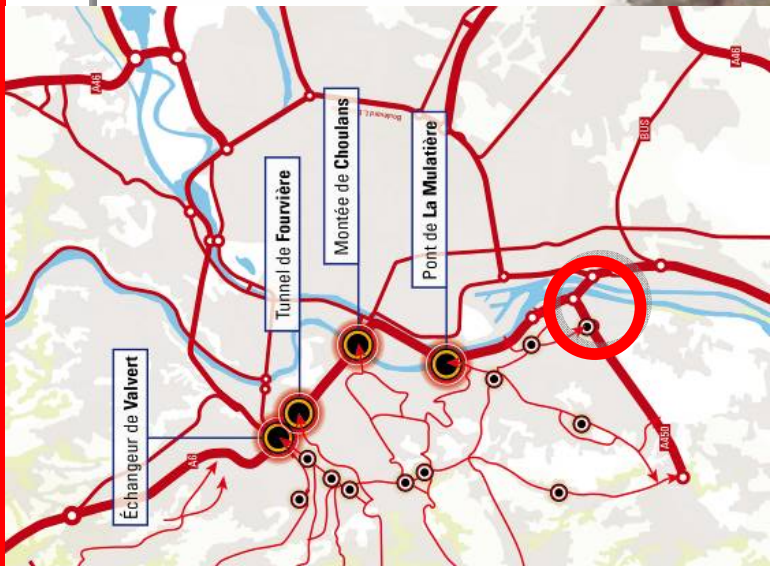
Les impacts :

- Nuisances écologiques et urbanistiques
- Frein au développement de la Métropole
- Saturation des réseaux routiers desservant l'agglomération

Annexe 2 (22/40)

L'A450 AUJOURD'HUI

A 450

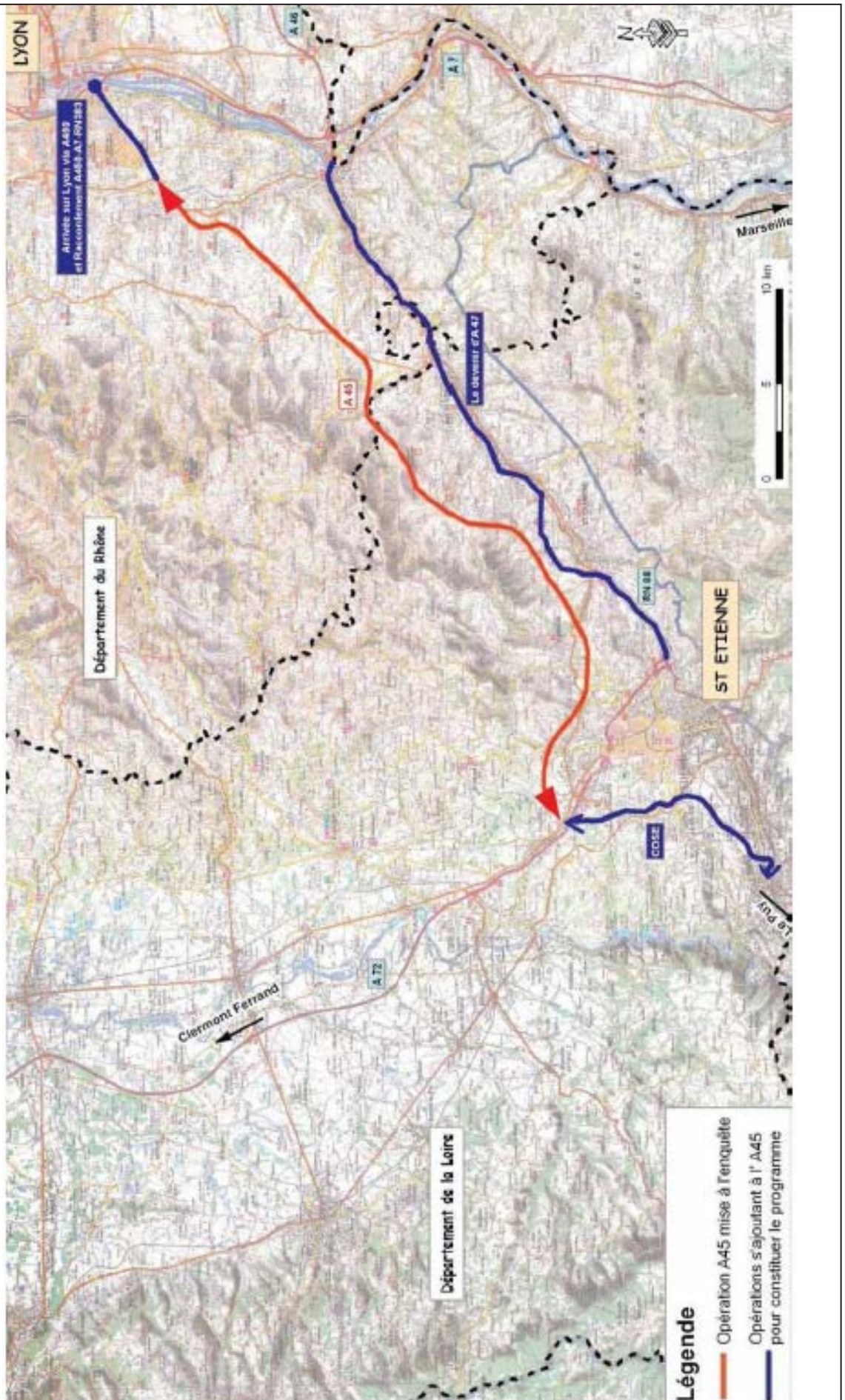


Annexe 2 (23/40)

L'A7 AUJOURD'HUI



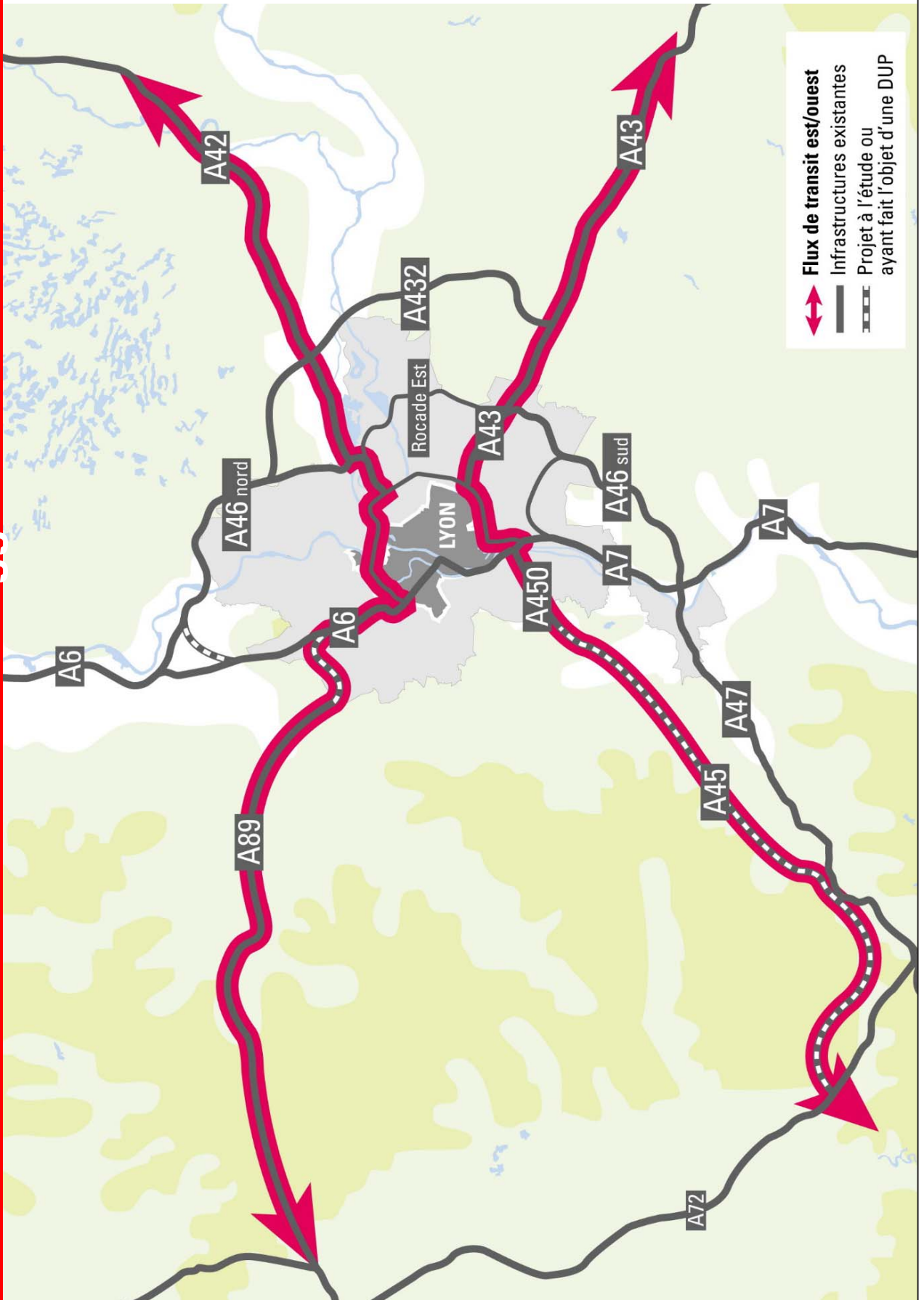
Annexe 2 (24/40)

PLAN DE SITUATION DE L'A45

Annexe 2 (26/40)

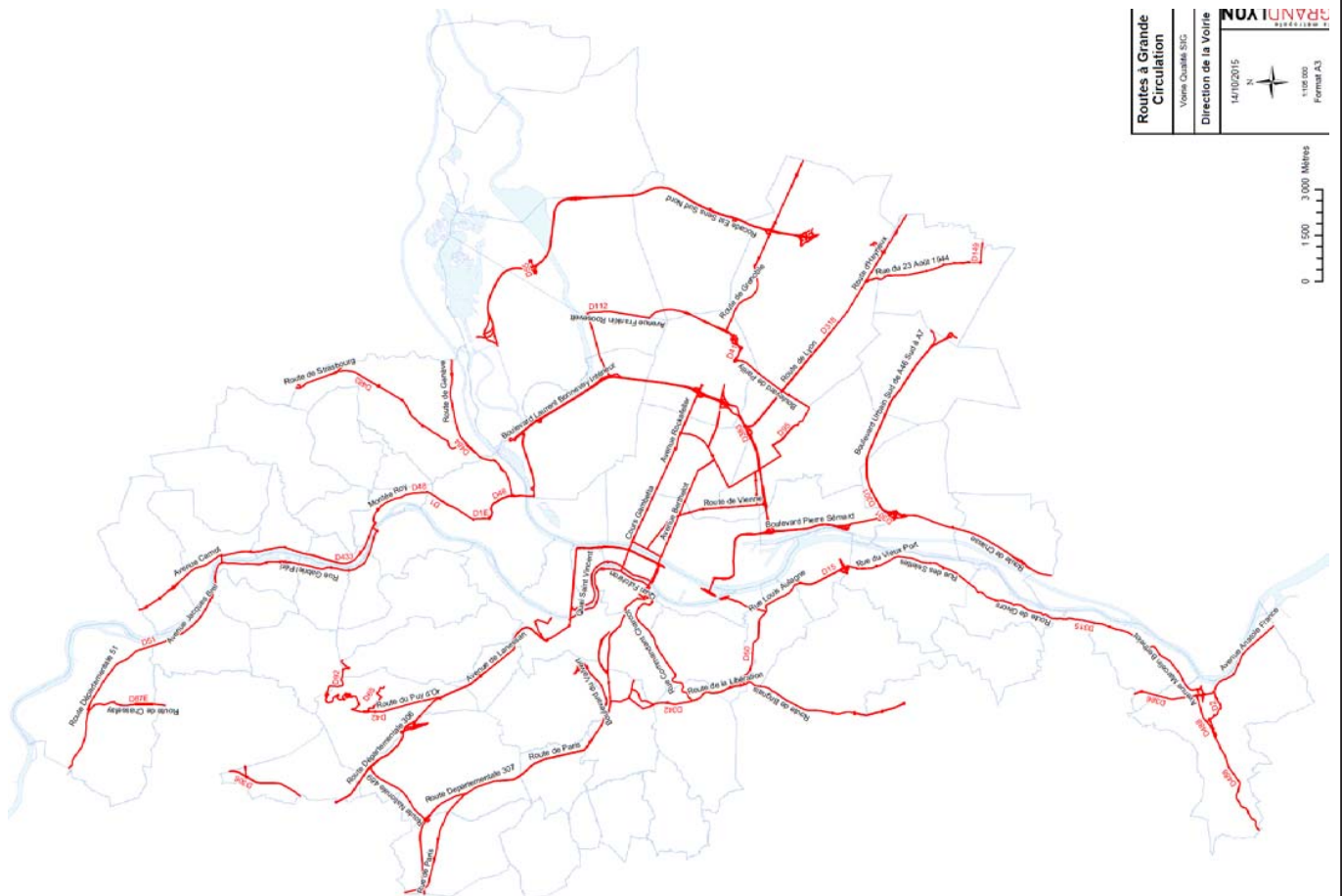
TRANSIT EST-OUEST

Des flux orientés vers le cœur d'agglomération



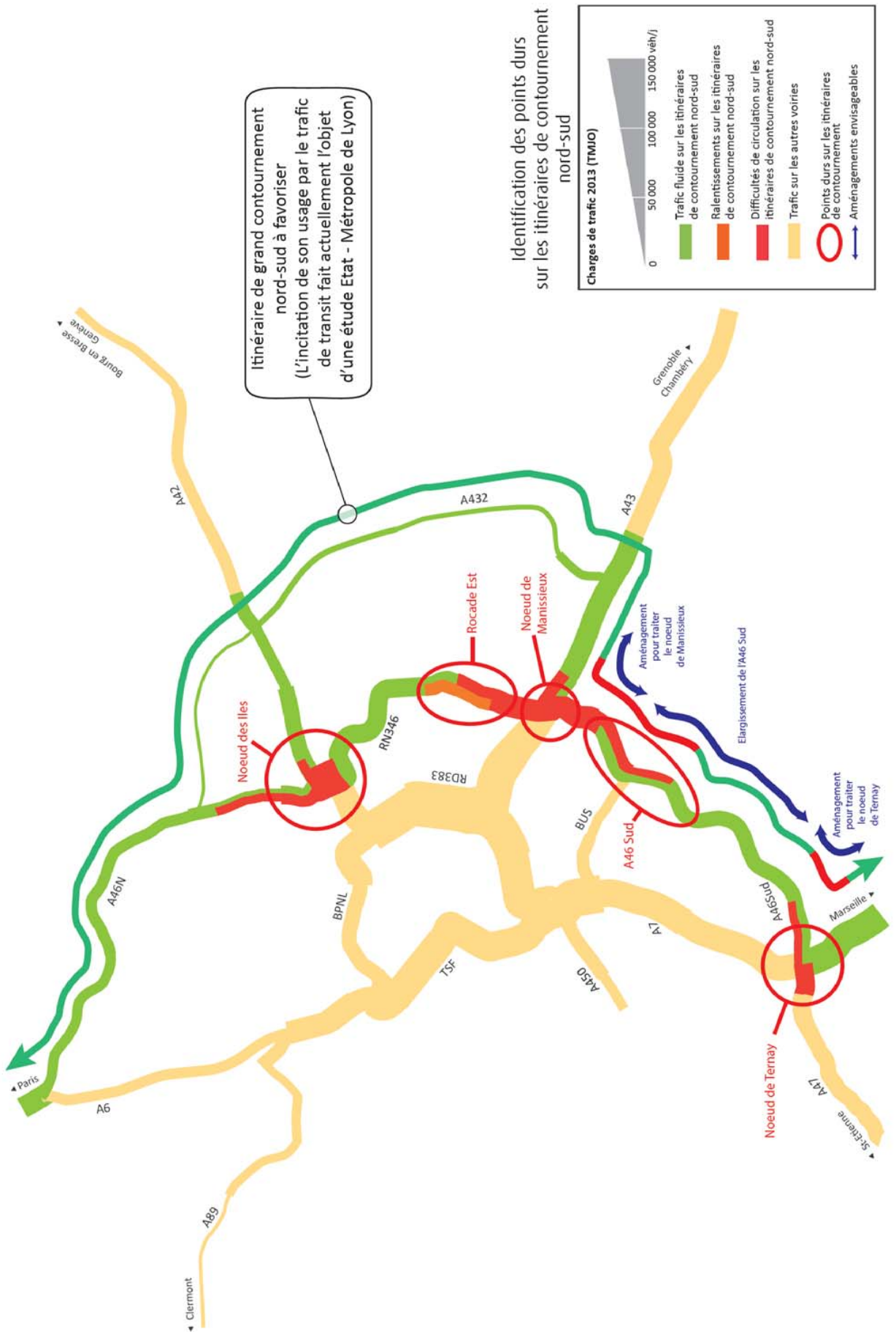
Annexe 2 (27/40)

Routes à grande circulation dans la métropole



Annexe 2 (28/40)

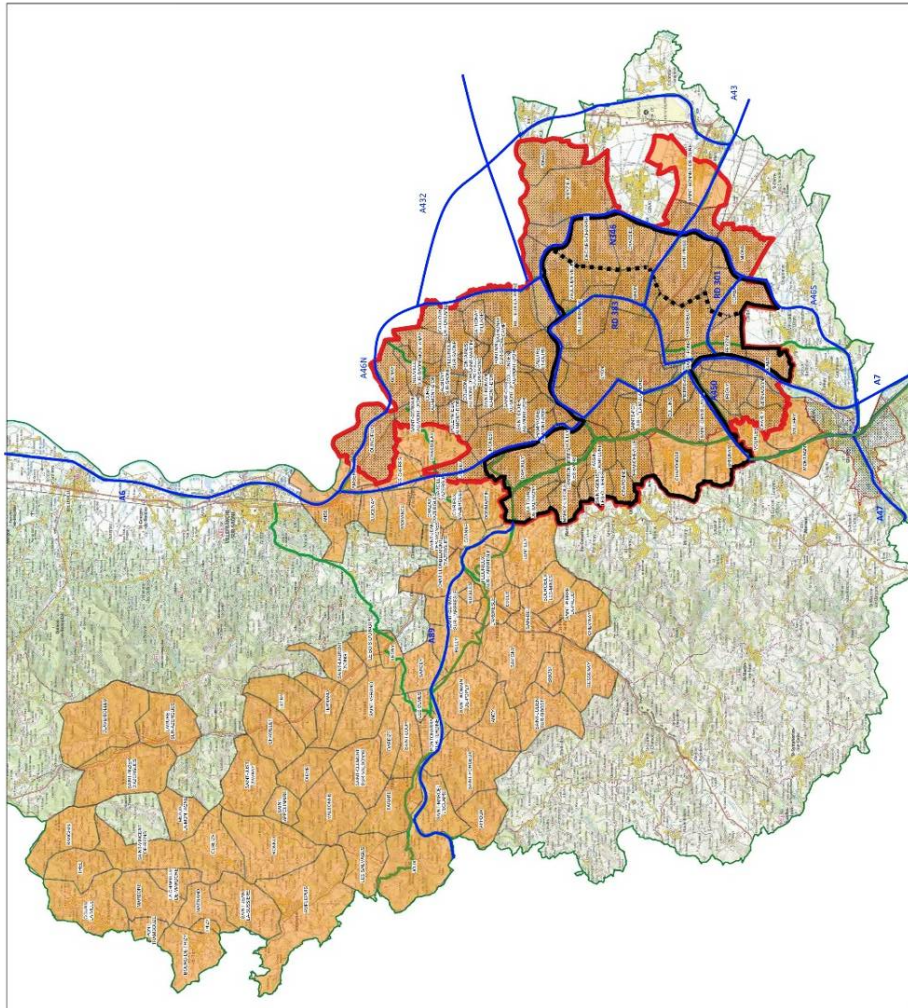
Points durs sur les itinéraires de contournement et aménagements

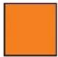


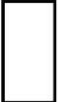



Annexe 2 (29/40)

Interdiction de circulation pour les poids lourds (de PTAC > 7,5 T en transit) dans le tunnel sous Fourvière

Périmètre dérogatoire PL en transit dans le TSF Etat actuel et scénario à l'étude



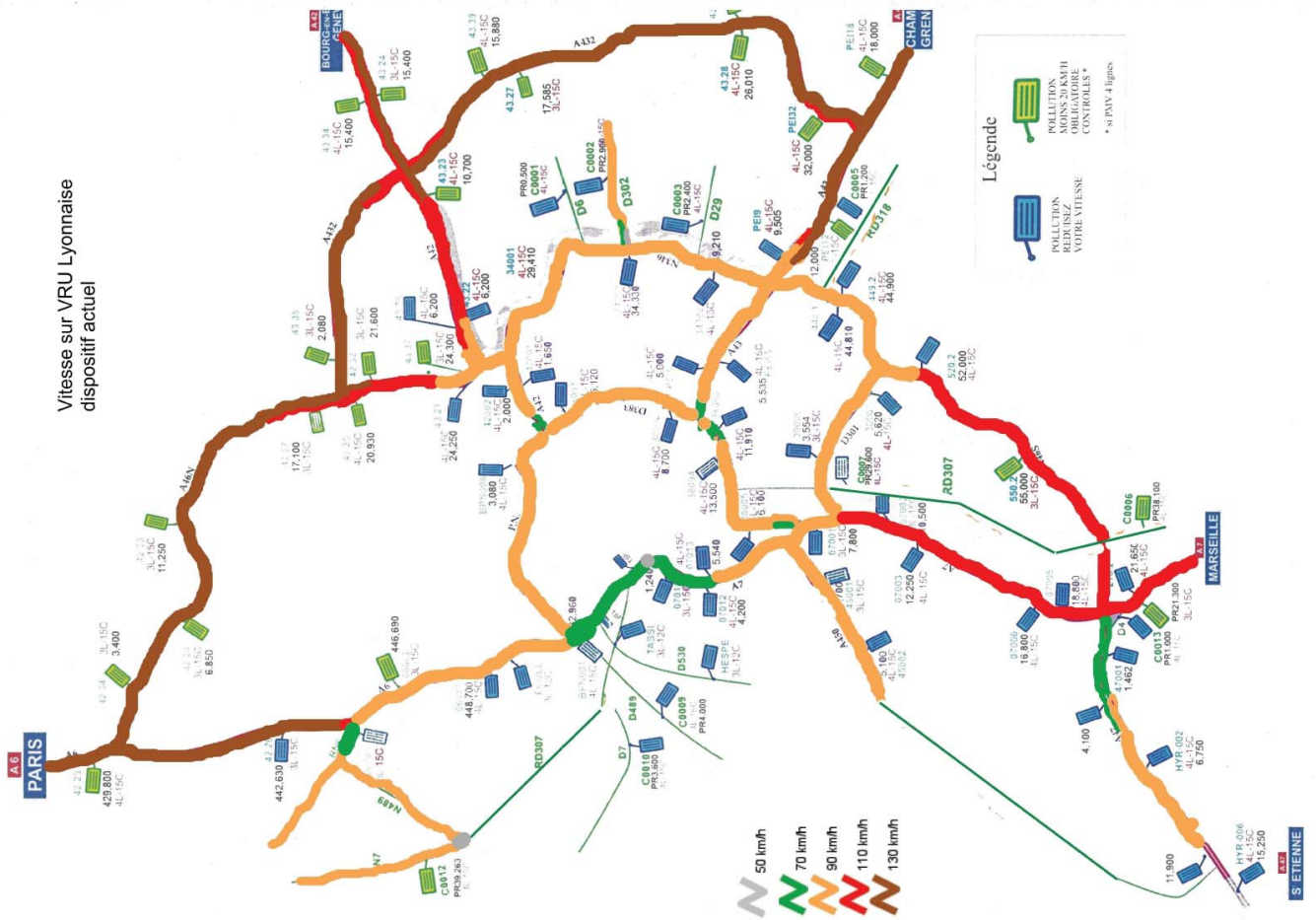
-  Communes bénéficiant normalement de dérogation à l'interdiction de circulation (desserte locale et lieu de stationnement)
-  Communes du Grand Lyon
-  Périmètre scénario 1 (Grand Lyon + Saint-Bonnet de Mure + Brignais + Chaponnay)
-  Périmètre scénario 2
-  Variante scénario 2 bis

22 JUILLET 2014

Annexe 2 (30/40)

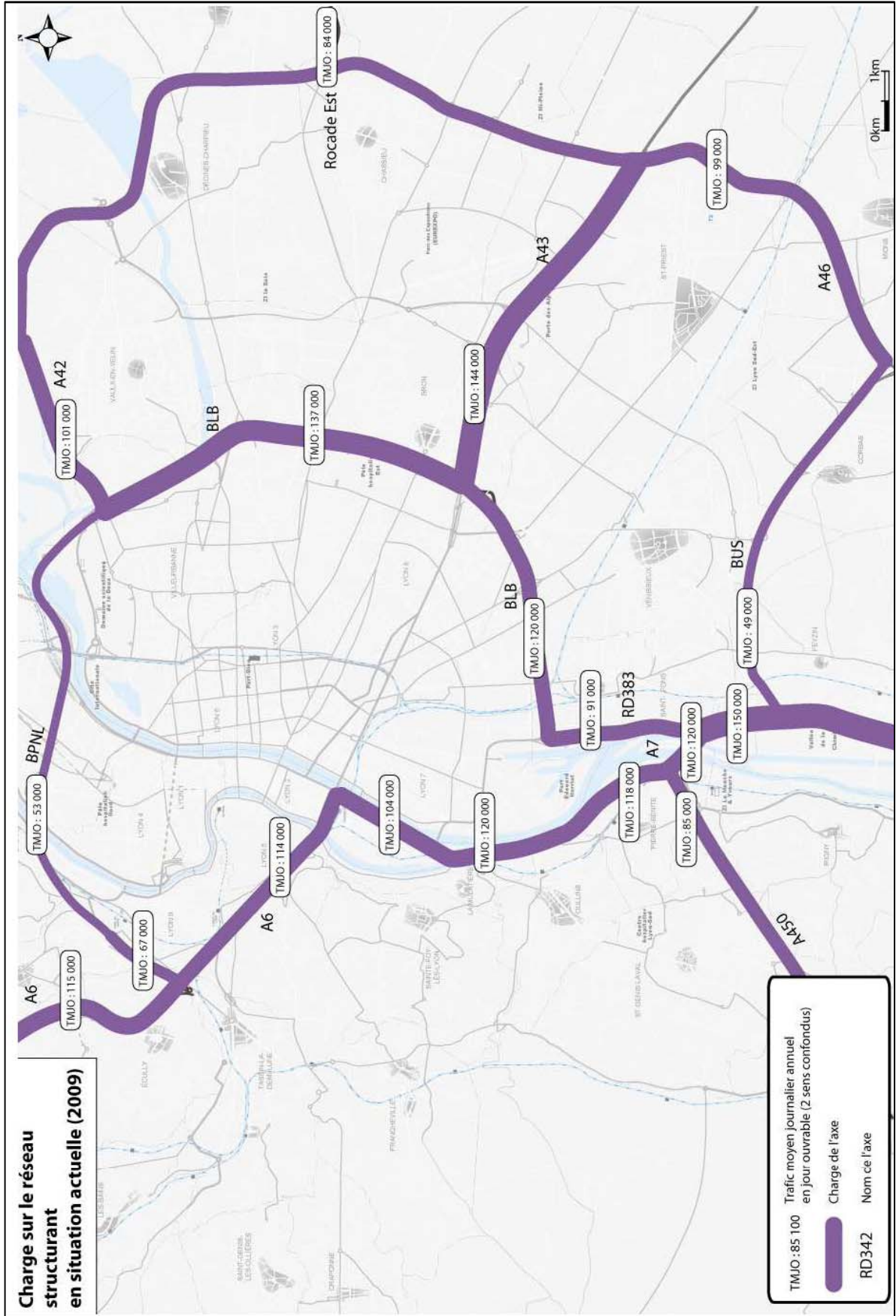
Vitesse sur VRU Lyonnaise

Vitesse sur VRU Lyonnaise
dispositif actuel



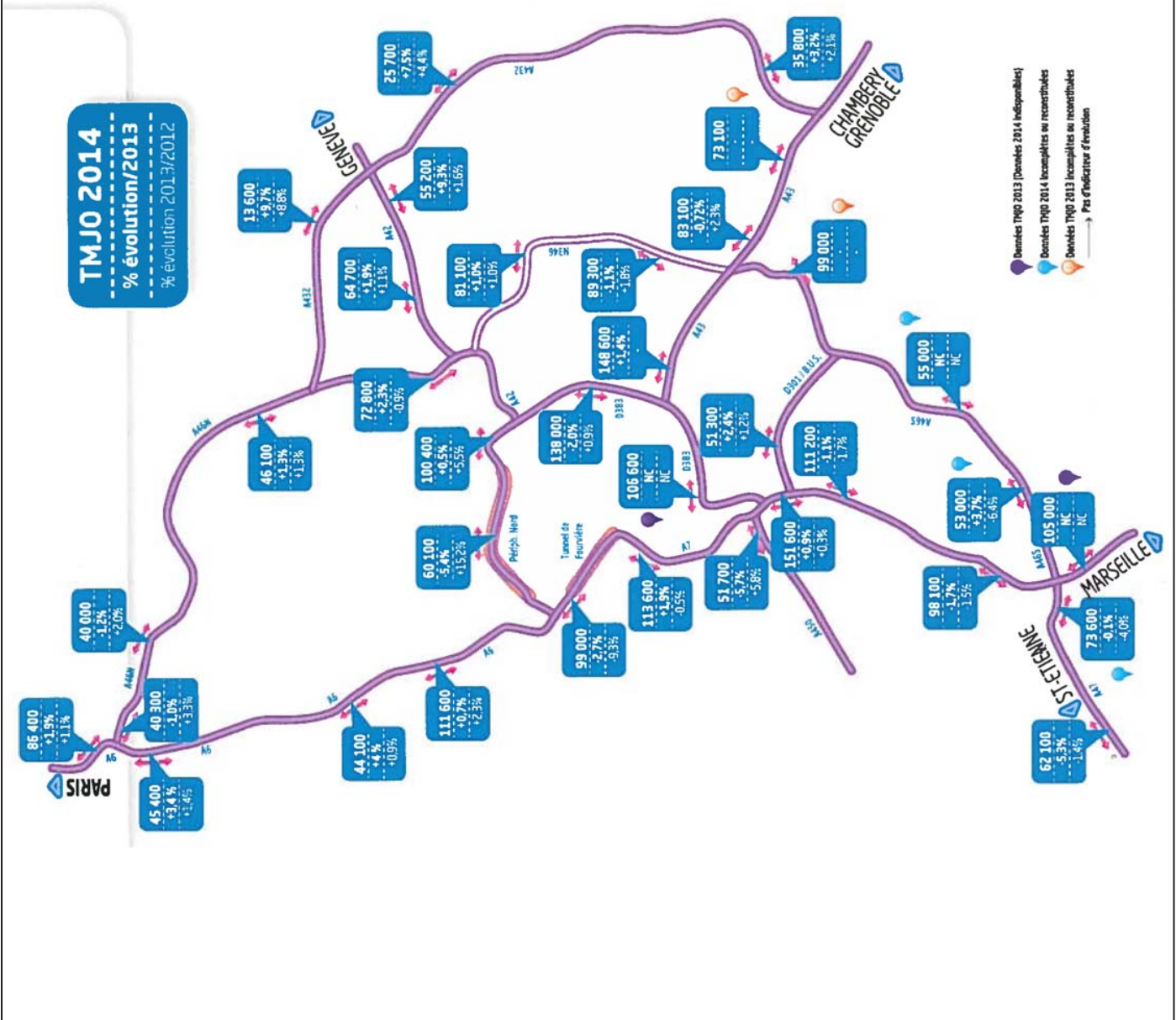
Annexe 2 (33/40)

Trafics actuels (2009)



Annexe 2 (35/40)

Traffic 2014 CORALY (TMJO)



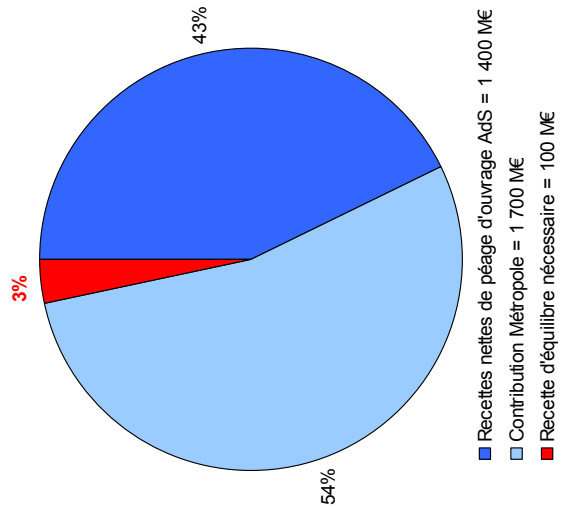
Annexe 2 (36/40)

Résumé études de financement ADS

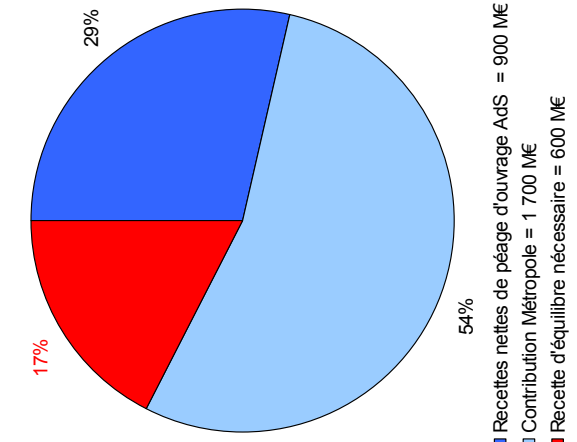
- ▶ L'Anneau des sciences est un **très grand projet d'investissement** (comparables à ceux portés par l'Etat ces dernières années) qui **ne peut être financé uniquement par la Métropole et des recettes de péage d'ouvrage**
- ▶ Par sa **dimension métropolitaine, nationale et européenne**, l'Anneau des Sciences réunit les conditions de mise en place de **partenariats** avec les collectivités territoriales, l'Etat et l'Europe pour promouvoir le projet et le **soutenir financièrement**

- ▶ Le projet est financable selon le schéma suivant:

Trafic - hypothèse haute



Trafic - hypothèse basse



Le montant de la recette d'équilibre nécessaire varie de **100 à 600 M€** selon les recettes de péage

Annexe 2 (37/40)

Résumé études de financement ADS

- La **recette d'équilibre** nécessaire pourrait être composée de:



- La **nécessité d'une structure de portage**:

- En portant un projet de plusieurs milliards d'euros, la **Métropole compromettrait fortement sa capacité d'investissement** dans d'autres opérations pour la décennie 2020/2030

- Cette structure de portage **doit permettre de construire les partenariats** évoqués ci-avant et de **sécuriser la réalisation du projet**

Résumé études de financement ADS

► Seul un **Etablissement Public National (à gouvernance locale)** permettrait de répondre à un ensemble de critères favorisant le montage du projet:

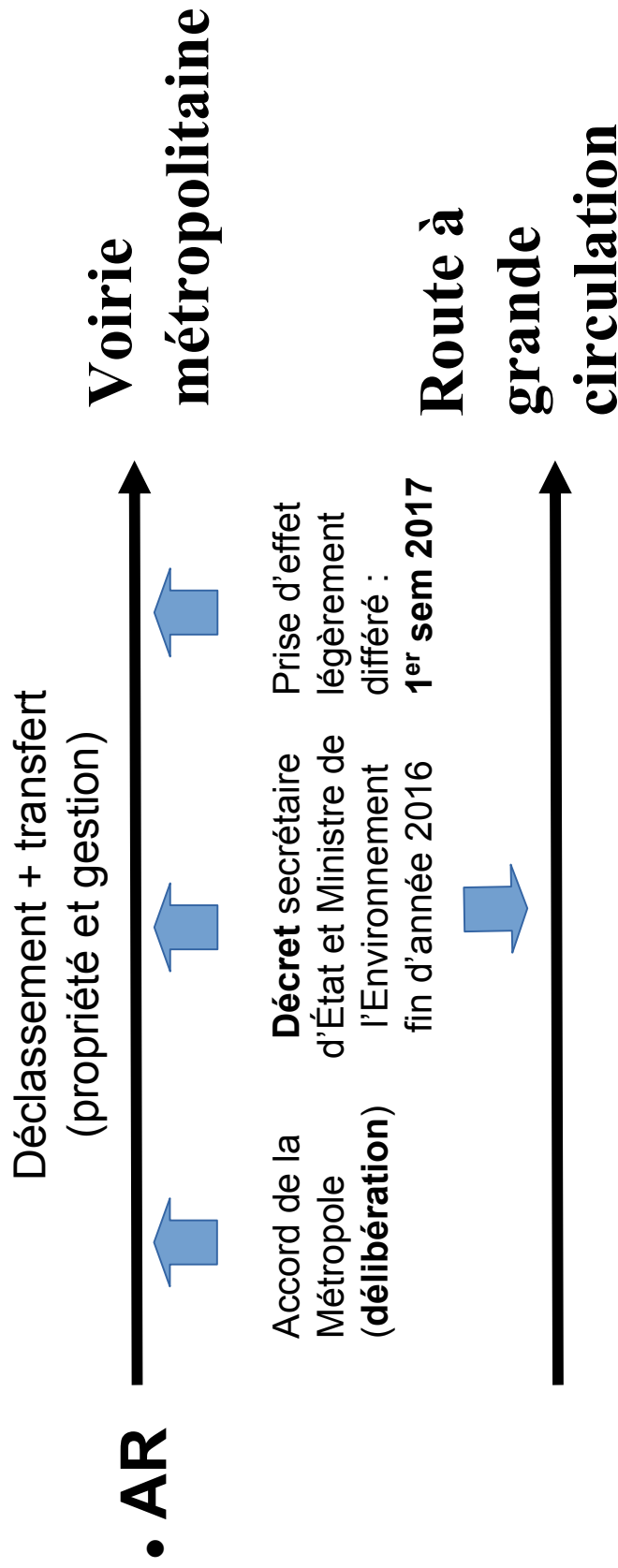
- L'EPN bénéficie de la **garantie de l'Etat**
- Son **périmètre** pourrait être **élargi** à d'autres objets: requalification A6/A7, grandes infrastructures, ... et ainsi un véritable partenariat pourrait être scellé entre l'Etat et la Métropole, des cofinancements pouvant en découler.

► Un **plan d'actions** pourrait désormais être mis en œuvre. Il serait composé :

- **Partenariats** avec le Département du Rhône, la Région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'Europe en vue d'obtenir les subventions envisagées
- Lancement d'une partie des **reconnaisances et études préalables à l'enquête publique de l'ADS** (celles à enjeux stratégiques).

Annexe 2 (39/40)

Les modalités du déclassement transfert de la voirie à la Métropole : ce qui va être proposé au secrétaire d'Etat en charge des transports



- 115 000 véhicules/jour, dont **15 000 en transit**

- Garantie de **capacité du contournement**

HORIZON 2020 - 2025

Contournement autoroutier de Lyon

- A fait l'objet de 3 débats publics en 1997, 1999 et 2001-2002 : meilleur tracé à l'ouest, car capacité plus grande à capter le trafic de transit, mais coût 1,2 à 3 Md€
- Débat public sur l'Anneau des Sciences en 2012-2013 : options Ouest et Est du contournement largement évoqués
- Juin 2013 : commission mobilité 21 :
 - reconnaît le problème posée par la traversée de Lyon par A6/A7 ;
 - mais pointe la faible attractivité du contournement, par l'ouest ou par l'est
 - suggère l'étude de dispositifs type péage urbain pour la renforcer
- 24 octobre 2013 : décision ministérielle de relancer les études : demande de travailler les variantes Est et Ouest et d'étudier les conditions de réussite
- octobre 2013 à juin 2014 : études, échange préfet de région - président Grand Lyon, puis courrier préfet au secrétaire d'État aux transports :
 - horizon 2030 pour commencer la requalification d'A6/A7 jugé trop lointain : situation de blocage des grands projets d'infrastructure de l'agglomération
 - demande de mandat pour approfondir l'option Est et la question d'un péage d'orientation (ou de de transit) : délibération Métropole du 21 septembre 2015,
- 2015 : délégation crédits par le ministère puis 21 octobre 2015 convention État – Métropole
- 3 mai 2016 : courrier du secrétaire d'État au président de la Métropole : accord de principe sur le déclassement A6/A7

Annexe 3 (1/9)
Demande de déclassement de l'axe A6/A7 en coeur d'agglomération
(Dossier n° 2016-1394)
Vote au scrutin public sur appel nominal

METROPOLE DE LYON
VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016

- Dossier n°2016-1394 - Demande de déclassement de l'axe A6-A7 en coeur d'agglomération

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Abadie Pierre		X			
	Aggoun Morad		Absent	Absent	Absent	Absent
Mme	Ait-Maten Zorah		X			
M.	Artigny Bertrand		X			
Mme	Balas Laurence		X			
MM.	Barge Lucien	Bernard Roland	X			
	Barral Guy		X			
	Barret Guy		X			
Mmes	Basdereff Irène				X	
	Baume Emeline		X			
	Beautemps Joëlle				X	
	Belaziz Samia		X			
M.	Bernard Roland		X			
Mme	Berra Nora		X			
MM.	Berthilier Damien		X			
	Blache Pascal		X			

Annexe 3 (2/9)

2

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Blachier Romain		X			
	Boudot Christophe		Absent	Absent	Absent	Absent
	Boumertit Idir		X			
	Bousson Denis	Guimet Hubert	X			
Mme	Bouzerda Fouziya		X			
MM.	Bravo Hector		X			
	Bret Jean-Paul		X			
	Broliquier Denis		X			
Mme	Brugnera Anne		X			
MM.	Brumm Richard		X			
	Buffet François-Noël		X			
Mmes	Burillon Carole	Bouzerda Fouziya	X			
	Burricand Marie-Christine		X			
MM.	Butin Thierry		X			
	Cachard Marc	David Martine	X			
	Calvel Jean-Pierre		X			
Mme	Cardona Corinne	Vergiat Eric	X			
MM.	Casola Michel		Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote	Absent lors du vote
	Chabrier Loïc		X			
	Charles Bruno		X			
	Charmot Pascal		X			
	Claisse Gérard		X			
Mme	Cochet Pascale		X			
MM.	Cochet Philippe				X	

Annexe 3 (3/9)

3

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Cohen Claude			X		
	Colin Jean Paul		X			
	Collomb Gérard		X			
	Compan Yann				X	
Mme	Corsale Doriane			X		
M.	Coulon Christian		X			
Mme	Crespy Chantal				X	
M.	Crimier Roland		X			
Mme	Croizier Laurence		X			
MM.	Curtelin Pierre		X			
	Da Passano Jean-Luc		X			
Mme	David Martine		X			
MM.	David Pascal		X			
	Denis Michel		X			
	Dercamp Christophe		X			
	Desbos Eric		X			
	Devinaz Gilbert-Luc		X			
	Diamantidis Pierre		X			
Mme	Dognin-Sauze Karine		X			
M.	Eymard Gérald		X			
Mme	Fautra Laurence	Gascon Gilles		X		
MM.	Fenech Georges	De Lavernée Inès	X			
	Forissier Michel	Quiniou Christophe			X	
Mmes	Frier Nathalie		X			

Annexe 3 (4/9)

4

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Frih Sandrine		X			
MM.	Fromain Eric			X		
	Gachet André		X			
Mme	Gailliout Béatrice		X			
M.	Galliano Alain		X			
Mmes	Gandolfi Laura		X			
	Gardon-Chemain Agnès		X			
MM.	Gascon Gilles			X		
	Genin Bernard		X			
Mme	Geoffroy Hélène	Picot Myriam	X			
MM.	George Renaud		X			
	Geourjon Christophe		X			
	Germain Alain		X			
Mme	Ghemri Djamila		X			
MM.	Gillet Bernard		X			
	Girard Christophe				X	
Mme	Glatard Valérie		X			
MM.	Gomez Stéphane	Dercamp Christophe	X			
	Gouverneyre Pierre		X			
	Grivel Marc		X			
	Guilland Stéphane		X			
Mme	Guillemot Annie		X			
MM.	Guimet Hubert		X			
	Hamelin Emmanuel		X			

Annexe 3 (5/9)

5

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Havard Michel		X			
	Hemon Pierre		X			
Mme	Hobert Gilda		X			
M.	Huguet Patrick		X			
Mme	Iehl Corinne		X			
M.	Jacquet Rolland		X			
Mme	Jannot Brigitte		X			
MM.	Jeandin Yves		X			
	Kabalo Prosper		X			
	Kepenekian Georges		X			
	Kimelfeld David		X			
Mme	Laurent Murielle		X			
M.	Lavache Gilles		X			
Mmes	Laval Catherine	Fromain Eric		X		
	de Lavernée Inès		X			
M.	Le Faou Michel		X			
Mme	Le Franc Claire		X			
M.	Lebuhotel Bruno		X			
Mmes	Lecerf Muriel	Runel Sandrine	X			
	Leclerc Claudette				X	
MM.	Llung Richard		X			
	Longueval Jean-Michel		X			
Mme	de Malliard Alice		X			
M.	Martin Jean-Wilfried				X	

Annexe 3 (6/9)

6

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Maurice Martine	Martin Jean-Wilfried			X	
	Michonneau Elsa		X			
	Millet Marylène	Diamantidis Pierre	X			
MM.	Millet Pierre-Alain		X			
	Moretton Bernard	Jeandin Yves	X			
	Moroge Jérôme		X			
Mme	Nachury Dominique		X			
M.	Odo Xavier				X	
Mme	Panassier Catherine		X			
M.	Passi Martial		X			
Mmes	Peillon Sarah		X			
	Perrin-Gilbert Nathalie	Gachet André	X			
M.	Petit Gaël				X	
Mme	Peytavin Yolande		X			
M.	Philip Thierry		X			
Mmes	Piantoni Ludivine		X			
	Picard Michèle		X			
	Picot Myriam		X			
M.	Piegay Joël	David Pascal	X			
Mme	Pietka Françoise		X			
M.	Pillon Gilles		X			
Mmes	Poulain Virginie		X			
	Pouzergue Clotilde		X			
MM.	Pouzol Thierry		X			

Annexe 3 (7/9)

7

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Quiniou Christophe				X	
Mme	Rabatel Thérèse		X			
MM.	Rabehi Mohamed		Absent	Absent	Absent	Absent
	Rantonnet Michel				X	
Mme	Reveyrand Anne		X			
MM.	Roche Arthur		X			
	Rousseau Michel		X			
	Roustan Gilles		X			
	Rudigoz Thomas		X			
Mme	Runel Sandrine		X			
M.	Sannino Ronald	Peillon Sarah	X			
Mme	Sarselli Véronique				X	
MM.	Sécheresse Jean-Yves		X			
	Sellès Jean-Jacques				X	
Mme	Servien Elvire		X			
MM.	Sturla Jérôme	Coulon Christian	X			
	Suchet Gilbert		X			
Mme	Tifra Chafia	Gandolfi Laura	X			
MM.	Uhlrich Yves-Marie		X			
	Vaganay André		X			
Mme	Varenne Virginie		X			
MM.	Vergiat Eric		X			
	Veron Patrick	Germain Alain	X			
	Vesco Gilles		X			

Annexe 3 (8/9)

8

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vial Claude		X			
	Vincendet Alexandre				X	
	Vincent Max		X			
Mme	Vullien Michèle	Vincent Max	X			

Annexe 3 (9/9)

9

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	138	6	17	0

Nombre de **votants** = **161**

A déduire (abstentions) : 17

Nombre de **suffrages exprimés** = **144**

Majorité :

138

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Mme Elsa Michonneau.

Annexe 4 (1/10)
Institut français de civilisation musulmane (IFCM)
(Dossier n° 2016-1383)
Amendement présenté par l'exécutif et convention

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES
DIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE DE L'INSTITUTION

Lyon, le 8 juillet 2016

Objet : *Conseil de la Métropole du 11 juillet 2016*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2016-1383 - Création de l'Institut
français de civilisation musulmane (IFCM) - Individualisation partielle
d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention
d'investissement

- **Dans l'exposé des motifs :**

- le paragraphe ci-dessous du **a) - *Projet*** est supprimé :

« Pour arrêter les orientations stratégiques de l'IFCM et mener à bien cette programmation, un comité culturel et scientifique est envisagé. Il serait composé d'une dizaine de personnalités qualifiées issues de divers horizons : universitaires, chercheurs, professionnels de la culture, etc., sans pour autant être ouvert aux financeurs de l'IFCM de manière à garantir transparence et neutralité sur le projet. »

- les paragraphes **b) - *Calendrier prévisionnel*** et **c) - *Plan de financement prévisionnel*** sont remplacés par les éléments ci-dessous :

« b) - La gouvernance du projet

Ce projet revêt une importance particulière, en ce sens qu'il contribue aux valeurs d'humanisme et d'ouverture auxquelles notre territoire est historiquement attaché.

Dans cette perspective, la gouvernance du projet de l'Institut est un élément fondamental pour permettre à celui-ci d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans un cadre républicain et laïc :

Annexe 4 (2/10)

- développer les connaissances autour des arts et de la culture de l'islam ;
- contribuer au dialogue et à la médiation interculturels ;
- favoriser les échanges entre les différentes composantes de la société, à partir d'activités culturelles et artistiques et créer les conditions du « vivre-ensemble ».

Cet Institut a vocation à s'insérer dans le réseau des acteurs culturels de notre territoire, métropolitain comme national.

Cette gouvernance doit notamment permettre d'arrêter les orientations stratégiques du projet, éléments qui structureront sa programmation. C'est pourquoi les collectivités locales souhaitent être associées.

Il est donc proposé le schéma de gouvernance suivant :

- Un conseil d'administration de 23 membres, composé :
 - o du Recteur de la Grande Mosquée de Lyon qui présidera ce conseil,
 - o de 2 collèges de 11 membres chacun :
 - le premier collège comprendra les représentants de l'association constitutive de l'Institut ;
 - le deuxième collège représentant les partenaires institutionnels et comprenant :
 - 3 représentants de la Métropole de Lyon,
 - 3 représentants de la Ville de Lyon,
 - 2 représentants de l'Université de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par la Métropole de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par la Ville de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par l'Université de Lyon.
- Au conseil d'administration sera joint un conseil d'orientation et de surveillance composé des membres ci-dessus et de représentants de l'Etat. Il aura droit de regard sur les orientations de la programmation et sur les embauches du personnel de l'IFCM.
- Le Bureau, émanant du conseil d'administration, sera composé du Président, de 2 Vice Présidents issus de chacun des deux collèges, d'1 secrétaire général et 1 secrétaire adjoint issus de chacun des deux collèges, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint issus de chacun des deux collèges, représentant ainsi les partenaires institutionnels et l'association.

En complément, un Comité scientifique sera constitué, réunissant des personnalités qualifiées, extérieures à l'Institut, et issues du monde universitaire et de la recherche. Sa composition définitive fera l'objet d'un dialogue et d'une concertation entre l'association et les partenaires institutionnels.

Annexe 4 (3/10)

Ces principes de gouvernance permettront ainsi de garantir la transparence du projet et de sa programmation.

c) - Plan de financement prévisionnel

Le projet définitif représente un coût de 6,6 M€ HT. La décomposition du financement est la suivante :

- financement institutionnel : 3 M€ (1 M€ Etat, 1 M€ Métropole de Lyon, 1 M€ Ville de Lyon) ;
- financements externes : 1.6 M€ (entreprises : 0,6 M€ ; Etats partenaires : 1 M€), étant précisé que la collecte de ces financements externes est placée sous le pilotage et le contrôle du Ministère de l'Intérieur avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ressources propres de l'association : 2 M€.

Compte tenu des éléments de gouvernance qui devront figurer dans les statuts de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) et des éléments de financements ci-dessus énoncés, il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement de 1 000 000 € au profit de l'association Institut français de civilisation musulmane, dans le cadre de ce projet ; »

• Dans le DISPOSITIF :

- lire : « **1° - Compte tenu** des éléments de gouvernance qui devront figurer dans les statuts de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM) et des éléments de financements ci-dessus énoncés, approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de l'association IFCM, dans le cadre de la construction du bâtiment dédié à l'Institut,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association IFCM reprenant les dispositions décrites dans le présent rapport. »

- au lieu de : « **1° - Approuve** :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 000 000 € au profit de l'association Institut français de civilisation musulmane (IFCM), dans le cadre de la construction du bâtiment dédié à l'Institut,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association IFCM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention. »

Le Président,

Annexe 4 (4/10)

**CONVENTION DE SUBVENTION PONCTUELLE
ENTRE LA METROPOLE DE LYON
ET
L'INSITUT FRANÇAIS DE CIVILISATION MUSULMANE (IFCM)**

**VERSION DU 11 JUILLET 2016 - MISE EN CONFORMITE AVEC
L'AMENDEMENT PRESENTE PAR L'EXECUTIF**

Entre

La Métropole de Lyon, représentée par son Conseiller délégué, monsieur Georges Képénékian, agissant en cette qualité en vertu d'un arrêté de son Président, monsieur Gérard Collomb, n°2015-03-10-R-0138 en date du 10 mars 2015, ce dernier agissant lui-même en vertu de la délibération du conseil de la métropole en date du 14 décembre 2015.

Dénommée ci-après « la Métropole »

d'une part,

Et

L'Institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM), dont le siège social est 146 Boulevard Pinel 69008 Lyon, représenté par son président en exercice Monsieur Kamel Kabtane, dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération de l'assemblée générale constitutive en date du 9 juin 2007.

Dénommée ci-après « l'association »

d'autre part,

la métropole
GRAND LYON

Tout le courrier doit être adressé à :
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon
Direction Générale
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Annexe 4 (5/10)**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :****Article 1 – Objet de la convention**

La Ville de Lyon a donné à bail emphytéotique à la SCI Concorde en 1984 le terrain sur lequel l'Institut sera construit. La SCI Concorde sous-louera pour 1€ symbolique le terrain nécessaire à l'IFCM.

Implanté dans le 8ème arrondissement de Lyon, le projet architectural d'une surface de 2500 m² répartis sur 4 niveaux, comprendra :

- Une salle de conférence de 240 places,
- Un espace d'exposition de 200 m²,
- Dix salles de classe d'enseignement et 2 laboratoires de langues,
- Une médiathèque,
- Deux salles polyvalentes pour colloques et séminaires

Auxquels s'ajouteront des espaces publics (salon de thé / restaurant) et une terrasse donnant sur les jardins.

La présente convention a pour objet d'une part de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'édification de l'édifice proposée par l'association et acceptée par la métropole, et d'autre part de rappeler les règles d'utilisation de la subvention apportée par la métropole.

TITRE 1 – Les engagements réciproques des parties**Article 2 – Gouvernance du projet**

La gouvernance du projet est un élément fondamental pour permettre à celui-ci d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans un cadre républicain et laïc :

- développer les connaissances autour des arts et de la culture de l'islam ;
- contribuer au dialogue et à la médiation interculturels ;
- favoriser les échanges entre les différentes composantes de la société, à partir d'activités culturelles et artistiques et créer les conditions du « vivre-ensemble ».

Cette gouvernance doit notamment permettre d'arrêter les orientations stratégiques du projet, éléments qui structureront sa programmation. C'est pourquoi les collectivités locales souhaitent être associées.

Les parties conviennent du schéma de gouvernance suivant :

- Un conseil d'administration de 23 membres, composé :
 - du Recteur de la Grande Mosquée de Lyon qui présidera ce conseil,
 - de 2 collèges de 11 membres chacun :
 - le premier collège comprendra les représentants de l'association constitutive de l'Institut ;
 - le deuxième collège représentant les partenaires institutionnels et comprenant :

Annexe 4 (6/10)

- 3 représentants de la Métropole de Lyon,
 - 3 représentants de la Ville de Lyon,
 - 2 représentants de l'Université de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par la Métropole de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par la Ville de Lyon,
 - 1 personnalité qualifiée désignée par l'Université de Lyon.
- Au conseil d'administration sera joint un conseil d'orientation et de surveillance composé des membres ci-dessus et de représentants de l'Etat. Il aura droit de regard sur les orientations de la programmation et sur les embauches du personnel de l'IFCM.
 - Le Bureau, émanant du conseil d'administration, sera composé du Président, de 2 Vice Présidents issus de chacun des deux collèges, d'1 secrétaire général et 1 secrétaire adjoint issus de chacun des deux collèges, 1 trésorier et 1 trésorier adjoint issus de chacun des deux collèges, représentant ainsi les partenaires institutionnels et l'association.

En complément, un Comité scientifique sera constitué, réunissant des personnalités qualifiées, extérieures à l'Institut, et issues du monde universitaire et de la recherche. Sa composition définitive fera l'objet d'un dialogue et d'une concertation entre l'association et les partenaires institutionnels.

Ces principes de gouvernance garantissent la transparence du projet et de sa programmation.

Article 3 – Exécution des engagements

La présente convention est conclue avec l'association à titre intuitu personae. Aucune substitution n'est possible dans l'exercice des droits et obligations résultant de ces stipulations.

Article 4 – Description du programme de travaux subventionné

Le programme des travaux concerne la construction du bâtiment décrit à l'article 1 de la présente convention.

Article 5 – Participation financière

Dans le cadre de ces travaux, la métropole s'engage à apporter à l'association une participation financière de 1 000 000 €, sous forme d'une subvention forfaitaire.

L'association s'engage à utiliser la subvention dans le respect du programme de travaux accepté par la métropole, et aux seules fins d'intérêt général que ces actions représentent.

Le dépassement du montant du programme de travaux ne pourra pas donner droit à augmentation de la présente subvention, l'association prenant à sa charge ces dépassements. Toute modification constatée à la baisse dans l'exécution du programme ou de son plan de financement entraînera, de droit, un ajustement correspondant de la participation financière de la Métropole. A ce titre, la subvention versée devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole de Lyon.

L'association s'engage à communiquer à la métropole son budget prévisionnel, établi en conformité avec le programme de travaux visé par les stipulations de l'article 3 4, avant la signature de la convention.

Annexe 4 (7/10)

Article 6 – Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 30 % de la subvention sera versée dans un délai global de 30 jours à compter de la réception, par la métropole, du certificat de notification de la présente convention à l'association, accompagné d'un appel de fonds et d'une attestation de lancement des travaux,
- 60% de la subvention sera versée
- le solde sera versé après réception par la métropole :
 - 1/ d'un état récapitulatif détaillé des dépenses, certifié en original par le comptable de l'association et d'un document technique valant compte-rendu d'exécution du projet financé par la Métropole,
 - 2/ du bilan et du compte de résultat et des annexes du dernier exercice clos, certifiés, le cas échéant, par le Commissaire aux comptes et du rapport d'activités approuvés par l'assemblée générale de l'association.

Les versements seront effectués sur appels de fonds présentés par le bénéficiaire et adressés à :

M. le Président de la Métropole de Lyon
Délégation Générale au Développement Économique, Emploi et Savoirs
Direction des Ressources
Service gestion financière
CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

Les versements seront effectués par la métropole au compte ouvert suivant :

Titulaire du compte : Association Institut Français de Civilisation Musulmane - IFCM
Domiciliation : BNPPARB LYON GUILLOTIERE

Références bancaires :
N°IBAN : FR76 3000 4006 2500 0101 0867 061
BIC : BNPAFRPPVBE

Article 7 – Actions en terme de communication

Le bénéficiaire s'engage à faire mention du soutien de la métropole sur tout support de communication, soit sous forme littéraire, soit sous forme de logo.

Le bénéficiaire s'engage également à indiquer dans le cadre de toute opération de communication le soutien de la Métropole de Lyon sous forme littéraire ou sous forme de logo, sur des documents de communication de référence tels le site Internet ainsi que sur tout support de communication et tout outil diffusé auquel aura participé la Métropole de Lyon tant sous une forme financière, humaine ou autres.

Dans le cadre d'opérations de communication, de l'échelle « internationale » à celle « de l'agglomération », le partenaire devra saisir la Métropole de Lyon sur l'opportunité d'utiliser la bannière ONLY LYON.

Cette communication pourrait s'effectuer aussi dans le cadre du portail Internet économique de l'agglomération lyonnaise (www.economie.grandlyon.com) élaboré par les partenaires de

Annexe 4 (8/10)

« Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise ». Le partenaire accepte ainsi de contribuer par l'intermédiaire de son site Internet au contenu et/ou services du portail.

Cette contribution se formalisera par l'indexation des sites du partenaire effectuée par les moteurs de recherche du portail et par des accès aux contenus des sites qui selon les cas pourront être par exemple un lien hyper-texte, un co-marquage d'un contenu spécifique, l'intégration d'un contenu propriété du partenaire qui sera présenté par le portail selon sa charte graphique.

Article 8 - Durée de la convention

Les stipulations de la présente convention prendront effet à compter de sa notification par la métropole à l'association, laquelle notification ne pourra intervenir qu'après délibération qui l'approuve, pour se terminer le jour où chacune des parties aura exécuté l'ensemble de ses obligations.

Toutefois, l'association devra avoir présenté un appel de fonds, accompagné de l'ensemble des justificatifs visés à l'article 5-6 et permettant le versement du solde de la subvention, au plus tard 36 mois à compter de la notification de la présente convention. A défaut, à l'expiration de ce délai, la convention sera caduque et plus aucun versement ne pourra intervenir.

La caducité pourra alors être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, notamment dans le cas où la métropole solliciterait la restitution de tout ou partie des sommes versées et qui n'auraient pas été justifiées.

Article 9 – Résiliation

Les stipulations de la présente convention seront résiliées de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de redressement judiciaire, de liquidation de biens ou d'insolvabilité notoire du bénéficiaire.

En cas de non respect de l'une de ses obligations par le bénéficiaire de la subvention, la métropole se réserve le droit de mettre fin à la convention, unilatéralement et à tout moment, selon la procédure suivante :

- une mise en demeure sera envoyée au bénéficiaire par lettre recommandée avec avis de réception l'invitant à prendre les mesures appropriées dans le délai d'un mois à compter de la réception du courrier,
- en l'absence de mesures appropriées la résiliation prendra effet et sera notifiée pour effet immédiat au bénéficiaire.

Le manquement de l'organisme à ses obligations contractuelles pourra avoir également pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la métropole ;
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

TITRE 2 Règles d'utilisation de la subvention de la métropole**Article 10 – Destination de la subvention**

Aucun reversement, sous forme de subvention ou de don, de tout ou partie de cette subvention, à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres ne pourra être effectué par l'association.

En revanche et dans le respect du programme, l'association pourra confier à des tiers des prestations nécessaires à la réalisation des actions prévues.

Annexe 4 (9/10)**Article 11 – Comptabilité**

L'association tiendra une comptabilité répondant aux règles définies par le plan comptable général conformément à la loi et aux directives professionnelles.

Article 12 – Contrôle d'activité par la métropole

L'association communiquera toutes pièces justificatives sur simple demande et s'engage à informer la métropole de tout décalage ou modification dans son action faisant l'objet de la présente convention.

La métropole pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par le bénéficiaire et du respect des engagements vis-à-vis de la collectivité.

Article 13 – Contrôle financier par la métropole

L'association s'engage à communiquer à la métropole :

- **avant la signature de la convention** : son budget prévisionnel de l'année, établi en conformité avec le programme d'activités visé par les stipulations de l'article 3-4,
- **à la clôture de l'exercice** : le compte-rendu financier de l'action subventionnée, le bilan, le compte de résultat et les annexes dûment certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant, ainsi que le rapport de ce dernier.

Article 14 – Responsabilités et assurances

Les activités du bénéficiaire sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association s'engage à souscrire tout contrat d'assurances de telle sorte que la métropole et ses assureurs ne puissent être en aucune façon recherchés en responsabilité.

Article 15 – Obligations diverses impôts et taxes

Le bénéficiaire se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, le bénéficiaire assurera ses obligations légales, fiscales et sociales, de telle sorte que la métropole ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

Article 16 – Élection de domicile

L'association élit domicile au siège social sus-indiqué pour toutes les correspondances, notification, exploits qui lui seront adressés. Toute modification du siège social sera notifiée à la métropole par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai d'un mois suivant la modification.

La métropole en son hôtel, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03

Article 17 - Attributions de juridictions

Les parties conviennent que toutes contestations relatives à la présente convention seront du ressort des juridictions lyonnaises.

Fait à Lyon en trois exemplaires originaux, le

Annexe 4 (10/10)

Pour l'association
Son Président
Monsieur Kamel Kabtane

Pour la Métropole de Lyon
Son conseiller délégué
Monsieur Georges Képénékian

Annexe 5

Institut français de civilisation musulmane (IFCM)
(Dossier n° 2016-1383)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Président Collomb

Institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM)



la métropole
GRAND LYON



Annexe 6 (1/2)

**Question orale du groupe Communiste, Parti de Gauche et républicains
relative à la situation de l'hôpital Henry Gabrielle**

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 11 JUILLET 2016

QUESTION ORALE... SITUATION DE L'HÔPITAL HENRY-GABRIELLE...

L'hôpital Henry-Gabrielle, situé à Saint Genis Laval, dépend, comme vous le savez, des Hospices Civils de Lyon. Ouvert en 1969, il est spécialisé en suivi de soins et rééducation et dispose d'une capacité de 175 lits et de 9 places d'hôpital de jour. Doté d'une piscine, d'un grand parc et d'équipements sportifs, l'établissement est irremplaçable en matière de rééducation et d'accompagnement des patients « lourds » (victimes d'AVC ou d'accidents entraînant de graves handicaps, par exemple).

Le personnel est constitué de 309 agents non médicaux et de 26 médecins. Chaque année, 4 000 consultations ont lieu. Il faut encore noter qu'il fait partie des trois seuls établissements de France dédiés à la rééducation fonctionnelle.

En 2012, un collectif de défense de l'hôpital se constitue. Cause de leur inquiétude : la réorganisation des activités du site conduit à accueillir moins de patients dits « lourds ». Les organisations syndicales s'inquiètent alors de la qualité de l'offre de soins et des éventuelles suppressions de postes. J'ai vu de mes yeux, monsieur le Président, une note confidentielle enjoignant la Direction de ne plus prendre qu'un cas lourd pour deux cas plus légers ! Nous avons également rencontré les personnels, d'un dévouement pourtant hors du commun, qui se sentent dévalorisés, abandonnés.

En 2014, nouvelle source d'inquiétude : monsieur le Président, en votre qualité de Président des HCL, vous évoquez alors la vétusté de l'hôpital. Le Comité de défense alerte sur le fait que de nouvelles suppressions de postes ou une fermeture de l'établissement priveraient les patients et leurs familles de l'accompagnement médical et psychologique que leur offre Henry-Gabrielle.

Aujourd'hui, nous constatons que ces mises en garde étaient bien fondées puisque la Direction des HCL annonce la fermeture de l'établissement pour 2021 et le transfert de cette activité à l'hôpital du service de santé des armées Desgenettes à Bron, cadre évidemment moins propice à un accompagnement psychologique des patients et des familles.

Initialement, trois scénarii avaient été envisagés :

- ↳ La réhabilitation d'Henry-Gabrielle ;
- ↳ Le transfert de son activité au centre hospitalier Lyon-sud ;
- ↳ Enfin, le transfert à Desgenettes.

C'est cette dernière solution qui semble avoir eu la faveur des HCL, pour des raisons financières et en raison du désengagement du service de santé des armées sur le site de Desgenettes. Ce choix est la conséquence directe de la logique de réduction des dépenses de santé qui prévaut depuis des années ainsi qu'au regroupement en Groupements hospitaliers de territoires issu de la récente « loi Touraine », elle-même issue de la « loi Bachelot ».

Ce cas emblématique, de la même façon que celui de l'Hôpital Charial de Francheville, illustre malheureusement les effets d'une logique budgétaire en œuvre depuis la « loi Bachelot » qui veut que l'offre de soins s'adapte aux objectifs budgétaires de l'État. En clair, au plan national, ce sont 3 milliards d'économies sur les hôpitaux, 16 000 suppressions de lits et 22 000 suppressions de postes qui sont envisagés.

... / ...

la métropole
GRAND LYON

Annexe 6 (2/2)

Concrètement, les GHT (Groupements hospitaliers de territoires) sont censés « *rationaliser les modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements* ». À terme, l'on peut craindre la disparition de structures publiques de proximité et la promotion du secteur privé, avec les dérives que l'on connaît, notamment en matière de dépassements d'honoraires.

Les ARS (Agences régionales de santé) voient leur pouvoir renforcé. Même si l'échelon régional est pertinent, cette gestion technocratique ne pourra jamais remplacer une association de l'ensemble des acteurs de la communauté hospitalière (patients, familles, personnels, syndicats, ...) qui, eux, appellent de leurs vœux une réaffirmation du service public de la santé et de ses valeurs, la préservation d'un maillage territorial homogène et de proximité en offre de santé, qui seul serait à même d'assurer l'égalité des citoyens devant l'accès aux soins.

C'est pourquoi nous vous demandons, monsieur le Président, l'organisation d'Assises régionales de l'hôpital et du médico-social afin de réaffirmer et de mettre en œuvre, avec tous les acteurs que sont les patients, les familles, les personnels, les syndicats... un véritable service public de la santé dont la qualité ne peut en définitive dépendre que de l'élaboration démocratique des meilleurs modes de réponse aux besoins.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 10 novembre 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
